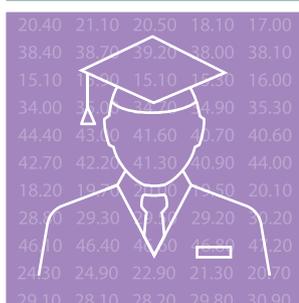
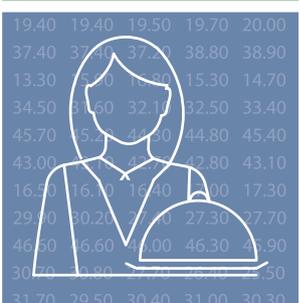
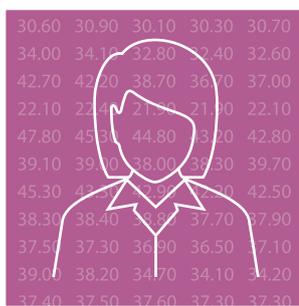


Les impôts sur les salaires

INDEXATION DE LA FISCALITÉ DU TRAVAIL ET DES PRESTATIONS DANS LES PAYS DE L'OCDE



2023
(VERSION ABRÉGÉE)

Les impôts sur les salaires 2023 (version abrégée)

INDEXATION DE LA FISCALITÉ DU TRAVAIL
ET DES PRESTATIONS DANS LES PAYS DE L'OCDE

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays Membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2023), *Les impôts sur les salaires 2023 (version abrégée) : Indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/edd9a79b-fr>.

ISBN 978-92-64-47706-3 (imprimé)

ISBN 978-92-64-68945-9 (pdf)

ISBN 978-92-64-48762-8 (HTML)

ISBN 978-92-64-75237-5 (epub)

Les impôts sur les salaires

ISSN 1995-3852 (imprimé)

ISSN 2072-5132 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Baseline Arts with elements from Shutterstock

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/fr/apropos/editionsocde/corrigendadepublicationsdelocde.htm.

© OCDE 2023

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Avant-propos

*Les impôts sur les salaires*¹ est une publication annuelle qui fournit des informations détaillées sur les impôts versés sur les salaires dans les 38 pays membres de l'OCDE. Les informations présentées couvrent l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations de sécurité sociale payés par les salariés, les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires payées par les employeurs ainsi que les prestations en espèces reçues par les familles. Ce rapport a pour objet de décrire comment sont calculés les impôts sur le revenu des personnes physiques, les cotisations de sécurité sociale et les taxes sur les salaires, et d'examiner l'impact de ces prélèvements et des prestations familiales sur les revenus nets des foyers. Les résultats permettent également des comparaisons quantitatives entre pays sur les niveaux des coûts du travail et la situation globale de différents types de foyers au regard de l'impôt et des transferts sociaux.

Le rapport présente le montant des impôts, des cotisations de sécurité sociale, des taxes sur les salaires et des prestations en espèces pour huit types de foyers qui diffèrent par leur niveau de revenu et leur composition. Il indique également les taux d'imposition moyens et marginaux correspondants. Les taux moyens d'imposition représentent la part des salaires bruts ou des coûts totaux de main-d'œuvre qui est prélevée sous forme d'impôts sur le revenu des personnes physiques (avant et après prestations espèces), de cotisations de sécurité sociale et de taxes sur les salaires. Les taux marginaux indiquent la part d'une augmentation des salaires bruts ou des coûts totaux de main-d'œuvre qui est absorbée par ces prélèvements.

Le rapport contient de nouvelles données relatives à la situation des salariés au regard de l'impôt et des prestations sociales pour 2022 et les compare aux données correspondantes pour 2021. Le salarié moyen est un salarié employé à plein temps (en tant que travailleur manuel ou non manuel) dans l'un des secteurs B-N de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 4 (CITI, Rév.4) ou des secteurs C-K de la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (CITI, Rév. 3).

Le document est structuré de la façon suivante :

- La partie I (Comparaisons et évolution de la charge fiscale) comprend 6 chapitres :
 - Le chapitre 1 contient une synthèse des principaux résultats pour 2022.
 - Le chapitre 2 présente une Étude spéciale consacrée à l'indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE.
 - Le chapitre 3 examine les principaux résultats pour 2022, résumés dans des tableaux et graphiques comparatifs à la fin du chapitre.
 - Le chapitre 4 présente une explication graphique de la charge fiscale estimée pesant sur les revenus du travail en 2022 pour les salaires bruts compris entre 50 % et 250 % du salaire moyen.
 - Le chapitre 5 contient des tableaux comparatifs qui présentent les principaux résultats pour 2021 .

- Le chapitre 6 présente l'évolution dans le temps de la charge fiscale pendant la période 2000-22.
- La partie II contient des tableaux par pays indiquant les niveaux de salaires considérés et les charges fiscales correspondantes pour huit types de familles, ainsi qu'une description du système d'imposition/de prestations de chaque pays.
- L'annexe décrit les méthodes et les limites de l'étude.

Cette étude a été rédigée par le Centre de politique et d'administration fiscales (CTPA) de l'OCDE sous l'égide du Groupe de travail sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales (GT n°2) du Comité des affaires fiscales. Les travaux ont été dirigés par Leonie Cedano sous la supervision d'Alexander Pick, Chef par intérim de l'Unité d'analyse des données et des statistiques fiscales. L'Étude spéciale a été rédigée par Alexander Pick avec le soutien statistique et analytique de Leonie Cedano. Les auteurs souhaitent remercier Michael Sharratt pour la gestion et la diffusion des données et Violet Sochay pour la mise en page de la publication. Ils sont également reconnaissants à d'autres collègues du CTPA pour leur soutien et leur commentaires constructifs : David Bradbury, Bert Brys, Richard Clarke, Karena Garnier, Grace Perez-Navarro, Sarah Perret, Carrie Tyler et Kurt Van Dender. Ils tiennent aussi à remercier les délégués du GT n°2 pour leurs contributions. Le développement des modèles des impôts sur les salaires utilisés dans ce rapport a été financé par l'Union européenne. Les vues exprimées ne sauraient refléter l'opinion officielle de l'Union européenne.

Les informations détaillées par pays sont disponibles en anglais seulement:

<https://doi.org/10.1787/8c99fa4d-en>.

Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	9
Principaux résultats	10
Notes	11
Partie I Comparaisons et tendances des taux effectifs d'imposition des revenus du travail	12
1 Introduction	13
Introduction	14
Imposition des salariés célibataires	15
Comparaison de la situation d'un célibataire et d'un couple disposant d'un seul salaire	23
Imposition des couples disposant de deux salaires	28
Salaires	33
References	38
Notes	38
2 Étude spéciale : l'indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE	39
Introduction	39
L'évolution des salaires et de l'inflation dans les pays de l'OCDE durant la pandémie de COVID-19	39
Freinage fiscal et indexation	42
Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation	45
Freinage fiscal potentiel dans la zone OCDE	54
Références	59
Notes	59
3 Taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022	61
Taux d'imposition moyens	62
Taux marginaux d'imposition	64
Notes	87
4 Illustration graphique des taux effectifs d'imposition en 2022	88
Notes	130

5 Taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2021	131
6 Évolution des taux effectifs d'imposition des revenus du travail (2000-22)	146
Notes	174
Annexe A. Méthodologie et limites	175
Notes	195

GRAPHIQUES

Graphique 1.1. Composition du coin fiscal, 2022	20
Graphique 1.2. Pourcentages des salaires bruts payés en impôts sur le revenu et en cotisations salariales de sécurité sociale, 2022	23
Graphique 1.3. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations en espèces, 2022	27
Graphique 1.4. Impôt sur le revenu et cotisations salariales et patronales de sécurité sociale diminués des prestations en espèces, 2022	30
Graphique 2.1. Inflation dans la zone OCDE depuis les années 1990 : inflation totale et inflation hors alimentation et énergie	40
Graphique 2.2. Croissance des salaires nominaux dans les pays de l'OCDE, 2010-22	41
Graphique 2.3. Rémunération réelle par salarié dans quelques pays de l'OCDE, troisième trimestre 2022	42
Graphique 2.4. Freinage fiscal nominal potentiel dans les pays de l'OCDE	55
Graphique 3.1. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2022	68
Graphique 3.2. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés, 2022	70
Graphique 3.3. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations versées, 2022	72
Graphique 3.4. Impôt sur le revenu, par catégorie de famille, 2022	74
Graphique 3.5. Cotisations de sécurité sociale des salariés, 2022	76
Graphique 3.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2022	78
Graphique 3.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations versées, 2022	80

TABLEAUX

Tableau 1.1. Comparaison du coin fiscal total, 2022	18
Tableau 1.2. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale salariales et patronales, 2022	19
Tableau 1.3. Impôt sur le revenu et cotisations salariales de sécurité sociale, 2022	22
Tableau 1.4. Comparaison du coin fiscal total pour les célibataires et les couples disposant d'un seul salaire, 2022	26
Tableau 1.5. Comparaison du coin fiscal total de couples mariés disposant de deux salaires et ayant des enfants, 2022	30
Tableau 1.6. Impôt sur le revenu et cotisations salariales de sécurité sociale diminués des prestations en espèces, 2022	32
Tableau 1.7. Comparaison des niveaux de salaires en 2021 et 2022	35
Tableau 1.8. Classification du salaire moyen par secteur	36
Tableau 2.1. Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation	46
Tableau 2.2. Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation – tableau récapitulatif	47
Tableau 2.3. Indicateurs servant de base à l'indexation et période de référence	50
Tableau 2.4. Indicateurs servant de base à l'indexation – tableau récapitulatif	51
Tableau 3.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2022	67
Tableau 3.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés, 2022	69
Tableau 3.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2022	71

Tableau 3.4. Impôt sur le revenu, 2022	73
Tableau 3.5. cotisations sociales des salariés, 2022	75
Tableau 3.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2022	77
Tableau 3.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2022	79
Tableau 3.8. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage du salaire brut, 2022	81
Tableau 3.9. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage des coûts bruts de main d'œuvre, 2022	82
Tableau 3.10. Salaire brut annuel et revenu net, célibataire, 2022	83
Tableau 3.11. Salaire brut annuel et revenu net, couple marié, 2022	84
Tableau 3.12. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, célibataire, 2022	85
Tableau 3.13. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, couple marié, 2022	86
Tableau 5.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2021	133
Tableau 5.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés, 2021	134
Tableau 5.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2021	135
Tableau 5.4. Impôt sur le revenu, 2021	136
Tableau 5.5. cotisations sociales des salariés, 2021	137
Tableau 5.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2021	138
Tableau 5.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2021	139
Tableau 5.8. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage du salaire brut, 2021	140
Tableau 5.9. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage des coûts bruts de main d'œuvre, 2021	141
Tableau 5.10. Salaire brut annuel et revenu net, célibataire, 2021	142
Tableau 5.11. Salaire brut annuel et revenu net, couple marié, 2021	143
Tableau 5.12. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, célibataire, 2021	144
Tableau 5.13. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, couple marié, 2021	145
Tableau 6.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen	148
Tableau 6.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen	149
Tableau 6.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen	150
Tableau 6.4. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen	151
Tableau 6.5. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen	152
Tableau 6.6. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	153
Tableau 6.7. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun	154
Tableau 6.8. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	155
Tableau 6.9. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen	156
Tableau 6.10. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen	157
Tableau 6.11. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen	158
Tableau 6.12. Impôt sur le revenu, parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen	159
Tableau 6.13. Impôt sur le revenu, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen	160
Tableau 6.14. Impôt sur le revenu, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	161
Tableau 6.15. Impôt sur le revenu, couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun	162
Tableau 6.16. Impôt sur le revenu, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	163
Tableau 6.17. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen	164

Tableau 6.18. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen	165
Tableau 6.19. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen	166
Tableau 6.20. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen	167
Tableau 6.21. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen	168
Tableau 6.22. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	169
Tableau 6.23. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun	170
Tableau 6.24. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen	171
Tableau 6.25. Salaire brut et net annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-22	172
Tableau 6.26. Salaire brut et net annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-22 (en monnaie nationale)	173
Tableau A A.1. Termes utilisés	175
Tableau A A.2. Caractéristiques des contribuables étudiés	176
Tableau A A.3. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique	178
Tableau A A.4. Mode de calcul des salaires moyens	179
Tableau A A.5. Source des données concernant les gains, 2021	183
Tableau A A.6. Salaire brut estimé, 2021-2022 (en monnaie nationale)	185
Tableau A A.7. Parités de pouvoir d'achat et taux de change pour 2022	186

Suivez les publications de l'OCDE sur :

 <https://twitter.com/OECD>

 <https://www.facebook.com/theOECD>

 <https://www.linkedin.com/company/organisation-eco-cooperation-development-organisation-cooperation-developpement-eco/>

 <https://www.youtube.com/user/OECDLibrary>

 <https://www.oecd.org/newletters/>

Ce livre contient des... **StatLinks** 

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

Vous trouverez un StatLink  sous chaque tableau ou graphique de cet ouvrage. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de copier le lien dans votre navigateur internet ou de cliquer dessus depuis la version électronique de l'ouvrage.

Résumé

En 2022, les taux effectifs d'imposition du revenu du travail ont augmenté dans la zone OCDE tandis que les salaires réels diminuaient sous l'effet d'une forte inflation. Le coin fiscal² calculé pour les huit types de foyers étudiés dans ce rapport a augmenté dans la plupart des pays entre 2021 et 2022. C'est pour les foyers avec enfants, en particulier les plus modestes d'entre eux, qu'il a le plus progressé. Les résultats de l'étude révèlent combien il est important que les pouvoirs publics prennent des mesures pour limiter le freinage fiscal, c'est-à-dire l'alourdissement de la pression fiscale dû à un ajustement incomplet des paramètres du système fiscal par rapport à l'inflation.

Pour un travailleur célibataire et percevant le salaire moyen, le coin fiscal s'est établi en moyenne à 34.6 % en 2022 dans la zone OCDE, soit un niveau similaire à celui de l'année précédente. Entre 2021 et 2022, il a augmenté dans 23 des 38 pays de l'OCDE, a diminué dans 11 pays et il est resté stable dans les quatre autres. Les États-Unis sont le seul pays où il a augmenté de plus d'un point de pourcentage (2.20 points), ce qui s'explique par la fin des prestations liées au COVID-19. Dans la quasi-totalité des pays où le coin fiscal a augmenté pour un travailleur célibataire, cette variation s'explique par la hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), elle-même causée, dans certains pays par l'interaction entre l'augmentation des salaires moyens et les barèmes d'imposition progressifs, et dans d'autres par la hausse de la proportion du revenu qui est imposable, le montant des abattements et crédits d'impôt ayant diminué par rapport au salaire moyen.

La diminution du coin fiscal pour un travailleur seul percevant le salaire moyen a été supérieure à un point de pourcentage en Pologne (-1.23 point de pourcentage), en Hongrie (-2.01 points) et en Türkiye (-2.66 points). En Pologne, elle s'explique par l'introduction d'un crédit d'impôt non remboursable non plafonné, tandis qu'en Hongrie, elle est due à l'abaissement de l'impôt de contribution sociale, réduit de 2.5 points, et à la suppression de l'impôt au titre de la formation en 2022. En Türkiye, la baisse du coin fiscal est imputable à l'introduction d'une exonération d'impôt du salaire minimum.

Dans la zone OCDE, le coin fiscal moyen pour un couple disposant de deux salaires (l'un égal à 100 % du salaire moyen et l'autre correspondant à 67 % du salaire moyen) a progressé de 0.45 point de pourcentage entre 2021 et 2022, pour s'établir à 29.4 %. Pour ce type de foyer, il a augmenté dans 24 pays et diminué dans 13, tandis qu'il est resté stable dans un pays. Pour un couple ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire, le coin fiscal a augmenté de 1.05 point en moyenne dans la zone OCDE entre 2021 et 2022, pour s'établir à 25.6 %. L'écart entre le coin fiscal calculé pour ce type de foyer et celui calculé pour un travailleur seul percevant le salaire moyen a diminué de 1.05 point entre 2021 et 2022.

C'est pour un parent isolé ayant deux enfants à charge et percevant 67 % du salaire moyen que le coin fiscal moyen a le plus augmenté entre 2021 et 2022. Pour ce type de famille monoparentale, il a progressé de 1.61 point, s'établissant à 16.6 % en 2022. Il a augmenté dans 31 pays, a diminué dans six et est resté stable dans un pays. La hausse la plus forte – 30.4 points – est observée au Chili et s'explique par la suppression d'une prestation familiale introduite en réaction au COVID-19.

L'année sur laquelle porte ce rapport est la troisième année au cours de laquelle les pays de l'OCDE ont subi les conséquences de la pandémie. La fiscalité du travail a occupé une place importante parmi les

mesures prises face au choc économique provoqué par la pandémie en 2020, mais fin 2021, la plupart des mesures avaient été retirées. En moyenne dans la zone OCDE, pour sept types de foyers, le coin fiscal a diminué en 2022 par rapport à ce qu'il était en 2019, avant le début de la pandémie. L'inverse n'est vrai que pour un type de foyer, à savoir un foyer monoparental percevant 67 % du salaire moyen. Toutefois, pour quatre des huit types de foyers, le coin fiscal était plus élevé en 2022 qu'en 2019 dans une majorité de pays ; pour trois types de foyers, il était plus faible en 2022 qu'en 2019 dans une majorité de pays et pour un type de foyer, il a augmenté dans 18 pays et diminué dans 18 autres au cours de cette période.

Le rapport contient une Étude spéciale sur l'indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE. Cette étude s'appuie sur un questionnaire diffusé au GT n°2 en 2022 et montre que les pratiques en matière d'indexation varient à la fois d'un pays de l'OCDE à l'autre et au sein d'un même pays. Un peu moins de la moitié des pays de l'OCDE indexent automatiquement leur système d'imposition des personnes physiques sur l'inflation (en général sur l'inflation des prix à la consommation), 55 % des pays indexent automatiquement les cotisations de sécurité sociale et 50 % les prestations en espèces. L'Étude spéciale révèle également que la hausse des salaires nominaux entre 2019 et 2022 a entraîné une hausse du coin fiscal dans les pays de l'OCDE, en particulier pour un parent isolé percevant une rémunération inférieure au salaire moyen.

Principaux résultats

Le coin fiscal moyen pour les travailleurs célibataires a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE en 2022

- Le coin fiscal d'un travailleur célibataire sans enfant et percevant le salaire moyen représentait 34.6 % du total des coûts de main-d'œuvre en 2022.
- Entre 2021 et 2022, le coin fiscal pour ce type de foyer a progressé dans 23 pays et diminué dans 11.
- En 2022, c'est en Belgique que le coin fiscal pour ce type de foyer était le plus élevé (53 %), puis en Allemagne (47.8 %), en France (47 %), en Autriche (46.8 %) et en Italie (45.9 %).
- La même année, le taux d'imposition moyen de ce type de foyer s'est établi à 24.7 % du salaire brut. C'est en Belgique qu'il était le plus élevé (40.3 %), et le Danemark, l'Allemagne et la Lituanie sont les seuls autres pays où il a dépassé 35 %.

Le coin fiscal moyen pour les foyers avec enfants a augmenté dans la zone OCDE en 2022.

- En moyenne dans la zone OCDE, le coin fiscal pour un couple ayant deux enfants et disposant de deux salaires (l'un égal à 100 % du salaire moyen, l'autre à 67 %) s'est établi à 29.4 % en 2022, contre 25.6 % pour un couple disposant d'un seul salaire, égal au salaire moyen, et 16.6 % pour une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen.
- Parmi les huit types de foyers étudiés, c'est pour les parents isolés ayant deux enfants à charge et percevant 67 % du salaire moyen que le coin fiscal moyen a le plus augmenté entre 2021 et 2022. Pour ce type de foyer, la hausse a été supérieure à un point de pourcentage dans 12 pays.
- Le coin fiscal était plus élevé pour les couples mariés ayant deux enfants et disposant d'un seul salaire que pour un travailleur célibataire dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE. L'écart était supérieur à 15 % des coûts de main-d'œuvre en Autriche, Belgique, République tchèque, Luxembourg et Pologne.

Les salaires moyens et les revenus réels après impôt ont diminué en termes réels dans la zone OCDE

- Au cours de la période 2021-22, le salaire moyen a progressé dans tous les pays de l'OCDE en termes nominaux mais a reculé en termes réels dans 35 des 38 pays membres.
- La baisse du salaire réel a été supérieure ou égale à 5 % dans neuf pays : Espagne (-5.3 %), Estonie (-10.0 %), Grèce (-7.4 %), Lettonie (-6.2 %), Lituanie (-6.3 %), Mexique (-6.8 %), Pays-Bas (-8.3 %), République tchèque (-7 %) et Türkiye (-8.8 %).
- Le revenu réel après impôt d'un travailleur seul percevant le salaire moyen a régressé dans 34 pays entre 2021 et 2022.

Indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE (Étude spéciale)

- En 2022, les taux d'inflation ont atteint leur plus haut niveau depuis 1988, ce qui a suscité un regain d'intérêt pour les politiques d'indexation dans les pays de l'OCDE, l'indexation étant un des principaux outils utilisés pour compenser le freinage fiscal, mécanisme à travers lequel la hausse des salaires nominaux entraîne mécaniquement un alourdissement de la pression fiscale.
- L'Étude spéciale, qui s'appuie sur un questionnaire diffusé aux pays de l'OCDE en 2022, révèle que les pratiques en matière d'indexation varient à la fois d'un pays de l'OCDE à l'autre et au sein d'un même pays.
- Dix-sept pays de l'OCDE ajustent automatiquement leur système d'imposition des personnes physiques en fonction de l'inflation, tandis que 21 le font de façon discrétionnaire. Vingt-et-un pays procèdent à un ajustement automatique des cotisations de sécurité sociale et 19 à un ajustement automatique des prestations.
- Dans la majorité des pays où l'indexation est automatique, l'indicateur de référence retenu est l'inflation des prix.
- L'alourdissement de la pression fiscale induit par la hausse des salaires nominaux qui a eu lieu entre 2019 et 2022 a été particulièrement important pour les ménages modestes avec enfants.

Notes

¹ Les éditions antérieures de ce rapport étaient publiées sous les titres *La situation des salariés au regard de l'impôt et des transferts sociaux* (éditions 1996 à 1998) et *La situation des ouvriers au regard de l'impôt et des transferts sociaux* (éditions antérieures à 1996).

² Le coin fiscal, qui est le principal indicateur présenté dans ce rapport, mesure la différence entre les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur et la part correspondant à la rémunération nette après impôt du salarié. Il est égal à la somme de l'IRPP et des cotisations de sécurité sociale patronales et salariales, moins les prestations en espèces reçues, en proportion du total des coûts de main-d'œuvre supportés par l'employeur.

Partie I Comparaisons et tendances des taux effectifs d'imposition des revenus du travail

1 Introduction

Ce chapitre présente les principaux résultats de l'analyse de l'imposition des revenus du travail dans les pays membres de l'OCDE en 2022. Il accorde une large place au coin fiscal qui mesure la différence entre les coûts de main d'œuvre pour l'employeur et la rémunération nette correspondante du salarié. Il s'intéresse également au taux moyen net d'imposition des personnes physiques, qui exprime l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations salariales de sécurité sociale après déduction des prestations en espèces en pourcentage du salaire brut. L'analyse compare un célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen, à un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire de niveau identique, ainsi qu'à un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, dont l'un des conjoints est rémunéré au salaire moyen et l'autre à 67 % du salaire moyen. Ce chapitre contient une analyse de l'évolution des salaires moyens dans les pays de l'OCDE en 2022.

Cette publication fournit, pour chacun des 38 pays de l'OCDE, des informations détaillées sur les impôts sur le revenu versés par les salariés, leurs cotisations de sécurité sociale, les transferts qu'ils perçoivent sous forme de prestations en espèces, ainsi que sur les cotisations de sécurité sociale (CSS) et taxes sur les salaires versées par leurs employeurs. Ces données sont largement utilisées aux fins de la formulation et de l'évaluation des politiques sociales et économiques ainsi que dans le cadre de travaux de recherche universitaire. Les données spécifiques sur les contribuables figurant dans cette étude permettent de compléter les renseignements compilés chaque année dans les *Statistiques des recettes publiques*, publication qui contient des données comparables au niveau international sur les niveaux d'imposition et les structures fiscales dans les pays de l'OCDE.

La première partie de cette publication fournit des informations détaillées sur les taux effectifs d'imposition des revenus du travail dans les pays de l'OCDE en 2022 pour huit catégories de foyer ayant des niveaux de revenu comparables, ainsi que sur les coûts totaux de main-d'œuvre qui en découlent pour les employeurs. Elle comporte aussi une analyse des variations des taux effectifs d'imposition entre 2021 et 2022, ainsi que de leur évolution historique depuis 2000. La deuxième partie contient des informations détaillées sur les régimes de taxation du travail dans les 38 pays membres de l'OCDE. Une description détaillée de la méthodologie utilisée figure en Annexe.

Ce chapitre comprend une introduction à la méthodologie utilisée dans cette publication, suivie d'un examen des résultats relatifs aux indicateurs du taux effectif d'imposition en 2022. L'examen porte sur le coin fiscal et les taux moyens de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour un célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen, ainsi que sur les indicateurs correspondants pour un couple disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen, et pour un couple disposant de deux salaires dont un conjoint est rémunéré au salaire moyen et l'autre à 67 % du salaire moyen, et suppose que ces deux couples ont deux enfants. On trouvera en conclusion une analyse de l'évolution des salaires moyens par pays en valeur nominale et en termes réels, ainsi que la classification par branche d'activité utilisée pour effectuer le calcul.

Introduction

Cette section expose la méthodologie utilisée dans la publication *Les impôts sur les salaires*, consacrée exclusivement aux salariés à plein temps. Par hypothèse, leur revenu annuel d'activité est égal à un pourcentage donné du salaire brut moyen des travailleurs adultes travaillant à temps plein, pour chaque économie de l'OCDE, désigné sous le nom de salaire moyen (SM). Sont concernés à la fois les travailleurs manuels et non manuels, soit dans les secteurs C à K inclus, conformément à la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (CITI Rév. 3), soit dans les secteurs B à N inclus, conformément à la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Révision 4 (CITI Rév. 4)¹. Des précisions figurent dans le Tableau 1.8 ainsi que dans l'Annexe à cette étude. Des hypothèses complémentaires sont formulées concernant d'autres éléments de la situation personnelle de ces salariés, afin de pouvoir déterminer leur positionnement au regard du système de prélèvements et de prestations.

Dans la publication *Les impôts sur les salaires*, le terme « impôt » recouvre l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les CSS et les taxes sur les salaires (regroupées avec les CSS patronales pour le calcul des taux d'imposition) payables sur le salaire brut. Par conséquent, aucun impôt sur le revenu pouvant être dû au titre de revenus non salariaux, de même qu'aucun autre type d'impôt — par exemple, l'impôt sur les bénéfices, l'impôt sur le patrimoine net et les impôts sur la consommation — n'est pris en compte. Les transferts inclus sont ceux versés par les administrations publiques sous la forme de prestations en espèces, généralement au titre des enfants à charge.

Pour la plupart des pays de l'OCDE, l'année fiscale correspond à l'année civile. Toutefois, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni font exception. Dans le cas de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-

Uni, où l'année fiscale débute en avril, une approche « prospective » a été suivie pour les calculs. Il s'ensuit par exemple que les taux d'imposition indiqués pour 2022 sont ceux de l'année fiscale 2022-2023. Toutefois, en Australie, où l'année fiscale débute en juillet, il a été décidé d'adopter une approche « rétrospective » afin d'obtenir des résultats plus fiables. Par conséquent, pour l'Australie, l'année 2022 a été considérée comme correspondant à l'année fiscale 2021-2022.

La publication *Les impôts sur les salaires* contient divers indicateurs relatifs à l'imposition de la main-d'œuvre. Elle met l'accent sur le coin fiscal, qui mesure la différence entre les coûts de main d'œuvre pour l'employeur et la rémunération nette correspondante du salarié. Cet indicateur est calculé en faisant le total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des CSS à la charge des salariés et des employeurs, et des taxes éventuelles sur les salaires, et en retranchant les prestations en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Les CSS patronales et, dans certains pays, les taxes sur les salaires sont ajoutées au salaire brut des salariés pour obtenir un indicateur des coûts totaux de main-d'œuvre.

Le coin fiscal moyen mesure la part des coûts totaux de main-d'œuvre qui est prélevée sous forme d'impôts et de CSS après déduction des prestations versées en espèces. Au contraire, le coin fiscal marginal mesure la part de l'augmentation des coûts totaux de main-d'œuvre qui est ainsi prélevée sous forme d'impôts et de CSS après déduction des prestations versées en espèces. Il convient de noter que le coin fiscal prend en compte uniquement les paiements considérés comme des impôts au sens du Guide d'interprétation de l'OCDE. Les salariés et les employeurs peuvent aussi devoir procéder à des paiements obligatoires non fiscaux (PONF)², qui peuvent augmenter le niveau des indicateurs présentés dans cette publication. Un document d'accompagnement disponible dans la *Base de données fiscales de l'OCDE* présente les indicateurs de prélèvements obligatoires, qui combinent les impôts et les PONF : <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/non-tax-compulsory-payments.pdf>.

Cette section contient également une analyse du taux moyen d'imposition des personnes physiques et du taux moyen net d'imposition des personnes physiques. Le taux moyen d'imposition des personnes physiques est la terminologie utilisée lorsque l'impôt sur le revenu des personnes physiques plus les CSS salariales sont exprimés en pourcentage du salaire brut. Le taux moyen net d'imposition des personnes physiques est obtenu en retranchant les prestations en espèces. Le taux marginal net d'imposition des personnes physiques fait ressortir la part d'une augmentation du salaire brut qui est reversée sous forme d'impôt sur le revenu des personnes physiques et de CSS salariales, après déduction des prestations en espèces.

Imposition des salariés célibataires

Coin fiscal

Le Tableau 1.1 montre que le coin fiscal entre les coûts de main-d'œuvre à la charge de l'employeur et la rémunération nette correspondante des salariés célibataires sans enfant, rémunérés au salaire moyen, différerait fortement selon les pays de l'OCDE en 2022 (voir la colonne 1). Si en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en France et en Italie, le coin fiscal en pourcentage des coûts de main-d'œuvre s'élevait à plus de 45 %, il était inférieur à 20 % au Chili et en Colombie. C'est en Belgique que l'on observait le coin fiscal le plus élevé (53.0 %), et en Colombie qu'il était le plus bas (0.0 %). En Colombie, un salarié célibataire rémunéré au salaire moyen n'a acquitté aucun impôt sur le revenu des personnes physiques en 2022, cependant que ses cotisations d'assurance retraite, d'assurance maladie, et d'assurance contre les risques liés à l'emploi sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF)³, et ne sont donc pas comptabilisées comme des impôts dans les calculs des *Impôts sur les salaires*. Le Tableau 1.1 indique que le coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE, exprimé en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, s'établissait à 34.6 % en 2022.

Les variations du coin fiscal entre 2021 et 2022 pour un salarié célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen, exprimées en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, sont indiquées à la colonne 2 du Tableau 1.1. Le coin fiscal moyen pour cette catégorie de foyer dans les pays de l'OCDE a augmenté de 0.04 point de pourcentage en 2022, après une baisse de 0.1 point en 2021. Parmi les pays membres de l'OCDE, le coin fiscal a augmenté dans 23 pays, et a baissé dans 11 autres. Il est resté au même niveau pour le salarié moyen en Chili, en Colombie, au Costa Rica et au Finlande entre 2021 et 2022. Les augmentations du coin fiscal ont oscillé entre 0.02 point en Lettonie et 2.2 points aux États-Unis. Dans huit pays, la hausse a été supérieure à 0.5 point, tandis que seuls les États-Unis ont enregistré une hausse supérieure à 1 point, en raison de la suppression des prestations liées au COVID-19. Les baisses étaient comprises entre 0.01 point en Espagne et 2.66 points en Türkiye. En Hongrie et en Pologne, la baisse du coin fiscal moyen a également dépassé 1 point de pourcentage (-2.01 points et -1.23 point, respectivement).

Dans la majorité des pays où le coin fiscal a augmenté, cette hausse s'explique par le relèvement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques en pourcentage des coûts de main-d'œuvre (voir la colonne 3 du Tableau 1.1). Dans certains pays, cette progression était imputable à des hausses du salaire moyen en valeur nominale entre 2021 et 2022 (voir ci-après). La hausse du salaire moyen accroît l'impôt sur le revenu des personnes physiques en raison de la progressivité des systèmes d'imposition du revenu si les seuils d'imposition augmentent moins que le salaire moyen. Ce point est examiné plus en détail au chapitre 2. Dans d'autres pays, l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'explique principalement par le fait qu'une plus forte proportion des revenus est imposée à mesure que la valeur des abattements et crédits d'impôt diminue par rapport aux revenus.

Au Canada, en Corée, en Islande, en Israël, au Mexique, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, l'augmentation du coin fiscal résulte de la hausse des CSS salariales et/ou patronales en pourcentage des coûts de main-d'œuvre. Au Canada, les cotisations maximales au titre de l'assurance retraite et de l'assurance chômage ont été relevées en 2022. En Islande, la réduction du taux des CSS patronales accordée à titre temporaire en 2021 a pris fin et le taux est revenu à 6.35 %. En Israël, la progressivité des taux de CSS a contribué à une augmentation du coin fiscal en raison d'une hausse du salaire moyen en 2022. En Corée, le taux de cotisation au régime national d'assurance maladie au niveau du salaire moyen est passé de 3.825136 % en 2021 à 3.923836 % en 2022. Au Mexique, le coin fiscal a augmenté en raison d'une mise à jour de l'unité de mesure et d'actualisation (*Unidad de Medida y Actualización*) ainsi que d'une hausse du salaire moyen. Aux Pays-Bas, le taux des CSS patronales a augmenté. Au Royaume-Uni, le taux des CSS patronales est passé de 13.8 % à 15.05 %. Dans huit des onze pays de l'OCDE qui ont enregistré une diminution du coin fiscal en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, celle-ci résulte pour l'essentiel d'une baisse de l'impôt sur le revenu (Australie, Espagne, Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Suède et Türkiye).

Les baisses du coin fiscal ont été inférieures à 0.25 point en Australie (-0.22 point), en République tchèque (-0.17 point), en Suède (-0.11 point) et en Espagne (-0.01 point). Dans ces pays, les baisses s'expliquent par une modification des allègements fiscaux, des crédits d'impôt et des barèmes d'imposition. En Slovaquie, l'abattement à la base a été porté de 3 500 EUR en 2021 à 4 500 EUR en 2022, ce qui a entraîné une baisse de 0.75 point du coin fiscal. En Pologne, l'instauration d'un crédit d'impôt non remboursable déplafonné s'est traduite par une baisse du coin fiscal de 1.23 point. En Türkiye, le coin fiscal a diminué de 2.66 points à la suite de la mise en place de l'exonération d'impôt sur le salaire minimum.

Dans les autres pays de l'OCDE où le coin fiscal a diminué en pourcentage des coûts de main-d'œuvre en 2022, cette évolution s'explique par une baisse des CSS (Grèce et Hongrie). En Grèce, le taux des cotisations de sécurité sociale au titre de l'assurance complémentaire des salariés a été réduit pour les employeurs comme pour les salariés, ce qui a entraîné une baisse du coin fiscal moyen de 0.02 point. En Hongrie, le coin fiscal moyen a diminué de 2.01 points en raison de la diminution de 2.5 points de l'impôt social et de la suppression de la taxe destinée au financement de la formation professionnelle en 2022. En Autriche, le coin fiscal moyen a diminué de 0.99 point sous l'effet du versement de primes au titre de

la lutte contre le changement climatique et contre l'inflation et du chèque énergie. En Allemagne, le coin fiscal a diminué de 0.29 point en raison du forfait énergie de 300 EUR destiné à compenser la hausse des prix de l'énergie, qui était soumise à l'impôt sur le revenu.

Le Tableau 1.2 et le Graphique 1.1 renseignent sur les éléments constitutifs du coin fiscal en 2022, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu des personnes physiques ainsi que les CSS salariales et patronales (y compris les taxes sur les salaires lorsqu'elles sont applicables), en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour un salarié moyen sans enfant. Les coûts de main-d'œuvre indiqués dans le Tableau 1.2 sont exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat.

Le pourcentage des coûts de main-d'œuvre payés en impôt sur le revenu a varié considérablement dans les pays de l'OCDE en 2022. Les chiffres les plus bas s'observent en Colombie, au Costa Rica et au Chili (0 % dans les trois pays), la Corée, la Grèce, le Japon, le Mexique, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Türkiye se situant également sous la barre des 10 %. C'est au Danemark qu'ils sont les plus élevés (35.5 %), l'Australie, la Belgique, l'Irlande, l'Islande et la Nouvelle-Zélande dépassant également la barre des 20 %. Le pourcentage des coûts de main d'œuvre payés en CSS salariales varie beaucoup également, de 0 % en Australie, en Colombie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande, à 19.0 % en Slovénie et 19.2 % en Lituanie. Les employeurs en France paient 26.7 % des coûts de main-d'œuvre sous forme de CSS, soit le niveau le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. Les chiffres correspondants atteignent ou dépassent également 20 % dans neuf autres pays — l'Autriche, la Belgique, le Costa Rica, l'Espagne, l'Estonie, l'Italie, la République slovaque, la République tchèque et la Suède.

En pourcentage des coûts de main-d'œuvre, le total des CSS salariales et patronales dépasse 20 % dans 23 pays de l'OCDE. Il représentait au moins un tiers des coûts de main-d'œuvre en Allemagne, en Autriche, en France et en République tchèque.

Tableau 1.1. Comparaison du coin fiscal total, 2022

En % des coûts de main d'œuvre

Pays ¹	Coin fiscal total 2022 (1)	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage) ²			
		Coin fiscal (2)	Impôts sur le revenu (3)	CSS salariés (4)	CSS employeur ³ (5)
Belgique	53.0	0.65	0.69	0.02	-0.06
Allemagne	47.8	-0.29	0.08	0.08	0.00
France	47.0	0.14	-0.05	0.08	0.11
Autriche	46.8	-0.99	0.02	0.01	-0.06
Italie	45.9	0.47	1.07	-0.61	0.00
Finlande	43.1	0.00	-0.04	-0.19	0.23
Slovénie	42.8	-0.75	-0.75	0.00	0.00
Suède	42.4	-0.10	-0.11	0.00	0.00
Portugal	41.9	0.06	0.06	0.00	0.00
République slovaque	41.6	0.15	0.28	0.02	-0.15
Hongrie	41.2	-2.01	0.45	0.56	-3.03
Lettonie	40.6	0.02	0.02	0.00	0.00
Luxembourg	40.4	0.63	0.62	0.01	0.00
République tchèque	39.8	-0.17	-0.17	0.00	0.00
Espagne	39.5	-0.01	-0.01	0.00	0.00
Estonie	39.0	0.85	0.85	0.00	0.00
Lituanie	38.2	0.67	0.67	0.00	0.00
Türkiye	37.2	-2.66	-2.66	0.00	0.00
Grèce	37.1	-0.02	0.18	-0.11	-0.10
Norvège	35.7	0.06	0.23	-0.18	0.00
Danemark	35.5	0.16	0.07	0.00	0.00
Pays-Bas	35.5	0.56	0.14	-0.27	0.69
Irlande	34.7	0.19	0.19	0.00	0.00
Pologne	33.6	-1.23	-1.24	0.00	0.01
Japon	32.6	0.06	0.06	0.00	0.00
Islande	32.5	0.14	-0.08	0.00	0.22
Canada	31.9	0.39	0.06	0.18	0.15
Royaume-Uni	31.5	0.76	0.22	0.00	0.54
États-Unis	30.5	2.20	0.13	0.00	-0.02
Costa Rica	29.2	0.00	0.00	0.00	0.00
Australie	26.9	-0.20	-0.22	0.00	0.02
Corée	24.2	0.34	0.14	0.13	0.08
Israël	23.6	0.15	0.02	0.09	0.04
Suisse	23.4	0.27	0.27	0.00	0.00
Mexique	20.4	0.19	0.01	-0.02	0.19
Nouvelle-Zélande	20.1	0.72	0.72	0.00	0.00
Chili	7.0	0.00	0.00	0.00	0.00
Colombie	0.0	0.00	0.00	0.00	0.00
Moyenne non pondérée					
OCDE Moyenne	34.6	0.04	0.05	0.00	-0.03

Notes : Célibataire sans enfant percevant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total.

2. À cause des arrondis, les variations du coin fiscal colonne (2) peuvent être différentes d'un centième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) à (5). Pour le Danemark et les États-Unis, les prestations en espèces contribuent à la différence, car elles ne sont pas incluses dans les colonnes (3) à (5).

3. Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

Sources : Contributions des pays et (OCDE₍₁₎) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

StatLink  <https://stat.link/plsa82>

Tableau 1.2. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale salariales et patronales, 2022

Pays ¹	Coin fiscal total ² (1)	Impôt sur le revenu (2)	Cotisations de sécurité sociale		Coûts de main-d'oeuvre ⁴ (5)
			Salarié (3)	Employeur ³ (4)	
Suisse	23.4	11.4	6.0	6.0	100 655
Belgique	53.0	20.7	11.0	21.3	94 362
Luxembourg	40.4	17.4	10.8	12.2	94 100
Allemagne	47.8	14.7	16.9	16.6	90 146
Autriche	46.8	11.9	14.0	21.8	88 550
Pays-Bas	35.5	14.3	10.4	10.7	85 828
France	47.0	11.9	8.4	26.7	81 140
Norvège	35.7	17.1	7.1	11.5	79 921
Islande	32.5	26.4	0.1	6.0	78 589
Irlande	34.7	21.2	3.6	10.0	77 318
Suède	42.4	13.1	5.3	23.9	75 477
Finlande	43.1	17.2	8.5	17.4	74 825
Royaume-Uni	31.5	12.8	8.4	10.4	71 544
Canada	31.9	17.6	5.8	8.4	70 907
Italie	45.9	15.3	6.6	24.0	70 393
États-Unis	30.5	15.9	7.1	7.5	70 174
Danemark	35.5	35.5	0.0	0.0	69 941
Australie	26.9	21.8	0.0	5.1	68 947
Corée	24.2	5.9	8.4	9.9	66 702
Japon	32.6	6.8	12.5	13.3	62 028
Espagne	39.5	11.6	4.9	23.0	61 078
République tchèque	39.8	6.3	8.2	25.3	48 717
Israël	23.6	10.3	7.8	5.5	48 697
Slovénie	42.8	9.9	19.0	13.9	48 179
Portugal	41.9	13.9	8.9	19.2	47 700
Nouvelle-Zélande	20.1	20.1	0.0	0.0	47 539
Estonie	39.0	12.5	1.2	25.3	45 624
Pologne	33.6	4.2	15.3	14.1	44 795
Hongrie	41.2	13.3	16.4	11.5	44 683
Grèce	37.1	7.4	11.4	18.3	43 783
Lituanie	38.2	17.3	19.2	1.8	42 454
Lettonie	40.6	13.0	8.5	19.1	39 389
République slovaque	41.6	8.4	10.3	22.9	37 239
Costa Rica	29.2	0.0	8.3	20.9	35 633
Türkiye	37.2	9.6	12.8	14.9	34 470
Chili	7.0	0.0	7.0	0.0	26 719
Mexique	20.4	8.9	1.2	10.3	16 947
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	14 644
Moyenne non pondérée					
OCDE Moyenne	34.6	13.0	8.2	13.4	60 522

Notes : Célibataire sans enfant percevant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

1. Les pays sont classés par ordre décroissant des coûts de main d'œuvre.

2. À cause des arrondis, le total de la colonne (1) peut être différent d'un dixième de point de pourcentage de la somme des colonnes (2) à (4). Pour le Danemark et les États-Unis, les prestations en espèces contribuent à la différence, car elles ne sont pas incluses dans les colonnes (2) à (4).

3. Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

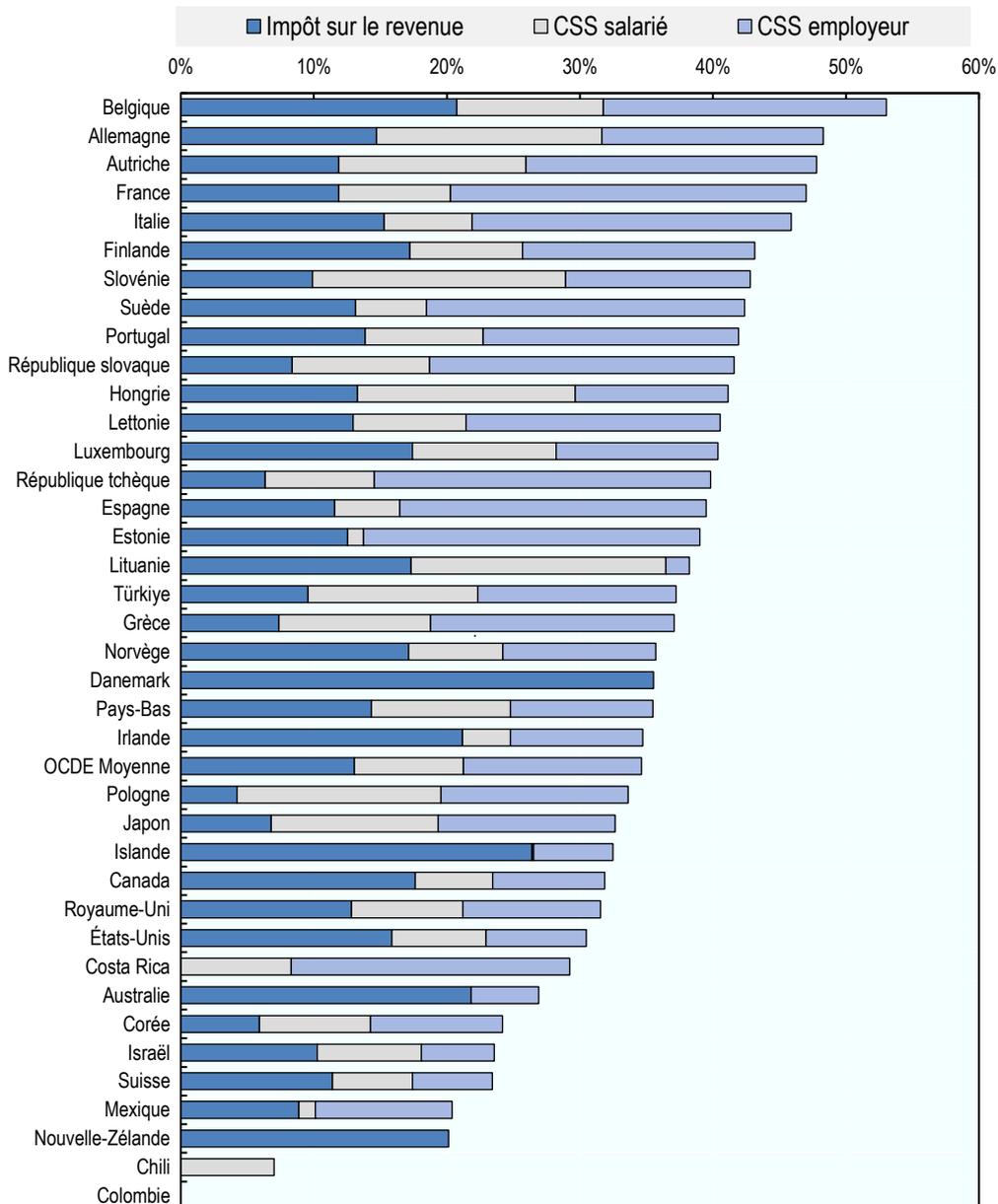
4. Exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat.

Sources : Contributions des pays et (OCDE₍₁₎) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

StatLink  <https://stat.link/z9y437>

Graphique 1.1. Composition du coin fiscal, 2022

En % des coûts de main d'œuvre



Notes : Célibataire sans enfant percevant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.
Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

StatLink  <https://stat.link/j2id9f>

Taux moyen d'imposition des personnes physiques

Le taux moyen d'imposition des personnes physiques correspond à l'impôt sur le revenu plus les CSS salariales en pourcentage du salaire brut. Le Tableau 1.3 indique les taux moyens d'imposition en 2022 pour un salarié célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen. Les chiffres correspondant au salaire brut du salarié moyen sont exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat. Le Graphique 1.2

donne une représentation graphique du taux moyen d'imposition des personnes physiques décomposé entre l'impôt sur le revenu et les CSS salariales.

Le Tableau 1.3 et le Graphique 1.2 indiquent qu'en moyenne, le taux moyen d'imposition des personnes physiques applicable à un célibataire rémunéré au salaire moyen dans les pays de l'OCDE était de 24.7 % en 2022. La Belgique affichait le taux le plus élevé, à 40.3 % du salaire brut, tandis que l'Allemagne, le Danemark et la Lituanie étaient les seuls autres pays où les taux dépassaient 35 %. C'est au Mexique (11.3 %), au Costa Rica (10.5 %), au Chili (7.0 %) et en Colombie (0.0 %) que les taux moyens d'imposition des personnes physiques étaient les plus bas. En Colombie, le taux moyen d'imposition moyen des personnes physiques était égal à zéro, ce qui s'explique par le fait que les célibataires rémunérés au salaire moyen n'ont pas payé d'impôt sur le revenu en 2022, comme évoqué plus haut.

Il est clair que l'incidence de l'impôt et des prestations sociales sur le revenu net disponible d'un salarié varie beaucoup d'un pays à l'autre de l'OCDE. Ces fortes variations dans le montant et la composition du coin fiscal dans les différents pays traduisent en partie les différences que l'on observe en ce qui concerne :

- Le rapport global entre le total des recettes fiscales et le produit intérieur brut ; et
- La part de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des CSS dans l'ensemble des prélèvements nationaux.

En 2022, la part de l'impôt sur le revenu dans le taux moyen d'imposition des personnes physiques était supérieure à celle des CSS salariales dans 23 des 38 pays membres de l'OCDE. Aucune CSS salariale n'est prélevée en Australie, en Colombie, au Danemark ni en Nouvelle-Zélande, et les taux applicables représentent au plus 4 % des revenus bruts en Estonie, en Irlande, en Islande et au Mexique. À l'inverse, dans cinq pays (Chili, Costa Rica, Japon, Pologne et Slovénie), un salarié célibataire rémunéré au salaire moyen payait nettement plus de CSS salariales que d'impôt sur le revenu des personnes physiques (plus de six points de pourcentage). Dans sept pays — Allemagne, Autriche, Corée, Israël, Lituanie, République tchèque et République slovaque —, le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et celui des CSS salariales, en pourcentage des revenus bruts, sont très proches (les écarts sont inférieurs à 3 points de pourcentage).

Tableau 1.3. Impôt sur le revenu et cotisations salariales de sécurité sociale, 2022

En % du salaire brut

Pays ¹	Paiement total ² (1)	Impôt sur le revenu (2)	Cotisations de sécurité sociale de l'employé (3)	Salaires bruts ³ (4)
Suisse	18.5	12.1	6.4	94 601
Luxembourg	32.1	19.8	12.3	82 660
Pays-Bas	27.7	16.1	11.7	76 635
Allemagne	38.0	17.7	20.3	75 137
Belgique	40.3	26.4	14.0	74 273
Islande	28.2	28.1	0.1	73 897
Norvège	27.3	19.3	8.0	70 726
Danemark	35.5	35.5	0.0	69 941
Irlande	27.5	23.5	4.0	69 624
Autriche	33.2	15.2	18.0	69 202
Australie	23.0	23.0	0.0	65 455
Canada	25.6	19.2	6.4	64 941
États-Unis	24.8	17.2	7.7	64 889
Royaume-Uni	23.6	14.3	9.3	64 134
Finlande	31.1	20.8	10.3	61 778
Corée	15.8	6.6	9.3	60 090
France	27.7	16.2	11.4	59 445
Suède	24.3	17.3	7.0	57 432
Japon	22.3	7.9	14.5	53 769
Italie	28.8	20.1	8.7	53 498
Nouvelle-Zélande	20.1	20.1	0.0	47 539
Espagne	21.4	15.0	6.4	47 019
Israël	19.1	10.9	8.3	46 020
Lituanie	37.1	17.6	19.5	41 708
Slovénie	33.6	11.5	22.1	41 498
Hongrie	33.5	15.0	18.5	39 542
Portugal	28.1	17.1	11.0	38 546
Pologne	22.8	4.9	17.8	38 493
République tchèque	19.5	8.5	11.0	36 411
Grèce	23.0	9.0	14.0	35 772
Estonie	18.4	16.8	1.6	34 099
Lettonie	26.5	16.0	10.5	31 864
Türkiye	26.2	11.2	15.0	29 336
République slovaque	24.3	10.9	13.4	28 711
Costa Rica	10.5	0.0	10.5	28 169
Chili	7.0	0.0	7.0	26 719
Mexique	11.3	9.9	1.4	15 204
Colombie	0.0	0.0	0.0	14 644
Moyenne non pondérée				
OCDE Moyenne	24.7	15.0	9.7	52 195

Notes : Célibataire sans enfant percevant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

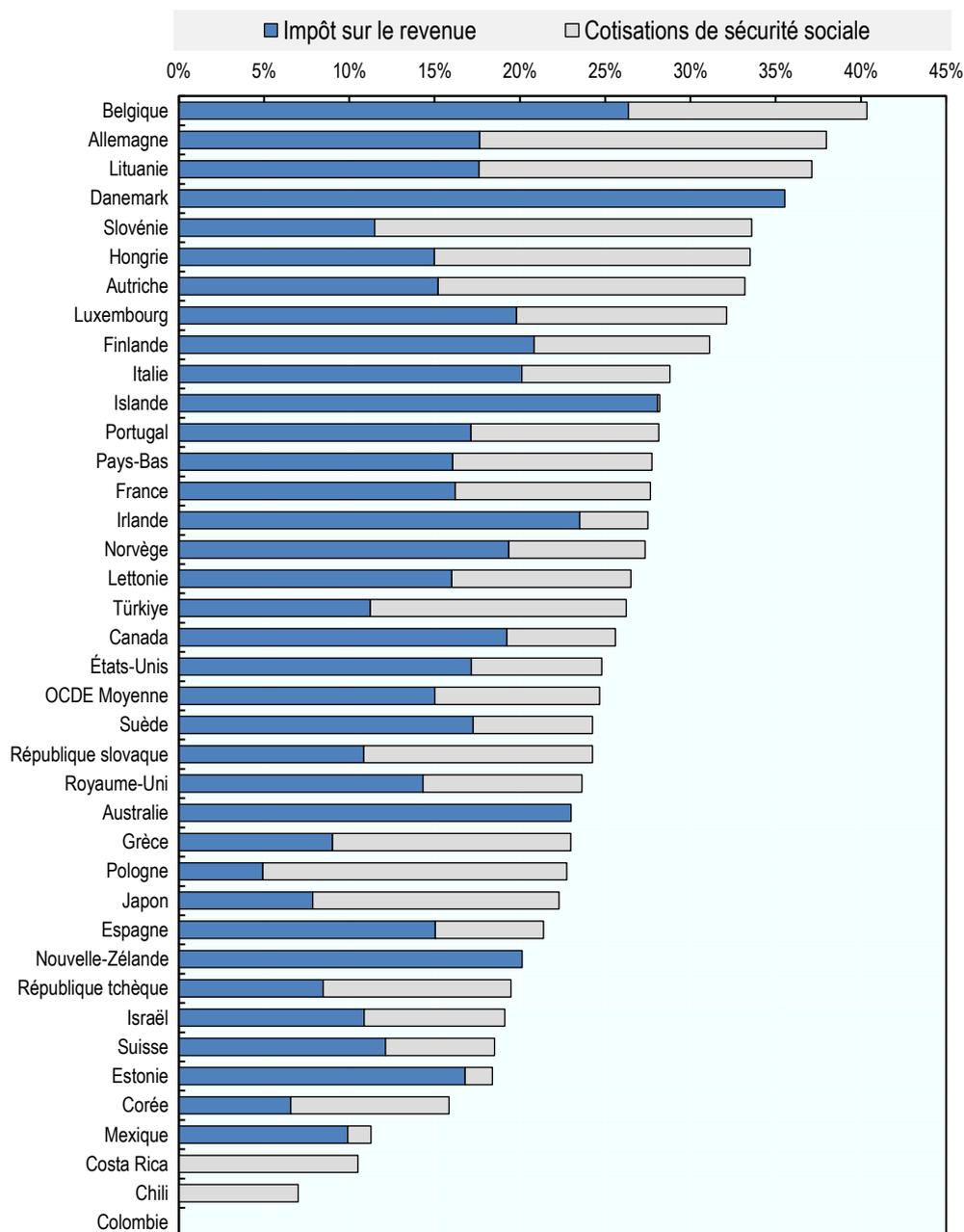
1. Les pays sont classés par ordre décroissant des salaires bruts.

2. À cause des arrondis, le total peut être différent d'un dixième de point de pourcentage de la somme des colonnes de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale.

3. Exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat.

Sources : Contributions des pays et (OCDE_[1]) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

Graphique 1.2. Pourcentages des salaires bruts payés en impôts sur le revenu et en cotisations salariales de sécurité sociale, 2022



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant des taux effectifs d'imposition.
Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

StatLink  <https://stat.link/pfkrd1>

Comparaison de la situation d'un célibataire et d'un couple disposant d'un seul salaire

De nombreux pays de l'OCDE accordent des avantages fiscaux aux ménages ayant des enfants à charge au travers d'un traitement fiscal avantageux et/ou de prestations en espèces. Le Tableau 1.4 compare le

coin fiscal, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire avec celui d'un célibataire sans enfant, ces deux catégories de foyer étant rémunérées au salaire moyen. Le coin fiscal pour le couple avec enfants est généralement inférieur à celui du célibataire sans enfant : le coin fiscal moyen dans la zone OCDE en pourcentage des coûts de main-d'œuvre pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire s'élevait à 25.6 %, contre 34.6 % pour un célibataire rémunéré au salaire moyen. Cet écart s'est réduit de 1.02 point entre 2021 et 2022 en raison d'une augmentation du coin fiscal moyen pour les couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul salaire.

Les économies d'impôt réalisées par un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire, par comparaison avec la situation d'un célibataire sans enfant, sont supérieures à 20 % des coûts de main-d'œuvre au Luxembourg et en Pologne, et à 15 % en Autriche, en Belgique et en République tchèque. Le coin fiscal pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire était le même que pour un célibataire rémunéré au salaire moyen au Chili, au Costa Rica, au Mexique et en Türkiye.

Le coin fiscal d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire moyen a augmenté de 1.05 point de pourcentage entre 2021 et 2022 et a progressé dans 28 pays entre 2021 et 2022 (voir la colonne 3). Dans 23 des 38 pays de l'OCDE, la variation est restée limitée (inférieure à un point de baisse ou de hausse), et aucun changement ne s'est produit au Costa Rica. Les hausses ont dépassé un point de pourcentage dans huit pays : l'Australie, la Belgique, le Chili, l'Estonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

En Australie, l'augmentation de 1.12 point du coin fiscal pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire moyen résulte de la suppression de l'allocation de soutien économique (*Economic Support Payment*) qui avait été mise en place dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En Belgique (1.34 point), le coin fiscal moyen a augmenté parce que le salaire moyen a progressé plus fortement que les abattements fiscaux et que le seuil de revenu dans le barème d'imposition, ce qui s'est traduit par une augmentation de la part des revenus imposés à un taux plus élevé. Au Chili, le coin fiscal a augmenté de 25.48 points du fait de la suppression du revenu familial d'urgence, une mesure de soutien mise en place en 2021 dans le contexte du COVID-19. En Estonie (1.54 point), la hausse est due à la progressivité de l'abattement fiscal : les ménages ont bénéficié d'un abattement fiscal plus faible à mesure que le salaire moyen progressait, ce qui a entraîné une augmentation du montant imposable. En Lituanie (6.03 points), le coin fiscal a augmenté parce que les familles disposant d'un seul salaire n'avaient plus droit aux prestations familiales calculées en fonction des besoins, le salaire moyen dépassant légèrement le seuil fixé pour l'octroi des prestations. Au Luxembourg (1.08 point), le coin fiscal moyen a augmenté en raison de la progressivité du système fiscal et de l'augmentation des CSS salariales et patronales consécutive à la hausse du salaire moyen, tandis que les prestations en espèces pour enfant à charge sont restées inchangées. En Nouvelle-Zélande (1.48 point), un taux de dégressivité plus élevé du crédit d'impôt familial, ainsi qu'une augmentation du salaire moyen ont entraîné une hausse du coin fiscal. Aux États-Unis (10.6 points), le coin fiscal a augmenté en raison de la suppression du crédit d'impôt pour enfant à charge et des prestations en espèces, deux mesures de soutien mises en place durant la pandémie de COVID-19.

Le coin fiscal a diminué d'un point de pourcentage ou plus pour un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire moyen dans six pays : l'Autriche, Israël, la Lettonie, la Pologne, la République slovaque et la Türkiye. En Autriche (-3.93 points), le coin fiscal a diminué en raison du versement de primes au titre de la lutte contre le changement climatique et contre l'inflation et du chèque énergie et d'une hausse du crédit d'impôt familial (« Familienbonus Plus »). En Israël (-2.78 points), le coin fiscal moyen a diminué car les parents ont désormais droit à un point de crédit d'impôt supplémentaire par enfant, une mesure temporaire introduite en 2022. En Lettonie (-2.41 points), la baisse du coin fiscal moyen résulte d'une augmentation des allocations familiales, qui sont des prestations en espèces. En Pologne (-2.35 points), la baisse du coin fiscal moyen est due à l'instauration du crédit d'impôt non remboursable déplafonné. En République slovaque (-3.18 points), le coin fiscal moyen a diminué à la suite

de la mise en place d'un crédit d'impôt pour enfant à charge. En Türkiye (-1.08 point), le coin fiscal a diminué en raison du remplacement de l'allocation de subsistance minimum par l'exonération d'impôt sur le salaire minimum.

Une comparaison des variations des coins fiscaux pour des couples mariés disposant d'un seul revenu et ayant deux enfants et des célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen entre 2021 et 2022 est présentée dans la colonne 5 du Tableau 1.4. Les dispositions préférentielles en faveur des familles ont été renforcées dans six des 38 pays de l'OCDE : Autriche, Israël, Italie, Lettonie, Pologne et République slovaque.

Tableau 1.4. Comparaison du coin fiscal total pour les célibataires et les couples disposant d'un seul salaire, 2022

En % des coûts de main d'œuvre

Pays ¹	Famille Coin fiscal total 2022 (1)	Célibataire Coin fiscal total 2022 (2)	Préférence fiscale pour les familles (1)-(2) (3)	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage)		
				Famille Coin fiscal (3)	Célibataire Coin fiscal (4)	Différence entre célibataire et famille (4)- (3) (5)
Pologne	11.9	33.6	-21.7	-2.35	-1.23	1.12
Luxembourg	20.1	40.4	-20.3	1.08	0.63	-0.45
République tchèque	22.7	39.8	-17.1	0.75	-0.17	-0.92
Autriche	30.2	46.8	-16.6	-3.93	-0.99	2.94
Belgique	37.8	53.0	-15.2	1.34	0.65	-0.69
Allemagne	32.9	47.8	-15.0	0.04	-0.29	-0.33
République slovaque	26.8	41.6	-14.8	-3.18	0.15	3.33
Irlande	20.8	34.7	-13.9	0.78	0.19	-0.59
Slovénie	28.9	42.8	-13.9	-0.43	-0.75	-0.32
Nouvelle-Zélande	7.9	20.1	-12.2	1.48	0.72	-0.76
Suisse	11.6	23.4	-11.8	0.45	0.27	-0.18
Lettonie	29.0	40.6	-11.6	-2.41	0.02	2.43
Islande	21.2	32.5	-11.3	0.49	0.14	-0.35
Hongrie	30.0	41.2	-11.2	-0.61	-2.01	-1.40
Italie	34.9	45.9	-11.0	-0.91	0.47	1.37
États-Unis	19.8	30.5	-10.6	11.62	2.20	-9.42
Portugal	31.6	41.9	-10.3	0.67	0.06	-0.61
Canada	21.8	31.9	-10.1	0.62	0.39	-0.23
Danemark	26.0	35.5	-9.5	0.52	0.16	-0.36
Lituanie	29.5	38.2	-8.8	6.03	0.67	-5.36
Estonie	30.6	39.0	-8.4	1.54	0.85	-0.68
France	39.2	47.0	-7.8	0.24	0.14	-0.10
Australie	20.2	26.9	-6.7	1.12	-0.20	-1.32
Pays-Bas	29.6	35.5	-5.9	0.81	0.56	-0.26
Israël	18.3	23.6	-5.2	-2.78	0.15	2.93
Japon	27.4	32.6	-5.2	0.13	0.06	-0.07
Espagne	34.4	39.5	-5.1	0.25	-0.01	-0.26
Suède	37.5	42.4	-4.9	0.08	-0.10	-0.19
Colombie	-4.8	0.0	-4.8	0.26	0.00	-0.26
Royaume-Uni	27.2	31.5	-4.3	0.91	0.76	-0.15
Finlande	39.2	43.1	-3.9	0.11	0.00	-0.11
Corée	20.4	24.2	-3.8	0.44	0.34	-0.10
Norvège	32.3	35.7	-3.4	0.20	0.06	-0.14
Grèce	33.7	37.1	-3.4	0.03	-0.02	-0.05
Türkiye	37.2	37.2	0.0	-1.08	-2.66	-1.58
Mexique	20.4	20.4	0.0	0.19	0.19	0.00
Costa Rica	29.2	29.2	0.0	0.00	0.00	0.00
Chili	7.0	7.0	0.0	25.48	0.00	-25.48
Moyenne non pondérée						
OCDE Moyenne	25.6	34.6	-8.9	1.05	0.04	-1.02

1. Les pays sont classés par ordre décroissant de préférence fiscale pour les familles.

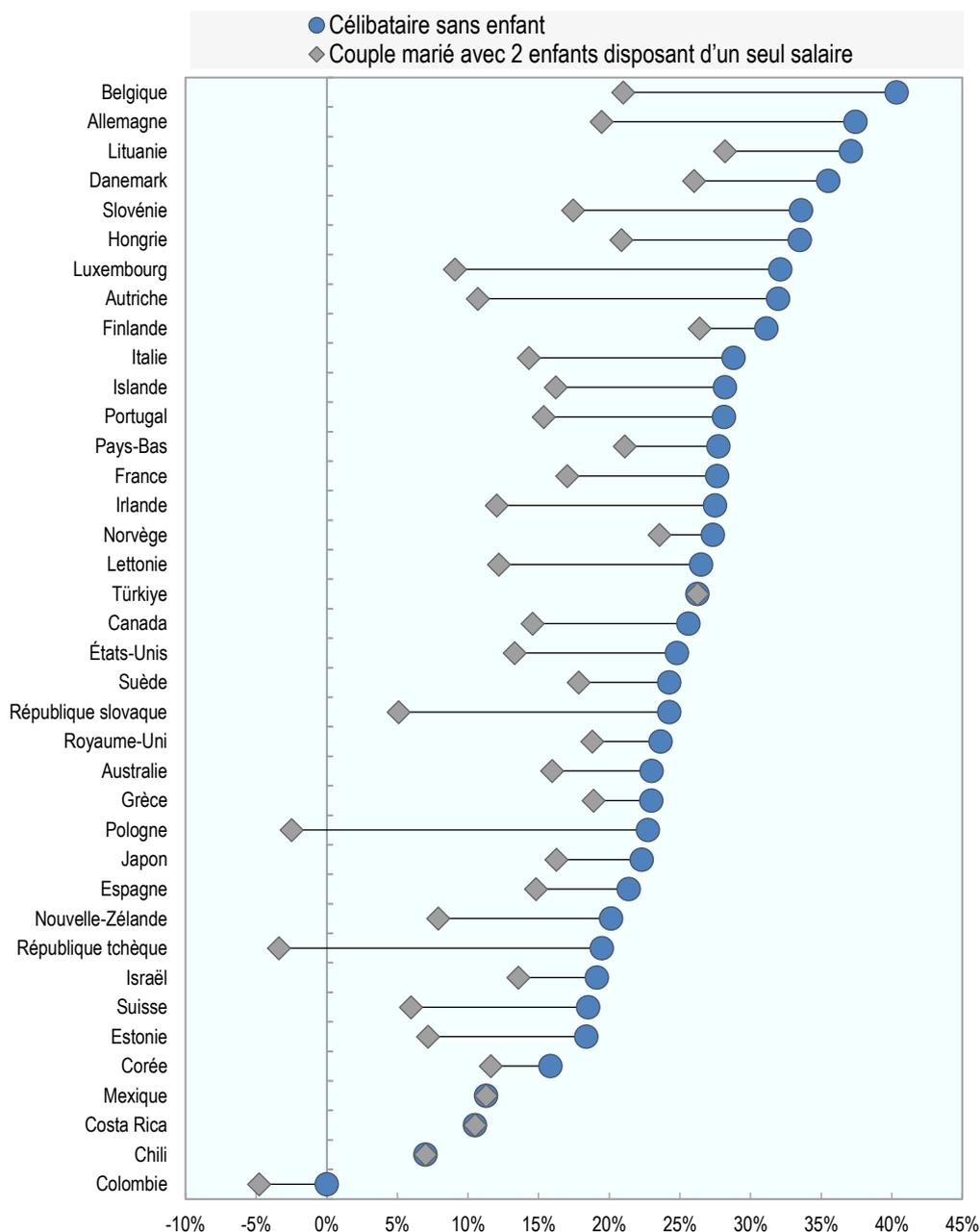
2. Couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen.

3. Célibataire sans enfant ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen.

Sources : Contributions des pays et (OCDE₍₁₎) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.StatLink  <https://stat.link/owijxh>

Graphique 1.3. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations en espèces, 2022

En % du salaire brut, par catégorie de foyer



Notes : Les pays sont classés par ordre décroissant des charges fiscales d'un célibataire sans enfant.

Le type de foyer « Célibataire sans enfant » correspond à un niveau de salaire égal à 100 % du salaire moyen, et le type de foyer « Couple marié avec 2 enfants disposant d'un seul salaire » à un niveau de salaire agrégé de 100 %-0 % du salaire moyen.

StatLink  <https://stat.link/1wvp57>

Le Graphique 1.3 compare le taux moyen net d'imposition du revenu des personnes physiques pour un travailleur célibataire rémunéré au salaire moyen avec celui d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul revenu, au même niveau de revenu. En raison des allègements d'impôt et des

prestations en espèces en faveur des familles avec enfants, le revenu disponible d'un couple marié disposant d'un seul revenu dépassait de plus de 20 % le revenu d'un célibataire dans quatre pays — l'Autriche (21.3 %), la République tchèque (22.9 %), le Luxembourg (23.1 %) et la Pologne (25.2 %). Le revenu disponible d'un couple marié disposant d'un seul salaire dépassait de moins de 10 % la rémunération d'un célibataire dans 14 pays : le Danemark (9.5 %), la Lituanie (8.9 %), l'Australie (7.0 %), l'Espagne et les Pays-Bas (6.6 %), la Suède (6.4 %), le Japon (6.0 %), Israël (5.6 %), le Royaume-Uni et la Colombie (4.8 %), la Finlande (4.7 %), la Corée (4.2 %), la Grèce (4.1 %) et la Norvège (3.8 %). Le montant du revenu disponible ne présentait aucune différence pour les deux catégories de foyer au Chili, au Costa Rica, au Mexique et en Türkiye, les taux moyens nets d'imposition du revenu des personnes physiques applicables étant identiques.

Imposition des couples disposant de deux salaires

L'analyse précédente portait sur deux ménages ayant des niveaux de revenu comparables : un célibataire percevant un salaire égal à 100 % du salaire moyen, et un couple marié avec deux enfants, disposant d'un seul salaire égal à 100 % du salaire moyen. Cette section élargit l'analyse et examine le coin fiscal et le taux moyen d'imposition des personnes physiques pour une troisième catégorie de foyer : un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, l'un égal à 100 % et l'autre à 67 % du salaire moyen.

Coin fiscal

Pour cette catégorie de foyer, le coin fiscal moyen dans les pays de l'OCDE en pourcentage des coûts de main-d'œuvre s'établissait à 29.4 % en 2022 (Graphique 1.4 et Tableau 1.5). La Belgique affichait un coin fiscal de 45.5 %, le plus élevé parmi les pays de l'OCDE. Les autres pays où le coin fiscal dépassait 40 % étaient l'Allemagne et la France (40.8 % et 40.7 % respectivement). Le coin fiscal le plus faible pour cette catégorie de foyer était observé en Colombie (-5.7 %). Dans ce pays, le coin fiscal était négatif du fait qu'un foyer appartenant à cette catégorie ne payait pas d'impôt sur le revenu à ce niveau de revenu (même s'il payait des cotisations qui ne sont pas considérées comme des impôts), et percevait des prestations en espèces versées en complément des salaires. Les autres pays où le coin fiscal pour cette catégorie de foyer était inférieur à 20 % étaient la Nouvelle-Zélande (18.0 %), la Suisse (17.7 %), Israël (15.3 %) et le Chili (6.6 %).

Le Graphique 1.4 illustre le coin fiscal moyen et ses éléments constitutifs, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, pour un couple marié disposant de deux salaires en 2022. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, l'impôt sur le revenu représentait 10.2 % des coûts de main-d'œuvre, et la somme des CSS salariales et patronales 21.5 % de ces coûts. Le coin fiscal est exprimé après déduction des prestations en espèces, qui représentaient 2.4 % des coûts de main-d'œuvre en 2022.

Les prestations en espèces examinées dans la publication *Les impôts sur les salaires* sont celles versées de manière universelle aux travailleurs ayant des enfants à charge âgés de six à onze ans inclus. Les prestations liées à l'exercice d'un emploi qui sont versées aux travailleurs indépendamment de leur situation de famille sont également prises en compte dans les calculs.

Par rapport à 2021, le coin fiscal moyen dans la zone OCDE pour un couple marié disposant de deux salaires a augmenté de 0.45 point en 2022, comme l'indique le Tableau 1.5 (colonne 2). Pour cette catégorie de foyer, le coin fiscal a augmenté dans 24 des 38 pays de l'OCDE, diminué dans 13 et est resté au même niveau au Costa Rica. Les hausses ont dépassé un point de pourcentage dans cinq pays : l'Estonie (1.06 point), le Luxembourg (1.2 point), la Grèce (1.52 point), les États-Unis (6.94 points) et le Chili (15.25 points). En Estonie, l'augmentation résulte de la progressivité de l'abattement fiscal : en raison de la hausse du salaire moyen en 2022, la valeur de l'abattement fiscal a diminué, ce qui a entraîné une hausse de l'impôt dû. Au Luxembourg, le coin fiscal moyen a augmenté, comme indiqué précédemment,

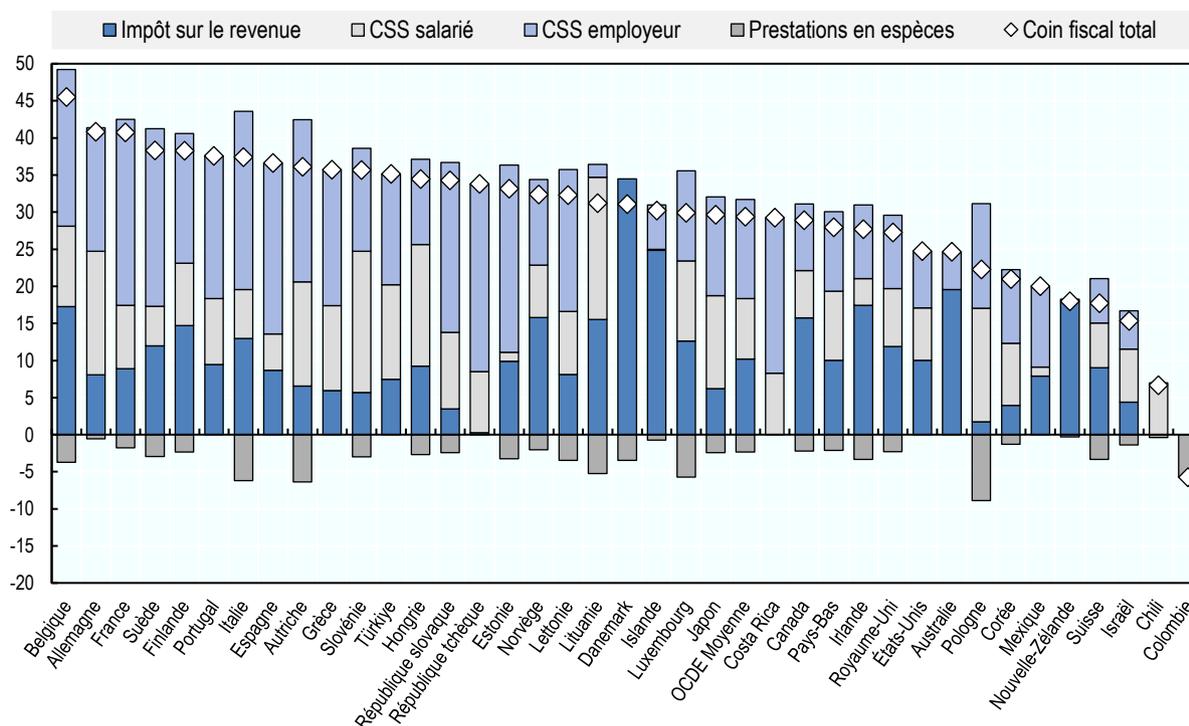
en raison de la progressivité du système fiscal, de l'augmentation des CSS salariales et patronales consécutive à la hausse des salaires, tandis que les prestations en espèces pour enfant à charge sont restées inchangées. En Grèce, le coin fiscal a augmenté car cette catégorie de foyer ne remplissait plus les conditions requises pour percevoir les prestations en espèces pour enfant à charge du fait de la hausse du salaire moyen. Aux États-Unis, la suppression du crédit d'impôt pour enfant à charge et des prestations en espèces, deux mesures de soutien liées au COVID-19, a entraîné une augmentation du coin fiscal moyen. Au Chili, le coin fiscal a augmenté du fait de la suspension du revenu familial d'urgence, une mesure de soutien mise en place en 2021 dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Dans les pays où le coin fiscal a augmenté pour les couples mariés avec enfants disposant de deux salaires en 2022, c'est la hausse de l'impôt sur le revenu, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, qui explique pour l'essentiel celle du coin fiscal dans 12 d'entre eux — la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, l'Irlande, le Japon, la Lituanie, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Portugal, la République tchèque et la Suisse. Parallèlement, l'augmentation des CSS a été le principal facteur à l'origine de la hausse du coin fiscal pour cette catégorie de foyer dans sept pays en 2022 : le Canada, la Corée, la Finlande, la France, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Au Chili et aux États-Unis, la suppression des prestations en espèces versées en 2021 mais pas en 2022 a été le principal facteur d'augmentation du coin fiscal.

Dans la plupart des pays ayant enregistré un recul du coin fiscal pour les familles avec enfants entre 2021 et 2022, ce repli résultait de modifications du système d'imposition des revenus et des CSS, tout comme pour les travailleurs célibataires, ainsi que d'une hausse des prestations en espèces ou de l'adoption de mesures fiscales pour enfant à charge. Des baisses de plus d'un point de pourcentage ont été observées dans sept pays : la Hongrie (-1.17 point), la Lettonie (-1.74 point), Israël (-1.8 point), la République slovaque (-1.93 point), l'Italie (-2.09 points), l'Autriche (-2.33 points) et la Türkiye (-2.76 points). Comme observé dans les sections précédentes, la diminution du coin fiscal résulte d'une modification du taux des CSS patronales et de la suppression de la taxe destinée au financement de la formation professionnelle en Hongrie, d'une réforme des crédits d'impôt en Israël, en Türkiye et en République slovaque, d'une hausse des allocations familiales en Lettonie, de l'instauration d'une allocation universelle en Italie, et de prestations en espèces et de crédits d'impôt en Autriche.

Graphique 1.4. Impôt sur le revenu et cotisations salariales et patronales de sécurité sociale diminués des prestations en espèces, 2022

Couples mariés avec deux enfants disposant de deux salaires, en % des coûts de main-d'œuvre



Notes : Couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen.
Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

StatLink  <https://stat.link/4uylo5>

Tableau 1.5. Comparaison du coïncidence fiscale total de couples mariés disposant de deux salaires et ayant des enfants, 2022

En % des coûts de main d'œuvre

Pays ¹	Coïncidence fiscale total 2022 (1)	Variation annuelle, 2022/21 (en points de pourcentage) ²				
		Coïncidence fiscale (2)	Impôts sur le revenu (3)	CSS salariés (4)	CSS employeur ³ (5)	Prestations en espèces (6)
Belgique	45.5	0.74	0.84	-0.13	0.00	-0.03
Allemagne	40.8	-0.15	0.39	0.00	0.00	0.54
France	40.7	0.15	-0.02	0.05	0.08	-0.04
Suède	38.3	-0.04	-0.16	0.01	0.00	-0.11
Finlande	38.2	0.05	-0.06	-0.18	0.23	-0.07
Portugal	37.5	0.31	0.31	0.00	0.00	0.00
Italie	37.4	-2.09	2.89	-0.61	0.00	4.37
Espagne	36.6	0.09	0.09	0.00	0.00	0.00
Autriche	36.1	-2.33	-0.70	0.01	-0.06	1.59
Grèce	35.7	1.52	0.20	-0.11	-0.10	-1.52

Slovénie	35.6	-0.63	-0.62	0.00	0.00	0.00
Türkiye	35.1	-2.76	-2.76	0.00	0.00	0.00
Hongrie	34.5	-1.17	0.96	0.56	-3.03	-0.33
République slovaque	34.3	-1.93	-1.32	0.02	-0.15	0.48
République tchèque	33.8	0.06	0.06	0.00	0.00	0.00
Estonie	33.1	1.06	0.80	0.00	0.00	-0.26
Norvège	32.4	0.02	0.11	-0.18	0.00	-0.09
Lettonie	32.3	-1.74	0.05	0.00	0.00	1.79
Lituanie	31.2	0.27	0.20	0.00	0.00	-0.07
Danemark	31.0	0.31	0.13	0.00	0.00	-0.18
Islande	30.2	-0.13	-0.09	0.00	0.22	0.27
Luxembourg	29.9	1.20	0.79	0.01	0.00	-0.41
Japon	29.6	0.08	0.05	0.00	0.00	-0.03
Costa Rica	29.2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Canada	28.9	0.52	0.09	0.18	0.15	-0.11
Pays-Bas	28.0	0.97	0.33	-0.03	0.69	0.03
Irlande	27.7	0.39	0.23	0.00	0.00	-0.16
Royaume-Uni	27.3	0.78	0.29	-0.12	0.53	-0.07
États-Unis	24.7	6.94	1.98	0.00	-0.02	-4.98
Australie	24.6	-0.26	-0.28	0.00	0.02	0.00
Pologne	22.2	-0.43	-1.67	0.00	0.01	-1.23
Corée	20.9	0.41	0.18	0.13	0.08	-0.03
Mexique	20.0	0.21	0.00	-0.02	0.24	0.00
Nouvelle-Zélande	18.0	0.64	0.94	0.00	0.00	0.30
Suisse	17.7	0.39	0.29	0.00	0.00	-0.10
Israël	15.3	-1.80	-1.95	0.11	0.05	0.00
Chili	6.6	15.25	0.00	0.00	0.00	-15.25
Colombie	-5.7	0.32	0.00	0.00	0.00	-0.32
Moyenne non pondérée						
OCDE Moyenne	29.4	0.45	0.07	-0.01	-0.03	-0.42

Notes : Couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen.

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du coin fiscal total.

2. À cause des arrondis, les variations du coin fiscal colonne (2) peuvent être différentes d'un centième de point de pourcentage de la somme des colonnes (3) à (6).

3. Les taxes sur les salaires sont incluses si elles s'appliquent.

Sources : Contributions des pays et (OCDE_[1]) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

StatLink  <https://stat.link/r0et16>

Tableau 1.6. Impôt sur le revenu et cotisations salariales de sécurité sociale diminués des prestations en espèces, 2022

Couples mariés avec deux enfants disposant de deux salaires, en % du salaire brut

Pays ¹	Paiement total ² (1)	Impôt sur le revenu (2)	Cotisations de sécurité sociale de l'employé (3)	Prestations en espèces (4)	Salaires bruts ³ (5)
Suisse	12.4	9.6	6.4	3.6	157 983
Luxembourg	20.2	14.4	12.3	6.5	138 042
Pays-Bas	19.3	11.2	10.4	2.4	127 980
Allemagne	29.0	9.7	20.0	0.7	125 479
Belgique	30.9	21.9	13.8	4.7	124 037
Islande	25.8	26.4	0.1	0.8	123 407
Norvège	23.6	17.8	8.0	2.3	118 113
Danemark	31.0	34.5	0.0	3.5	116 802
Irlande	19.7	19.4	4.0	3.7	116 272
Autriche	18.2	8.4	18.0	8.2	115 567
Australie	20.6	20.6	0.0	0.0	109 309
Canada	21.9	17.3	7.0	2.4	108 452
États-Unis	18.5	10.9	7.7	0.0	108 365
Royaume-Uni	19.3	13.2	8.6	2.6	107 104
Finlande	25.2	17.8	10.2	2.8	103 169
Corée	12.2	4.4	9.3	1.4	100 350
France	20.9	11.9	11.4	2.4	99 273
Suède	18.9	15.8	7.0	3.9	95 911
Japon	18.8	7.2	14.5	2.8	89 794
Italie	17.6	17.1	8.7	8.1	89 342
Nouvelle-Zélande	18.0	18.2	0.0	0.3	79 390
Espagne	17.6	11.3	6.4	0.0	78 522
Israël	10.7	4.6	7.5	1.5	76 853
Lituanie	30.0	15.8	19.5	5.3	69 652
Slovénie	25.3	6.6	22.1	3.4	69 301
Hongrie	25.9	10.5	18.5	3.0	66 036
Grèce	21.3	7.3	14.0	0.0	65 713
Portugal	22.7	11.7	11.0	0.0	64 371
Pologne	9.5	2.0	17.8	10.3	64 283
République tchèque	11.4	0.4	11.0	0.0	60 806
Estonie	10.5	13.2	1.6	4.3	56 945
Lettonie	16.3	10.1	10.5	4.3	53 212
Türkiye	23.8	8.8	15.0	0.0	48 991
République slovaque	14.7	4.5	13.4	3.2	47 948
Costa Rica	10.5	0.0	10.5	0.0	47 042
Chili	6.6	0.0	7.0	0.4	44 620
Mexique	10.2	8.9	1.3	0.0	25 391
Colombie	-5.7	0.0	0.0	5.7	24 456
Moyenne non pondérée					
OCDE Moyenne	18.5	11.7	9.6	2.7	87 323

Notes : Couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen.

1. Les pays sont classés par ordre décroissant des salaires bruts.

2. À cause des arrondis, le total peut être différent d'un dixième de point de pourcentage de la somme des colonnes de l'impôt sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale et des prestations en espèces.

3. Exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat.

Sources : Contributions des pays et (OCDE_[1]) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

StatLink  <https://stat.link/qr9sfa>

Taux moyen d'imposition des personnes physiques

En 2022, le taux moyen net d'imposition des personnes physiques s'élevait en moyenne à 18.5 % du salaire brut pour un couple marié avec deux enfants disposant de deux salaires, dont l'un des conjoints perçoit le salaire moyen et l'autre 67 % du salaire moyen. Le Tableau 1.6 montre les taux moyens nets d'imposition des personnes physiques dans les pays de l'OCDE et leurs éléments constitutifs, en pourcentage des salaires bruts. Les chiffres correspondant au salaire brut du ménage qui figurent dans la colonne 5 sont exprimés en dollars US à parité de pouvoir d'achat. À la différence des résultats figurant dans le Tableau 1.3, dans le Tableau 1.6, les prestations en espèces sont prises en compte et atténuent l'incidence de l'impôt sur le revenu et des CSS à la charge des salariés (colonne 2 plus colonne 3 moins colonne 4).

Le taux moyen net d'imposition des personnes physiques affichait de grandes disparités entre pays de l'OCDE en 2022, allant de -5.7 % en Colombie à 31.0 % au Danemark pour un couple marié disposant de deux salaires. En Colombie, le coin fiscal était négatif du fait qu'un foyer appartenant à cette catégorie ne payait pas d'impôt sur le revenu à ce niveau de revenu, que les cotisations qu'il payait ne sont pas considérées comme des impôts, et qu'il percevait des prestations en espèces versées en complément des salaires. Le revenu disponible du ménage après impôt représentait 105.7 % du salaire brut du couple en Colombie, contre 69.0 % au Danemark. Le taux moyen net d'imposition des personnes physiques était inférieur à 10 % en Pologne (9.5 %) et au Chili (6.6 %).

Les indicateurs utilisés dans la publication *Les impôts sur les salaires* mettent l'accent sur la structure des systèmes de l'impôt sur le revenu en fonction du revenu disponible. Pour évaluer l'impact global du secteur public sur le bien-être des citoyens, d'autres facteurs comme les impôts indirects (la TVA, par exemple) doivent aussi être pris en compte, tout comme d'autres formes de revenu (revenu du capital, par exemple). En outre, les paiements obligatoires non fiscaux qui grèvent le revenu disponible des ménages ne sont pas intégrés dans les calculs présentés dans cette publication, mais l'étude en ligne contient une analyse plus poussée de ces paiements : <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/non-tax-compulsory-payments.pdf>.

Salaires

Alors que le salaire moyen a augmenté en valeur nominale dans tous les pays de l'OCDE entre 2021 et 2022, les salaires réels ont diminué dans 35 des 38 pays, et le revenu réel après impôt d'un célibataire rémunéré au salaire moyen a diminué dans 34 pays au cours de la même période. L'évolution des salaires tout au long de la pandémie de COVID-19 est examinée plus en détail au chapitre 2.

Le Tableau 1.7 indique le salaire brut en monnaie nationale du salarié moyen dans chaque pays membre de l'OCDE pour les années 2021 et 2022. Les chiffres pour 2022 sont préliminaires et ont été estimés par le Secrétariat de l'OCDE en appliquant la variation de la rémunération par salarié dans l'ensemble de l'économie telle qu'elle est présentée dans la base de données des *Perspectives économiques de l'OCDE* (volume 2022, numéro 2 (2022_[1])) aux valeurs finales du salaire moyen communiquées par les pays membres de l'OCDE. On trouvera davantage d'informations sur les valeurs relatives au salaire moyen et la méthodologie utilisée pour les estimations en Annexe de cette étude.

En 2022, la variation annuelle des salaires bruts en valeur nominale, comme indiqué dans la colonne 3, s'échelonnait entre 0.7 % au Mexique et 57.9 % en Türkiye. Dans une large mesure, les variations des niveaux de salaire dans les 38 pays de l'OCDE traduisent les différences en matière de taux d'inflation (voir la colonne 4 du Tableau 1.7). La variation annuelle des niveaux de salaires réels (avant impôt sur le revenu des personnes physiques et CSS salariales) se situait dans un intervalle compris entre -2 % et +2 % dans 11 pays (voir la colonne 5 du Tableau 1.7). Vingt-sept pays ont enregistré des variations se situant en dehors de cet intervalle. Des baisses supérieures ou égales à 5.0 % ont été observées dans neuf pays : la République tchèque (-7.0 %), l'Estonie (-10.0 %), la Grèce (-7.4 %), la Lettonie (-6.2 %), la Lituanie (-6.3 %), le Mexique (-6.8 %), les Pays-Bas (-8.3 %), l'Espagne (-5.3 %) et la Türkiye (-8.8 %).

Dans 34 des 38 pays de l'OCDE, un célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen a vu son revenu réel après impôt diminuer entre 2021 et 2022, soit parce que le taux moyen d'imposition des personnes physiques (colonne 6) a diminué moins rapidement que le salaire réel avant impôt (colonne 5), soit parce que le taux moyen d'imposition des personnes physiques a augmenté ou est resté inchangé alors que le salaire réel avant impôt a diminué, soit parce que le taux moyen d'imposition des personnes physiques a augmenté plus vite que le salaire réel avant impôt.

En revanche, le salaire réel après impôt d'un célibataire sans enfant rémunéré au salaire moyen était plus élevé en 2022 en Hongrie, en Islande, en Pologne et en Türkiye.

- En Pologne et en Türkiye, le salaire réel avant impôt a diminué moins vite que le taux moyen d'imposition des personnes physiques.
- En Colombie et en Hongrie, le taux moyen d'imposition des personnes physiques est resté inchangé, tandis que le salaire réel avant impôt a augmenté.

Lorsque l'on compare les niveaux de salaires, il est important de souligner que la définition du salaire moyen peut varier d'un pays à l'autre. Par exemple, certains pays n'incluent pas les salaires perçus par les dirigeants et les superviseurs ou n'excluent pas les salaires perçus par les travailleurs à temps partiel (voir le Tableau A.4 en Annexe).

Le Tableau 1.8 donne davantage de précisions sur la question de savoir si les salaires moyens pour les années 2000 à 2022 sont basés sur les secteurs C à K inclus, conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique, Révision 3 (CITI Rév. 3), ou sur les secteurs B à N inclus, conformément à la classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique, Révision 4 (CITI Rév. 4).

La plupart des pays de l'OCDE calculent les salaires moyens sur la base des secteurs B à N de la classification par industrie (CITI Rév. 4), depuis 2008 ou plus tôt. Certains pays ont aussi révisé les valeurs du salaire moyen pour les années précédentes. Les valeurs du salaire moyen calculées à partir de la classification CITI Rév. 4 ou l'une de ses variantes sont disponibles à partir de 2000 pour l'Australie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, la République slovaque, la République tchèque, la Slovénie et la Suisse.

L'Australie (pour toutes les années) et la Nouvelle-Zélande (à partir de 2004) ont communiqué des valeurs fondées sur les divisions B à N de la classification type par industrie ANZSIC de 2006, qui recoupe sensiblement les secteurs B à N de la CITI Rév. 4. En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, les années antérieures à 2004 continuent d'être fondées sur les secteurs C à K de la classification ANZSIC. La Türkiye a fourni des valeurs fondées sur les secteurs B à N de la NACE Rév. 2 à partir de l'année 2007. Pour les années antérieures à 2007, les valeurs sont basées sur le salaire de l'ouvrier moyen de l'industrie manufacturière (CITI Rév. 3.1, secteur D). Les valeurs du salaire moyen ne sont pas basées sur les secteurs B à N de la classification par industrie (CITI Rév. 4) dans le cas du Costa Rica (toutes les années), des Pays-Bas (à partir de 2012) et du Mexique (toutes les années).

Tableau 1.7. Comparaison des niveaux de salaires en 2021 et 2022

Pays	Salaire brut en monnaie nationale		Variation annuelle, 2022/21 (pourcentage)			
	2021 (1)	2022 (2)	Salaire brut (3)	Inflation ¹ (4)	Salaire réel avant impôt (5)	Variation du taux moyen d'imposition des personnes physiques ² (6)
Allemagne	52 800	55 041	4.2	8.5	-3.9	-0.9
Australie	93 254	94 685	1.5	6.5	-4.6	-1.0
Autriche	50 447	52 666	4.4	8.5	-3.8	-3.7
Belgique	51 328	55 332	7.8	9.9	-1.9	2.2
Canada	78 018	81 704	4.7	6.8	-2.0	1.2
Chili	10 793 531	11 492 895	6.5	11.6	-4.6	0.0
Colombie	18 908 349	21 137 925	11.8	10.2	1.5	0.0
Costa Rica	8 761 423	9 445 151	7.8	8.8	-0.9	0.0
Corée	48 600 252	49 775 096	2.4	5.2	-2.7	2.0
Danemark	451 800	468 195	3.6	7.8	-3.9	0.4
Espagne	27 570	28 360	2.9	8.6	-5.3	-0.1
Estonie	18 489	19 996	8.2	20.2	-10.0	6.6
États-Unis	62 172	64 889	4.4	8.0	-3.3	10.7
Finlande	49 491	50 774	2.6	7.0	-4.1	-0.6
France	39 429	41 540	5.4	5.9	-0.5	0.3
Grèce	19 614	19 912	1.5	9.7	-7.4	0.3
Hongrie	5 431 692	6 328 111	16.5	13.5	2.6	0.0
Irlande	52 135	54 649	4.8	8.4	-3.3	0.8
Islande	10 357 357	10 959 626	5.8	8.3	-2.3	-0.1
Israël	168 240	172 609	2.6	4.3	-1.6	0.6
Italie	32 029	33 855	5.7	8.1	-2.2	2.2
Japon	5 087 487	5 154 009	1.3	2.3	-1.0	0.3
Lettonie	15 276	16 758	9.7	17.0	-6.2	0.1
Lituanie	18 560	20 667	11.3	18.8	-6.3	1.9
Luxembourg	65 517	70 189	7.1	8.2	-1.0	2.3
Mexique	153 588	154 646	0.7	8.0	-6.8	0.1
Norvège	638 564	666 115	4.3	5.7	-1.3	0.2
Nouvelle-Zélande	65 957	70 588	7.0	7.3	-0.2	3.7
Pays-Bas	55 904	57 513	2.9	12.2	-8.3	0.3
Pologne	64 095	72 945	13.8	14.2	-0.3	-6.0
Portugal	20 680	21 606	4.5	8.3	-3.5	0.3
République slovaque	14 438	15 538	7.6	12.0	-3.9	1.4
République tchèque	441 784	472 783	7.0	15.2	-7.1	-1.1
Royaume-Uni	41 878	44 300	5.8	8.9	-2.8	1.7
Slovénie	22 276	23 332	4.7	9.2	-4.1	-2.5
Suède	476 276	494 513	3.8	8.3	-4.1	-0.6
Suisse	97 927	100 885	3.0	2.9	0.1	1.6
Türkiye	86 989	137 340	57.9	73.2	-8.8	-10.6

Notes : 1. Estimation du pourcentage de variation de l'indice total des prix à la consommation.

2. Différence de taux moyen d'imposition d'un salarié moyen, célibataire sans enfant, entre 2021 et 2022.

Sources : Contributions des pays et (OCDE₍₁₎) Perspectives économiques de l'OCDE, volume 2022, numéro 2.

StatLink  <https://stat.link/w6s5ea>

Tableau 1.8. Classification du salaire moyen par secteur

	Les années pour lesquelles la CITI REV. 3.1 ou une classification équivalente (Secteurs C-K) a été utilisée pour calculer le salaire moyen	Les années pour lesquelles la CITI REV. 4 ou une classification équivalente (Secteurs B-N) a été utilisée pour calculer le salaire moyen
Allemagne	2000-2005	2006-2022
Australie ¹		2000-2022
Autriche ²	2004-2007	2008-2022
Belgique	2000-2007	2008-2022
Canada		2000-2022
Chili ³		2008-2022
Colombie ⁴	2000-2020	
Corée ⁵	2000-2007	2008-2022
Costa Rica ⁶		
Danemark ⁷	2000-2007	2008-2022
Espagne		2000-2022
Estonie		2000-2022
États-Unis	2000-2006	2007-2022
Finlande		2000-2022
France	2000-2007	2008-2022
Grèce ⁸		2000-2022
Hongrie		2000-2022
Irlande ⁹		2000-2022
Islande ¹⁰		2000-2022
Israël ¹¹	2000-2012	2013-2022
Italie		2000-2022
Lettonie ¹²		2000-2022
Japon		2000-2022
Luxembourg	2000-2004	2005-2022
Mexique ¹³		
Norvège	2000-2008	2009-2022
Nouvelle-Zélande ¹⁴	2000-2003	2004-2022
Pays-Bas ¹⁵	2000-2007	2008-2011
Pologne	2000-2006	2007-2022
Portugal	2000-2005	2006-2022
République slovaque ¹⁶		2000-2022
République tchèque		2000-2022
Royaume-Uni	2000-2006	2008-2022
Slovénie		2000-2022
Suède	2000-2007	2008-2022
Suisse		2000-2022
Türkiye ¹⁷		2007-2022

1. Australie : données basées sur la classification ANZSIC06 de sorte que les catégories correspondent dans l'ensemble aux secteurs B-N de la CITI Rév. 4.

2. Autriche : les valeurs du salaire moyen pour 2000-2003 ne sont pas basées sur la classification NACE (CITI).

3. Chili : les valeurs pour 2000 à 2008 sont des estimations provenant des variations annuelles des salaires moyens basées sur la « CIU Rév. 3 » (2009=100), et du salaire moyen pour 2009 basées sur la « CIU Rév. 4 » (2016=100). À partir de 2009, les valeurs sont basées sur les secteurs B à R de la CITI Rév. 4 CL2012, à l'exclusion du secteur O (8422) « Activités de défense » et O (8423) « Activités de maintien de l'ordre et de la sécurité publics ».

4. Colombie : les valeurs du salaire moyen sont basées sur la CITI Rév. 3. Les secteurs « Agriculture, chasse et sylviculture », « Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels » et « Activités incorrectement définies » sont exclus.

5. Costa Rica : les salaires moyens à partir de 2000 se rapportent aux revenus des travailleurs du secteur formel. Le salaire moyen d'un travailleur a été calculé à partir de micro données issues des enquêtes nationales auprès des ménages.
6. Danemark : les valeurs du salaire moyen sont basées sur les secteurs B-N et R-S (NACE Rév. 2).
7. Grèce : les revenus annuels moyens correspondent à ceux des salariés à temps plein des secteurs B à N de la NACE Rév. 2, incluant la Division 95 et excluant les Divisions 37, 39 et 75 à partir de 2008.
8. Islande : utilisation du système national de classification qui correspond au système NACE Rév. 2.
9. Irlande : les valeurs à compter de 2008 sont basées sur le tableau EHA05 de l'Office central des statistiques pour la NACE Rév. 2 ; les valeurs pour les années antérieures sont des estimations du Secrétariat établies à partir des taux de croissance des salaires moyens pour les secteurs C à E, en référence au système NACE.
10. Israël : informations sur les données statistiques concernant Israël <http://oe.c/israel-disclaimer>.
11. Corée : les valeurs du salaire moyen sont basées sur la 6^e version de la Classification sectorielle standard de Corée (KSIC), secteurs C à K, pour 2000 et 2001, et sur la 8^e version de la KSIC pour 2002 à 2007. Les données relatives au salaire moyen pour 2008 à 2010 sont basées sur les secteurs B-N de la 9^e version de la KSIC (échantillons d'entreprises comptant au moins cinq salariés permanents). Les données relatives au salaire moyen pour 2011 à 2019 sont basées sur les secteurs B-N de la 9^e version de la KSIC (échantillons d'entreprises comptant au moins un salarié permanent). Les données relatives au salaire moyen pour 2021 et les estimations pour l'année 2022 sont basées sur les secteurs B-N de la 10^e version de la KSIC (échantillons d'entreprises comptant au moins un salarié permanent).
12. Lettonie : les valeurs sont basées sur la NACE Rév. 2 et couvrent le secteur privé qui inclut les entreprises commerciales dans lesquelles l'État ou les collectivités locales détiennent jusqu'à 50 % du capital, les entreprises commerciales de tout type sans participation au capital de l'État ou des collectivités locales, les commerçants et les exploitants agricoles ou piscicoles qui comptent 50 salariés ou plus.
13. Mexique : les valeurs du salaire moyen pour 2000-2022 sont basées sur la Classification des Activités Économiques du Mexique (CMAE) qui correspond à l'une des premières versions de la CITI.
14. Pays-Bas : les salaires moyens à partir de 2012 incluent toutes les activités économiques (secteurs A à U de la SBI 2008). On ne dispose pas de valeurs pour le seul secteur privé (secteurs B à N).
15. Nouvelle-Zélande : voir la note relative à l'Australie qui s'applique à compter de 2004.
16. République slovaque : les valeurs du salaire moyen sont basées sur la NACE Rév. 2 (secteurs B à N), compte non tenu des revenus des travailleurs indépendants. Les données relatives à l'emploi utilisées pour le calcul de la moyenne pondérée tiennent toutefois compte des travailleurs indépendants.
17. Türkiye : le salaire moyen est basé sur le salaire de l'ouvrier moyen CITI Rév. 3.1, secteur D pour les années 2000 à 2006.

References

OCDE (2022), *Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2022 Numéro 2*, Éditions OCDE, [1]
Paris, <https://doi.org/10.1787/25b26d2e-fr>.

Notes

¹ Tous les organismes statistiques nationaux n'utilisent pas la CITI Rév. 3 ou Rév. 4 pour classer leurs secteurs d'activité. Néanmoins, la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 1 ou 2), le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2012), L'Australian and New Zealand Standard Industrial Classification (ANZSIC 2006) et la Classification sectorielle standard de Corée (catégories 6 à 9 de la KSIC) coïncident à peu près avec les Révisions 3 et 4 de la CITI au niveau des secteurs C à K et B à N, respectivement

² Les prélèvements obligatoires non fiscaux désignent les prélèvements obligatoires avec et sans contrepartie au profit de fonds à gestion privée, d'organismes d'aide sociale ou de dispositifs d'assurance sociale en dehors des administrations publiques ainsi que d'entreprises publiques (<https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/non-tax-compulsory-payments.pdf>).

³ En Colombie, le régime général de sécurité sociale pour les soins de santé est financé par des fonds publics et privés. Le système de retraite est un hybride de deux systèmes différents : un régime de retraite à cotisations définies et entièrement capitalisé, et un régime par répartition. Chacune de ces contributions est obligatoire et plus de 50 % du total des contributions sont versés à des fonds privés. Elles sont par conséquent considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF) (pour de plus amples informations à ce sujet, se reporter à la Partie II du Rapport). En outre, tous les paiements au titre des risques liés à l'emploi sont versés à des fonds privés et sont également considérés comme des PONF. Les PONF existent aussi dans d'autres pays (voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/>).

2 Étude spéciale : l'indexation de la fiscalité du travail et des prestations dans les pays de l'OCDE

Introduction

L'inflation a connu une forte accélération en 2021 et 2022 dans la zone OCDE. Dans la quasi-totalité des pays, les salaires ont augmenté moins vite que les prix en termes nominaux, si bien qu'ils ont baissé en termes réels. Cette Étude spéciale porte sur la manière dont la politique en matière de fiscalité du travail réagit à l'inflation dans les pays de l'OCDE, en particulier sur l'indexation, mécanisme à travers lequel les seuils, tranches, crédits d'impôts et prestations liées à l'exercice d'un travail sont ajustés en fonction de l'évolution des prix, des salaires et (plus rarement) de variables macroéconomiques. Ces ajustements ont vocation à compenser le phénomène du freinage fiscal, c'est-à-dire l'alourdissement de la pression fiscale découlant mécaniquement de la revalorisation des salaires. L'analyse présentée dans ce chapitre repose sur les réponses à un questionnaire diffusé aux pays de l'OCDE en 2022 et porte principalement sur les systèmes fiscaux tels qu'ils se présentaient cette année-là.

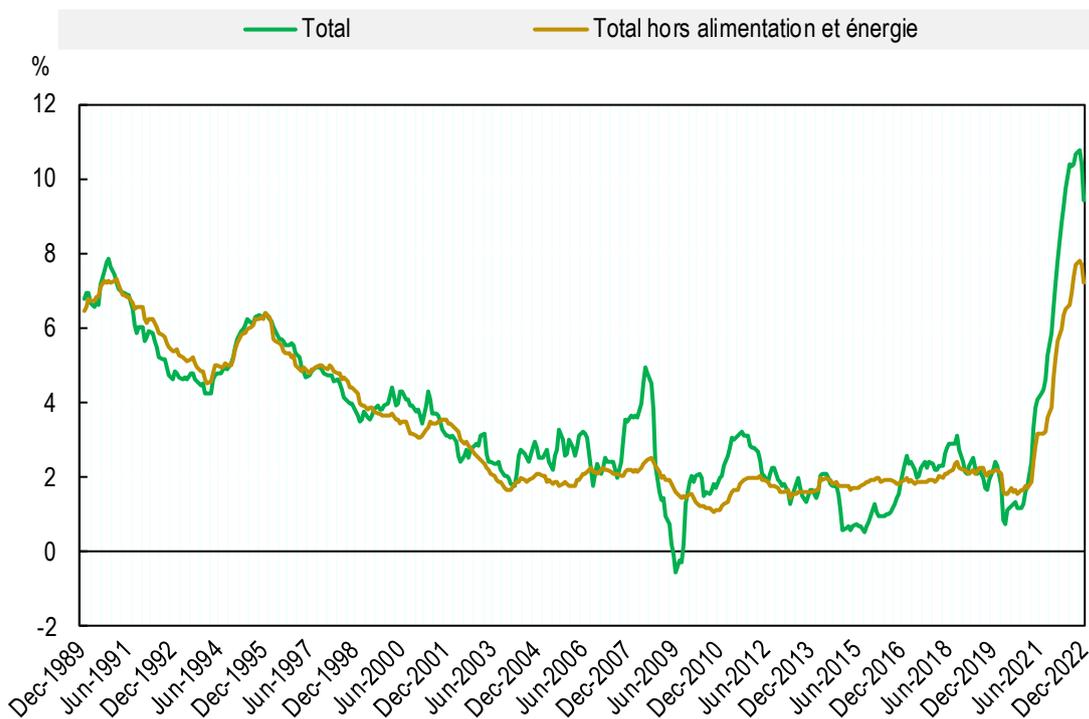
La structure de l'Étude spéciale est la suivante. La première partie porte sur l'évolution de l'inflation et des salaires dans les pays de l'OCDE depuis le début de la pandémie de COVID-19, en 2020. La deuxième explique le phénomène du freinage fiscal et décrit les différentes composantes des politiques d'indexation. La troisième analyse les réponses au questionnaire diffusé aux pays de l'OCDE et montre comment les pays ajustent l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), les cotisations de sécurité sociale (CSS) et les prestations en espèces¹ pour tenir compte de l'inflation. La quatrième section examine l'alourdissement de la pression fiscale qui a découlé des hausses des salaires nominaux qui ont eu lieu entre 2019 et 2022 dans les pays de l'OCDE. L'analyse révèle qu'en l'absence d'indexation et autres mesures fiscales, une famille monoparentale ayant deux enfants à charge et percevant 67 % du salaire moyen aurait été particulièrement pénalisée par le freinage fiscal au cours de cette période.

L'évolution des salaires et de l'inflation dans les pays de l'OCDE durant la pandémie de COVID-19

Dans la zone OCDE, l'inflation a commencé à augmenter sensiblement en 2021, et cette tendance s'est accélérée en 2022 (graphique 2.1). Dans un premier temps, la hausse des prix était due aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale, la demande de certains biens durables ayant explosé sur fond de chocs d'offre aggravés par l'augmentation des coûts d'expédition (OECD, 2022^[1]). Certains de ces facteurs ont persisté durant l'année 2021, mais c'est en 2022 que la

pression inflationniste s'est intensifiée sous l'effet de la guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine. Le prix de matières premières aussi essentielles que le pétrole, le gaz et le charbon, les métaux, le blé et le maïs, les huiles alimentaires et l'engrais a immédiatement explosé. Le prix de gros de l'électricité a connu une forte hausse en Europe en raison de l'augmentation du prix du gaz. Les prix alimentaires se sont également envolés (OECD, 2022^[1]). L'inflation a cependant ralenti au dernier trimestre 2022 dans un grand nombre de pays de l'OCDE (OECD, 2023^[2]).

Graphique 2.1. Inflation dans la zone OCDE depuis les années 1990 : inflation totale et inflation hors alimentation et énergie



Note : Le taux d'inflation de la zone OCDE correspond à une moyenne pondérée tenant compte des 38 de l'OCDE à compter de 1995. Avant 1995, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, l'Islande, Israël, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie sont exclus.

Source : (OECD, 2023^[2])

StatLink  <https://stat.link/dykrq6>

L'inflation des prix à la consommation a connu un sommet de 10,8 % dans la zone OCDE en octobre 2022 et s'est établie à 9,6 % pour 2022 dans son ensemble, soit un niveau nettement supérieur aux 4 % de 2021 et 1,4 % de 2020 (OECD, 2023^[2]). Au cours des deux décennies qui ont précédé la pandémie, elle est restée faible et relativement stable en dépit de périodes d'instabilité des prix de l'alimentation et de l'énergie (graphique 2.1). Elle devrait refluer jusqu'à 6,5 % en 2023 et 5,1 % en 2024, ce qui resterait nettement supérieur aux objectifs visés par les banques centrales et à la trajectoire à long terme antérieure à la pandémie (OECD, 2022^[1]).

Les salaires sur lesquels sont fondés les modèles des *Impôts sur les salaires* ont augmenté durant la pandémie². D'après des données provisoires sur les salaires se rapportant à 2022, entre 2019 et 2022, la croissance annuelle moyenne des salaires nominaux des travailleurs pris en compte dans ces modèles a été supérieure à ce qu'elle a été entre 2010 et 2019 dans 27 des 38 pays de l'OCDE (graphique 2.2). Dans

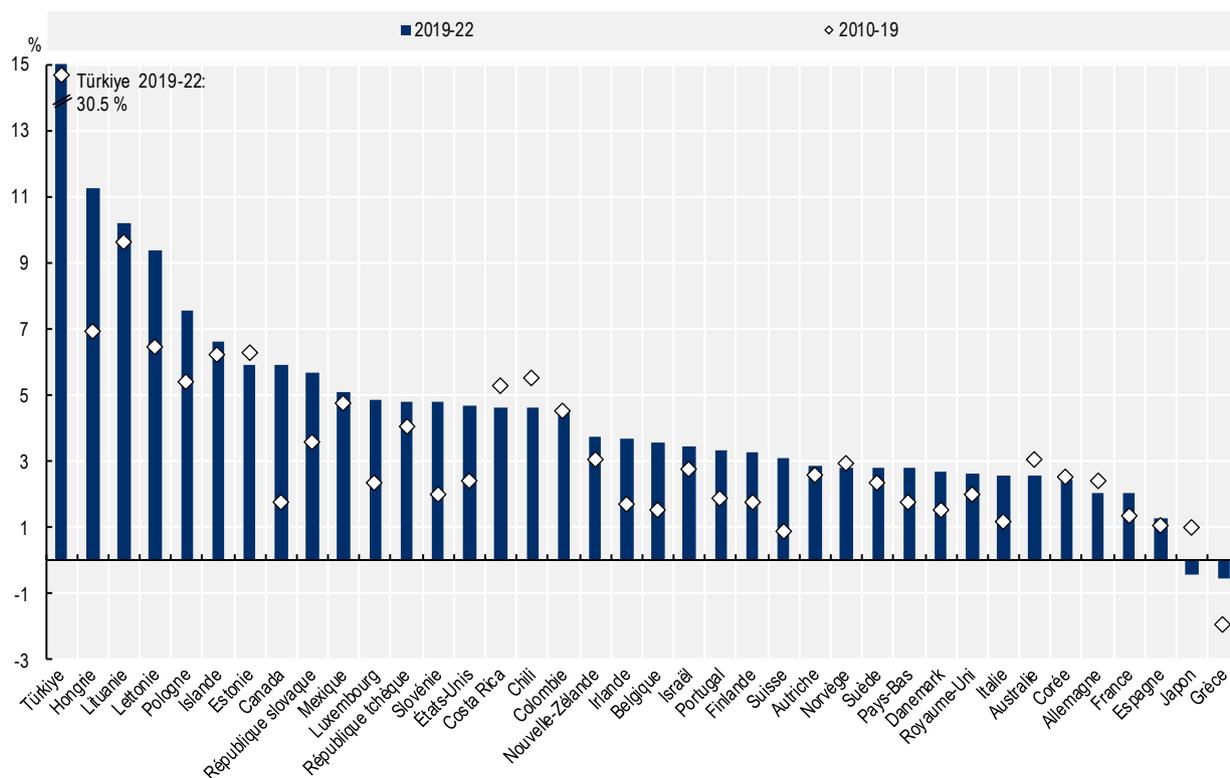
15 pays, elle a été plus de 50 % plus rapide. C'est au Canada, en Suisse, en Slovénie, en Finlande et aux États-Unis que la croissance annuelle des salaires nominaux a connu l'accélération la plus rapide entre les deux périodes considérées, et au Japon, en Grèce (deux seuls pays où les salaires nominaux ont diminué pendant la pandémie), en Colombie, au Mexique et en Corée qu'elle a le plus ralenti.

Toutefois, comme le révèle le chapitre 1 de ce rapport, les salaires nominaux moyens retenus dans les modèles ont progressé moins vite que les prix en 2022. D'après des données provisoires relatives à 2022, les salaires réels se sont repliés entre 2021 et 2022 dans tous les pays sauf trois (Colombie, Hongrie et Suisse). Entre 2020 et 2021, ils ont progressé dans 26 des 38 pays de l'OCDE dans un contexte de reprise économique dans l'ensemble de la zone OCDE.

S'agissant du marché du travail dans son ensemble, il ressort du graphique 2.3 que dans 31 des 32 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles pour le troisième trimestre 2022, les salaires se sont repliés en glissement annuel, perdant 3.3 % en moyenne par rapport à la même période de 2021.

Graphique 2.2. Croissance des salaires nominaux dans les pays de l'OCDE, 2010-22

Croissance annuelle moyenne des salaires (en pourcentage), 2010-19 et 2019-22



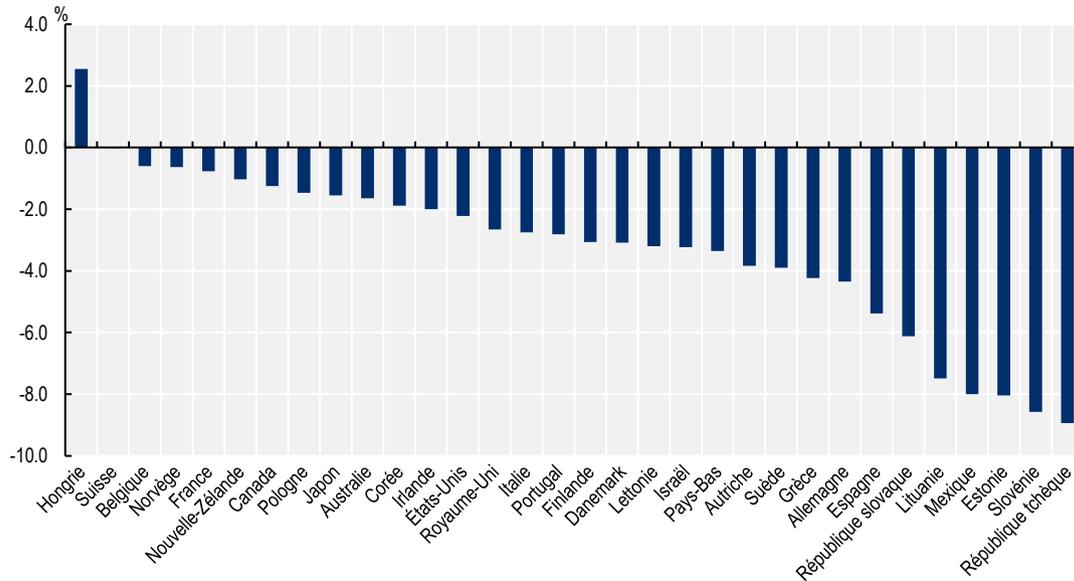
Note : Les salaires de 2022 ont été actualisés comme dans (OECD, 2022^[1]), qui calcule la hausse des salaires dans l'ensemble de l'économie, ce qui signifie que l'échantillon est plus grand que celui retenu dans les modèles des *Impôts sur les salaires*.

Source : Calculs du Secrétariat basés sur le chapitre 1.

StatLink  <https://stat.link/ytie3a>

Graphique 2.3. Rémunération réelle par salarié dans quelques pays de l'OCDE, troisième trimestre 2022

Variation en glissement annuel



Note : La rémunération par salarié est corrigée au moyen de l'indice implicite des prix de la consommation des ménages.

Source : (OECD, 2022^[1]) et calculs de l'OCDE.

StatLink  <https://stat.link/usbf7c>

Freinage fiscal et indexation

L'inflation a une incidence sur la charge fiscale des travailleurs, y compris des catégories de ménages pris en compte dans *Les impôts sur les salaires*. Cette section explique pourquoi, dans un système fiscal progressif, la croissance des salaires nominaux se traduit par un alourdissement de la pression fiscale et, potentiellement, par une hausse non négligeable des recettes fiscales, à travers le mécanisme du freinage fiscal (OECD, 2008^[3]). Ce phénomène a suscité énormément d'intérêt dans les pays de l'OCDE en raison de la forte inflation qui a marqué 2022, mais il a une incidence sur la pression fiscale supportée par les travailleurs même lorsque l'inflation est relativement faible. Par ailleurs, il a un impact sur la répartition du revenu et les mesures incitatives qui s'adressent aux travailleurs.

Le freinage fiscal passe par plusieurs canaux. Il peut en outre être examiné en termes nominaux ou réels (Heinemann, 2001^[4]). Il y a freinage fiscal « nominal » lorsque la valeur absolue des seuils et des tranches d'imposition n'est pas ajustée automatiquement en fonction de l'intégralité de l'inflation. En pareil cas, les revenus de certains travailleurs se déplacent jusqu'à un niveau plus élevé du barème fiscal lorsque leur salaire nominal augmente. Ce phénomène est particulièrement marqué lorsque le barème comporte de nombreuses tranches ou lorsque les taux d'imposition varient beaucoup d'une tranche à l'autre (Beer, Griffiths and Klemm, 2023^[5]). Un contribuable peut cependant voir sa charge fiscale augmenter même s'il ne change pas de tranche, dans l'hypothèse où une plus forte proportion de son revenu imposable est imposée à un taux plus élevé.

Qualifié de glissement par le jeu des tranches d'imposition ou de progression à froid, ce phénomène se traduit mécaniquement par une augmentation des recettes fiscales nominales perçues par l'État (à taux d'emploi et nombre d'heures travaillées constants), mais cette hausse manque de transparence. Comme le soulignent (Beer, Griffiths and Klemm, 2023^[5]), « relever les seuils mais dans une proportion inférieure à l'inflation (voire les geler tout en abaissant les taux d'imposition) peut être un moyen politiquement commode d'augmenter subrepticement les impôts tout en donnant l'impression de les réduire ».

L'inflation réduit la valeur réelle des abattements, des déductions fiscales forfaitaires, des crédits d'impôt et des prestations en espèces, de même que le montant des seuils à ne pas franchir pour percevoir des prestations soumises à condition de ressources lorsque ces seuils ne sont pas revalorisés parallèlement à la hausse des prix. Comme ces dispositifs ciblent les travailleurs modestes, le freinage fiscal nominal risque de pénaliser davantage les personnes situées à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, d'où un risque de moindre progressivité du système fiscal et d'aggravation de la pauvreté. Myck et Trzeciński font observer que les pouvoirs publics pourraient peut-être compenser cet effet négatif du freinage fiscal sur la répartition des revenus en affectant les recettes fiscales qui en résultent au financement de dépenses redistributives. Cet aspect dépasse toutefois le champ couvert par ce chapitre (2022^[6]).

Le freinage fiscal a aussi une incidence sur les cotisations sociales, mais son effet s'exerce dans des directions opposées. À l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, il entraîne une hausse des recettes parce qu'il abaisse le revenu d'activité réel à partir duquel les cotisations sont prélevées. À l'extrémité supérieure, il réduit les recettes parce qu'il entraîne une baisse du plafond au-delà duquel les cotisations ne sont pas prélevées. Heinemann montre qu'une inflation plus forte va de pair avec une hausse des recettes tirées des cotisations de sécurité sociale dans les pays de l'OCDE et en déduit qu'il « est politiquement plus facile d'augmenter les plafonds et les taux de cotisation dans un contexte inflationniste » (2001^[4]).

Quant au freinage fiscal « réel », il permet de recouvrer davantage de recettes, mais cette augmentation n'est pas la résultante directe de l'inflation et peut être observée même lorsque les systèmes fiscaux sont parfaitement indexés sur les prix. Cette forme de freinage fiscal se produit lorsque les salaires augmentent en termes réels dans l'ensemble de l'économie. Comme dans le cas du freinage nominal, la charge fiscale d'une personne s'alourdit sous l'effet de la progressivité du système fiscal. Cette hausse n'existe pas si les paramètres du système fiscal en valeur absolue s'ajustent automatiquement en fonction de la croissance des salaires réels, ce qui est en pratique très rare, comme ce chapitre le montrera.

Qu'il soit nominal ou réel, le freinage fiscal a toujours été une cause importante de hausse du ratio impôt sur PIB dans la zone OCDE, en particulier durant les années 1970, marquées par une forte inflation qui a conduit plusieurs pays de l'OCDE à mettre en place des politiques d'indexation (Heinemann, 2001^[4]). Le freinage fiscal nominal a par ailleurs été une composante des politiques d'assainissement budgétaire adoptées dans le sillage de la crise financière mondiale (Avram et al., 2013^[7]).

En 2022, la forte inflation et la baisse des salaires réels ont suscité un énorme regain d'intérêt pour le freinage fiscal nominal et les mesures envisageables pour l'atténuer, dont l'indexation. En cas de baisse des salaires réels, un travailleur peut avoir à supporter une charge fiscale plus élevée malgré un revenu réel plus faible, ce qui signifie qu'il est doublement pénalisé par l'inflation. C'est dans les pays où l'inflation et les taux d'imposition ont augmenté et où les seuils n'ont pas été ajustés pendant relativement longtemps que les effets du freinage fiscal risquent de se faire le plus sentir.

Ajustement et indexation sur l'inflation

Il est possible d'atténuer l'impact du freinage fiscal en réagissant à l'inflation par un ajustement de la valeur des paramètres des systèmes d'imposition des personnes physiques, des cotisations sociales et des prestations en espèces. Cette partie est consacrée aux trois principales caractéristiques de la politique d'indexation d'un pays, à savoir la méthode, l'indicateur de référence retenu et les aspects liés au

calendrier. Un impôt ou une prestation pouvant servir des objectifs de politique publique divers, l'approche à adopter en matière d'indexation est elle aussi variable. Comme exposé dans la section suivante, une majorité de pays de l'OCDE ajustent les paramètres de leurs systèmes fiscal et de prestations, mais les modalités d'indexation diffèrent considérablement, à la fois d'un pays à l'autre et d'un instrument à l'autre au sein d'un même pays.

Méthode d'indexation

L'indexation peut être automatique ou discrétionnaire. L'indexation automatique repose en général sur une disposition légale prévoyant la revalorisation des seuils et tranches d'imposition et des prestations en fonction de la variation d'un indicateur quelconque à une date donnée au cours de l'exercice budgétaire. Un régime d'indexation discrétionnaire implique que les pouvoirs publics peuvent choisir de procéder ou non à un ajustement et décident de l'ampleur de l'ajustement et de la date à laquelle il est effectué.

L'automatisme de l'indexation ne signifie pas nécessairement que le système fiscal s'adapte plus rapidement à l'inflation. Dans certains pays, les pouvoirs publics ajustent les impôts et les prestations pour tenir compte de l'inflation dans le cadre d'un système bien rodé, régulier et transparent, sans pour autant que ces ajustements soient prévus par la loi. De surcroît, si l'ajustement automatique ne prend effet qu'au-delà d'un certain taux d'inflation, comme c'est le cas dans plusieurs pays de l'OCDE, un risque de freinage fiscal subsiste. Une indexation ponctuelle (automatique ou non) permet aux pouvoirs publics de mieux réagir à une envolée de l'inflation.

Indicateur de référence

Le choix de l'indicateur sur la base duquel les impôts sur le travail et les prestations sont ajustés a des conséquences sur le freinage fiscal, le pouvoir d'achat des travailleurs et la répartition du revenu. L'ajustement des seuils en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) permet que ces seuils conservent leur valeur réelle, mais n'empêche pas le freinage fiscal en cas de croissance du salaire réel. Pour l'empêcher, il faut que les seuils évoluent en fonction des salaires, ce qui est moins fréquent dans les pays de l'OCDE (et plus courant pour les cotisations sociales que pour l'IRPP). (Beer, Griffiths and Klemm, 2023^[5]) préconisent de retenir l'IPC comme base d'indexation par souci de cohérence entre différents types d'impôts, mais reconnaissent qu'une indexation sur la base du salaire moyen garantirait une stabilité du taux d'imposition appliqué au salarié moyen.

Revaloriser les prestations en fonction des prix à la consommation protège le pouvoir d'achat des bénéficiaires, mais creuse l'écart de revenu entre les bénéficiaires de prestations et les travailleurs en cas de progression des salaires réels, ce qui accentue les inégalités (même s'il est vrai que l'inverse se produirait en cas de baisse des salaires réels (Paulus, Sutherland and Tasseva, 2020^[8]))³. De surcroît, une indexation sur les prix implique que les seuils de revenu ne pas dépasser pour ouvrir droit à des prestations diminuent aussi par rapport aux salaires, ce qui peut avoir une incidence sur le nombre de personnes qui rempliront à l'avenir les conditions d'ouverture des droits (Immervoll, 2022^[9]).

Comme ce chapitre entend le montrer, la majorité des pays de l'OCDE indexent leur système d'imposition des salaires sur l'IPC ou sur des indices spécifiques eux-mêmes indexés sur l'IPC. Toutefois, plusieurs pays, par exemple les Pays-Bas, ont mis au point leur propre indice dans le but d'ajuster leur système fiscal en fonction de l'inflation. Certains indexent les impôts et prestations sur les prix, mais ne tiennent pas compte de tous les éléments mesurés par l'IPC dans l'indicateur de référence retenu. Quelques pays de l'OCDE ont mis au point un indice des prix qui reflète les habitudes de dépense des bénéficiaires de prestations (Immervoll, 2022^[9]) et tient compte du fait que les catégories modestes consacrent une plus forte proportion de leur budget aux biens de première nécessité.

Certains pays ont conçu un indice spécifique pour ajuster les paramètres de leur système fiscal. À titre d'illustration, au Chili, l'administration fiscale indexe les tranches de l'IRPP sur l'unité fiscale mensuelle ou annuelle (*Unidad Tributaria Mensual/Anual*, UTM/UTA), tandis que le crédit d'impôt pour l'éducation évolue en fonction de l'unité de compte indexée sur l'inflation (*Unidad de Fomento*, UF). L'UTM est calculée par

l'administration fiscale et l'UF par la banque centrale. L'une et l'autre sont indexées sur l'inflation. De même, le Mexique calcule l'unité de mesure et d'actualisation (*Unidad de Medida y Actualización*, UMA) pour définir le seuil en deçà duquel le revenu n'est pas imposable au niveau fédéral et à celui des États. L'UMA est actualisée annuellement en fonction de l'IPC.

Dans un petit nombre de pays de l'OCDE, les salaires eux-mêmes sont indexés sur les prix pour que les travailleurs soient protégés contre l'inflation. Dans certains cas, les revalorisations du salaire minimum légal peuvent avoir une grande importance parce que ce salaire peut être une référence pour certaines composantes du système fiscal.

Calendrier et fréquence

Enfin, les politiques d'indexation (automatique ou non) reposent sur une période de référence. La pratique la plus courante consiste à calculer l'indicateur de référence en utilisant les données disponibles les plus récentes à la date de modification des paramètres du système fiscal (généralement au début de l'exercice budgétaire T). Lorsque l'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de l'année T, les pouvoirs publics utilisent souvent les chiffres de l'inflation du deuxième semestre de l'année T-1, ce qui laisse le temps de calculer l'impact sur les recettes des mesures d'indexation et autres mesures fiscales devant s'appliquer pendant l'année T.

Lorsque l'inflation est relativement stable, comme c'était le cas dans la plupart des pays de l'OCDE avant la pandémie de COVID-19, il n'est pas vraiment problématique de s'appuyer sur la variation des prix constatée en T-1 pour calculer les seuils applicables durant l'année T. En revanche, lorsque les prix connaissent de fortes hausses, utiliser une période de référence passée pour calculer l'indicateur de référence peut se traduire par une perte de valeur des paramètres du système fiscal et des prestations en termes réels avant le début de l'exercice budgétaire et tout au long de l'exercice. Le freinage fiscal s'en trouve alors accentué et le revenu disponible des ménages baisse. Une estimation prospective de l'indicateur (ou des indicateurs) de référence pourrait offrir une protection contre l'impact de ce décalage, mais peut aussi être remise en cause par une variation rapide et imprévue des prix.

Les périodes de forte inflation posent également la question de la fréquence des ajustements à prévoir. Comme expliqué par (Beer, Griffiths and Klemm, 2023^[5]), « un ajustement annuel suffit en présence d'une inflation modeste, mais en cas d'inflation élevée, des revalorisations plus fréquentes pourraient se justifier ». Plusieurs pays ont procédé à des ajustements en cours d'année face à la forte inflation de 2022, comme expliqué ci-après.

Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation

Pour mieux cerner les pratiques en matière d'indexation, on a invité les pays de l'OCDE à répondre à un questionnaire diffusé en 2022 dans le cadre de la collecte de données réalisée pour les besoins de cette édition des *Impôts sur les salaires*. Cette section présente une synthèse des réponses à ce questionnaire, qui était axé sur la méthode employée par les pays pour ajuster leur système fiscal et leur système de prestations en fonction de l'inflation, sur l'indicateur de référence retenu et sur le calendrier et la fréquence des ajustements.

Les informations qu'elle contient se rapportent aux politiques d'indexation qui étaient en place en 2022. Ces politiques sont susceptibles de changer : ainsi, en Autriche, un système d'indexation automatique de l'IRPP et des prestations en espèces est entré en vigueur en janvier 2023, et la Grèce a prévu de modifier le régime d'indexation des cotisations sociales en 2025. Quant au Royaume-Uni, il déroge provisoirement à ses pratiques habituelles en matière d'indexation.

Pour l'ensemble des pays, il faut interpréter les résultats en gardant à l'esprit qu'il n'était pas demandé une description exhaustive des mécanismes d'ajustement des impôts et prestations contenus dans les modèles des *Impôts sur les salaires*, l'objectif étant de recueillir des informations sur l'approche générale⁴.

Tableau 2.1. Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation

	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale	Prestations en espèces	Périodicité
Australie	Discrétionnaire	Sans objet	Automatique	Annuelle pour les ajustements automatiques
Autriche	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Belgique	Automatique	Automatique	Automatique	Mixte
Canada	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Chili	Automatique	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle et mensuelle pour les ajustements automatiques
Colombie	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Costa Rica	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
République tchèque	Discrétionnaire	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle pour les CSS
Danemark	Automatique	Sans objet	Automatique	Annuelle
Estonie	Discrétionnaire	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle pour les CSS
Finlande	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Automatique	Annuelle
France	Discrétionnaire	Automatique	Automatique	Annuelle
Allemagne	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Grèce	Discrétionnaire	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle pour les CSS
Hongrie	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Islande	Automatique	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Irlande	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Israël	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Italie	Discrétionnaire	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle
Japon	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Corée	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Lettonie	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Lituanie	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Luxembourg	Discrétionnaire	Automatique	Automatique	Biannuelle au-delà de 2.5 %
Mexique	Automatique	Automatique	Sans objet	Pour l'IRPP, si l'IPC dépasse 10 %
Pays-Bas	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Nouvelle-Zélande	Discrétionnaire	Sans objet	Automatique	Si l'IPC dépasse 5 %
Norvège	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle
Pologne	Discrétionnaire	Automatique	Discrétionnaire	Annuelle pour les CSS, tous les trois ans pour les prestations familiales
Portugal	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Automatique	Annuelle
République slovaque	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Slovénie	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Espagne	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Suède	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Suisse	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle
Türkiye	Automatique	Discrétionnaire	Sans objet	Annuelle
Royaume Uni	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Annuelle (auparavant)
États-Unis	Automatique	Automatique	Automatique	Annuelle

Note : Les informations contenues dans ce tableau se rapportent aux systèmes d'imposition et de prestations en vigueur en 2022.

Dans certains pays, il existe différentes pratiques en matière d'indexation. En pareil cas, c'est l'approche la plus souvent utilisée qui a été indiquée.

Trois pays ne fournissent pas d'informations sur les CSS pour les besoins des *Impôts sur les salaires* et deux pays ne mentionnent pas les prestations en espèces. Ils apparaissent avec la mention « sans objet » dans le tableau.

Source : Réponses au questionnaire.

Automaticité ou non de l'ajustement

Le tableau 2.1 indique si les pays de l'OCDE ajustent les paramètres de l'IRPP, les cotisations sociales et les prestations en espèces de manière automatique ou discrétionnaire. Il indique également la périodicité des ajustements. Dans certains pays, la pratique en matière d'indexation varie d'un paramètre à l'autre au sein de ces trois grandes catégories. En pareil cas, le tableau indique la pratique la plus courante pour chacune des catégories.

Les résultats présentés de façon synthétique dans le tableau 2.2 témoignent de la diversité des pratiques entre pays de l'OCDE et au sein même des pays de l'OCDE. Dans moins de la moitié (17) des pays de l'OCDE, l'indexation des paramètres de l'IRPP est automatique, tandis que dans les 21 autres, elle est discrétionnaire. La majorité des pays indexent les cotisations et les prestations sociales. Les trois catégories – IRPP, CSS et prestations – sont ajustées automatiquement dans 12 pays et de manière discrétionnaire dans dix pays.

Tableau 2.2. Pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation – tableau récapitulatif

Nombre de pays (pourcentage de pays)

	Impôt sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale	Prestations
Indexation automatique	17 (45 %)	21 (55 %)	19 (50 %)
Indexation discrétionnaire	21 (55 %)	14 (37 %)	17 (45 %)
Sans objet	0	3 (8 %)	2 (5 %)

Note : Dans deux pays, l'ajustement automatique n'a lieu que si l'indicateur de référence augmente d'un certain pourcentage, prévu à l'avance. Il est possible que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100 % en raison des arrondis.

Source : Tableau 2.1, réponses au questionnaire.

Lorsque l'indexation est discrétionnaire, elle a généralement lieu annuellement, au début de l'exercice budgétaire. Dans certains pays, l'ajustement n'est effectué que si l'inflation dépasse un certain seuil. C'est le cas en Belgique, au Luxembourg (où il peut être effectué deux fois par an), au Mexique (pour le barème de l'impôt sur le revenu) et en Nouvelle-Zélande (pour le crédit d'impôt familial – *Family Tax Credit* – et l'allocation *Best Start*).

En Belgique, dans deux des trois régions⁵, les allocations familiales sont ajustées mensuellement tandis que les cotisations sociales le sont mensuellement (cotisations personnelles) ou trimestriellement (cotisations patronales). Plusieurs pays ont indiqué ne pas ajuster les seuils ou les prestations à la baisse en cas de déflation et les laisser inchangés.

Dans les pays où l'indexation est discrétionnaire, le moment où elle intervient est en général laissé à l'appréciation des décideurs. Toutefois, en Irlande, le Programme de gouvernement en cours contient un engagement à indexer les crédits d'impôt et les tranches d'imposition au début de chaque exercice budgétaire pour éviter le freinage fiscal à condition que les revenus soient en hausse et que l'économie se redresse (Taoiseach, 2020_[10]). Il en va de même en Finlande, où le système fiscal est indexé chaque année, à quelques rares exceptions près.

Lorsqu'une revalorisation annuelle est la norme, il peut néanmoins y avoir des exceptions. La France a décidé de ne pas revaloriser le barème de l'impôt en 2012 et 2013 au nom de l'assainissement des finances publiques. Au Royaume-Uni, où l'indexation annuelle était la règle, certains seuils vont rester inchangés par rapport à leur niveau actuel en termes nominaux jusqu'à l'exercice budgétaire 2025/26. L'Autriche a prévu de passer à un système d'indexation automatique en 2023 (encadré 2.1).

Certains pays ont indiqué avoir procédé à des ajustements en cours d'année face au choc inflationniste actuel. Ainsi, l'Allemagne a adopté plusieurs mesures de soutien au cours de l'année 2022. Les lois portant allègement de la fiscalité ont augmenté l'abattement de base du régime de l'IRPP, de même que l'allocation familiale et l'abattement forfaitaire au titre des frais professionnels. Tous les travailleurs assujettis à l'IRPP ont reçu un chèque-énergie ponctuel de 300 EUR en septembre 2022. Ce paiement forfaitaire est soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, mais pas aux cotisations de sécurité sociale. Par ailleurs, une prestation ponctuelle de 100 EUR par enfant a été versée en juillet 2022. La France a procédé en juillet 2022 à un ajustement exceptionnel des prestations familiales et de la prime d'activité pour tenir compte de l'inflation. De même, l'Autriche a accordé une prime anti-inflation de 250 EUR, exonérée d'impôt pour les personnes disposant d'un revenu imposable annuel inférieur à 90 000 EUR.

Encadré 2.1. La réforme adoptée par l'Autriche pour contrer le freinage fiscal

Bien que l'Autriche soit présentée dans ce chapitre comme faisant partie des pays qui ont opté pour une indexation discrétionnaire des impôts et prestations face à l'inflation, elle a adopté en septembre 2022 une réforme qui introduira, avec effet à compter de janvier 2023, une indexation de l'IRPP et des transferts sociaux visant expressément à contrer le freinage fiscal.

Désormais, deux instituts de recherche économique indépendants calculeront l'impact de l'inflation sur les recettes fiscales. Les seuils du barème de l'IRPP et les crédits d'impôt seront ajustés sur cette base de manière à neutraliser cet impact (les abattements ne seront pas modifiés).

Deux tiers de l'impact estimé de l'inflation sur les recettes tirées de l'IRPP seront compensés par un ajustement automatique des seuils et des crédits d'impôt, et le tiers restant sera redistribué pour compenser par d'autres moyens l'effet de l'inflation sur les personnes qui perçoivent le revenu, par exemple à travers le régime de l'IRPP, les cotisations sociales ou des mesures spécifiques. Les transferts sociaux tels que les prestations familiales et les crédits d'impôt au titre des enfants seront totalement indexés sur l'inflation.

Cet ajustement sera effectué au début de chaque année sur la base de l'IPC. Pour l'année T, il sera effectué sur la base de la moyenne des taux d'inflation mensuels entre le mois de juillet de l'année T-2 et le mois de juin de l'année T-1.

Source : Réponse du pays au questionnaire (Government of Austria, 2022^[11]).

Modalités de l'ajustement en fonction de l'inflation dans les pays de l'OCDE

Cette section présente les indicateurs retenus pour l'indexation des systèmes d'imposition et les périodes de référence correspondantes. Ces informations sont issues des réponses au questionnaire fournies par les pays et sont récapitulées dans le tableau 2.3, qui met en évidence la pratique générale adoptée pour chaque grande catégorie dans chaque pays. Le tableau 2.4 présente une synthèse des résultats. Comme la méthode d'indexation présentée dans la section précédente, les modalités d'indexation varient sensiblement au sein d'un même pays et d'un pays de l'OCDE à l'autre.

Impôts sur le revenu des personnes physiques

Quinze pays ont indiqué ajuster leur régime d'imposition des personnes physiques sur la base des prix, tandis que 18 ont déclaré ne pas utiliser d'indicateur en particulier. Deux pays – le Danemark et la Lituanie – ont expliqué ajuster l'IRPP sur la seule base des salaires. Dans trois pays, l'indicateur de référence retenu varie.

En Finlande, l'ajustement se fait soit sur la base des prix soit sur la base des salaires, l'indicateur retenu étant celui qui a le plus augmenté. En République slovaque, les principaux paramètres du régime de l'IRPP sont ajustés en fonction de l'indicateur du niveau de vie minimum, lui-même ajusté sur la base du taux d'inflation calculé parmi les ménages à faible revenu ou d'un indicateur du revenu disponible, étant entendu que l'indicateur retenu est celui qui a le moins augmenté. La Norvège indexe les paramètres de l'IRPP en fonction de celui des indicateurs suivants qui est le plus pertinent – prix à la consommation, salaires, pensions ou valeur des actifs.

Tableau 2.3. Indicateurs servant de base à l'indexation et période de référence

	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale	Prestations en espèces	Période de référence
Australie	Discrétionnaire	Sans objet	IPC	T-1
Autriche	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Belgique	IPC	Indice des prix spécifique	Indice des prix spécifique	T-2/T-1 pour l'IRPP, année en cours pour les CSS et les prestations
Canada	IPC	IPC	IPC	T-1
Chili	IPC	IPC et indice des salaires	Discrétionnaire	T-1
Colombie	Indice des prix spécifique	Salaires minimum	Salaires minimum	T-1 et projections
Costa Rica	IPC	IPC	IPC	T-1
République tchèque	Discrétionnaire	Salaires moyen	Discrétionnaire	En cours (actualisé en fonction de T-2) pour les CSS
Danemark	Salaires moyen	Sans objet	IPC	T-2
Estonie	Discrétionnaire	Salaires minimum	Discrétionnaire	T-1
Finlande	Le plus élevé des deux indicateurs suivants : IPC ou indice des salaires	Le plus élevé des deux indicateurs suivants : IPC ou indice des salaires	Le plus élevé des deux indicateurs suivants : IPC ou indice des salaires	Estimations prospectives pour l'année T
France	Indice des prix spécifique	Salaires (moyen et minimum)	Indice des prix spécifique	En cours (prévision immédiate)
Allemagne	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Grèce	Discrétionnaire	IPC	Discrétionnaire	T-1 pour les CSS
Hongrie	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Islande	IPC + 1 %	IPC	Discrétionnaire	T-1
Irlande	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Israël	IPC	IPC	IPC	T-1
Italie	Discrétionnaire	IPC	Discrétionnaire	T-1
Japon	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Corée	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Estimations prospectives
Lettonie	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Lituanie	Salaires moyen	Salaires (moyen et minimum)	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Luxembourg	Discrétionnaire	Salaires minimum	IPC	En cours
Mexique	IPC	IPC	Sans objet	T-1
Pays-Bas	Indice des prix spécifique	Indice des prix spécifique	Indice des prix spécifique	T-2/T-1
Nouvelle-Zélande	Discrétionnaire	Sans objet	IPC	T-1
Norvège	Indicateur de croissance pertinent (Salaires, IPC, retraite, fortune)	Salaires moyen	IPC	Estimations prospectives
Pologne	Discrétionnaire	Salaires moyen	Indice des prix spécifique	Estimations prospectives du salaire
Portugal	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Salaires minimum	T-1
République slovaque	Niveau de vie minimum	Salaires moyen	Niveau de vie minimum	T-2
Slovénie	IPC	IPC	IPC	T-1
Espagne	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire
Suède	Indice des prix spécifique	Indice des prix spécifique/Indice des salaires	Indice des prix spécifique	T-2/T-1
Suisse	IPC	IPC	IPC	T-2/T-1
Türkiye	Indice des prix à la production	Discrétionnaire	Sans objet	T-1
Royaume Uni	Discrétionnaire	Discrétionnaire	Discrétionnaire	IPC de T-1 (auparavant)
États-Unis	IPC	IPC	IPC	T-1

Note : Les informations contenues dans ce tableau se rapportent aux systèmes d'imposition et de prestations en vigueur en 2022.

Ici, l'année T correspond à 2022, qui est l'exercice budgétaire sur lequel porte cette édition des *Impôts sur les salaires*. T-1 correspond donc à 2021, T-2 à 2020, etc. L'indication T-1 signifie que la période de référence correspond dans sa majorité à l'année T-1, mais qu'il est possible qu'elle englobe une partie de l'année T-2.

Dans certains pays, il existe différentes pratiques en matière d'indexation au sein d'une même catégorie. En pareil cas, c'est l'approche la plus souvent utilisée qui a été indiquée.

Les modèles des *Impôts sur les salaires* n'incluent pas les CSS pour trois pays et les prestations pour deux pays. Ces pays apparaissent avec la mention « sans objet » dans le tableau.

Source : Réponses au questionnaire.

Tableau 2.4. Indicateurs servant de base à l'indexation – tableau récapitulatif

Nombre de pays (pourcentage de pays)

	Impôts sur le revenu des personnes physiques	Cotisations de sécurité sociale	Prestations
Prix	15 (39 %)	12 (32 %)	16 (42 %)
Salaires	2 (5 %)	9 (24 %)	2 (5 %)
Discrétionnaire	18 (47 %)	11 (29 %)	16 (42 %)
Non précisé	3 (8 %)	3 (8 %)	2 (5 %)
Sans objet	0	3 (8 %)	2 (5 %)

Note : « Non précisé » signifie que le pays choisit entre des indicateurs prédéfinis comme base de l'ajustement ou utilise une combinaison de ces indicateurs.

La pratique de la République slovaque est considérée comme « non précisée » en ce qui concerne l'ajustement des prestations parce que l'indicateur du niveau de vie minimum est ajusté sur la base du taux d'inflation calculé parmi les ménages à faible revenu ou du taux de croissance du revenu disponible, étant entendu que l'indicateur retenu est celui qui a le moins augmenté.

Il est possible que la somme des pourcentages ne soit pas égale à 100 % en raison des arrondis.

Source : Tableau 2.3, réponses au questionnaire.

Sur les quinze pays qui indexent le régime de l'IPRR sur les prix, dix se fondent sur l'IPC, un sur l'indice des prix à la production et quatre sur un indice des prix spécifique. Ainsi, la France exclut le tabac de son indice des prix et la Colombie fait appel à un indice des prix calculé pour les ménages de la classe moyenne. L'Islande et la Suède revalorisent les paramètres de l'IRPP sur la base de l'IPC majoré de 1 % (Islande) et 2 % (Suède). Dans le cas de l'Islande, cette majoration correspond à la moyenne sur longue période de la croissance annuelle de la productivité du travail et a expressément pour but d'atténuer le freinage fiscal.

Les Pays-Bas ajustent les seuils de l'IRPP, des cotisations de sécurité sociale et des prestations sur la base d'un indicateur dénommé *tabelcorrectiefactor*. Cet indicateur repose sur l'IPC, mais ne tient pas compte des effets de la modification du taux des taxes appliquées aux produits (comme la taxe sur la valeur ajoutée) et des subventions et taxes liées à la consommation (comme la taxe sur les véhicules). L'objectif est de garantir une indépendance entre les différents instruments fiscaux et d'empêcher des interdépendances non souhaitables entre différentes mesures de politique publique. Le crédit d'impôt en faveur des personnes qui travaillent, dont les seuils sont ajustés en fonction des salaires, constitue la seule exception à ce principe.

L'Allemagne ajuste les seuils et autres paramètres des impôts et prestations modélisés dans *Les impôts sur les salaires* en fonction des conclusions de deux rapports. Le premier, intitulé *Existenzminimumbericht* (rapport sur le minimum vital), est publié tous les deux ans par l'administration fédérale et sert à déterminer le montant de l'abattement fiscal de base et de l'abattement pour enfant nécessaire pour que le revenu correspondant au minimum vital ne soit pas imposable. Ce minimum vital est calculé sur la base des dépenses d'alimentation, d'habillement, d'hygiène, d'énergie, de logement et d'assurance (sociale), entre autres, et il est actualisé au moyen de « l'indice mixte » (*Mischindex*), qui repose à 70 % sur la variation du prix des biens et services pris en compte dans le calcul du minimum vital et à 30 % sur la variation du salaire net.

Le deuxième rapport, intitulé *Bericht über die Wirkung der kalten Progression* (rapport sur les conséquences de la progression à froid), a spécifiquement pour but d'assurer le suivi du freinage fiscal. Également publié tous les deux ans, il analyse dans quelle mesure la revalorisation des salaires destinée à compenser la hausse de l'inflation (mesurée par le déflateur de la consommation privée) se traduit par une hausse du taux d'imposition moyen imputable à la progressivité du barème de l'IRPP.

Cotisations de sécurité sociale et prestations en espèces

Douze pays ajustent les paramètres des cotisations sociales seulement en fonction des prix. Parmi eux, 10 se fondent sur l'IPC. La Belgique, qui est l'un des deux pays à faire appel à un indice des prix spécifique, ne tient pas compte du tabac, des boissons alcoolisées, de l'essence ou du diesel dans le calcul de l'indice qui sert de base à l'indexation des cotisations de sécurité sociale et prestations en espèces. Huit pays les ajustent sur la base du salaire (minimum ou moyen ou une combinaison de ces deux indicateurs). La Grèce ajuste actuellement les CSS sur la base des prix, mais passera à un ajustement sur la base de l'indice des salaires en 2025.

Onze pays seulement n'indiquent pas utiliser un indicateur de référence particulier pour les CSS (contre 18 pays dans le cas de l'IRPP). Parmi les trois pays qui ne mentionnent pas d'indicateur de référence unique, la Norvège utilise les facteurs de croissance pertinents comme expliqué plus haut dans le cas de l'IPRR, tandis que la Finlande se fonde soit sur l'inflation des prix soit sur la hausse des salaires et retient le plus élevé des deux, comme dans le cas de l'IRPP. Quant à la Suède, elle ajuste le revenu à partir duquel les CSS sont prélevées en fonction des prix, comme dans le cas de l'IRPP, mais le plafond au-delà duquel elles ne sont plus prélevées en fonction d'un indice de revenu.

S'agissant des pays qui utilisent les salaires pour ajuster les CSS (ou d'autres aspects de la fiscalité du travail), le tableau précise si l'indicateur de référence est le salaire minimum légal ou le salaire moyen pour l'ensemble de l'économie. Trois pays indiquent retenir le salaire minimum et quatre le salaire moyen (sept si l'on tient compte de l'indice de revenu employé par la Suède et de l'indice salarial utilisé par la Finlande). En France et en Lituanie, le salaire minimum et le salaire moyen sont utilisés pour revaloriser des paramètres différents des CSS.

Lorsque l'indicateur retenu est le salaire minimum, le mécanisme de revalorisation est défini par la loi. L'ajustement peut être directement lié aux prix ou aux salaires (voire aux deux, comme dans le cas de la France) ou peut être négocié, comme en Colombie et en Estonie. En Belgique et au Luxembourg, la loi prévoit une obligation de revalorisation des salaires en fonction de l'inflation. En Islande, la cotisation de sécurité sociale fixe est censée conserver sa valeur en termes réels au fil du temps parallèlement aux seuils du barème de l'IRPP et du crédit d'impôt, mais la revalorisation a toujours été plafonnée à 2.5 %. Toutefois, pour l'exercice budgétaire 2023, la revalorisation a reposé sur la variation de l'IPC au cours des 12 mois précédents, nettement supérieure à ce plafond.

Seize pays ajustent les paramètres des prestations en espèces en fonction des prix. Parmi eux, onze se fondent sur l'IPC. Deux pays revalorisent les prestations en fonction du salaire minimum, et la Finlande les revalorise en fonction de la hausse du salaire minimum ou de celle de l'IPC en retenant le plus élevé des deux indicateurs. Seize pays ont déclaré ajuster les prestations de manière discrétionnaire.

La Lituanie revalorise ses prestations en fonction de l'allocation sociale de base, dont le montant est fixé de façon discrétionnaire. Le Portugal précise que le choix de revaloriser les prestations familiales en fonction du salaire minimum et non des prix est motivé par la volonté de contrer la baisse du taux de natalité. La Nouvelle-Zélande revalorise le crédit d'impôt familial minimum (*Minimum Family Tax Credit*, MFTC) sur une base discrétionnaire de telle manière que les familles monoparentales aient un meilleur niveau de vie si elles bénéficient du MFTC et travaillent 20 heures par semaine que si elles perçoivent d'autres prestations. Le calcul repose sur plusieurs paramètres, dont le salaire minimum et d'autres paramètres liés aux prestations.

Période de référence

Plus de la moitié des pays de l'OCDE ajustent leur fiscalité du travail en fonction de la variation d'un indicateur de référence observée avant le début de l'exercice budgétaire concerné par la revalorisation. Il en résulte un décalage qui peut être particulièrement important en période de forte inflation. Pour huit des pays où la revalorisation est discrétionnaire, il n'a pas été possible de déterminer de période de référence ni de savoir de manière certaine s'il existe un décalage dans leur système fiscal et quelle en est l'ampleur.

L'approche la plus courante dans les pays de l'OCDE consiste à revaloriser les seuils applicables l'année T en fonction de la variation annuelle de l'indicateur d'inflation de référence enregistrée un des derniers mois de l'année T-1, aux alentours de la date à laquelle les politiques fiscales qui s'appliqueront pendant l'exercice budgétaire T sont formulées. Si le mois correspondant à la fin de la période de référence se situe au second semestre de l'année T-1, la période indiquée dans le tableau 2.2 est T-1 parce que la majeure partie de la période de référence correspond à cette année. Si la période de référence couvre les six derniers mois de l'année T-2 et les six premiers de l'année T-1, l'indication figurant dans le tableau est T-2/T-1.

Dans certains pays, le décalage est particulièrement grand. Au Danemark, la plupart des paramètres sont ajustés en fonction de la variation des salaires observée deux ans avant l'exercice budgétaire concerné (les prestations familiales sont ajustées en fonction de l'IPC enregistré deux ans avant l'exercice budgétaire concerné). Au Canada, le décalage est important pour les prestations familiales – les droits sont déterminés en juin de l'année T en fonction du revenu net du ménage au cours de l'année T-1 et des paramètres des prestations familiales indexés en fonction du niveau de l'IPC entre octobre de l'année T-2 et septembre de l'année T-1.

Dans trois pays, les paramètres du système fiscal sont indexés sur des variations très récentes de l'indicateur de référence. Dans le cas du Luxembourg, la raison en est que les paramètres changent dès lors que l'indicateur de référence dépasse un certain seuil. Dans le cas de la France, le taux d'inflation de l'année T est évalué au moyen d'une méthode de prévision immédiate dans le cadre de la préparation du vote du budget, durant les derniers mois de l'année T. En conséquence, les paramètres de l'IRPP utilisés pour imposer les salaires perçus au cours de l'année T (imposition qui intervient en T+1) évoluent parallèlement à l'inflation de l'année T. En République tchèque, les seuils applicables aux CSS reposent sur les données relatives aux salaires durant l'année T-2.

Quatre pays – la Finlande, la Corée, la Norvège et la Pologne – font appel à une méthode prospective pour prévoir le taux d'inflation de l'année T. En Finlande, ce calcul repose sur la prévision économique réalisée par le gouvernement au dernier trimestre de l'année T-1. En Norvège, le facteur de croissance retenu pour chacun des instruments au cours de l'année T est calculé durant l'année T-1, tandis que la Pologne fait appel à une prévision du salaire annuel au cours de l'année T pour revaloriser les prestations familiales (tous les trois ans).

Ensemble, les tableaux 2.1 et 2.2 montrent que la situation est globalement similaire à celle constatée lors du dernier examen des pratiques d'indexation des pays de l'OCDE pour les *Impôts sur les salaires*, en 2007. (OECD, 2008^[3]) parvient à la conclusion suivante : « La plupart des pays de l'OCDE ont recours à des ajustements sous une forme ou sous une autre, comme l'indexation des limites de tranches d'imposition pour tenir compte de l'inflation, afin d'éviter un dérapage de la charge fiscale sous l'effet de l'inflation ou de la croissance des gains réels. Toutefois, ces ajustements sont incomplets ou rares dans une majorité de pays. Par conséquent, l'incidence des réformes visant à alléger la charge fiscale une année donnée peut être largement annulée par les effets de freinage fiscal qui se sont accumulés sur une période plus longue. »

Freinage fiscal potentiel dans la zone OCDE

Cette section porte sur la pression à la hausse que les augmentations du salaire nominal mises en évidence par le graphique 2.2 ont exercée sur le coin fiscal dans les pays de l'OCDE entre 2019 et 2022. Les deux parties du graphique 2.4 représentent le coin fiscal en 2019 (barres bleu foncé) et 2022 (barres bleu clair) pour deux types de ménages : un travailleur célibataire seul et percevant 100 % du salaire moyen et une famille monoparentale ayant deux enfants à charge et percevant 67 % du salaire moyen. Elles présentent également un troisième indicateur, qui montre ce qu'aurait été le coin fiscal en 2019 si le montant du salaire moyen avait été égal à ce qu'il était en 2022 (en prix courants).

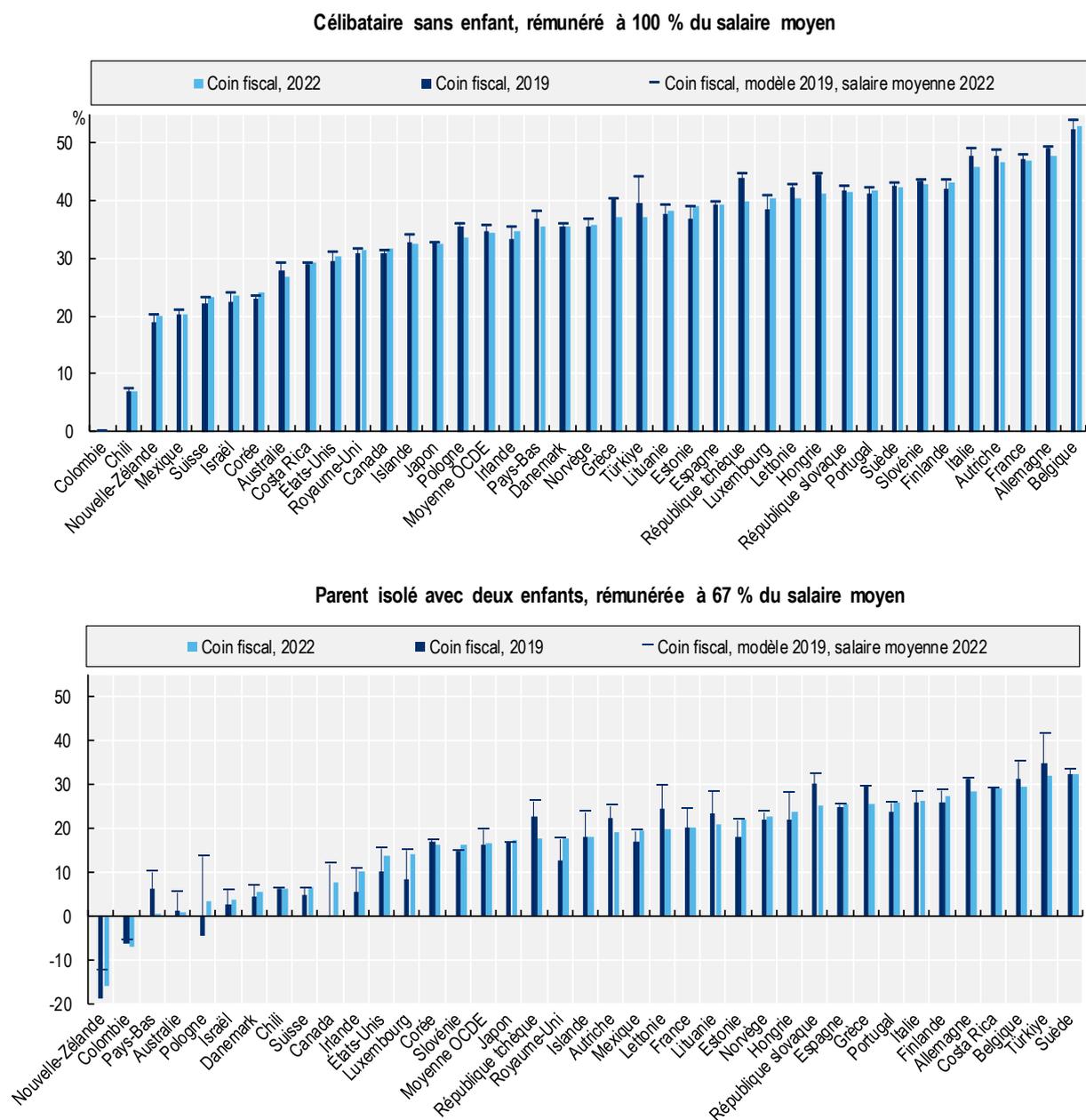
Ce troisième indicateur, représenté pour chaque pays sous la forme d'un trait bleu au-dessus des barres bleu foncé, correspond à l'impact que les hausses du salaire nominal qui ont eu lieu entre 2019 et 2022 aurait eu sur le coin fiscal des deux types de ménages si les tranches d'imposition, les seuils, le montant des avantages et autres paramètres avaient conservé la même valeur nominale tout au long de cette période. Il correspond donc au freinage fiscal nominal potentiel (décrit plus haut) et résulte uniquement de l'interaction entre les hausses du salaire nominal et la valeur nominale des paramètres du système fiscal.

Le freinage fiscal réel entre 2019 et 2022 dépend de l'inflation, de l'évolution des salaires réels et des mesures ayant un impact sur la pression fiscale éventuellement adoptées entre les deux années, par exemple des mesures d'indexation et autres mesures d'ajustement en fonction de l'inflation, entre autres. Le calculer dépasserait le cadre de ce chapitre. Il faudrait en effet distinguer les conséquences des réformes de celles de l'évolution des salaires (réels et nominaux) entre 2019 et 2022, période durant laquelle la fiscalité du travail a constitué un volet important de l'action menée face à la pandémie de COVID-19 et pendant laquelle les fluctuations du salaire moyen ont été la principale cause de la variation du coin fiscal (OECD, 2022^[12]).

Travailleur célibataire et percevant 100 % du salaire moyen

Le graphique 2.4a représente le coin fiscal et le freinage fiscal potentiel pour un travailleur célibataire et percevant 100 % du salaire moyen. En moyenne dans la zone OCDE, le coin fiscal pour ce type de ménage est passé de 34.9 % en 2019 à 34.6 % en 2022 ; il a augmenté dans 18 des 38 pays et diminué dans 15, et l'amplitude moyenne de la baisse a été supérieure à l'amplitude moyenne de la hausse. La pression à la hausse exercée par le freinage fiscal potentiel sur le coin fiscal moyen des pays de l'OCDE s'est établie à 0.9 point de pourcentage (en d'autres termes, la croissance des salaires nominaux a entraîné une hausse de près d'un point du coin fiscal moyen de la zone OCDE) et a été supérieur à un point dans 15 pays.

Graphique 2.4. Freinage fiscal nominal potentiel dans les pays de l'OCDE



Note : Le trait bleu représente le freinage fiscal nominal potentiel, qui correspond à la variation du coin fiscal qui aurait été observée entre 2019 et 2022 en l'absence de mesures discrétionnaires ou d'ajustement en fonction de l'inflation. La somme du freinage fiscal potentiel et du coin fiscal en 2019 représente le coin fiscal hypothétique pour les deux types de ménages s'ils avaient perçu en 2019 le salaire moyen de 2022.
Source : Modèle des *Impôts sur les salaires*, calculs des auteurs.

C'est en Türkiye que le freinage fiscal potentiel (4.5 points de pourcentage) a été le plus fort pour ce type de ménage entre 2019 et 2022. La Türkiye est aussi le pays de l'OCDE qui a enregistré la plus forte hausse du salaire nominal au cours de cette période. Toutefois, d'autres pays ont connu une augmentation particulièrement nette du salaire nominal moyen sans pour autant afficher le freinage fiscal potentiel le plus élevé. Sur les 15 pays dans lesquels le freinage fiscal potentiel a été supérieur à un point de pourcentage, six seulement – Türkiye, Luxembourg, Estonie, Lituanie, États-Unis et Islande – font aussi partie des 15 pays où le salaire nominal a le plus augmenté entre 2019 et 2022.

Parallèlement, le freinage fiscal potentiel a été nul en Hongrie et limité à 0.2 point en Lettonie et en Pologne, alors même que ces deux pays sont ceux qui ont vu le salaire augmenter le plus après la Türkiye et la Lituanie au cours de la période 2019-22. La raison en est que la Hongrie, la Lettonie et la Pologne ont un barème fiscal très peu progressif au-delà de 100 % du salaire moyen pour un travailleur célibataire, si bien que la hausse hypothétique du salaire moyen en 2019 ne va pas de pair avec un alourdissement de la charge fiscale. Les représentations graphiques de la charge fiscale figurant dans le chapitre 4 en sont l'illustration.

Famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen

De manière générale, dans le cas d'une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen, la hausse du salaire nominal au cours de la période 2019-22 aurait entraîné une augmentation beaucoup plus marquée du coïnc fiscal en l'absence d'indexation et autres mesures que ce qui a été observé dans le cas d'un travailleur célibataire et percevant 100 % du salaire moyen. Le freinage fiscal potentiel pour ce type de ménage s'établit à 3.5 points de pourcentage en moyenne et dépasse 4 points dans 15 pays. Entre 2019 et 2022, le coïnc fiscal a augmenté dans 22 pays et il est passé de 16.2 % à 16.6 % en moyenne dans la zone OCDE.

Le freinage fiscal potentiel a été beaucoup plus sensible à la hausse du salaire nominal parce que ce type de ménage peut avoir accès à un éventail plus large d'instruments – crédits d'impôt et prestations familiales par exemple – et en raison du rythme auquel le montant de ces avantages diminue à mesure que le salaire nominal augmente aux alentours de ce niveau de revenu. Dix des 15 pays où le freinage fiscal potentiel est supérieur à 4 points font aussi partie des 15 pays où le salaire nominal a connu la plus forte croissance au cours de la période considérée. Dans le même temps, les pays où le salaire nominal a le moins progressé se caractérisent aussi par un faible freinage fiscal potentiel : dans les neuf pays dans lesquels le freinage fiscal potentiel a été inférieur à un point pour ce type de ménage, la croissance des salaires a été plus lente entre 2019 et 2020 qu'elle ne l'avait été entre 2010 et 2019.

La Slovénie constitue cependant une exception remarquable : la croissance annuelle du salaire moyen a été 138 % plus forte pendant la pandémie qu'au cours de la période 2010-2019, mais le freinage fiscal potentiel pour ce type de ménage a été nul, ce qui s'explique en partie par le fait que le montant des prestations familiales diminue lentement à mesure que le revenu augmente et que l'abattement fiscal supplémentaire en faveur des plus défavorisés disparaît progressivement en deçà de 67 % du salaire moyen.

Résultats globaux

Une analyse globale pour les deux types de ménages montre que la liste des 15 pays affichant le freinage fiscal potentiel le plus fort varie sensiblement selon le type de ménage. En Hongrie, Pologne et Lettonie, le freinage fiscal potentiel est nul ou presque pour un travailleur seul percevant 100 % du salaire moyen, tandis que pour une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen, il est de 5.7 points en Lettonie, 6.2 points en Hongrie et 18.8 points en Pologne – qui arrive loin devant les autres pays de l'OCDE pour ce type de ménage. Ces trois pays se caractérisent par un barème de l'impôt très peu progressif au-

delà du salaire moyen, mais le coin fiscal pour une famille monoparentale augmente rapidement à mesure que le revenu progresse en deçà du salaire moyen.

Le Canada est un autre pays où la différence est notable : le freinage fiscal potentiel pour une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen s'établit à 12.2 points de pourcentage – le pays se classe ainsi en deuxième position parmi les pays de l'OCDE – parce que la hausse du revenu entraîne une baisse des prestations familiales, du crédit pour la taxe sur les produits et services et de la réduction d'impôt provincial, ce qui classe le pays en quatrième position parmi les pays de l'OCDE. Le freinage potentiel n'est que de 0.4 point pour un travailleur seul percevant le salaire moyen.

Pour un travailleur célibataire et percevant 100 % du salaire moyen, le coin fiscal en 2022 a été supérieur à la somme du coin fiscal de 2019 et du freinage fiscal potentiel (somme de la hauteur de la barre bleue et du trait bleu) dans seulement quatre pays – Canada, Costa Rica, Corée et Suisse – contre six pays dans le cas d'une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen – Costa Rica, Japon, Mexique, Slovaquie, Suisse et Royaume-Uni.

Comme le coin fiscal n'avait pas la même structure en 2019 et en 2022 dans les pays de l'OCDE, il n'est pas possible de comparer le freinage fiscal nominal potentiel et le coin fiscal en 2022. Le freinage fiscal potentiel peut plutôt être interprété comme la manifestation d'une pression à la hausse que l'augmentation du salaire nominal a exercée sur le coin fiscal entre 2019 et 2022. Les résultats laissent penser que les mesures fiscales adoptées dans la plupart des pays de l'OCDE, dont les ajustements en fonction de l'inflation, ont, au minimum, permis d'atténuer cette pression. Il est cependant aussi possible que la progression du salaire nominal moyen annule l'impact des mesures fiscales destinées à réduire le coin fiscal.

Cette analyse corrobore des études antérieures montrant que les travailleurs à faible revenu sont particulièrement exposés au risque de freinage fiscal. Ainsi, dans la quasi-totalité des pays, le freinage fiscal potentiel est nettement plus important pour une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen que pour un travailleur seul percevant le salaire moyen. De surcroît, les pays où le freinage potentiel est le plus fort sont souvent aussi ceux où le salaire nominal a le plus augmenté entre 2019 et 2022, ce qui est vraisemblablement l'une des principales raisons pour lesquelles le coin fiscal a augmenté pour ce type de ménages dans la zone OCDE entre 2019 et 2022 et a aggravé les grandes difficultés que les travailleurs à faible revenu et les travailleurs précaires ont rencontrées sur le marché du travail pendant la pandémie.

Conclusion

Cette Étude spéciale est consacrée aux pratiques des pays de l'OCDE en matière d'indexation dans un contexte où l'inflation se situe à un niveau jamais atteint au cours des 30 dernières années. Bien que les salaires nominaux aient fortement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE entre 2019 et 2022, ils ont progressé moins vite que les prix en 2022, d'où une diminution des salaires réels. La perte de pouvoir d'achat est d'autant plus grande que l'inflation a alourdi la charge fiscale parce qu'elle a érodé la valeur réelle des seuils des barèmes d'imposition et des prestations – phénomène connu sous le nom de « freinage fiscal ». Les pouvoirs publics peuvent utiliser le freinage fiscal pour accroître les recettes tirées de la fiscalité du travail, ce qui peut cependant avoir une forte incidence sur la transparence et l'effet des impôts et des transferts sur la répartition du revenu. Il est possible d'empêcher en grande partie ce phénomène de freinage en ajustant les paramètres du système fiscal en fonction de l'inflation, en d'autres termes à travers une indexation ou une revalorisation.

Ce chapitre présente les résultats d'un questionnaire qui a été diffusé en juillet 2022 et invitait les pays de l'OCDE à indiquer si et comment ils ajustaient les impôts et prestations inclus dans les modèles des *Impôts sur les salaires* en réaction à l'inflation. Les réponses au questionnaire révèlent d'importantes disparités

entre pays de l'OCDE (et souvent au sein d'un même pays). À peine la moitié des pays pratiquent un ajustement automatique des paramètres de l'IRPP en fonction de l'inflation, tandis qu'une proportion plus forte ajuste automatiquement les cotisations sociales et prestations en espèces. La plupart des pays qui procèdent à un ajustement automatique le font sur la base de la variation des prix à la consommation, même si certains utilisent un indicateur de salaire, en particulier pour ajuster les CSS et les prestations en espèces. Les réponses au questionnaire apportent aussi un éclairage sur les aspects liés au calendrier et à la périodicité de ces ajustements : comme la plupart des pays effectuent des ajustements annuels, souvent sur la base de données retardées sur l'inflation, le risque de freinage fiscal est grand en période de forte inflation.

En conclusion, l'Étude spéciale révèle que la récente hausse du salaire nominal dans les pays de l'OCDE a souvent entraîné un alourdissement de la pression fiscale. Ces résultats rappellent combien il est important d'indexer la fiscalité du travail sur l'inflation pour éviter que la pression fiscale n'augmente sous l'effet du freinage fiscal. L'analyse montre également qu'une famille monoparentale percevant 67 % du salaire moyen est particulièrement exposée au risque de freinage fiscal induit par la hausse du salaire nominal. Ce type de ménage a en effet accès à divers crédits d'impôts, avantages et exemptions, lesquels évoluent en cas de variation du salaire nominal si les paramètres et les seuils ne sont pas ajustés en fonction de l'inflation.

Références

- Avram, S. et al. (2013), *The distributional effects of fiscal consolidation in nine EU countries*, No. EM2/13. EUROMOD Working paper, 2013. [7]
- Beer, S., M. Griffiths and A. Klemm (2023), “Tax Distortions from Inflation: What are they and How to Deal with them?”, *IMF Working Papers* 23/18. [5]
- Government of Austria (2022), *Government decides to abolish cold progression (bracket creep)*, [https://www.bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-\(bracket-creep\)-.html](https://www.bmf.gv.at/en/press/press-releases/Press-Releases-2022/September-2022/Government-decides-to-abolish-cold-progression-(bracket-creep)-.html) (accessed on 25 January 2023). [11]
- Heinemann, F. (2001), *After the Death of Inflation: Will Fiscal Drag Survive?*, pp. 527-546. [4]
- Immervoll, H. (2022), *Income support for working-age individuals and their families*, <https://www.oecd.org/social/Income-support-for-working-age-individuals-and-their-families.pdf>. [9]
- Myck, M. and K. Trzciński (2022), *Income Tax Policy in Europe between Two Crises: From the Great Recession to the COVID-19 Pandemic*. [6]
- OECD (2023), *Consumer price indices - Complete database*, OECD Publishing, Paris, <https://stats.oecd.org/>. [2]
- OECD (2022), *OECD Economic Outlook, Volume 2022 Issue 2*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/f6da2159-en>. [1]
- OECD (2022), *Taxing Wages 2022: Impact of COVID-19 on the Tax Wedge in OECD Countries*, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/f7f1e68a-en>. [12]
- OECD (2008), *Taxing Wages 2007*, OECD Publishing, Paris, https://doi.org/10.1787/tax_wages-2007-en. [3]
- Paulus, A., H. Sutherland and I. Tasseva (2020), *Indexing Out of Poverty? Fiscal Drag and Benefit Erosion in Cross-National Perspective*, pp. 311-333. [8]
- Taoiseach, D. (2020), *Programme for Government – Our Shared Future*, <https://www.gov.ie/en/publication/7e05d-programme-for-government-our-shared-future/>. [10]

Notes

¹ Seules les prestations incluses dans les modèles des *Impôts sur les salaires* sont analysées dans ce chapitre, ce qui signifie que l'étude ne couvre pas nécessairement toutes les prestations sociales versées dans un pays donné. Des informations complémentaires sont présentées dans les chapitres par pays contenus dans la partie II de cette publication et dans l'annexe.

² Comme souligné dans le chapitre 1 et dans l'annexe au présent rapport, les évolutions des salaires telles qu'elles résultent des modèles des *Impôts sur les salaires* ne sont pas représentatives de tous les travailleurs de l'économie parce que l'indicateur utilisé ne couvre que les secteurs correspondant aux

codes B à N de la CITI, rev. 4 et ne tient pas compte des formes atypiques d'emploi – travail à temps partiel ou activité indépendante, par exemple.

³ Les questions soulevées par l'indexation des pensions sur la croissance des salaires, qui est appliquée dans certains pays de l'OCDE, n'entrent pas dans le champ couvert par ce chapitre mais sont pertinentes en ce qui concerne les pratiques d'indexation au sein du système dans son ensemble et la question plus large de la soutenabilité budgétaire.

⁴ Dans certains pays, il existe des différences de pratique entre l'administration nationale et les administrations infranationales. C'est le cas au Canada, où il existe des écarts entre territoires et provinces en ce qui concerne l'automatisme ou non de l'indexation, le nombre de seuils et de valeurs indexés et l'utilisation ou non du taux d'indexation fédéral. L'Ontario, qui est la province représentative pour les *Impôts sur les salaires*, retient la même approche que l'administration fédérale. Des différences sont aussi observées entre les cantons suisses (à titre d'exemple, le canton de Zurich ajuste les tranches d'imposition et les déductions deux fois par an) et entre les différents États des États-Unis.

⁵ Dont la région de Bruxelles-Capitale, qui est la région de référence pour *Les impôts sur les salaires*.

3

Taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022

Les taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022 calculés pour les huit catégories de foyer sont présentés dans les tableaux 3.1 à 3.13 et les graphiques 3.1 à 3.7. Les catégories de foyer varient selon la situation de famille, le nombre d'enfants et le statut économique. Ce chapitre présente, pour chaque catégorie de foyer, différents indicateurs des taux moyens (coin fiscal, taux d'imposition des personnes physiques, taux net d'imposition des personnes physiques, taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et taux des cotisations salariales de sécurité sociale) et marginale (coin fiscal et taux net d'imposition des personnes physiques). Les résultats de deux indicateurs de la progressivité de l'impôt sont également examinés : mesures de l'élasticité de l'impôt basée sur le salaire brut et sur les coûts de main-d'œuvre..

Taux d'imposition moyens

Le Tableau 3.1¹ et le Graphique 3.1 font apparaître le coin fiscal moyen pour 2022, qui combine l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, en tenant également compte du montant des prestations en espèces auquel a eu droit chaque catégorie de foyer spécifique. Le montant total des impôts à verser diminués des transferts reçus est exprimé en pourcentage des coûts de main-d'œuvre, définis comme le salaire brut plus les cotisations patronales de sécurité sociale (y compris les taxes sur les salaires). Dans le cas d'un célibataire disposant d'un salaire moyen, le coin fiscal allait de 0 % en Colombie et 7.0 % au Chili à 47.8 % en Allemagne et 53.0 % en Belgique. Pour un couple marié disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen, et ayant deux enfants, le coin fiscal était le plus faible en Colombie (-4.8 %) et le plus élevé en Finlande et en France (39.2 % dans les deux cas). Comme l'explique le chapitre 1, le coin fiscal est généralement plus faible pour les couples mariés, ayant deux enfants, et disposant de ce niveau de salaire que pour les célibataires sans enfant en raison de la perception de prestations en espèces et/ou d'un traitement fiscal plus avantageux. Le coin fiscal pour un parent isolé, ayant deux enfants, et gagnant 67 % du salaire moyen était négatif en Nouvelle-Zélande (-16.1 %) et en Colombie (-7.2 %) Ce coin fiscal négatif se produit lorsque la somme des transferts en espèces reçus par ces familles et des crédits d'impôt récupérables éventuels excède la somme de l'impôt dû et de l'ensemble des cotisations de sécurité sociale.

Le Tableau 3.2 et le Graphique 3.2 présentent l'impôt sur le revenu des personnes physiques combiné aux cotisations salariales de sécurité sociale en 2022, exprimé en pourcentage du salaire brut (les indicateurs correspondants faisant apparaître séparément l'impôt sur le revenu et les cotisations salariales de sécurité sociale figurent dans les Tableaux 3.4 et 3.5). Un célibataire sans enfant percevant le salaire moyen supporte la charge moyenne au titre de l'impôt et des cotisations sociales la plus élevée en Allemagne (38.0 %) et en Belgique (40.3 %). On observe les taux moyens les plus bas en Colombie (0 %), au Chili (7.0 %), au Costa Rica (10.5 %), au Mexique (11.3 %), en Corée (15.8 %), en Estonie (18.4%), en Suisse (18.5 %), en Israël (19.1 %) et en République tchèque (19.6 %).

Le Tableau 3.3 indique la charge de l'impôt sur le revenu et des cotisations salariales de sécurité sociale, déduction faite des droits aux prestations en espèces, pour chaque catégorie de foyer en 2022. Le Graphique 3.3 fait apparaître cette charge pour les célibataires sans enfant et les couples mariés disposant d'un seul salaire ayant deux enfants, ces deux catégories de famille étant rémunérées au salaire moyen. Si l'on compare les Tableaux 3.2 et 3.3, on observe que les taux moyens d'imposition pour les familles avec enfants (colonnes 4 à 7) sont moindres dans le Tableau 3.3 car la plupart des pays aident les familles ayant des enfants à charge au moyen de prestations en espèces.

Si l'on compare les Tableaux Tableau 3.2 et Tableau 3.3, dans le cas des parents isolés ayant deux enfants et gagnant 67 % du salaire moyen, on observe que 33 pays accordaient des prestations en espèces en 2022. En Nouvelle-Zélande et au Danemark, ces prestations représentaient plus de 25 % du revenu (soit 31.5 % et 25.6 %, respectivement). Trente-deux pays accordaient des prestations en espèces à un couple marié, ayant deux enfants, et disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen, bien que ces prestations soient moins généreuses par rapport au revenu, atteignant jusqu'à 17.3 % en Pologne. Le niveau plus faible des prestations en espèces pour les couples mariés peut être attribué à trois facteurs : les parents isolés peuvent avoir droit à un régime plus avantageux ; les prestations peuvent être fixées en montant absolu ; ou l'octroi des prestations peut dépendre d'un critère de revenu.

Le Tableau 3.4 indique le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû en pourcentage du salaire brut en 2022. Pour les célibataires, sans enfant, percevant le salaire moyen (colonne 2 du tableau), la charge de l'impôt sur le revenu varie entre 0.0 % (Chili, Colombie et Costa Rica) et 35.5 % (Danemark). Dans la plupart des pays de l'OCDE, pour un niveau de salaire moyen, la charge de l'impôt sur le revenu pesant sur un couple marié disposant d'un seul revenu et ayant deux enfants était moindre que celle supportée par un célibataire (comparer les colonnes 2 et 5).. Le Graphique 3.4 fait apparaître ces différences. Dans 11 pays de l'OCDE, l'impôt sur le revenu à la charge d'un couple marié disposant

d'un seul salaire et ayant deux enfants est inférieur de plus de la moitié à celle supportée par un célibataire (Allemagne, Autriche, États-Unis, Hongrie, Luxembourg, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Slovaquie et Suisse). On ne relevait aucune différence dans 11 autres pays : Australie, Chili, Colombie, Costa Rica, Finlande, Lituanie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède et Türkiye. Au Chili, en Colombie et au Costa Rica, ni le célibataire rémunéré au salaire moyen ni le couple marié disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen ne payaient d'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, cotisations de sécurité sociale comprises, était négatif en 2022 dans trois pays de l'OCDE pour le travailleur percevant un salaire moyen marié avec deux enfants. Ce résultat est dû à l'existence de crédits d'impôt récupérables en vertu desquels des crédits dépassent le montant d'impôts dus. Cette situation aboutit à une charge fiscale de -3.0 % en Pologne et en République slovaque et de -7.9 % République tchèque. De même, les parents isolés ayant deux enfants et gagnant 67 % du salaire moyen avaient une charge d'impôt négative dans huit pays – Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis, Israël, Pologne, République slovaque et République tchèque. Dans trois autres pays – Chili, Colombie et Costa Rica –, cette catégorie de foyer ne payait pas d'impôt sur le revenu.

Une comparaison des colonnes 5 et 6 du Tableau 3.4 montre que si le conjoint trouve un emploi rémunéré à 67 % du salaire moyen, la charge d'impôt sur le revenu du foyer (désormais exprimée à 167 % du salaire moyen) serait légèrement plus élevée dans 21 pays, les différences les plus fortes concernant la République tchèque (8.3 points) et l'Allemagne (9.7 points). La charge d'impôt sur le revenu est inférieure dans 13 pays, les différences les plus marquées concernant les Pays-Bas (-4.7 points) et Israël (- 3.1 point). Il n'y avait aucun impact sur la charge fiscale au Chili, en Colombie ou au Costa Rica.

Un élément important à prendre en compte dans la conception de l'impôt sur le revenu est sa progressivité – rythme auquel la charge de l'impôt s'accroît avec le revenu. Une comparaison des colonnes 1 à 3 du Tableau 3.4 donne un aperçu des niveaux de progressivité des systèmes d'impôt sur le revenu des pays de l'OCDE. Si l'on compare la charge d'impôt sur le revenu de célibataires rémunérés au salaire moyen à celle de célibataires gagnant 167 % du salaire moyen (colonnes 2 et 3), en 2022, le salarié le moins rémunéré supportait une charge fiscale moindre dans tous les pays sauf en Colombie et en Hongrie. En Colombie, ni le travailleur célibataire rémunéré au salaire moyen, ni celui percevant 167 % du salaire moyen ne payaient d'impôt sur le revenu des personnes physiques. En Hongrie, un taux forfaitaire s'applique aux revenus du travail et tous les ménages sans enfant payaient le même pourcentage d'impôt sur le revenu. Lorsqu'on compare les célibataires qui gagnent 67 % du salaire moyen et les célibataires rémunérés au salaire moyen (colonnes 1 et 2), le travailleur le moins bien payé supportait également une charge fiscale plus faible dans tous les pays de l'OCDE, sauf au Chili, en Colombie, au Costa Rica et en Hongrie. Enfin, la charge à laquelle doivent faire face les célibataires gagnant 67 % du salaire moyen représentait moins de 25 % de celle supportée par leurs homologues gagnant 167 % de ce salaire dans cinq pays de l'OCDE : au Chili (0.0 %), en Colombie (0.0%), au Costa Rica (0.0 %) en Grèce (22.0 %) et aux Pays-Bas (21.4 %).

L'ajout des cotisations de sécurité sociale au taux moyen d'imposition réduit cette progressivité ainsi que l'économie d'impôt proportionnelle (c'est-à-dire l'économie d'impôt dont bénéficient les travailleurs à bas salaire par rapport aux travailleurs à haut revenu). Si l'on compare le le Tableau 3.2 et le Graphique 3.4, le taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, cotisations de sécurité sociale comprises, des célibataires gagnant 67 % du salaire moyen n'était inférieur que de 32.1 % à celle de leurs homologues gagnant 167 % de ce salaire, alors que l'économie d'impôt moyenne pour les seuls impôts sur le revenu des personnes physiques est de 48.1 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE en 2022. L'économie d'impôt moyenne observée dans la zone OCDE pour les couples mariés disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen et ayant deux enfants par rapport à celle des travailleurs célibataires disposant d'un revenu moyen a baissé de 32.7 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques à 19.8 % pour la charge fiscale moyenne intégrant les cotisations de sécurité sociale. Ces diminutions reflètent la faible variation entre les taux des cotisations de sécurité sociale entre les catégories de foyer, comme le montre le Tableau 3.5.

Le Tableau 3.5 illustre les cotisations salariales de sécurité sociale en pourcentage des salaires bruts en 2022. Pour un célibataire sans enfant disposant du salaire moyen (colonne 2), le taux de cotisation varie entre zéro (Australie, Colombie, Danemark et Nouvelle-Zélande) et 22.1 % (Slovénie). L'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande ne prélevaient aucune cotisation salariale de sécurité sociale en faveur des administrations publiques. En Colombie, la plupart des cotisations de sécurité sociale sont versées à des fonds qui ne relèvent pas de l'administration publique et sont assimilées à des paiements obligatoires non fiscaux. Aussi, elles ne sont pas comptabilisées en tant que cotisations de sécurité sociale dans les calculs des Impôts sur les salaires. Trois autres pays appliquaient des taux très faibles - Islande (0.1 %), Mexique (1.4 %) et Estonie (1.6 %).

Ces cotisations de sécurité sociale sont généralement prélevées à un taux uniforme sur la totalité du salaire, c'est-à-dire sans seuil d'exonération. Dans un certain nombre de pays membres de l'OCDE, un plafond s'applique. Toutefois, ce plafonnement concerne généralement les niveaux de salaire supérieurs à 167 % du salaire moyen. Ces taux uniformes se traduisent par une charge moyenne des cotisations de sécurité sociale constante dans la plupart des pays sur toute la fourchette des rémunérations comprises entre 67 % et 167 % du salaire moyen. Une charge proportionnelle constante des cotisations salariales de sécurité sociale pour les huit catégories de foyer est observée dans les pays suivants : Slovénie (22.1 %), Lituanie (19.5 %), Hongrie (18.5 %), Pologne (17.8 %), Türkiye (15.0 %), Grèce (14.1 %), République slovaque (13.4 %), République tchèque et Portugal (11.0 %), Lettonie et Costa Rica (10.5 %), Norvège (8.0 %), États-Unis (7.7 %), Chili (7.0 %), Espagne et Suisse (6.4 % dans les deux cas), Irlande (4.0 %) et Estonie (1.6 %).

Par ailleurs, l'Allemagne et les Pays-Bas appliquaient aux salariés des niveaux de cotisations de sécurité sociale différents en fonction de leur situation de famille (voir Graphique 3.5).

Taux marginaux d'imposition

Le Tableau 3.6 et le Graphique 3.6 indiquent le pourcentage d'augmentation marginale des coûts de main-d'œuvre qui est absorbé par l'effet conjugué de la hausse de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale (y compris les taxes sur les salaires) et de la diminution des transferts en espèces en 2022. On suppose que le revenu brut principal du ménage augmente d'une unité monétaire. Il s'agit du coin fiscal marginal.

Le plus souvent, le coin fiscal marginal absorbait en 2022 25 % à 55 % d'une augmentation des coûts de main-d'œuvre pour les célibataires sans enfant rémunérés au niveau du salaire moyen. Cependant, dans sept pays de l'OCDE, ces contribuables étaient soumis à des coins fiscaux marginaux supérieurs à 55 % – Finlande (56.1 %), Luxembourg (58.5 %), Allemagne (58.4 %), France (57.7 %), Autriche (59.5 %), Italie (62.7%) et Belgique (68.7 %). À l'inverse, le Chili (7.0 %) avait le coin fiscal marginal le plus bas en 2022. En Colombie, aucun impôt sur le revenu n'était dû au niveau du salaire moyen en 2022, et les cotisations de sécurité sociale sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux et ne sont pas donc prises en compte dans les calculs des *Impôts sur les salaires*².

Dans 26 pays membres de l'OCDE, le **coin fiscal marginal** pour les couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen était soit le même que pour les célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen, ou la différence était inférieure à 5 points. Le coin fiscal marginal était inférieur de plus de 5 points pour les couples mariés disposant d'un seul revenu dans huit pays : France (16.4 points), Luxembourg (12.5 points), République tchèque (11.2 points), États-Unis (9.3 points), Pologne (8.9 points), Slovénie (6.7 points), Allemagne (6.5 points) et Suisse (6.2 points). En revanche, le coin fiscal marginal pour les couples mariés avec deux enfants et disposant d'un seul revenu était supérieur de plus de 5 points à celui des célibataires sans enfant au Canada (5.5 points), aux Pays-Bas (5.6 points), en Islande (9.0 points) et en Nouvelle-Zélande (27.0 points). Ces taux marginaux plus élevés sont dus à la suppression progressive des allègements fiscaux et/ou prestations en espèces accordés

sous condition de ressources. Lorsqu'une disposition assortie d'un plafond de ressources est supprimée, la réduction de l'allègement fiscal ou de la prestation s'ajoute à l'accroissement de l'impôt dû. Ces programmes sont décrits de manière plus détaillée dans les chapitres par pays qui figurent dans la deuxième Partie du rapport.

Le Tableau 3.7 et le Graphique 3.7 illustrent la variation progressive de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations salariales de sécurité sociale diminués des prestations en espèces en cas d'augmentation marginale du salaire brut en 2022. Comme pour le coin fiscal, dans la plupart des cas, l'impôt sur le revenu des personnes physiques et les cotisations salariales de sécurité sociale absorbent 25 % à 55 % de l'augmentation du salaire pour les célibataires sans enfant rémunérés au salaire moyen. Le taux marginal d'imposition du travailleur moyen était supérieur à 60 % en Belgique seulement (60.2 %) et inférieur à 25 % au Chili (7.0 %), au Costa Rica (10.5%), au Mexique (19.5 %) et en Corée (23.4 %). Comme indiqué précédemment, aucun impôt sur le revenu n'était dû en Colombie au niveau du salaire moyen, et les cotisations de sécurité sociale sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux.

Dans 26 pays membres de l'OCDE, le **taux marginal net d'imposition** applicable aux couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen était le même que pour les célibataires sans enfant, ou la différence était inférieure à 5 points. Le taux marginal était inférieur de plus de 5 points pour les couples mariés disposant d'un seul revenu dans neuf pays : France (22.4 points), République tchèque (15.0 points), Luxembourg (14.2 points), en Pologne (10.4 points), États-Unis (10.0 points), Slovaquie et Allemagne (7.8 points dans les deux cas), Suisse (6.6 points) et Portugal (5.5 points). En revanche, le coin fiscal marginal pour les couples mariés avec deux enfants et disposant d'un seul revenu était supérieur de plus de 5 points à celui des célibataires sans enfant au Canada (5.7 points), aux Pays-Bas (6.2 points), en Islande (9.6 points) et en Nouvelle-Zélande (27.0 points). De même que pour le coin fiscal marginal, ces taux marginaux plus élevés sont dus à la suppression progressive des allègements fiscaux et/ou prestations en espèces accordés sous condition de ressources.

Le Tableau 3.8 indique le pourcentage d'augmentation du revenu net par rapport au pourcentage d'augmentation du revenu brut lorsque celui-ci s'est accru d'une unité monétaire en 2022, c'est-à-dire l'élasticité du revenu après impôt. Dans un système fiscal proportionnel, le revenu net augmenterait du même pourcentage que l'augmentation du salaire brut, auquel cas l'élasticité serait égale à 1. Plus le système est progressif – au niveau de revenu considéré – plus cette élasticité est faible. Dans le cas d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen (colonne 5 du Tableau 3.8) ce sont la Nouvelle-Zélande (0.43), la Belgique (0.56), l'Italie (0.57), l'Autriche (0.58) et l'Irlande (0.59) qui avaient, en 2022, les systèmes les plus progressifs d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales de sécurité sociale. En revanche, la France (0.97) et le Mexique (0.91) appliquaient ou se rapprochaient d'un système proportionnel d'impôt sur le revenu et de cotisations salariales de sécurité sociale pour ce type de foyer. En Colombie (0.95), au Chili et au Costa Rica (1.0 dans les deux cas), aucun impôt sur le revenu n'était dû au niveau du salaire moyen. En Colombie, les cotisations de sécurité sociale sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux et ne sont pas prises en compte dans les calculs des Impôts sur les salaires. Toutefois, le montant de la prestation en espèces est resté fixe, tandis que le salaire brut a augmenté. Aussi, l'augmentation en pourcentage du revenu net était légèrement inférieure à l'augmentation en pourcentage du salaire brut.

Le Tableau 3.9 fournit une mesure différente de l'élasticité : le pourcentage d'augmentation du revenu net par rapport au pourcentage d'augmentation des coûts de main-d'œuvre (salaire brut majoré des cotisations patronales de sécurité sociale et des taxes sur les salaires) lorsque ceux-ci se sont accrus d'une unité monétaire en 2022. Dans ce cas, les taxes et les cotisations patronales de sécurité sociale sont comprises dans l'analyse. Dans vingt pays membres de l'OCDE, l'élasticité se situait entre 0.50 et 0.97 pour les huit catégories de foyer. Cette élasticité était inférieure à 0.50 pour les parents isolés gagnant 67 % du salaire moyen en Nouvelle-Zélande (0.48), aux Pays-Bas (0.46), au Luxembourg et en Belgique (0.45 dans les deux cas), en Australie (0.42), en France (0.32) et au Royaume-Uni (0.32 dans les deux

cas), en Irlande (0.29) et au Canada (0.25), et pour les couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen en Nouvelle-Zélande (0.43) Elle était en revanche comprise entre 0.98 et 1.0 pour la plupart des catégories de foyer au Costa Rica et au Chili, et pour certaines catégories d'entre eux au Canada, en Colombie, en Hongrie et au Mexique, et pour une catégorie de foyer en Estonie et en Lituanie pour un célibataire dont le salaire est égal à 167 % du SM (1.0). L'utilisation de cette mesure de l'élasticité montre que le système d'impôt sur le revenu était régressif pour un célibataire dont le salaire est égal à 167 % du SM en Allemagne (1.06) et en Autriche (1.1).

Le Tableau 3.10 et le Tableau 3.11 renseignent sur le salaire brut et le revenu net pour les huit catégories de foyer en 2022, après conversion de tous les montants en dollars des États-Unis à parité de pouvoir d'achat. Les célibataires rémunérés au niveau du salaire moyen ont perçu un salaire net supérieur à 50 000 USD dans onze pays : Suisse (77 082 USD), Luxembourg (56 104 USD), Pays-Bas (55 373 USD), Islande (53 060 USD), Norvège (51 384 USD), Corée (50 569 USD), Irlande (50 473 USD) et Australie (50 403 USD) (Tableau 3.10 colonne 4). Les niveaux les plus bas (moins de 20 000 USD) ont été enregistrés au Mexique (13 489 USD) et en Colombie (14 644 USD). Dans le cas d'un couple marié avec deux enfants disposant d'un seul salaire égal au salaire moyen (Tableau 3.11). le revenu net était supérieur à 60 000 USD en Allemagne, en Autriche, en Irlande, en Islande, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse, tandis que c'est de nouveau en Colombie et au Mexique qu'on enregistrerait le niveau le plus bas. Sauf dans le cas du Chili, du Costa Rica et du Mexique, le revenu net disponible du couple marié disposant d'un seul salaire dans les pays de l'OCDE était supérieur à celui du célibataire (ces deux catégories de foyer étant rémunérées au salaire moyen). Cela s'explique par le régime fiscal favorable applicable à cette catégorie de foyer et/ou par les prestations en espèces auxquelles elle avait droit.

Les Tableau 3.12 et Tableau 3.13 contiennent les mêmes chiffres que les Tableau 3.10 et Tableau 3.11 pour les coûts de main-d'œuvre et le revenu net en 2022. Les colonnes « net » des Tableau 3.10 et Tableau 3.11 sont par conséquent identiques à celles figurant dans les Tableau 3.12 et Tableau 3.13 respectivement. Généralement, les coûts de main-d'œuvre sont sensiblement supérieurs aux salaires bruts, parce que les cotisations patronales de sécurité sociale (y compris les taxes sur les salaires) sont prises en compte. En dollars à parité de pouvoir d'achat (voir Tableau 3.12) les coûts de main-d'œuvre pour un célibataire percevant le salaire moyen étaient les plus élevés (plus de 80 000 USD) aux Pays-Bas (85 828 USD), au Luxembourg (94 100 USD) et en Suisse (100 655 USD), et les plus faibles (moins de 30 000 USD) en Colombie (14 644 USD) et au Mexique (13 489 USD). Les coûts annuels de main-d'œuvre sont égaux au salaire annuel brut au Chili, en Colombie, au Danemark et en Nouvelle-Zélande. Ces pays ne prélèvent ni cotisations patronales de sécurité sociale obligatoires ni taxes versées aux administrations publiques sur les salaires. Cependant, les employeurs du Chili, de Colombie et du Danemark sont soumis à des prélèvements obligatoires non fiscaux.

Tableau 3.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2022

En % des coûts de main-d'oeuvre, par type de foyer et niveau de salaire

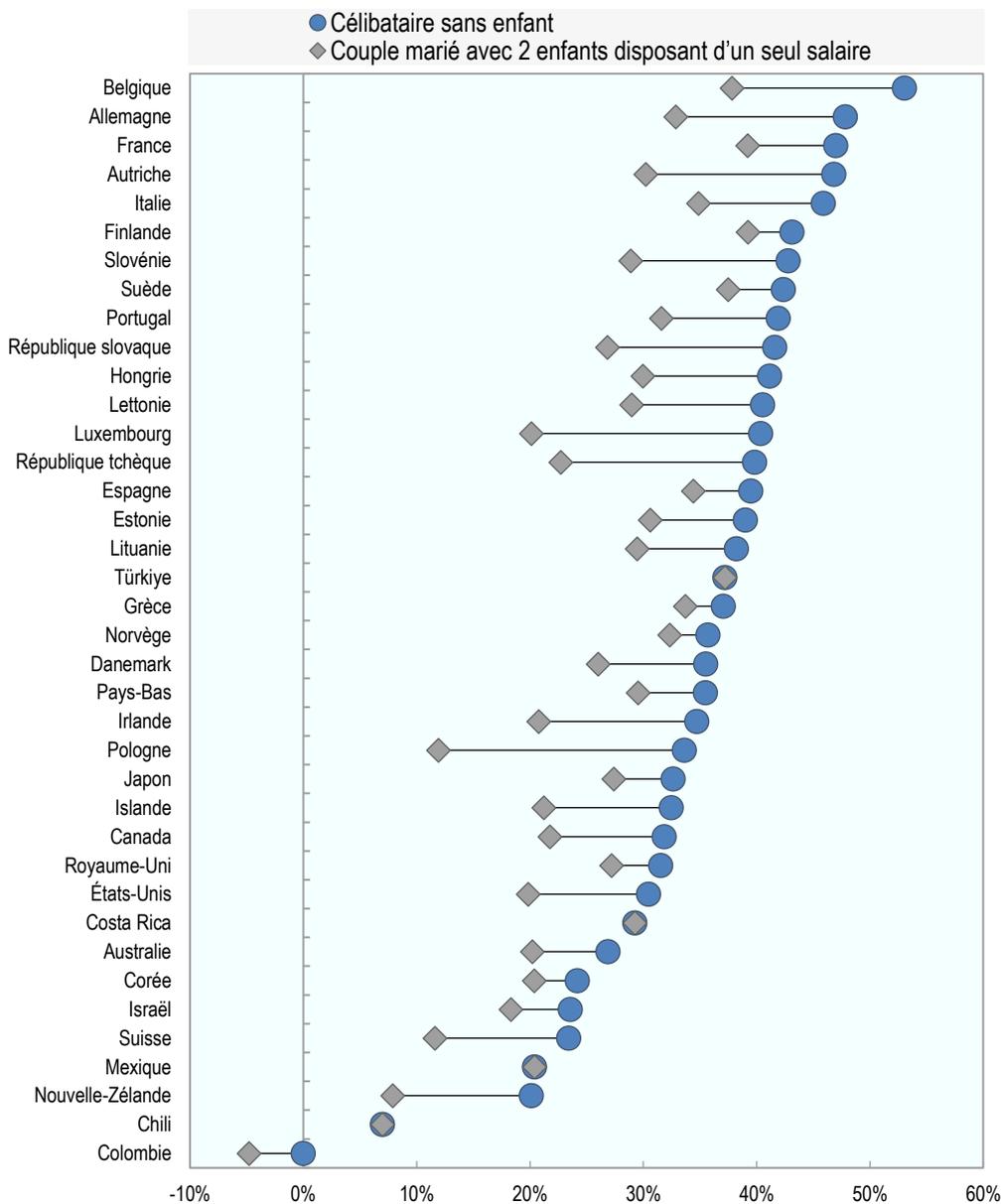
	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	43.7	47.8	50.0	28.4	32.9	40.8	43.2	46.0
Australie	21.2	26.9	33.1	0.8	20.2	24.6	26.9	24.6
Autriche	41.9	46.8	50.5	19.2	30.2	36.1	39.5	45.0
Belgique	46.5	53.0	59.1	29.6	37.8	45.5	48.8	50.4
Canada	30.0	31.9	35.4	7.5	21.8	28.9	30.9	31.1
Chili	7.0	7.0	8.3	6.1	7.0	6.6	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	-7.2	-4.8	-5.7	-4.8	0.0
Corée	21.1	24.2	27.3	16.0	20.4	20.9	22.5	23.0
Costa Rica	29.2	29.2	31.3	29.2	29.2	29.2	29.2	29.2
Danemark	32.9	35.5	41.2	5.6	26.0	31.0	32.7	34.5
Espagne	36.0	39.5	44.0	25.5	34.4	36.6	38.2	38.1
Estonie	34.5	39.0	41.2	21.8	30.6	33.1	35.6	37.2
États-Unis	27.8	30.5	34.7	13.7	19.8	24.7	27.3	28.5
Finlande	36.8	43.1	49.4	27.3	39.2	38.2	41.2	40.6
France	40.7	47.0	53.9	20.2	39.2	40.7	44.1	44.3
Grèce	32.5	37.1	42.2	25.5	33.7	35.7	37.5	36.2
Hongrie	41.2	41.2	41.2	23.7	30.0	34.5	35.6	41.2
Irlande	25.5	34.7	43.0	10.3	20.8	27.7	32.0	31.0
Islande	28.7	32.5	37.8	18.1	21.2	30.2	32.5	31.0
Israël	16.9	23.6	33.4	3.8	18.3	15.3	17.6	20.5
Italie	40.1	45.9	53.8	26.1	34.9	37.4	41.4	43.6
Japon	31.2	32.6	35.6	17.2	27.4	29.6	30.6	32.1
Lettonie	37.2	40.6	42.8	19.9	29.0	32.3	34.8	39.2
Lituanie	33.8	38.2	40.6	20.7	29.5	31.2	33.8	36.5
Luxembourg	32.2	40.4	47.0	13.9	20.1	29.9	34.4	35.6
Mexique	19.4	20.4	23.4	19.4	20.4	20.0	20.4	20.0
Norvège	32.4	35.7	41.7	22.6	32.3	32.4	34.0	34.4
Nouvelle-Zélande	14.7	20.1	25.3	-16.1	7.9	18.0	20.1	18.0
Pays-Bas	27.9	35.5	40.8	6.0	29.6	28.0	31.7	32.4
Pologne	31.3	33.6	35.5	3.3	11.9	22.2	24.9	32.7
Portugal	38.0	41.9	47.7	25.7	31.6	37.5	39.7	40.2
République slovaque	39.5	41.6	43.6	25.0	26.8	34.3	36.2	40.7
République tchèque	37.4	39.8	41.8	17.5	22.7	33.8	35.6	38.9
Royaume-Uni	26.6	31.5	38.4	17.7	27.2	27.3	29.6	29.6
Slovénie	39.7	42.8	45.8	16.1	28.9	35.6	38.7	41.5
Suède	39.5	42.4	50.3	32.2	37.5	38.3	39.9	41.2
Suisse	20.4	23.4	28.0	6.5	11.6	17.7	20.3	23.2
Türkiye	32.0	37.2	41.5	32.0	37.2	35.1	37.2	35.1
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	30.7	34.6	39.0	16.6	25.6	29.4	31.6	33.0
OCDE-UE 22	36.8	41.2	45.7	20.2	29.9	34.6	37.2	39.4

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/wc0kof>

Graphique 3.1. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2022

En % des coûts de main-d'oeuvre, par type de foyer



Note: Types de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/qj9psx>

Tableau 3.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés, 2022

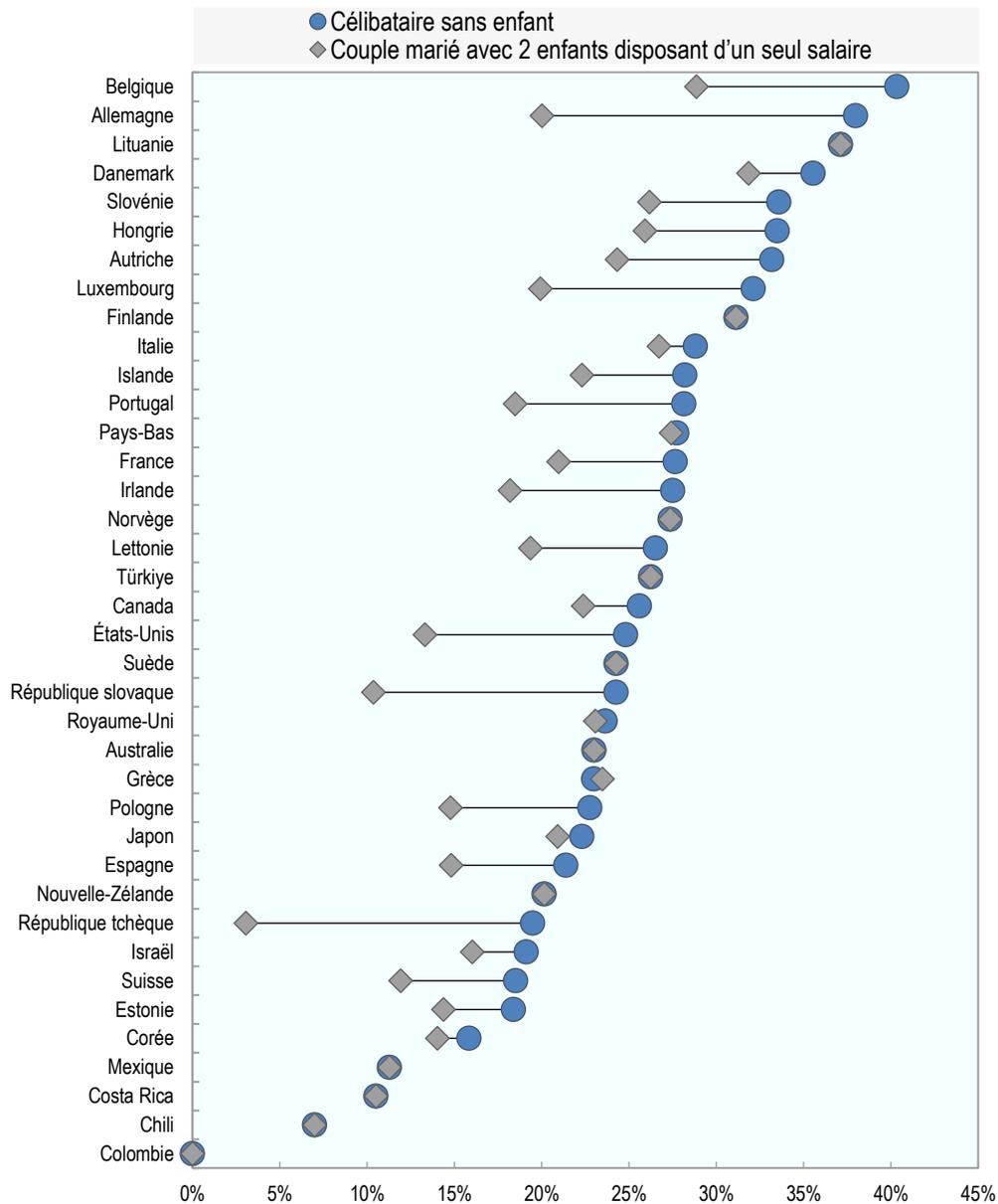
En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	33.3	38.0	42.5	14.9	20.0	29.7	32.4	35.8
Australie	17.0	23.0	29.6	17.0	23.0	20.6	23.0	20.6
Autriche	27.5	33.2	38.3	15.6	24.3	26.4	29.4	30.9
Belgique	32.5	40.3	48.1	27.0	28.9	35.6	38.9	37.1
Canada	22.4	25.6	31.3	16.6	22.4	24.3	25.6	24.3
Chili	7.0	7.0	8.3	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	12.4	15.8	20.0	10.4	14.0	13.7	15.2	14.5
Costa Rica	10.5	10.5	13.1	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	33.0	35.5	41.2	31.2	31.9	34.5	35.5	34.5
Espagne	16.9	21.4	27.2	3.2	14.8	17.6	19.8	19.6
Estonie	12.3	18.4	21.3	9.6	14.4	14.8	17.5	16.0
États-Unis	21.7	24.8	29.5	6.5	13.3	18.5	21.4	22.6
Finlande	23.4	31.1	38.7	23.4	31.1	28.0	31.1	28.0
France	23.5	27.7	33.5	20.8	21.0	23.3	25.6	25.6
Grèce	17.3	23.0	29.2	16.4	23.5	21.3	23.5	22.0
Hongrie	33.5	33.5	33.5	22.2	25.9	29.0	29.7	33.5
Irlande	17.3	27.5	36.7	12.8	18.2	23.4	27.5	23.4
Islande	24.1	28.2	33.8	24.1	22.3	26.6	28.2	26.6
Israël	12.8	19.1	29.1	4.5	16.0	12.2	14.1	16.1
Italie	21.2	28.8	39.3	21.2	26.7	25.8	28.8	25.8
Japon	20.6	22.3	26.3	20.6	20.9	21.6	22.3	21.6
Lettonie	22.4	26.5	29.3	11.7	19.4	20.6	22.9	24.8
Lituanie	32.6	37.1	39.5	32.6	37.1	35.3	37.1	35.3
Luxembourg	22.8	32.1	39.7	18.2	19.9	26.7	30.8	26.7
Mexique	8.6	11.3	15.8	8.6	11.3	10.2	11.3	10.2
Norvège	23.6	27.3	34.2	21.0	27.3	25.8	27.3	25.8
Nouvelle-Zélande	15.4	20.1	25.3	15.4	20.1	18.2	20.1	18.2
Pays-Bas	19.1	27.7	36.1	12.6	27.4	21.7	25.5	24.3
Pologne	20.1	22.8	24.9	13.3	14.8	19.9	21.2	21.7
Portugal	23.3	28.1	35.3	15.0	18.5	22.7	25.4	26.0
République slovaque	21.5	24.3	26.9	10.6	10.4	17.9	19.9	23.1
République tchèque	16.3	19.5	22.1	-0.7	3.1	11.4	13.8	18.2
Royaume-Uni	19.2	23.6	30.5	19.2	23.1	21.8	23.6	21.8
Slovénie	30.0	33.6	37.1	24.6	26.2	28.7	30.7	32.1
Suède	20.5	24.3	34.7	20.5	24.3	22.8	24.3	22.8
Suisse	15.3	18.5	23.5	9.4	11.9	16.0	18.2	18.3
Türkiye	20.1	26.2	31.2	20.1	26.2	23.8	26.2	23.8
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	20.3	24.7	29.9	15.5	19.8	21.3	23.3	22.9
OCDE-UE 22	23.6	28.8	34.3	17.1	21.9	24.4	26.9	26.7

1. Couple disposant de deux salaires.

Graphique 3.2. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer



Note: Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/hd1vw1>

Tableau 3.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

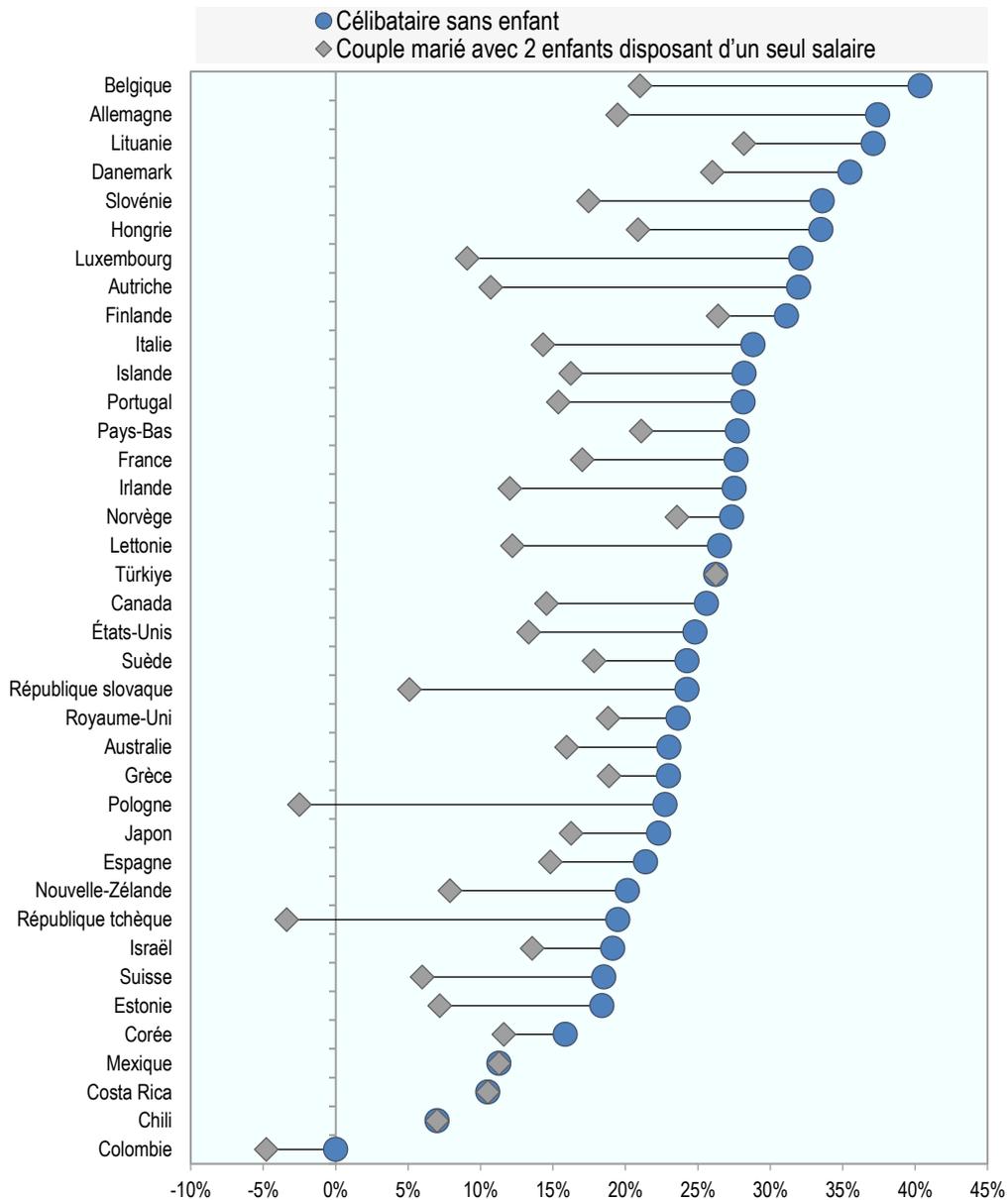
	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	32.5	37.4	42.1	14.1	19.5	29.0	31.9	35.2
Australie	17.0	23.0	29.6	-4.5	15.9	20.6	23.0	20.6
Autriche	25.7	32.0	37.7	-3.4	10.7	18.2	22.6	29.6
Belgique	32.5	40.3	48.1	11.2	21.0	30.9	34.9	37.1
Canada	22.4	25.6	31.3	-2.5	14.6	21.9	24.5	24.3
Chili	7.0	7.0	8.3	6.1	7.0	6.6	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	-7.2	-4.8	-5.7	-4.8	0.0
Corée	12.4	15.8	20.0	6.8	11.6	12.2	14.0	14.5
Costa Rica	10.5	10.5	13.1	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	32.9	35.5	41.2	5.6	26.0	31.0	32.7	34.5
Espagne	16.9	21.4	27.2	3.2	14.8	17.6	19.8	19.6
Estonie	12.3	18.4	21.3	-4.6	7.2	10.5	13.9	16.0
États-Unis	21.7	24.8	29.5	6.5	13.3	18.5	21.4	22.6
Finlande	23.4	31.1	38.7	11.9	26.4	25.2	28.8	28.0
France	23.5	27.7	33.5	-2.9	17.0	20.9	23.7	25.6
Grèce	17.3	23.0	29.2	8.9	18.9	21.3	23.5	22.0
Hongrie	33.5	33.5	33.5	13.8	20.9	25.9	27.2	33.5
Irlande	17.3	27.5	36.7	0.4	12.0	19.7	24.4	23.4
Islande	24.1	28.2	33.8	12.9	16.2	25.8	28.2	26.6
Israël	12.8	19.1	29.1	-0.9	13.6	10.7	12.9	16.1
Italie	21.2	28.8	39.3	2.7	14.3	17.6	22.9	25.8
Japon	20.6	22.3	26.3	4.4	16.3	18.8	20.0	21.6
Lettonie	22.4	26.5	29.3	1.0	12.2	16.3	19.4	24.8
Lituanie	32.6	37.1	39.5	19.3	28.2	30.0	32.7	35.3
Luxembourg	22.8	32.1	39.7	2.0	9.1	20.2	25.4	26.7
Mexique	8.6	11.3	15.8	8.6	11.3	10.2	11.3	10.2
Norvège	23.6	27.3	34.2	12.5	23.6	23.6	25.5	25.8
Nouvelle-Zélande	14.7	20.1	25.3	-16.1	7.9	18.0	20.1	18.0
Pays-Bas	19.1	27.7	36.1	-5.4	21.1	19.3	23.6	24.3
Pologne	20.1	22.8	24.9	-12.5	-2.5	9.5	12.6	21.7
Portugal	23.3	28.1	35.3	8.1	15.4	22.7	25.4	26.0
République slovaque	21.5	24.3	26.9	2.8	5.1	14.7	17.2	23.1
République tchèque	16.3	19.5	22.1	-10.3	-3.4	11.4	13.8	18.2
Royaume-Uni	19.2	23.6	30.5	9.4	18.8	19.3	21.5	21.8
Slovénie	30.0	33.6	37.1	2.5	17.4	25.3	28.8	32.1
Suède	20.5	24.3	34.7	10.9	17.8	18.9	21.1	22.8
Suisse	15.3	18.5	23.5	0.6	6.0	12.4	15.2	18.3
Türkiye	20.1	26.2	31.2	20.1	26.2	23.8	26.2	23.8
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	20.2	24.6	29.9	3.8	14.1	18.5	21.1	22.8
OCDE-UE 22	23.5	28.8	34.3	3.6	15.0	20.7	23.9	26.6

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/kva73y>

Graphique 3.3. Impôt sur le revenu et cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations versées, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer



Note: Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/271plm>

Tableau 3.4. Impôt sur le revenu, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

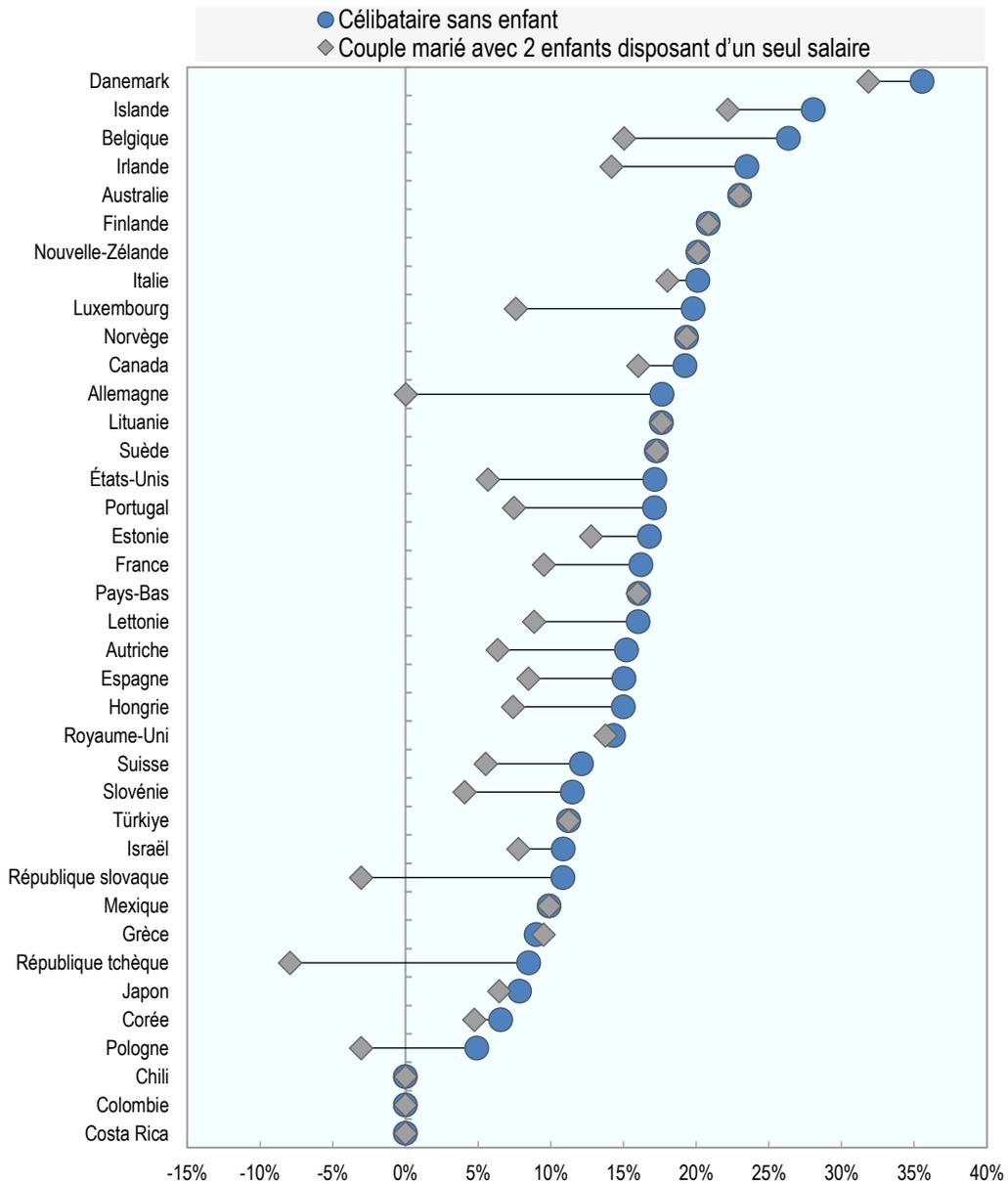
	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	13.0	17.7	26.6	-5.1	0.0	9.7	12.4	15.5
Australie	17.0	23.0	29.6	17.0	23.0	20.6	23.0	20.6
Autriche	9.5	15.2	22.1	-2.4	6.3	8.4	11.4	12.9
Belgique	18.9	26.4	34.2	13.4	15.0	21.9	25.1	23.4
Canada	14.4	19.2	27.4	8.5	16.0	17.3	19.2	17.3
Chili	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	3.2	6.6	11.8	1.1	4.7	4.4	5.9	5.2
Costa Rica	0.0	0.0	2.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	33.0	35.5	41.2	31.2	31.9	34.5	35.5	34.5
Espagne	10.5	15.0	20.9	-3.2	8.5	11.3	13.4	13.2
Estonie	10.7	16.8	19.7	8.0	12.8	13.2	15.9	14.4
États-Unis	14.1	17.2	21.9	-1.2	5.7	10.9	13.7	15.0
Finlande	13.2	20.8	28.4	13.2	20.8	17.8	20.8	17.8
France	12.1	16.2	22.5	9.5	9.5	11.9	14.2	14.2
Grèce	3.4	9.0	15.2	2.4	9.5	7.3	9.5	8.0
Hongrie	15.0	15.0	15.0	3.7	7.4	10.5	11.2	15.0
Irlande	13.3	23.5	32.7	8.8	14.2	19.4	23.5	19.4
Islande	24.0	28.1	33.7	24.0	22.2	26.4	28.1	26.4
Israël	6.4	10.9	19.3	-1.9	7.8	4.6	5.8	8.6
Italie	12.5	20.1	29.8	12.5	18.0	17.1	20.1	17.1
Japon	6.2	7.9	12.7	6.2	6.5	7.2	7.9	7.2
Lettonie	11.9	16.0	18.8	1.2	8.9	10.1	12.4	14.3
Lituanie	13.1	17.6	20.0	13.1	17.6	15.8	17.6	15.8
Luxembourg	10.6	19.8	27.3	6.0	7.6	14.4	18.5	14.4
Mexique	7.4	9.9	14.3	7.4	9.9	8.9	9.9	8.9
Norvège	15.6	19.3	26.2	13.0	19.3	17.8	19.3	17.8
Nouvelle-Zélande	15.4	20.1	25.3	15.4	20.1	18.2	20.1	18.2
Pays-Bas	5.7	16.1	26.8	4.1	16.0	11.2	15.5	11.9
Pologne	2.3	4.9	7.1	-4.6	-3.0	2.0	3.4	3.9
Portugal	12.3	17.1	24.3	4.0	7.5	11.7	14.4	15.0
République slovaque	8.1	10.9	13.5	-2.8	-3.0	4.5	6.5	9.7
République tchèque	5.3	8.5	11.1	-11.7	-7.9	0.4	2.8	7.2
Royaume-Uni	11.5	14.3	23.0	11.5	13.8	13.2	14.3	13.2
Slovénie	7.9	11.5	15.0	2.5	4.1	6.6	8.6	10.0
Suède	13.5	17.3	29.8	13.5	17.3	15.8	17.3	15.8
Suisse	8.9	12.1	17.1	3.0	5.5	9.6	11.8	11.9
Türkiye	5.1	11.2	16.2	5.1	11.2	8.8	11.2	8.8
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	10.7	15.0	20.6	6.0	10.1	11.7	13.7	13.2
OCDE-UE 22	11.6	16.9	22.8	5.3	9.9	12.5	15.0	14.7

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/9t3yp4>

Graphique 3.4. Impôt sur le revenu, par catégorie de famille, 2022

En % du salaire brut



Note: Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/4i27y8>

Tableau 3.5. cotisations sociales des salariés, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

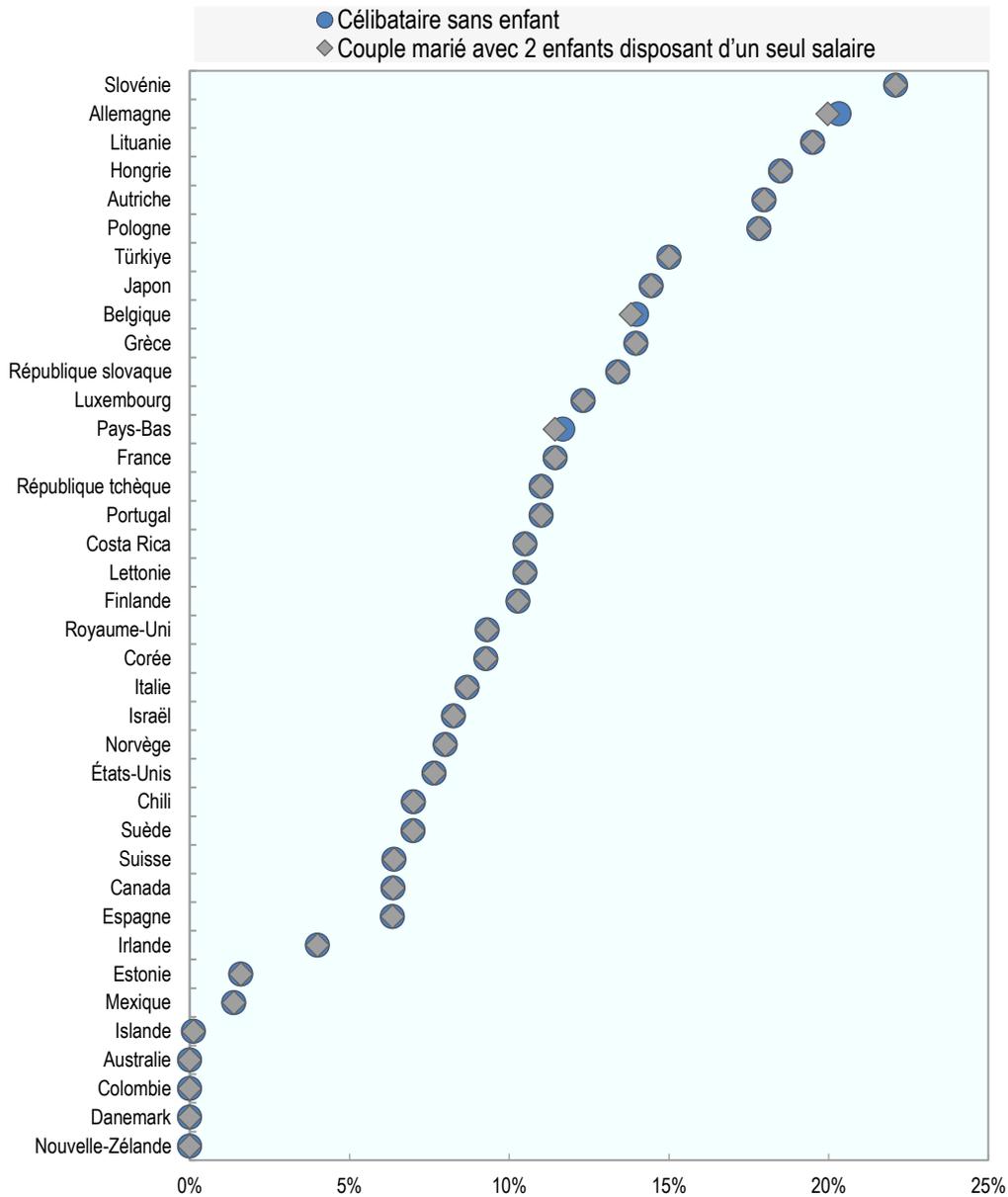
	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	20.3	20.3	15.9	20.0	20.0	20.0	20.0	20.3
Australie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autriche	18.0	18.0	16.2	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0
Belgique	13.6	14.0	13.9	13.6	13.8	13.8	13.7	13.8
Canada	8.0	6.4	3.8	8.0	6.4	7.0	6.4	7.0
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	9.3	9.3	8.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
Costa Rica	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Espagne	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Estonie	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
États-Unis	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Finlande	10.2	10.3	10.3	10.2	10.3	10.2	10.3	10.2
France	11.3	11.4	11.0	11.3	11.4	11.4	11.4	11.4
Grèce	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0	14.0
Hongrie	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5
Irlande	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Islande	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Israël	6.4	8.3	9.8	6.4	8.3	7.5	8.3	7.5
Italie	8.7	8.7	9.5	8.7	8.7	8.7	8.7	8.7
Japon	14.5	14.5	13.6	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Lettonie	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Lituanie	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5
Luxembourg	12.2	12.3	12.4	12.2	12.3	12.3	12.3	12.3
Mexique	1.3	1.4	1.5	1.3	1.4	1.3	1.4	1.3
Norvège	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0	8.0
Nouvelle-Zélande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	13.4	11.7	9.3	8.5	11.4	10.4	10.0	12.4
Pologne	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8
Portugal	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
République slovaque	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4
République tchèque	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
Royaume-Uni	7.6	9.3	7.5	7.6	9.3	8.6	9.3	8.6
Slovénie	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1
Suède	7.0	7.0	4.9	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Suisse	6.4	6.4	6.3	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Türkiye	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	9.6	9.7	9.3	9.5	9.6	9.6	9.6	9.7
OCDE-UE 22	12.0	12.0	11.5	11.8	11.9	11.9	11.9	12.0

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/aqnlw>

Graphique 3.5. Cotisations de sécurité sociale des salariés, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer



Note : Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/fqgbit>

Tableau 3.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2022

En % des coûts de main-d'oeuvre, par type de foyer et niveau de salaire

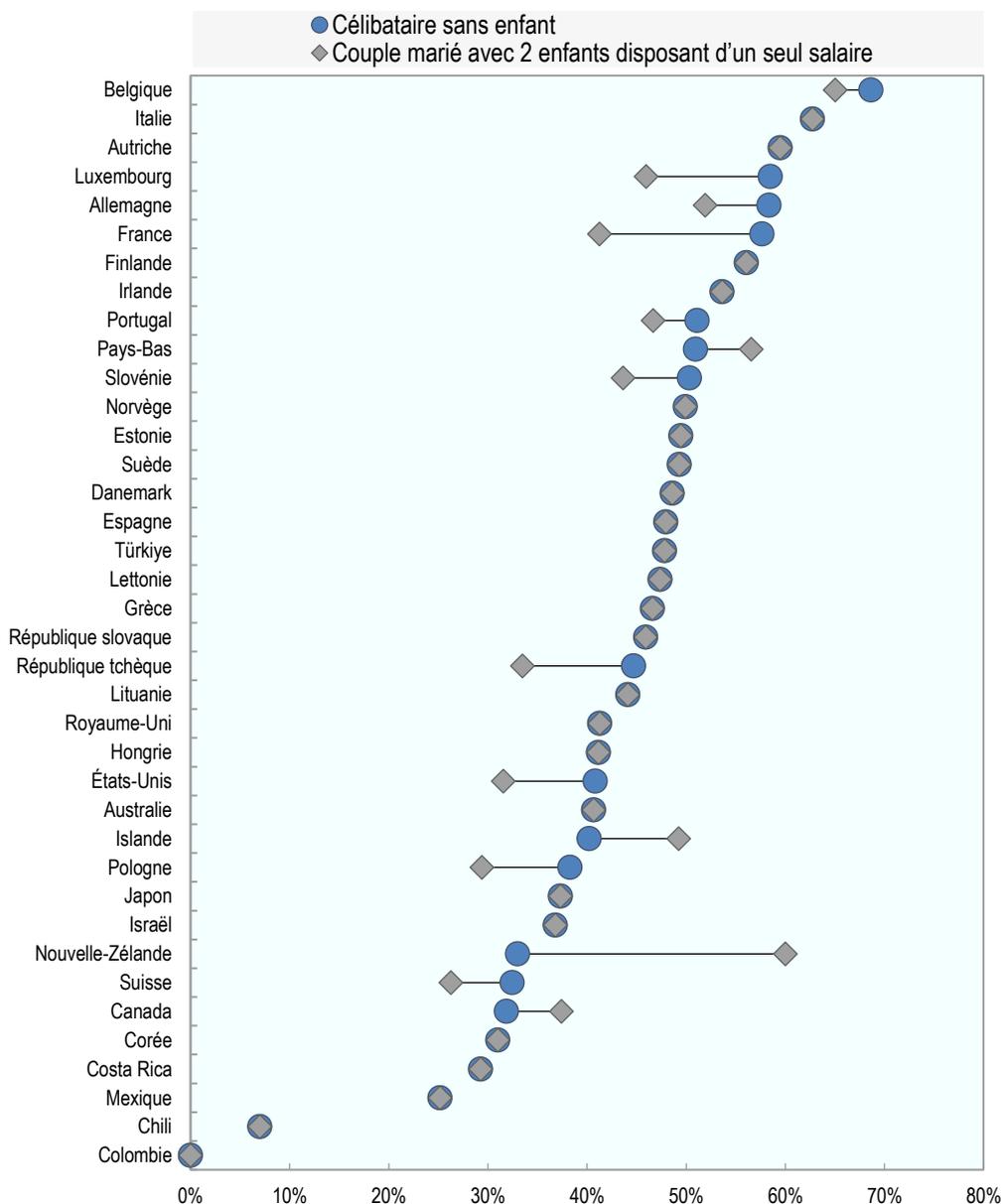
	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	54.1	58.4	47.0	52.8	51.9	56.1	55.8	56.3
Australie	39.2	40.7	42.1	58.2	40.7	40.7	40.7	40.7
Autriche	54.3	59.5	45.7	36.5	59.5	59.5	59.5	59.5
Belgique	68.5	68.7	67.8	68.5	65.0	67.8	67.8	67.8
Canada	41.9	31.9	44.5	77.0	37.4	37.4	37.4	31.9
Chili	7.0	7.0	10.2	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	30.3	31.0	33.0	23.3	31.0	31.0	31.0	31.0
Costa Rica	29.2	29.2	36.5	29.2	29.2	29.2	29.2	29.2
Danemark	38.7	48.6	55.5	36.9	48.6	48.6	48.6	48.6
Espagne	44.3	47.9	53.8	44.3	47.9	47.9	47.9	47.9
Estonie	41.2	49.5	41.2	41.2	49.5	49.5	49.5	49.5
États-Unis	31.5	40.8	42.7	52.3	31.5	31.5	40.8	31.5
Finlande	56.1	56.1	59.0	56.1	56.1	56.1	56.1	56.1
France	64.6	57.7	60.0	74.5	41.2	50.0	57.7	47.3
Grèce	45.2	46.6	50.8	45.2	46.6	46.6	46.6	46.6
Hongrie	41.2	41.2	41.2	41.2	41.2	41.2	41.2	41.2
Irlande	35.6	53.6	56.8	74.2	53.6	53.6	53.6	53.6
Islande	40.2	40.2	47.7	49.3	49.3	45.6	40.2	40.2
Israël	36.8	36.8	50.7	40.9	36.8	36.8	36.8	36.8
Italie	56.1	62.7	63.7	56.1	62.7	62.7	62.7	62.7
Japon	33.1	37.3	38.0	52.5	37.3	37.3	37.3	37.3
Lettonie	47.4	47.4	44.5	47.4	47.4	47.4	47.4	47.4
Lituanie	47.2	44.1	40.6	47.2	44.1	44.1	44.1	44.1
Luxembourg	53.2	58.5	56.5	60.9	45.9	58.5	58.5	58.5
Mexique	17.4	25.2	28.4	17.4	25.2	25.2	25.2	25.2
Norvège	41.6	49.9	52.6	41.6	49.9	49.9	49.9	49.9
Nouvelle-Zélande	17.5	33.0	33.0	44.5	60.0	33.0	33.0	33.0
Pays-Bas	51.0	51.0	51.1	56.5	56.5	51.0	51.0	51.0
Pologne	38.3	38.3	38.3	29.4	29.4	38.3	38.3	38.3
Portugal	46.7	51.1	58.0	46.7	46.7	49.5	51.1	49.5
République slovaque	45.9	45.9	49.1	41.4	45.9	45.9	45.9	45.9
République tchèque	44.7	44.7	44.7	44.7	33.5	44.7	44.7	44.7
Royaume-Uni	41.3	41.3	50.0	73.6	41.3	41.3	41.3	41.3
Slovénie	43.6	50.3	55.0	43.6	43.6	43.6	43.6	50.3
Suède	46.2	49.3	65.9	46.2	49.3	49.3	49.3	49.3
Suisse	26.7	32.5	39.5	20.8	26.3	31.1	36.7	32.8
Türkiye	47.8	47.8	47.8	47.8	47.8	47.8	47.8	47.8
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	40.7	43.6	45.9	45.4	42.5	43.1	43.6	42.9
OCDE-UE 22	48.4	51.4	52.1	49.6	48.5	50.5	50.9	50.7

Note : On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente. Le résultat peut être différent si le salaire du conjoint augmente, surtout si les deux conjoints sont imposés séparément.

1. Couple disposant de deux salaires.

Graphique 3.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs diminués des prestations versées, 2022

En % des coûts de main-d'oeuvre, par type de foyer



Note : Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/073mf2>

Tableau 3.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	45.0	50.1	47.0	43.3	42.3	47.3	47.0	47.5
Australie	36.0	37.5	39.0	56.0	37.5	37.5	37.5	37.5
Autriche	41.5	48.2	42.0	18.7	48.2	48.2	48.2	48.2
Belgique	55.6	60.2	59.0	55.6	55.6	59.0	59.0	59.0
Canada	35.4	29.7	43.4	74.4	35.4	35.4	35.4	29.7
Chili	7.0	7.0	10.2	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	22.6	23.4	28.6	14.9	23.4	23.4	23.4	23.4
Costa Rica	10.5	10.5	19.7	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	38.7	48.6	55.5	36.9	48.6	48.6	48.6	48.6
Espagne	27.6	32.4	40.0	27.6	32.4	32.4	32.4	32.4
Estonie	21.3	32.4	21.3	21.3	32.4	32.4	32.4	32.4
États-Unis	26.3	36.3	38.3	48.6	26.3	26.3	36.3	26.3
Finlande	46.8	46.8	50.4	46.8	46.8	46.8	46.8	46.8
France	32.6	42.2	42.2	51.6	19.8	31.7	42.2	28.0
Grèce	32.9	34.6	39.8	32.9	34.6	34.6	34.6	34.6
Hongrie	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	28.5	48.5	52.0	71.4	48.5	48.5	48.5	48.5
Islande	36.4	36.4	44.4	46.0	46.0	42.2	36.4	36.4
Israël	32.0	32.0	47.0	36.4	32.0	32.0	32.0	32.0
Italie	42.3	51.0	52.2	42.3	51.0	51.0	51.0	51.0
Japon	22.8	27.7	34.1	45.2	27.7	27.7	27.7	27.7
Lettonie	34.9	34.9	31.4	34.9	34.9	34.9	34.9	34.9
Lituanie	46.3	43.1	39.5	46.3	43.1	43.1	43.1	43.1
Luxembourg	46.8	52.7	50.5	55.4	38.5	52.7	52.7	52.7
Mexique	12.1	19.5	22.9	12.1	19.5	19.5	19.5	19.5
Norvège	34.0	43.4	46.4	34.0	43.4	43.4	43.4	43.4
Nouvelle-Zélande	17.5	33.0	33.0	44.5	60.0	33.0	33.0	33.0
Pays-Bas	45.2	45.2	51.1	51.4	51.4	45.2	45.2	45.2
Pologne	28.2	28.2	28.2	17.8	17.8	28.2	28.2	28.2
Portugal	34.0	39.5	48.0	34.0	34.0	37.5	39.5	37.5
République slovaque	29.9	29.9	34.0	24.0	29.9	29.9	29.9	29.9
République tchèque	26.0	26.0	26.0	26.0	11.0	26.0	26.0	26.0
Royaume-Uni	32.7	32.7	42.7	69.7	32.7	32.7	32.7	32.7
Slovénie	34.6	42.4	47.8	34.6	34.6	34.6	34.6	42.4
Suède	29.2	33.4	55.2	29.2	33.4	33.4	33.4	33.4
Suisse	22.0	28.1	36.0	15.7	21.5	26.7	32.6	28.5
Türkiye	38.7	38.7	38.7	38.7	38.7	38.7	38.7	38.7
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	31.2	35.3	38.7	36.6	33.8	34.6	35.2	34.5
OCDE-UE 22	36.4	41.1	43.0	38.0	37.4	40.0	40.5	40.2

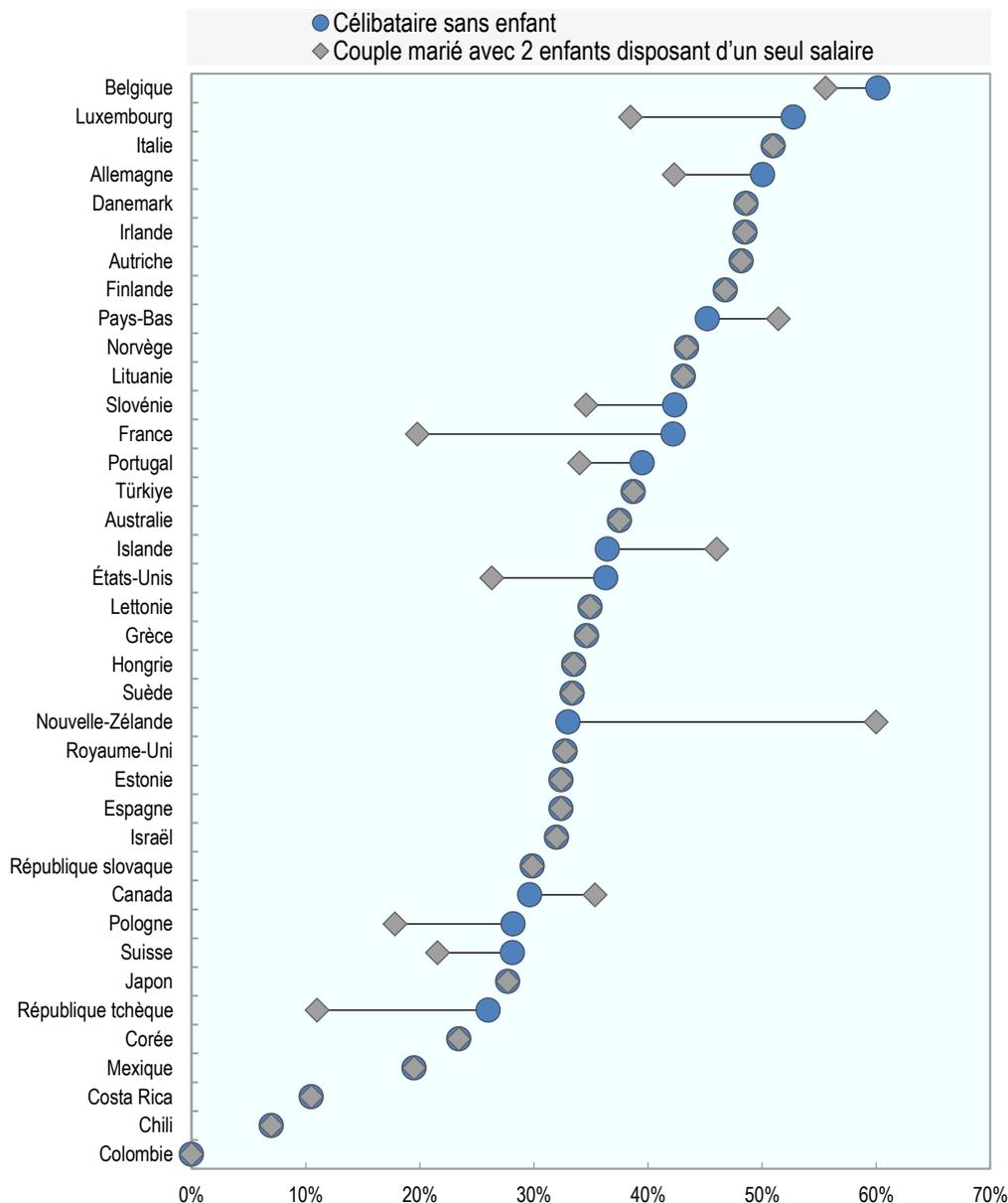
Note : On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente. Le résultat peut être différent si le salaire du conjoint augmente, surtout si les deux conjoints sont imposés séparément.

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/2mvd1c>

Graphique 3.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations de sécurité sociale des salariés diminués des prestations versées, 2022

En % du salaire brut, par type de foyer



Note : Le type de foyer « célibataire sans enfant » ayant un salaire égal à celui d'un salarié moyen et « couple marié avec un seul salaire » égal à celui d'un salarié moyen et ayant deux enfants.

Sources : Soumissions nationales et OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE no 2, volume 2022.

StatLink  <https://stat.link/cwspfn>

Tableau 3.8. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage du salaire brut, 2022

Après une augmentation d'une unité monétaire du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	0.81	0.80	0.92	0.66	0.72	0.74	0.78	0.81
Australie	0.77	0.81	0.87	0.42	0.74	0.79	0.81	0.79
Autriche	0.79	0.76	0.93	0.79	0.58	0.63	0.67	0.74
Belgique	0.66	0.67	0.79	0.50	0.56	0.59	0.63	0.65
Canada	0.83	0.95	0.82	0.25	0.76	0.83	0.86	0.93
Chili	1.00	1.00	0.98	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Colombie	1.00	1.00	1.00	0.93	0.95	0.95	0.95	1.00
Corée	0.88	0.91	0.89	0.91	0.87	0.87	0.89	0.90
Costa Rica	1.00	1.00	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Danemark	0.91	0.80	0.76	0.67	0.69	0.75	0.76	0.78
Espagne	0.87	0.86	0.83	0.75	0.79	0.82	0.84	0.84
Estonie	0.90	0.83	1.00	0.75	0.73	0.76	0.78	0.80
États-Unis	0.94	0.85	0.88	0.55	0.85	0.90	0.81	0.95
Finlande	0.69	0.77	0.81	0.60	0.72	0.71	0.75	0.74
France	0.88	0.80	0.87	0.47	0.97	0.86	0.76	0.97
Grèce	0.81	0.85	0.85	0.74	0.81	0.83	0.85	0.84
Hongrie	1.00	1.00	1.00	0.77	0.84	0.90	0.91	1.00
Irlande	0.86	0.71	0.76	0.29	0.59	0.64	0.68	0.67
Islande	0.84	0.89	0.84	0.62	0.64	0.78	0.89	0.87
Israël	0.78	0.84	0.75	0.63	0.79	0.76	0.78	0.81
Italie	0.73	0.69	0.79	0.59	0.57	0.60	0.64	0.66
Japon	0.97	0.93	0.89	0.57	0.86	0.89	0.90	0.92
Lettonie	0.84	0.89	0.97	0.66	0.74	0.78	0.81	0.87
Lituanie	0.80	0.90	1.00	0.67	0.79	0.81	0.84	0.88
Luxembourg	0.69	0.70	0.82	0.45	0.68	0.59	0.63	0.64
Mexique	0.96	0.91	0.92	0.96	0.91	0.90	0.91	0.90
Norvège	0.86	0.78	0.81	0.75	0.74	0.74	0.76	0.76
Nouvelle-Zélande	0.97	0.84	0.90	0.48	0.43	0.82	0.84	0.82
Pays-Bas	0.68	0.76	0.76	0.46	0.62	0.68	0.72	0.72
Pologne	0.90	0.93	0.96	0.73	0.80	0.79	0.82	0.92
Portugal	0.86	0.84	0.80	0.72	0.78	0.81	0.81	0.85
République slovaque	0.89	0.93	0.90	0.78	0.74	0.82	0.85	0.91
République tchèque	0.88	0.92	0.95	0.67	0.86	0.84	0.86	0.90
Royaume-Uni	0.83	0.88	0.82	0.33	0.83	0.83	0.86	0.86
Slovénie	0.93	0.87	0.83	0.67	0.79	0.88	0.92	0.85
Suède	0.89	0.88	0.68	0.79	0.81	0.82	0.84	0.86
Suisse	0.92	0.88	0.84	0.85	0.83	0.84	0.80	0.88
Türkiye	0.77	0.83	0.89	0.77	0.83	0.80	0.83	0.80
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	0.86	0.85	0.87	0.66	0.77	0.80	0.82	0.84
OCDE-UE 22	0.83	0.82	0.86	0.64	0.74	0.76	0.78	0.81

Note : Le revenu net est calculé à partir du salaire brut diminué de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations sociales et augmentés des prestations versées aux familles. L'augmentation qui est rapportée dans le tableau représente une sorte d'élasticité. Dans un système fiscal proportionnel, l'élasticité est égale à 1. A ce niveau de revenu, plus le système est progressif plus l'élasticité est faible. Les élasticités indiquées dans le tableau 3.8 sont calculées de la manière suivante : $(100 - \text{METR}) / (100 - \text{AETR})$, où METR désigne le taux marginal de l'impôt sur le revenu, augmenté des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 3.7, et AETR désigne le taux moyen augmenté des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 3.3.

1. Couple disposant de deux salaires. On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente.

StatLink  <https://stat.link/3rfpm9>

Tableau 3.9. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage des coûts bruts de main d'œuvre, 2022

Après une augmentation d'une unité monétaire des coûts bruts de main d'œuvre, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	0.81	0.80	1.06	0.66	0.72	0.74	0.78	0.81
Australie	0.77	0.81	0.87	0.42	0.74	0.79	0.81	0.79
Autriche	0.79	0.76	1.10	0.79	0.58	0.63	0.67	0.74
Belgique	0.59	0.67	0.79	0.45	0.56	0.59	0.63	0.65
Canada	0.83	1.00	0.86	0.25	0.80	0.88	0.91	0.99
Chili	1.00	1.00	0.98	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Colombie	1.00	1.00	1.00	0.93	0.95	0.95	0.95	1.00
Corée	0.88	0.91	0.92	0.91	0.87	0.87	0.89	0.90
Costa Rica	1.00	1.00	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Danemark	0.91	0.80	0.76	0.67	0.69	0.75	0.76	0.78
Espagne	0.87	0.86	0.83	0.75	0.79	0.82	0.84	0.84
Estonie	0.90	0.83	1.00	0.75	0.73	0.76	0.78	0.80
États-Unis	0.95	0.85	0.88	0.55	0.85	0.91	0.81	0.96
Finlande	0.69	0.77	0.81	0.60	0.72	0.71	0.75	0.74
France	0.60	0.80	0.87	0.32	0.97	0.84	0.76	0.95
Grèce	0.81	0.85	0.85	0.74	0.81	0.83	0.85	0.84
Hongrie	1.00	1.00	1.00	0.77	0.84	0.90	0.91	1.00
Irlande	0.86	0.71	0.76	0.29	0.59	0.64	0.68	0.67
Islande	0.84	0.89	0.84	0.62	0.64	0.78	0.89	0.87
Israël	0.76	0.83	0.74	0.61	0.77	0.75	0.77	0.79
Italie	0.73	0.69	0.79	0.59	0.57	0.60	0.64	0.66
Japon	0.97	0.93	0.96	0.57	0.86	0.89	0.90	0.92
Lettonie	0.84	0.89	0.97	0.66	0.74	0.78	0.81	0.87
Lituanie	0.80	0.90	1.00	0.67	0.79	0.81	0.84	0.88
Luxembourg	0.69	0.70	0.82	0.45	0.68	0.59	0.63	0.64
Mexique	1.02	0.94	0.94	1.02	0.94	0.94	0.94	0.94
Norvège	0.86	0.78	0.81	0.75	0.74	0.74	0.76	0.76
Nouvelle-Zélande	0.97	0.84	0.90	0.48	0.43	0.82	0.84	0.82
Pays-Bas	0.68	0.76	0.83	0.46	0.62	0.68	0.72	0.73
Pologne	0.90	0.93	0.96	0.73	0.80	0.79	0.82	0.92
Portugal	0.86	0.84	0.80	0.72	0.78	0.81	0.81	0.85
République slovaque	0.89	0.93	0.90	0.78	0.74	0.82	0.85	0.91
République tchèque	0.88	0.92	0.95	0.67	0.86	0.84	0.86	0.90
Royaume-Uni	0.80	0.86	0.81	0.32	0.81	0.81	0.83	0.83
Slovénie	0.93	0.87	0.83	0.67	0.79	0.88	0.92	0.85
Suède	0.89	0.88	0.68	0.79	0.81	0.82	0.84	0.86
Suisse	0.92	0.88	0.84	0.85	0.83	0.84	0.80	0.88
Türkiye	0.77	0.83	0.89	0.77	0.83	0.80	0.83	0.80
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	0.85	0.85	0.88	0.66	0.77	0.80	0.82	0.85
OCDE-UE 22	0.82	0.82	0.88	0.64	0.74	0.76	0.78	0.81

Note : Le revenu net est calculé à partir du salaire brut diminué de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations sociales et augmentés des prestations versées aux familles. L'augmentation qui est rapportée dans le tableau représente une sorte d'élasticité. Dans un système fiscal proportionnel, l'élasticité est égale à 1. A ce niveau de revenu, plus le système est progressif plus l'élasticité est faible. Les élasticités indiquées dans le tableau 3.9 sont calculées de la manière suivante : $(100 - \text{METR}) / (100 - \text{AETR})$, où METR désigne le taux marginal de l'impôt sur le revenu, augmenté des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 3.6, et AETR désigne le taux moyen augmenté des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 3.1.

1. Couple disposant de deux salaires. On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente.

Tableau 3.10. Salaire brut annuel et revenu net, célibataire, 2022

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)		Célibataire sans enfant 100 (% SM)		Célibataire sans enfant 167 (% SM)		Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	
	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	50 342	34 000	75 137	47 013	125 479	72 606	50 342	43 261
Australie	43 855	36 385	65 455	50 403	109 309	77 002	43 855	45 832
Autriche	46 365	34 457	69 202	47 090	115 567	71 969	46 365	47 929
Belgique	49 763	33 598	74 273	44 305	124 037	64 389	49 763	44 191
Canada	43 511	33 775	64 941	48 314	108 452	74 549	43 511	44 613
Chili	17 902	16 648	26 719	24 848	44 620	40 924	17 902	16 811
Colombie	9 812	9 812	14 644	14 644	24 456	24 456	9 812	10 514
Corée	40 260	35 254	60 090	50 569	100 350	80 254	40 260	37 520
Costa Rica	18 873	16 891	28 169	25 211	47 042	40 873	18 873	16 891
Danemark	46 861	31 458	69 941	45 104	116 802	68 666	46 861	44 229
Espagne	31 503	26 184	47 019	36 962	78 522	57 134	31 503	30 505
Estonie	22 846	20 031	34 099	27 828	56 945	44 827	22 846	23 901
États-Unis	43 476	34 028	64 889	48 793	108 365	76 360	43 476	40 666
Finlande	41 391	31 703	61 778	42 550	103 169	63 192	41 391	36 467
France	39 828	30 487	59 445	43 006	99 273	66 021	39 828	40 994
Grèce	23 967	19 813	35 772	27 550	59 739	42 292	23 967	21 845
Hongrie	26 493	17 618	39 542	26 296	66 036	43 914	26 493	22 837
Irlande	46 648	38 593	69 624	50 473	116 272	73 550	46 648	46 475
Islande	49 511	37 558	73 897	53 060	123 407	81 685	49 511	43 141
Israël	30 833	26 893	46 020	37 219	76 853	54 519	30 833	31 123
Italie	35 844	28 232	53 498	38 087	89 342	54 270	35 844	34 869
Japon	36 025	28 601	53 769	41 776	89 794	66 174	36 025	34 426
Lettonie	21 349	16 575	31 864	23 416	53 212	37 645	21 349	21 139
Lituanie	27 944	18 824	41 708	26 229	69 652	42 139	27 944	22 546
Luxembourg	55 382	42 732	82 660	56 104	138 042	83 307	55 382	54 268
Mexique	10 187	9 310	15 204	13 489	25 391	21 373	10 187	9 310
Norvège	47 387	36 202	70 726	51 384	118 113	77 748	47 387	41 457
Nouvelle-Zélande	31 851	27 173	47 539	37 966	79 390	59 306	31 851	36 994
Pays-Bas	51 345	41 514	76 635	55 373	127 980	81 765	51 345	54 127
Pologne	25 790	20 612	38 493	29 735	64 283	48 257	25 790	29 015
Portugal	25 826	19 808	38 546	27 699	64 371	41 653	25 826	23 736
République slovaque	19 237	15 101	28 711	21 748	47 948	35 045	19 237	18 706
République tchèque	24 395	20 428	36 411	29 319	60 806	47 371	24 395	26 912
Royaume-Uni	42 970	34 737	64 134	48 972	107 104	74 441	42 970	38 948
Slovénie	27 803	19 474	41 498	27 560	69 301	43 575	27 803	27 098
Suède	38 479	30 584	57 432	43 496	95 911	62 672	38 479	34 277
Suisse	63 382	53 705	94 601	77 082	157 983	120 922	63 382	63 031
Türkiye	19 655	15 705	29 336	21 639	48 991	33 686	19 655	15 705
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	34 971	27 487	52 195	38 482	87 166	59 225	34 971	33 587
OCDE-UE 22	35 427	26 901	52 877	37 134	88 304	56 648	35 427	34 060

StatLink  <https://stat.link/oivzi0>

Tableau 3.11. Salaire brut annuel et revenu net, couple marié, 2022

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)		Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹		Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹		Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹	
	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	75 137	60 511	125 479	89 071	150 275	102 399	125 479	81 328
Australie	65 455	55 015	109 309	86 788	130 909	100 805	109 309	86 788
Autriche	69 202	61 802	115 567	94 526	138 404	107 159	115 567	81 350
Belgique	74 273	58 674	124 037	85 653	148 547	96 636	124 037	78 011
Canada	64 941	55 483	108 452	84 699	129 883	98 020	108 452	82 089
Chili	26 719	24 848	44 620	41 659	53 437	49 697	44 620	41 497
Colombie	14 644	15 347	24 456	25 861	29 289	30 694	24 456	24 456
Corée	60 090	53 113	100 350	88 068	120 180	103 384	100 350	85 823
Costa Rica	28 169	25 211	47 042	42 102	56 337	50 422	47 042	42 102
Danemark	69 941	51 751	116 802	80 548	139 883	94 194	116 802	76 563
Espagne	47 019	40 051	78 522	64 668	94 038	75 445	78 522	63 146
Estonie	34 099	31 651	56 945	50 945	68 197	58 743	56 945	47 859
États-Unis	64 889	56 250	108 365	88 291	129 778	102 040	108 365	83 838
Finlande	61 778	45 466	103 169	77 169	123 556	88 017	103 169	74 253
France	59 445	49 325	99 273	78 520	118 890	90 758	99 273	73 849
Grèce	39 349	31 921	65 713	51 730	78 698	60 219	65 713	51 288
Hongrie	39 542	31 289	66 036	48 908	79 085	57 585	66 036	43 914
Irlande	69 624	61 251	116 272	93 394	139 248	105 226	116 272	89 113
Islande	73 897	61 912	123 407	91 601	147 793	106 119	123 407	90 618
Israël	46 020	39 776	76 853	68 630	92 039	80 206	76 853	64 469
Italie	53 498	45 846	89 342	73 588	106 996	82 541	89 342	66 320
Japon	53 769	45 029	89 794	72 881	107 538	86 056	89 794	70 377
Lettonie	31 864	27 980	53 212	44 555	63 728	51 396	53 212	39 992
Lituanie	41 708	29 951	69 652	48 775	83 416	56 180	69 652	45 052
Luxembourg	82 660	75 165	138 042	110 188	165 320	123 386	138 042	101 222
Mexique	15 204	13 489	25 391	22 799	30 409	26 979	25 391	22 799
Norvège	70 726	54 069	118 113	90 271	141 453	105 453	118 113	87 586
Nouvelle-Zélande	47 539	43 788	79 390	65 139	95 077	75 932	79 390	65 139
Pays-Bas	76 635	60 463	127 980	103 313	153 269	117 172	127 980	96 888
Pologne	38 493	39 454	64 283	58 169	76 985	67 292	64 283	50 347
Portugal	38 546	32 622	64 371	49 752	77 091	57 539	64 371	47 611
République slovaque	28 711	27 250	47 948	40 881	57 423	47 527	47 948	36 849
République tchèque	36 411	37 643	60 806	53 884	72 821	62 775	60 806	49 746
Royaume-Uni	64 134	52 074	107 104	86 446	128 268	100 681	107 104	83 710
Slovénie	41 498	34 256	69 301	51 786	82 995	59 057	69 301	47 034
Suède	57 432	47 189	95 911	77 773	114 864	90 685	95 911	74 080
Suisse	94 601	88 956	157 983	138 325	189 201	160 370	157 983	129 095
Türkiye	29 336	21 639	48 991	37 344	58 672	43 277	48 991	37 344
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	52 289	44 408	87 323	69 966	104 579	80 844	87 323	66 146
OCDE-UE 22	53 039	44 614	88 576	69 445	106 079	79 633	88 576	64 355

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/y8xrwH>

Tableau 3.12. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, célibataire, 2022

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)		Célibataire sans enfant 100 (% SM)		Célibataire sans enfant 167 (% SM)		Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	
	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	60 398	34 000	90 146	47 013	145 114	72 606	60 398	43 261
Australie	46 194	36 385	68 947	50 403	115 141	77 002	46 194	45 832
Autriche	59 328	34 457	88 550	47 090	145 506	71 969	59 328	47 929
Belgique	62 801	33 598	94 362	44 305	157 585	64 389	62 801	44 191
Canada	48 218	33 775	70 907	48 314	115 463	74 549	48 218	44 613
Chili	17 902	16 648	26 719	24 848	44 620	40 924	17 902	16 811
Colombie	9 812	9 812	14 644	14 644	24 456	24 456	9 812	10 514
Corée	44 690	35 254	66 702	50 569	110 387	80 254	44 690	37 520
Costa Rica	23 874	16 891	35 633	25 211	59 508	40 873	23 874	16 891
Danemark	46 861	31 458	69 941	45 104	116 802	68 666	46 861	44 229
Espagne	40 922	26 184	61 078	36 962	102 000	57 134	40 922	30 505
Estonie	30 568	20 031	45 624	27 828	76 192	44 827	30 568	23 901
États-Unis	47 123	34 028	70 174	48 793	116 976	76 360	47 123	40 666
Finlande	50 133	31 703	74 825	42 550	124 958	63 192	50 133	36 467
France	51 380	30 487	81 140	43 006	143 251	66 021	51 380	40 994
Grèce	29 334	19 813	43 783	27 550	73 117	42 292	29 334	21 845
Hongrie	29 937	17 618	44 683	26 296	74 620	43 914	29 937	22 837
Irlande	51 803	38 593	77 318	50 473	129 121	73 550	51 803	46 475
Islande	52 655	37 558	78 589	53 060	131 244	81 685	52 655	43 141
Israël	32 356	26 893	48 697	37 219	81 873	54 519	32 356	31 123
Italie	47 163	28 232	70 393	38 087	117 556	54 270	47 163	34 869
Japon	41 559	28 601	62 028	41 776	102 816	66 174	41 559	34 426
Lettonie	26 393	16 575	39 389	23 416	65 774	37 645	26 393	21 139
Lituanie	28 444	18 824	42 454	26 229	70 899	42 139	28 444	22 546
Luxembourg	63 047	42 732	94 100	56 104	157 147	83 307	63 047	54 268
Mexique	11 551	9 310	16 947	13 489	27 906	21 373	11 551	9 310
Norvège	53 547	36 202	79 921	51 384	133 468	77 748	53 547	41 457
Nouvelle-Zélande	31 851	27 173	47 539	37 966	79 390	59 306	31 851	36 994
Pays-Bas	57 566	41 514	85 828	55 373	138 104	81 765	57 566	54 127
Pologne	30 012	20 612	44 795	29 735	74 807	48 257	30 012	29 015
Portugal	31 959	19 808	47 700	27 699	79 659	41 653	31 959	23 736
République slovaque	24 950	15 101	37 239	21 748	62 189	35 045	24 950	18 706
République tchèque	32 641	20 428	48 717	29 319	81 358	47 371	32 641	26 912
Royaume-Uni	47 302	34 737	71 544	48 972	120 761	74 441	47 302	38 948
Slovénie	32 280	19 474	48 179	27 560	80 458	43 575	32 280	27 098
Suède	50 570	30 584	75 477	43 496	126 047	62 672	50 570	34 277
Suisse	67 439	53 705	100 655	77 082	167 980	120 922	67 439	63 031
Türkiye	23 095	15 705	34 470	21 639	57 565	33 686	23 095	15 705
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	40 465	27 487	60 522	38 482	100 837	59 225	40 465	33 587
OCDE-UE 22	42 659	26 901	63 896	37 134	106 467	56 648	42 659	34 060

StatLink  <https://stat.link/7u0pdn>

Tableau 3.13. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, couple marié, 2022

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)		Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹		Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹		Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹	
	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	90 146	60 511	150 544	89 071	180 292	102 399	150 544	81 328
Australie	68 947	55 015	115 141	86 788	137 893	100 805	115 141	86 788
Autriche	88 550	61 802	147 878	94 526	177 100	107 159	147 878	81 350
Belgique	94 362	58 674	157 163	85 653	188 725	96 636	157 163	78 011
Canada	70 907	55 483	119 125	84 699	141 814	98 020	119 125	82 089
Chili	26 719	24 848	44 620	41 659	53 437	49 697	44 620	41 497
Colombie	14 644	15 347	24 456	25 861	29 289	30 694	24 456	24 456
Corée	66 702	53 113	111 392	88 068	133 404	103 384	111 392	85 823
Costa Rica	35 633	25 211	59 508	42 102	71 267	50 422	59 508	42 102
Danemark	69 941	51 751	116 802	80 548	139 883	94 194	116 802	76 563
Espagne	61 078	40 051	102 000	64 668	122 156	75 445	102 000	63 146
Estonie	45 624	31 651	76 192	50 945	91 248	58 743	76 192	47 859
États-Unis	70 174	56 250	117 297	88 291	140 349	102 040	117 297	83 838
Finlande	74 825	45 466	124 958	77 169	149 651	88 017	124 958	74 253
France	81 140	49 325	132 520	78 520	162 280	90 758	132 520	73 849
Grèce	48 161	31 921	80 429	51 730	96 322	60 219	80 429	51 288
Hongrie	44 683	31 289	74 620	48 908	89 366	57 585	74 620	43 914
Irlande	77 318	61 251	129 121	93 394	154 635	105 226	129 121	89 113
Islande	78 589	61 912	131 244	91 601	157 178	106 119	131 244	90 618
Israël	48 697	39 776	81 053	68 630	97 393	80 206	81 053	64 469
Italie	70 393	45 846	117 556	73 588	140 785	82 541	117 556	66 320
Japon	62 028	45 029	103 586	72 881	124 055	86 056	103 586	70 377
Lettonie	39 389	27 980	65 782	44 555	78 777	51 396	65 782	39 992
Lituanie	42 454	29 951	70 899	48 775	84 909	56 180	70 899	45 052
Luxembourg	94 100	75 165	157 147	110 188	188 200	123 386	157 147	101 222
Mexique	16 947	13 489	28 498	22 799	33 894	26 979	28 498	22 799
Norvège	79 921	54 069	133 468	90 271	159 842	105 453	133 468	87 586
Nouvelle-Zélande	47 539	43 788	79 390	65 139	95 077	75 932	79 390	65 139
Pays-Bas	85 828	60 463	143 395	103 313	171 657	117 172	143 395	96 888
Pologne	44 795	39 454	74 807	58 169	89 589	67 292	74 807	50 347
Portugal	47 700	32 622	79 659	49 752	95 400	57 539	79 659	47 611
République slovaque	37 239	27 250	62 189	40 881	74 477	47 527	62 189	36 849
République tchèque	48 717	37 643	81 358	53 884	97 435	62 775	81 358	49 746
Royaume-Uni	71 544	52 074	118 846	86 446	143 087	100 681	118 846	83 710
Slovénie	48 179	34 256	80 458	51 786	96 357	59 057	80 458	47 034
Suède	75 477	47 189	126 047	77 773	150 954	90 685	126 047	74 080
Suisse	100 655	88 956	168 094	138 325	201 310	160 370	168 094	129 095
Türkiye	34 470	21 639	57 565	37 344	68 940	43 277	57 565	37 344
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	60 637	44 408	101 179	69 966	121 274	80 844	101 179	66 146
OCDE-UE 22	64 095	44 614	106 887	69 445	128 191	79 633	106 887	64 355

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/51er7u>

Notes

¹ Les tableaux 3.1 à 3.7 présentent des chiffres arrondis à la première décimale. Du fait des opérations d'arrondi, les variations en points de pourcentage présentées dans le texte peuvent différer d'un dixième de point de pourcentage.

² En Colombie, le régime général de sécurité sociale pour les soins de santé est financé par des fonds publics et privés. Le système de retraite est un hybride de deux systèmes différents : un régime de retraite à cotisations définies et entièrement capitalisé, et un régime par répartition. Chacune de ces contributions est obligatoire et plus de 50 % du total des contributions sont versés à des fonds privés. Elles sont par conséquent considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF) (pour de plus amples informations à ce sujet, se reporter à la Partie II du Rapport). En outre, tous les paiements au titre des risques liés à l'emploi sont versés à des fonds privés, et sont également considérés comme des PONF. Les PONF existent aussi dans d'autres pays (voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/>).

4

Illustration graphique des taux effectifs d'imposition en 2022

Ce chapitre présente les données relatives aux taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022 pour des salaires bruts compris entre 50 % et 250 % du salaire moyen. Elles sont illustrées dans des graphiques séparés pour les quatre catégories de foyers et pour chaque pays membre de l'OCDE. Les catégories de foyers sont les suivantes : contribuables célibataires sans enfant ; parents isolés avec deux enfants ; couples mariés sans enfant disposant d'un seul salaire ; couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul salaire.

Les graphiques se divisent en deux séries qui indiquent la décomposition du coin fiscal moyen et marginal en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre. Les graphiques montrent également les taux moyens et marginaux nets de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les graphiques présentés dans cette section indiquent les taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022 pour des salaires bruts compris entre 50 % et 250 % du salaire moyen (SM). Pour chaque pays membre de l'OCDE, des graphiques séparés portent sur quatre catégories de foyers : célibataires sans enfant, parents isolés avec deux enfants, couples mariés sans enfant disposant d'un seul salaire et couples mariés avec deux enfants disposant d'un seul salaire. En outre, le taux moyen et le taux marginal net d'imposition des personnes physiques [(la variation de] l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations salariales de sécurité sociale nets des prestations en espèces en pourcentage des [de la variation des] salaires bruts) figurent dans les graphiques montrant respectivement le coin fiscal moyen et marginal¹.

Les graphiques illustrent l'importance relative des divers éléments constitutifs du coin fiscal : impôts nationaux sur le revenu, impôts locaux sur le revenu, cotisations salariales de sécurité sociale, cotisations patronales de sécurité sociale (y compris les taxes sur les salaires éventuellement applicables) et prestations en espèces en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre. Il y a lieu de noter que si leur part des coûts totaux de main-d'œuvre diminue, cela signifie que la valeur des prélèvements diminués des prestations n'augmente pas aussi vite que le total des coûts de main-d'œuvre correspondants. Cela n'implique pas nécessairement que la valeur des prélèvements diminués des prestations baisse en valeur nominale.

Le système de prélèvements et de prestations est favorable aux ménages à faibles revenus dans de nombreux pays de l'OCDE. Les impôts sur le revenu prélevés par les administrations centrales sont négatifs en Belgique, en raison des crédits d'impôt récupérables pour les travailleurs à faibles revenus et les enfants à charge ; au Canada², il s'agit de la prestation fiscale récupérable pour le revenu du travail ; en Allemagne, en Autriche, en République slovaque et en République tchèque, des crédits d'impôt récupérables pour enfant à charge ; au Royaume-Uni, du crédit universel non récupérable (*Universal Credit-UC*) versé aux ménages à bas revenus ; en Israël, du crédit d'impôt récupérable au titre des revenus du travail pour les familles avec enfants (depuis 2016, la fourchette des revenus ouvrant droit au bénéfice de ce crédit d'impôt pour les parents isolés a été étendue) ; en Italie, d'un crédit d'impôt remboursable en faveur des travailleurs à bas salaire ; au Luxembourg, d'un crédit d'impôt mis en place en 2019 pour les salariés qui perçoivent le salaire minimum social ; en Pologne, du crédit d'impôt pour enfants à charge remboursable sous conditions appliqué depuis 2015 ; en Espagne, du crédit d'impôts récupérable pour les parents isolés ; et aux États-Unis, du crédit d'impôt récupérable au titre des revenus du travail et du crédit d'impôt pour enfant à charge. En Suède, les graphiques montrent que les impôts sur le revenu prélevés par les administrations centrales sont négatifs pour les quatre types de foyers, du fait du crédit d'impôt au titre des revenus du travail. Le crédit d'impôt n'est toutefois pas récupérable dans la mesure où il ne permet pas de ramener le total des impôts sur le revenu du contribuable à moins de zéro. Il est également déduit des impôts locaux sur le revenu.

Dans certains pays de l'OCDE, le taux net moyen d'imposition des personnes physiques est négatif pour les parents isolés ou les couples mariés disposant d'un seul salaire qui perçoivent un faible revenu, ce qui signifie que ces catégories de foyer ne paient pas d'impôt sur le revenu, ni de cotisations de sécurité sociale, ou que ces prélèvements sont totalement compensés par des prestations en espèces. À titre d'exemple, le taux moyen net d'imposition des personnes physiques devient positif à partir d'un revenu supérieur à 90 % du SM en République tchèque (à 94 % du SM pour les parents isolés), en Pologne (à 109 % du SM pour les parents isolés). En Autriche, aux États-Unis, en Israël, en République slovaque, en République tchèque et au Royaume-Uni, les taux moyens nets négatifs d'imposition des personnes physiques sont le résultat conjugué des crédits d'impôt récupérables et des prestations en espèces. Ils sont en revanche essentiellement imputables aux crédits d'impôt récupérables pour les parents isolés en Espagne (jusqu'à 61 % du SM). On observe des écarts marqués entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne le niveau des prestations en espèces. Elles représentent environ un quart ou plus des coûts totaux de main-d'œuvre pour les parents isolés à bas revenus et/ou les couples mariés avec deux enfants et un seul salaire en Australie, au Danemark, en Nouvelle-Zélande et en Pologne.

Le coin fiscal marginal est relativement uniforme sur toute l'échelle des revenus dans certains pays en raison de l'uniformité des taux des cotisations de sécurité sociale et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Les célibataires sans enfant sont soumis à un coin fiscal marginal uniforme sur les revenus compris entre 50 % et 250 % du SM en République tchèque (44.7 %) et en Hongrie (41.2 %). En Colombie, le coin fiscal marginal appliqué aux célibataires sans enfants ainsi qu'aux trois autres catégories de foyer est nul pour toute l'échelle des revenus, car aucun impôt sur le revenu des personnes physiques n'est acquitté à ce niveau de rémunération. En outre, les cotisations d'assurance retraite, d'assurance maladie et au titre des risques liés à l'emploi sont considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF),³ et ne sont donc pas comptabilisées comme des impôts dans les calculs des *Impôts sur les salaires*. Le coin fiscal marginal est aussi relativement constant en Islande et en Lituanie. En Islande, le coin fiscal marginal est de 40.2 % sur les gains inférieurs à 118 % du SM, de 43.0 % sur les gains à 118 % du SM, puis de 47.7 % sur les gains compris entre 119 % et 250 % du SM. En Lituanie, il est de 44.1 % sur les gains inférieurs à 166 % du SM, de 40.6 % sur les gains compris entre 167 % et 250 % du SM.

Les cotisations de sécurité sociale sont prélevées à des taux forfaitaires dans de nombreux pays de l'OCDE. Certains d'entre eux appliquent un plafond de rémunération au-dessus duquel les cotisations de sécurité sociale n'augmentent pas. Les écarts de cotisations marginales de sécurité sociale sont généralement identiques pour les quatre catégories de foyers, puisque les taux de cotisation ou les plafonds de revenu ne varient pas selon la situation maritale ou le nombre d'enfants à charge.

Dans l'intervalle de revenu de 50 % à 250 % du SM, les taux marginaux des cotisations patronales de sécurité sociale deviennent nuls en raison du plafond de rémunération en Allemagne (à 154 % du SM), en Espagne (à 176 % du SM), au Luxembourg (à 193 % du SM) et aux Pays-Bas (à 111 % du SM). Les taux marginaux des cotisations salariales de sécurité sociale deviennent nuls en Allemagne (à 154 % du SM), en Autriche (à 151 % du SM), en Espagne (à 176 % du SM), aux Pays-Bas (à 204 % du SM) et en Suède (à 116 % du SM). Au Canada, le taux marginal des cotisations patronales de sécurité sociale devient nul à 89 % du SM. On observe néanmoins une variation brutale à 89 % du SM. La contribution santé de l'Ontario, dont le calcul se fonde sur un barème de revenu, est un montant fixe qui varie lorsque le contribuable change de tranche de revenu.

En outre, les taux marginaux des cotisations patronales et/ou salariales de sécurité sociale diminuent parfois en pourcentage des coûts totaux de main-d'œuvre à certains niveaux de l'échelle des salaires à mesure que le revenu augmente. C'est le cas en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Canada, en Corée, aux États-Unis, en France, au Japon, au Luxembourg, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suisse. Cette diminution est marquée au Japon, où les taux marginaux des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale passent respectivement de 12.53 % à 4.99 % et de 13.31 % à 5.85 % pour les gains supérieurs à 151 % du SM ; au Luxembourg, où les taux marginaux des cotisations salariales de sécurité sociale passent de 10.94 % à 1.40 % pour les gains supérieurs à 193 % du SM ; au Royaume-Uni où les taux marginaux des cotisations salariales de sécurité sociale passent de 11.12 % à 2.39 % pour les gains supérieurs à 113 % du SM ; et aux États-Unis, où les taux marginaux des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale passent de 7.11 % à 1.43 % pour les gains supérieurs à 226 % du SM.

En Slovénie, les taux marginaux des cotisations patronales de sécurité sociale sont négatifs jusqu'à 60% du SM parce que l'employeur s'acquitte de cotisations supplémentaires sur les gains inférieurs au seuil de revenu minimal pour la sécurité sociale. Cette pénalité diminue à mesure que les gains augmentent et disparaît totalement lorsque les revenus du salarié atteignent le seuil de revenu minimal pour la sécurité sociale. Les taux marginaux négatifs des cotisations patronales de sécurité sociale découlent de la diminution des cotisations supplémentaires.

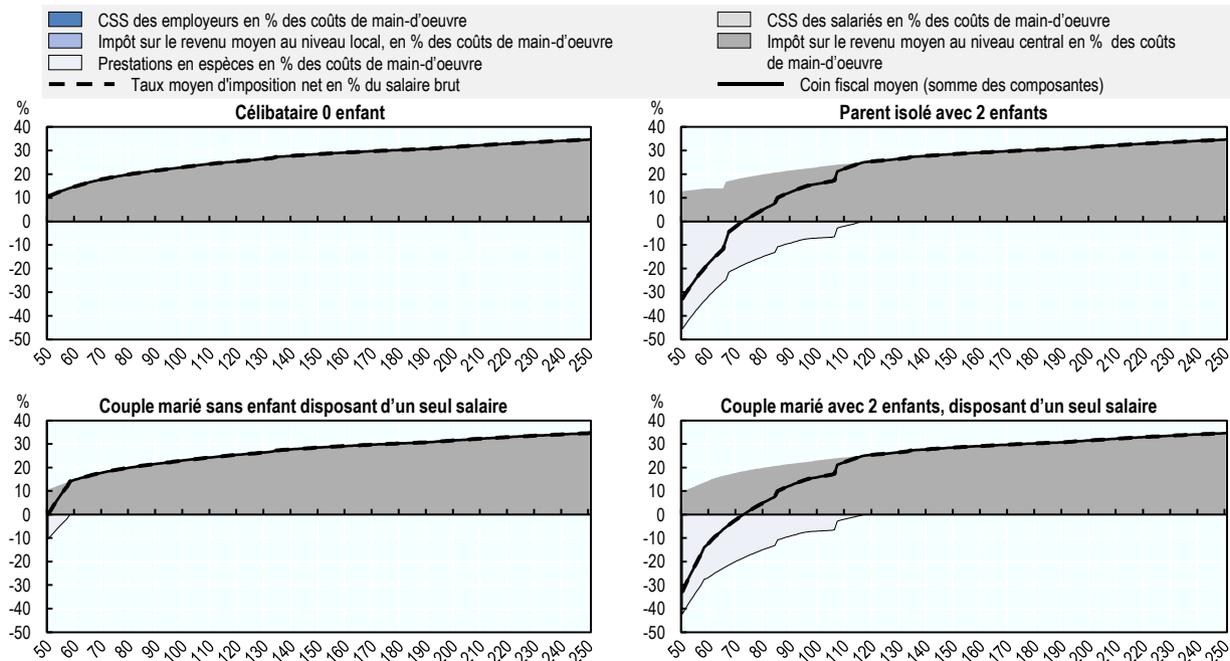
Les contribuables supportent des taux marginaux nets d'imposition des personnes physiques et des coins fiscaux d'environ 70 % ou plus dans plusieurs pays de l'OCDE à certains niveaux de revenu. Tel est le cas des contribuables sans enfant en Australie, en Autriche, en Belgique, en Israël, en Italie, au

Luxembourg, au Mexique et en Nouvelle-Zélande. Ces taux s'appliquent aussi aux familles avec enfants en Australie, en Autriche, en Belgique, au Canada, au Chili, en Espagne, en Grèce, en Irlande, en Islande, en Italie, au Japon, en Lituanie, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, en Pologne, au Portugal, au Royaume-Uni, en Slovénie et en Türkiye . Dans de nombreux pays, ces taux d'imposition marginaux élevés résultent en partie d'une réduction des prestations, abattements ou crédits d'impôt ciblant les contribuables à bas revenus à mesure que le revenu augmente.

Le mouvement de zigzag des pressions fiscales marginales qui transparait de certains graphiques se produit lorsque les modifications des impôts, des cotisations de sécurité sociale et/ou des prestations consécutives à de faibles augmentations du revenu varient de manière discontinue sur l'échelle des revenus. Tel est le cas en Allemagne, au Luxembourg, en Suède et en Suisse à cause des règles d'arrondi ; et en raison des caractéristiques discrètes du crédit d'impôt, dans le cadre du système PAYE (prélèvement à la source), du crédit d'impôt pour conjoint à charge et des allocations familiales en Italie.

Australie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

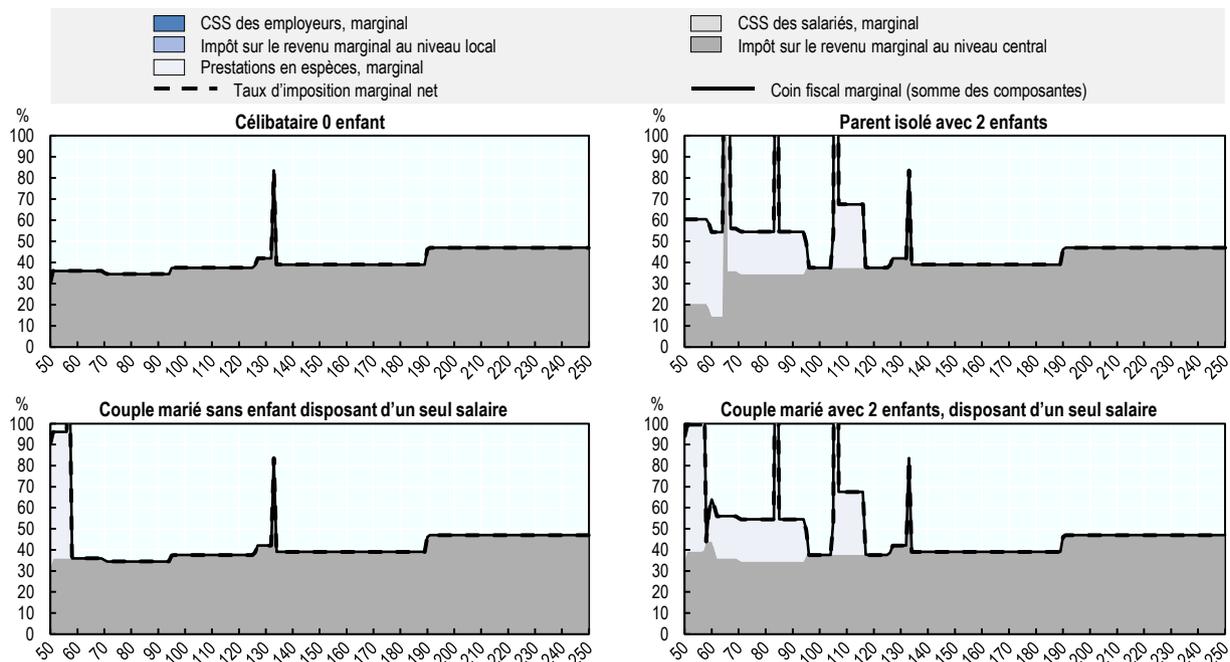
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/le70g4>

Australie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

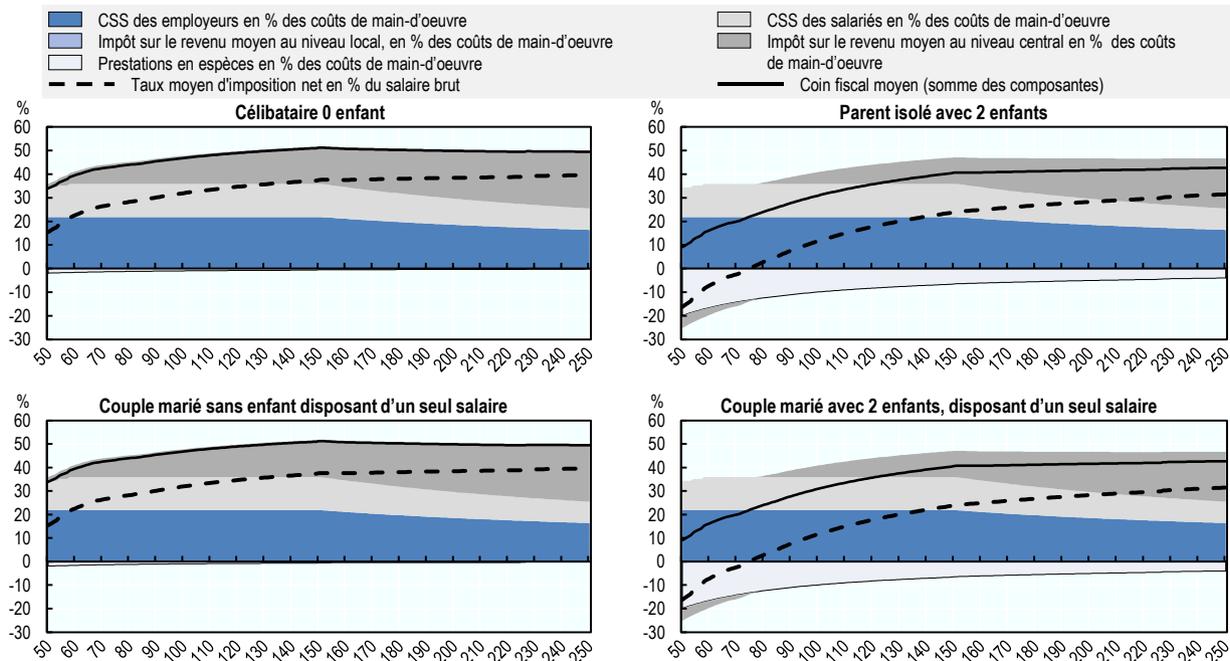
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/hyp19g>

Autriche 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

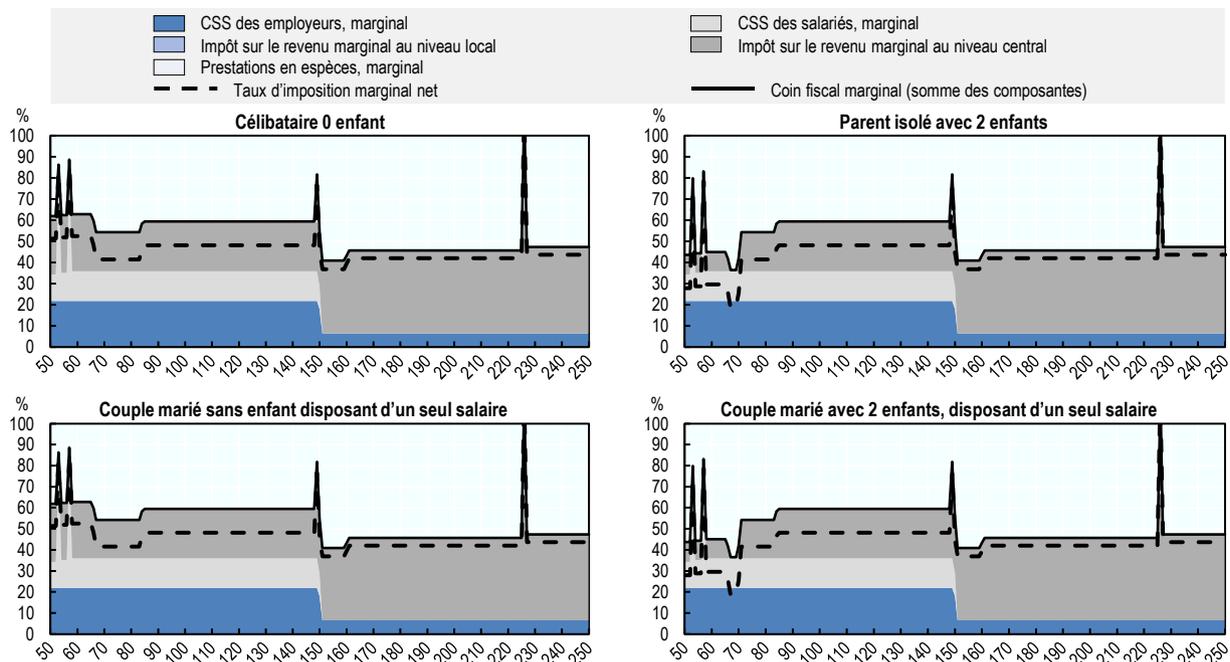
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/a7n5uw>

Autriche 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

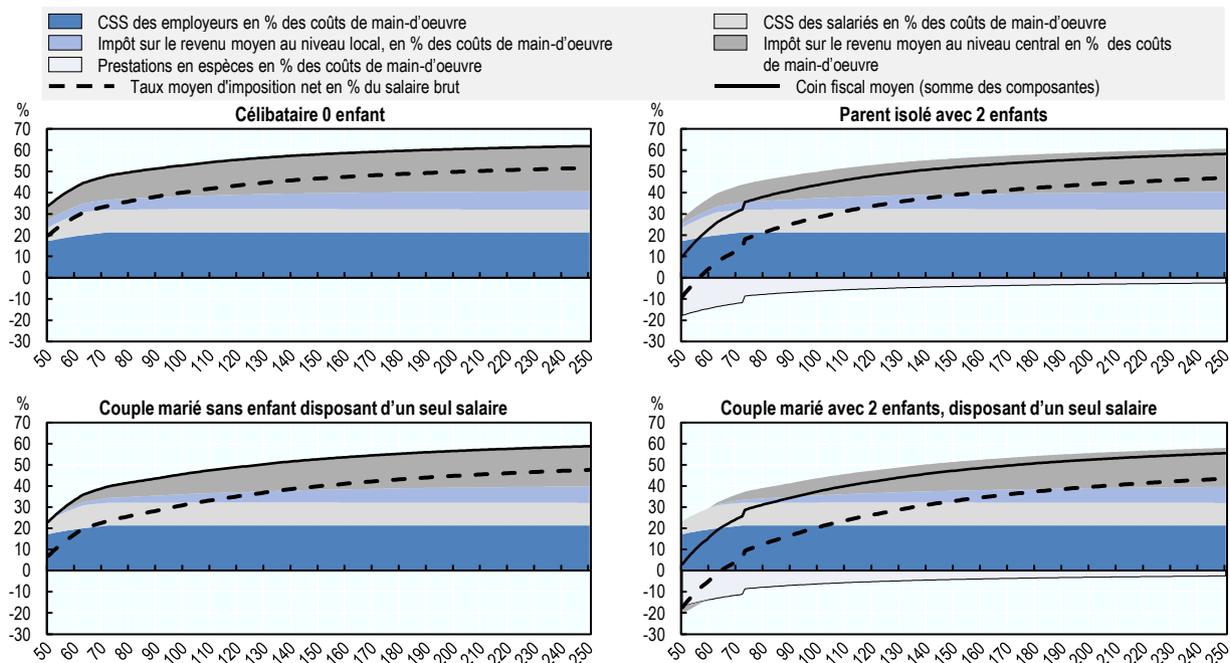
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/ry1sbk>

Belgique 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

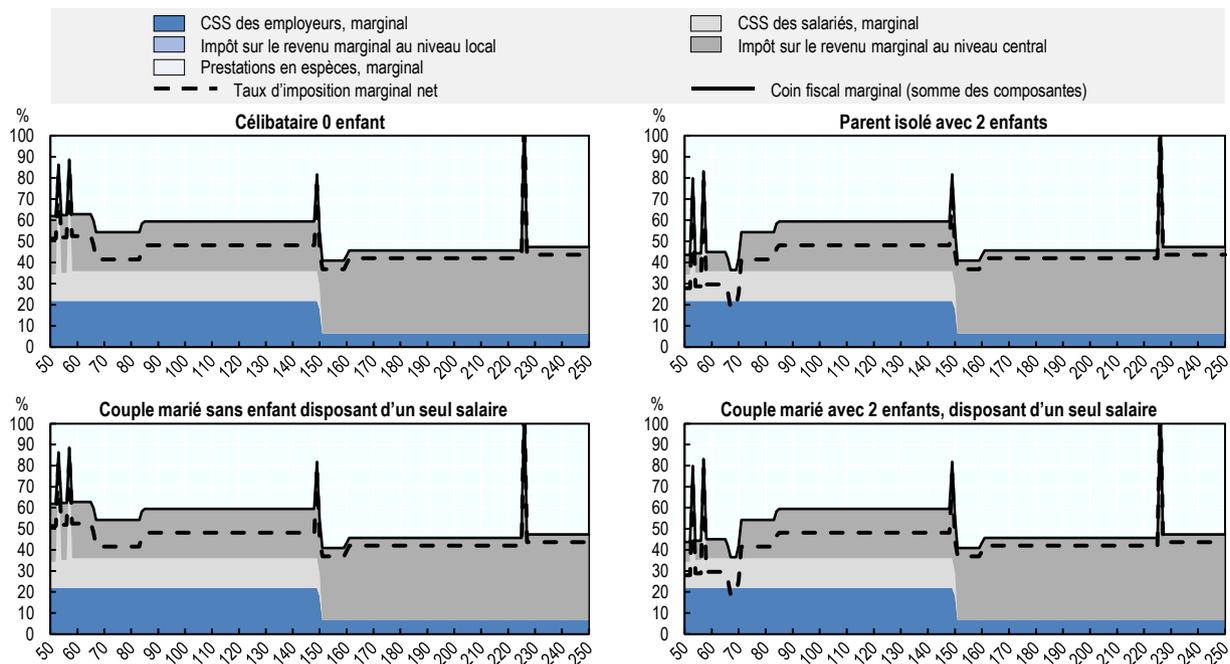
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/zgxach>

Belgique 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

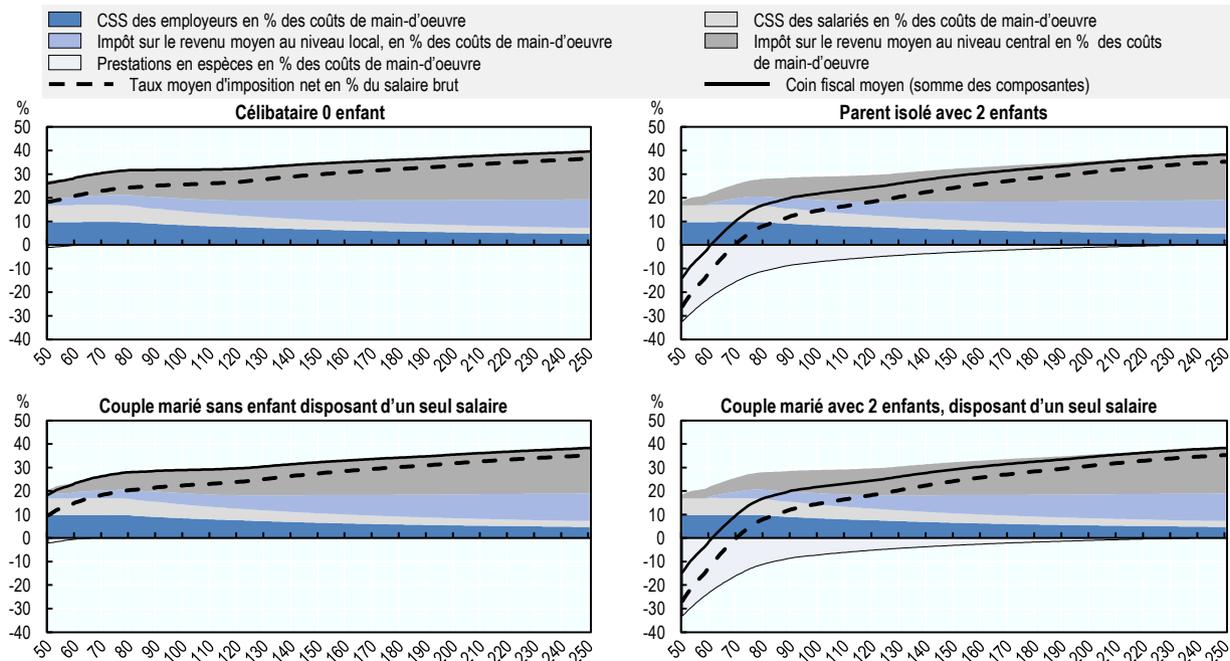
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/6m5wke>

Canada 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

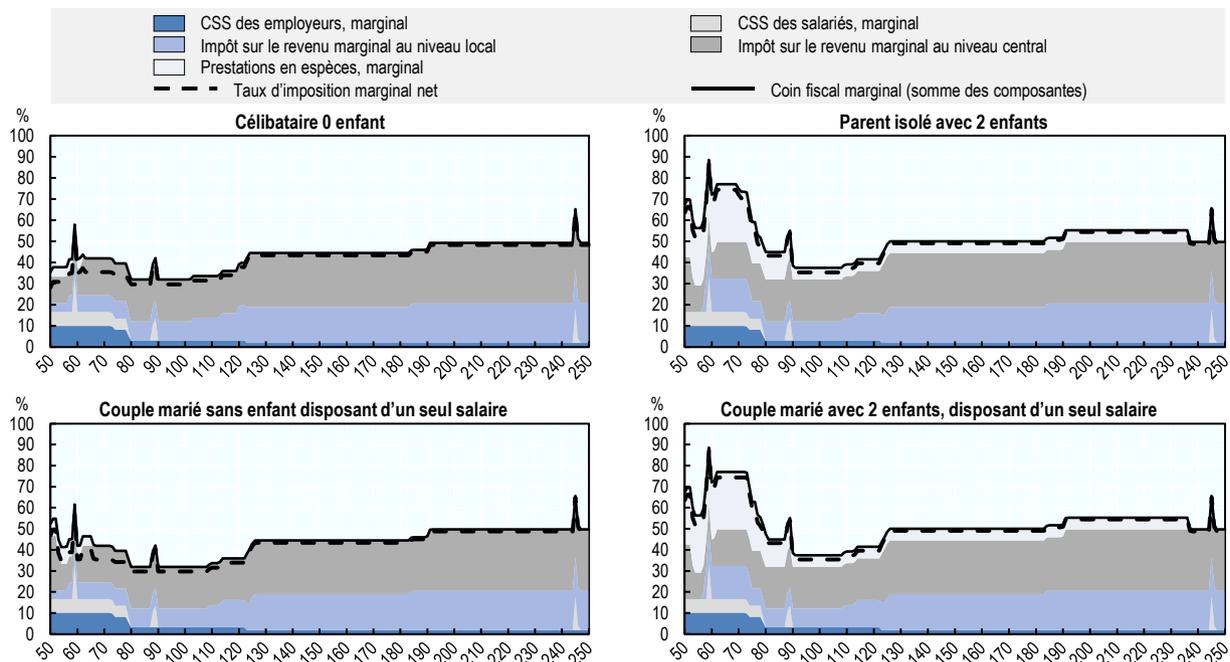
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/q12m0z>

Canada 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

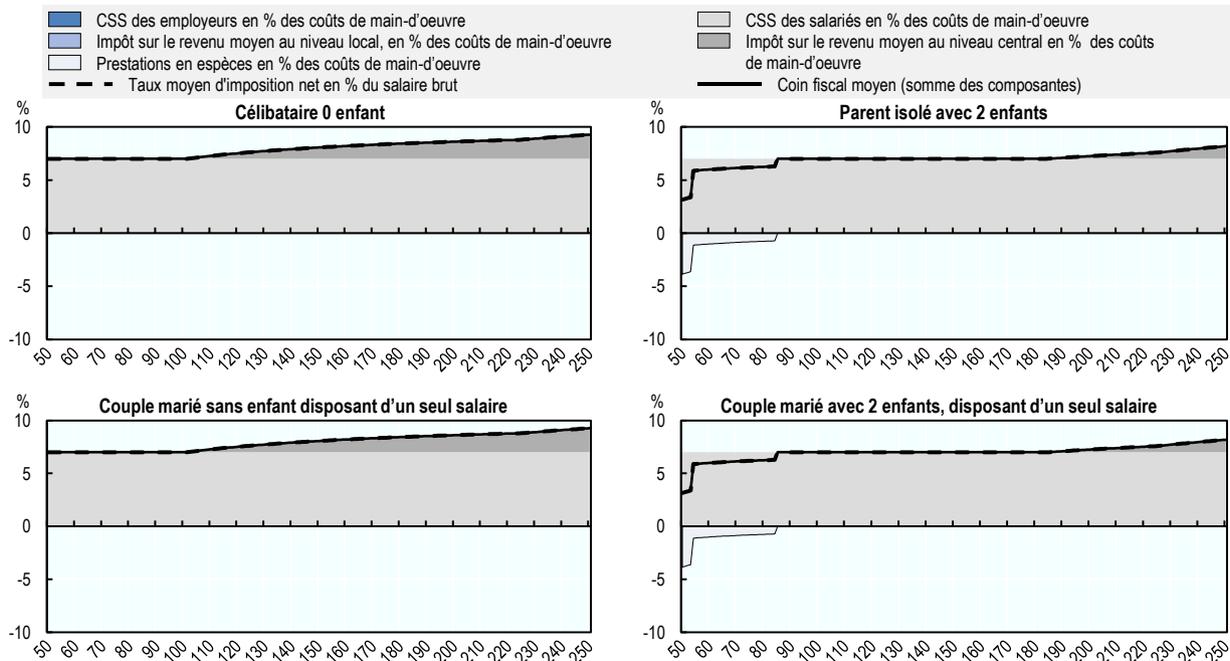
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/d2btfz>

Chili 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

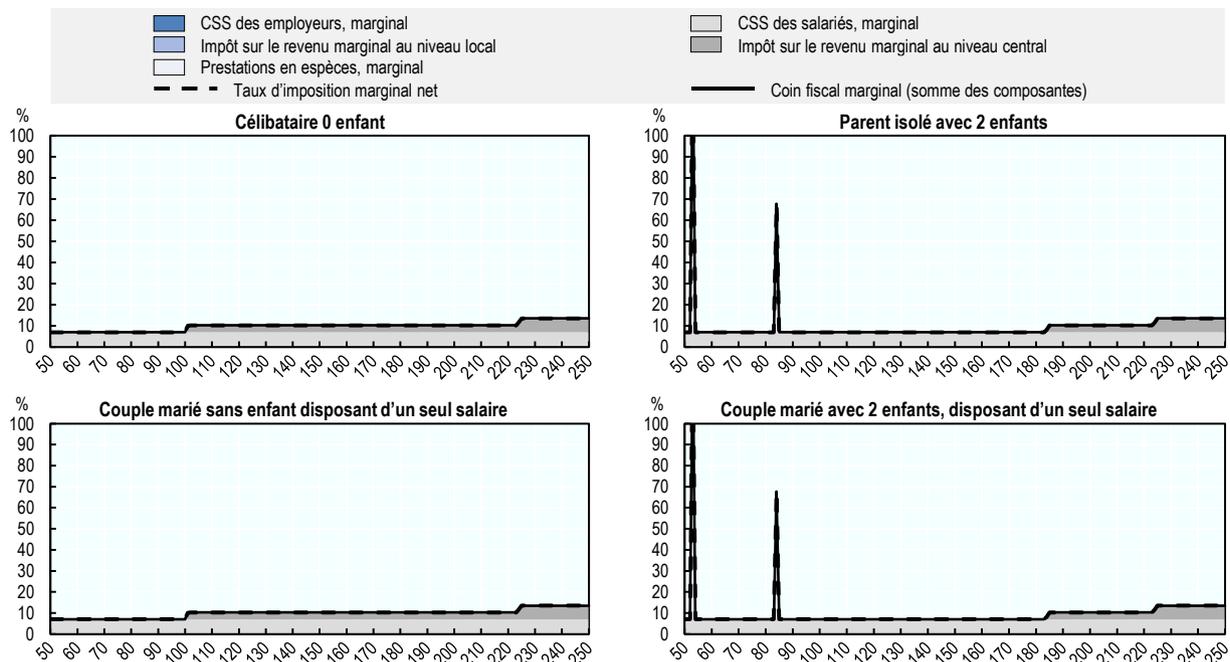
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/x8gfi4>

Chili 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

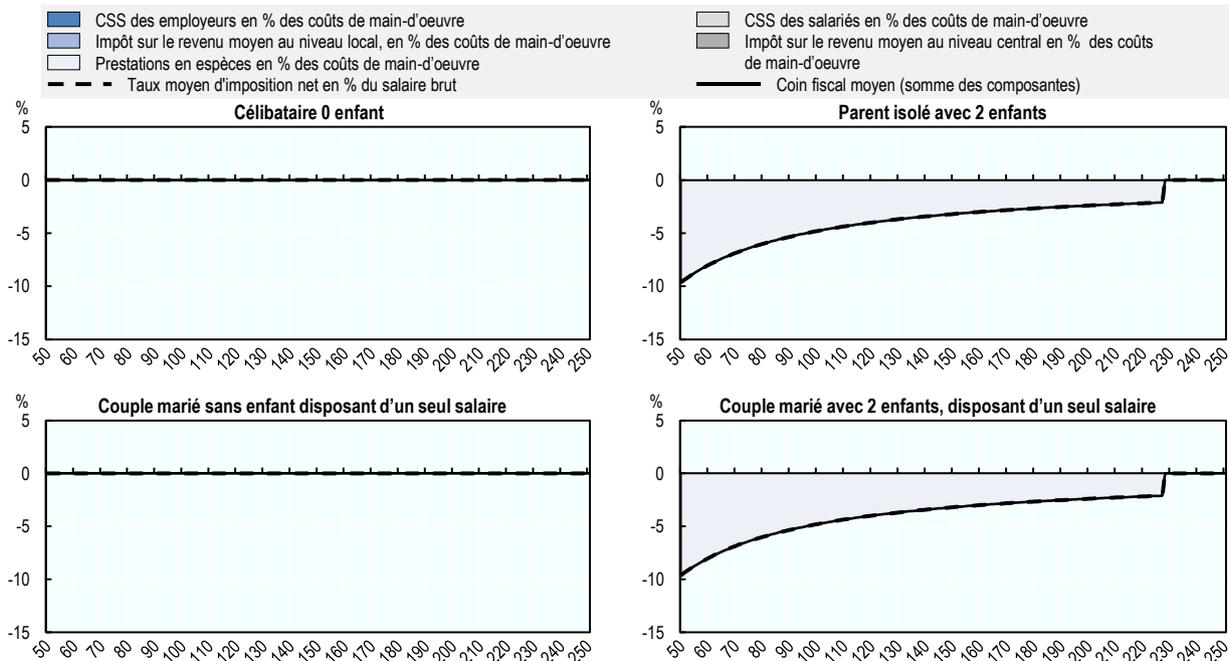
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/8ivdzx>

Colombie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

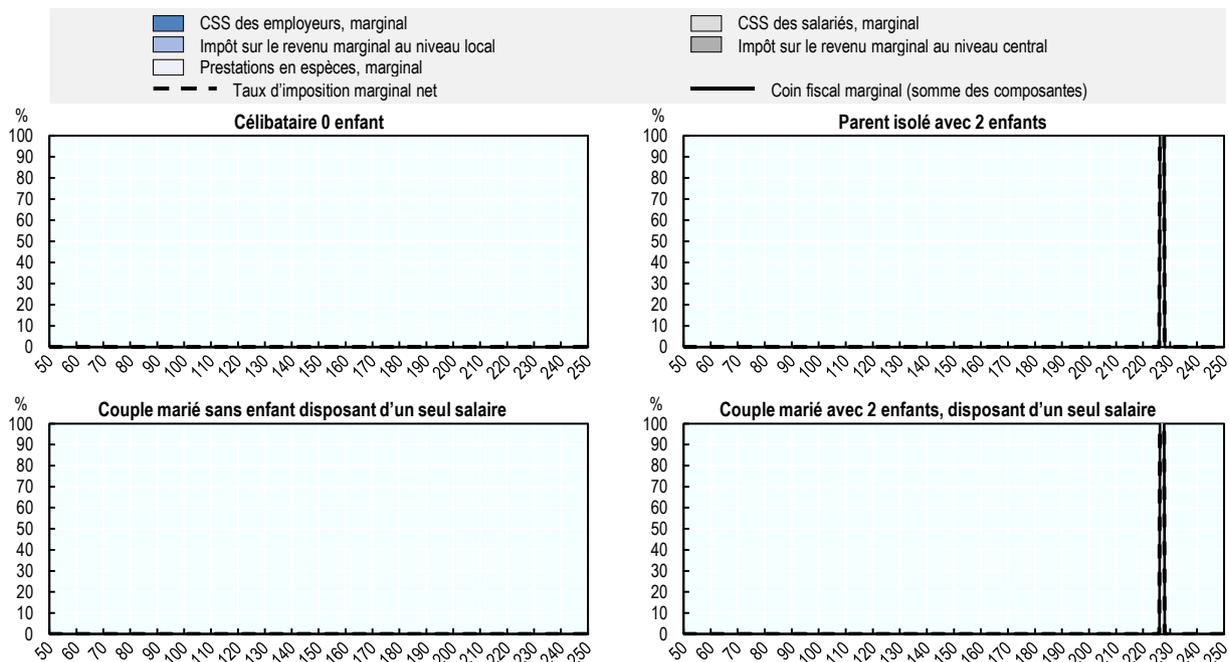
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/2v4yzn>

Colombie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

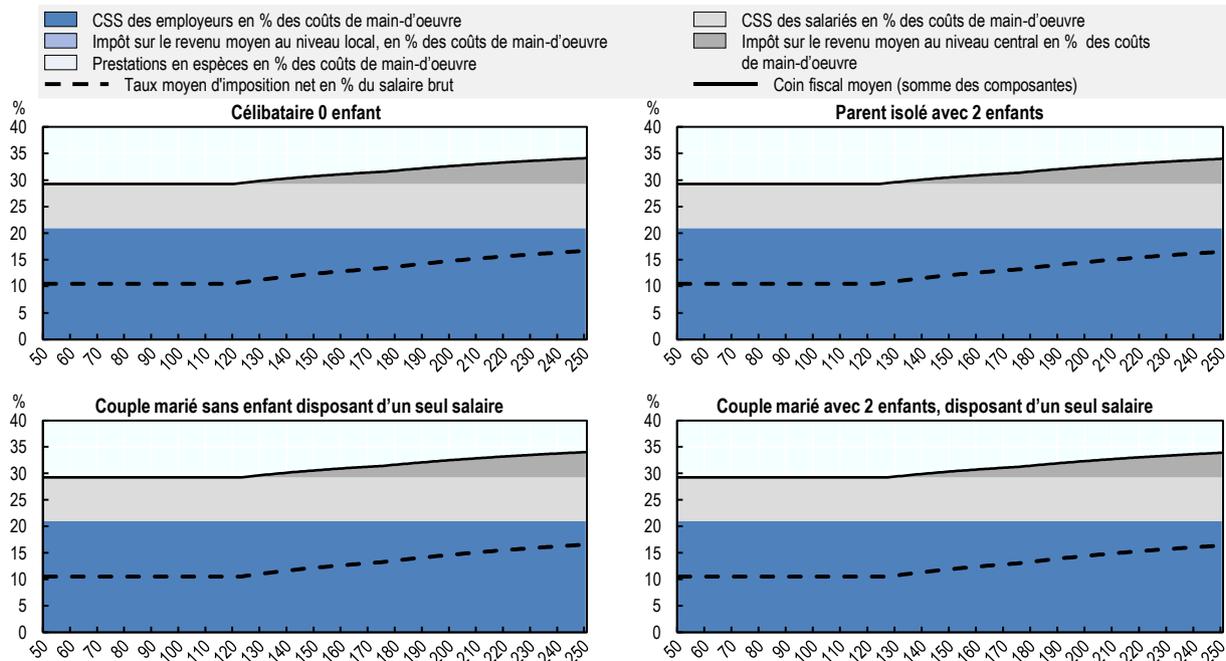
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/b10pha>

Costa Rica 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

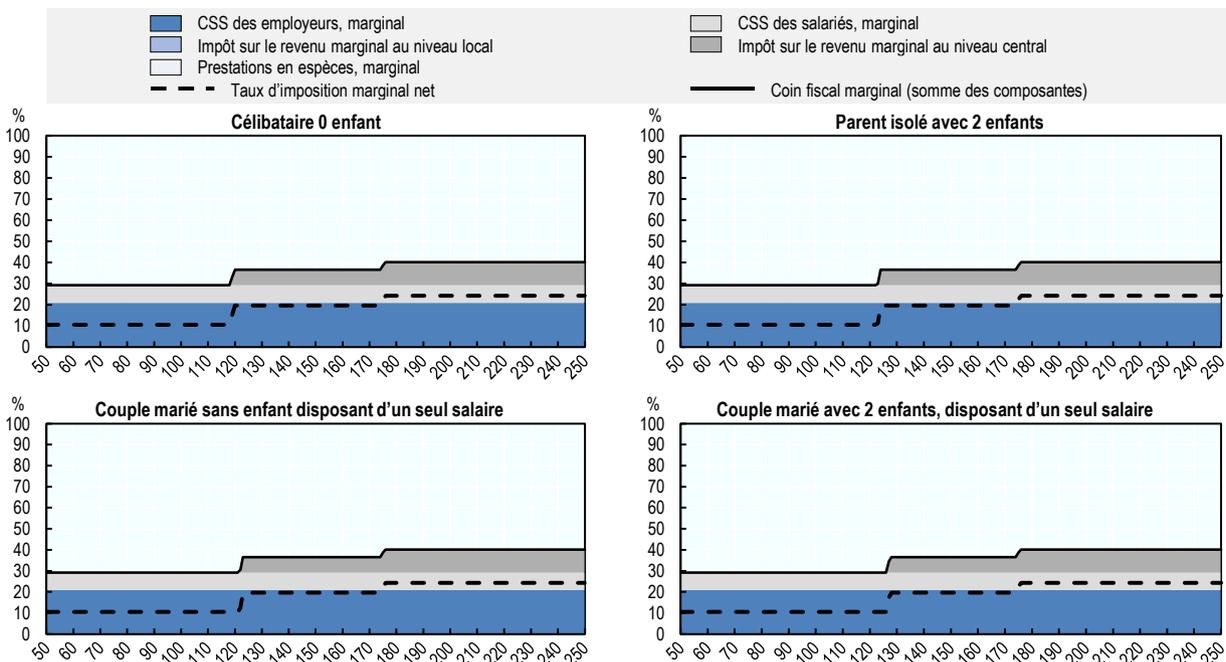
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/8a4p7h>

Costa Rica 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

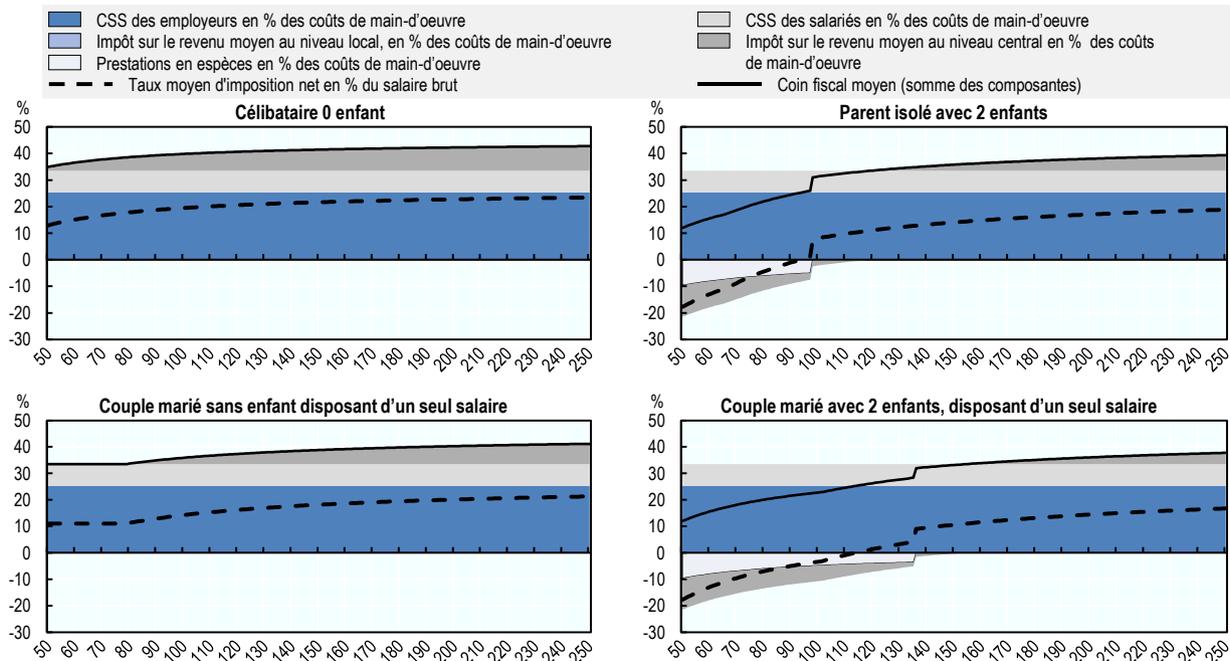
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/3pwwsh5>

République tchèque 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

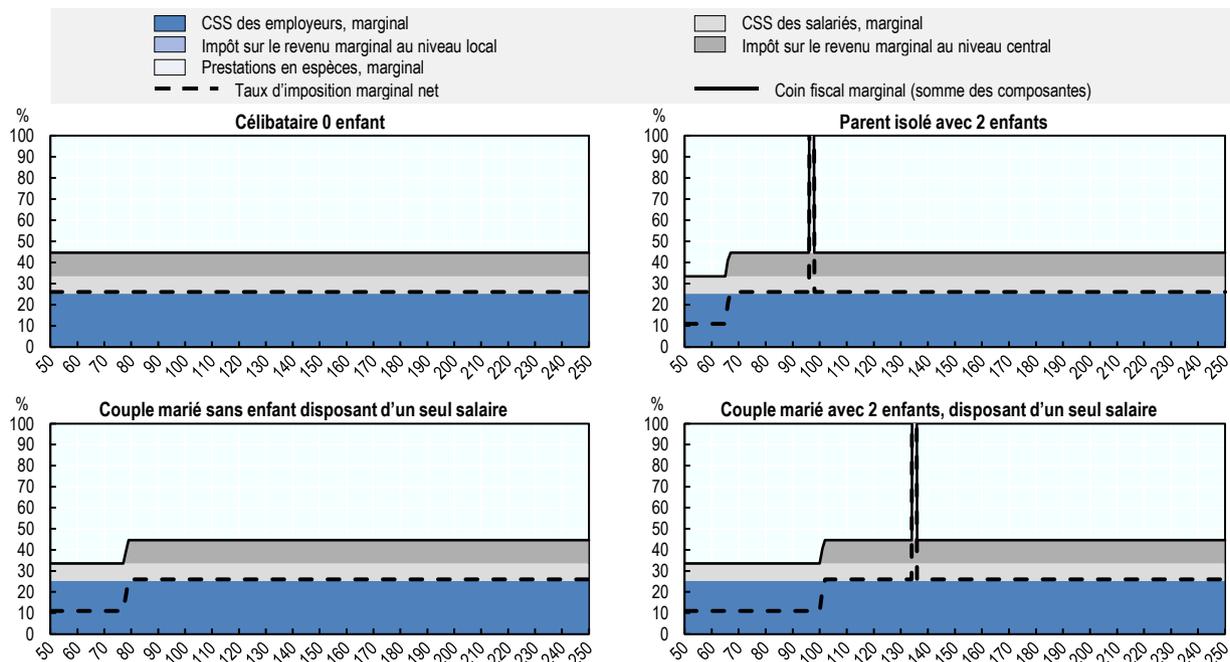
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/cb7jdy>

République tchèque 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

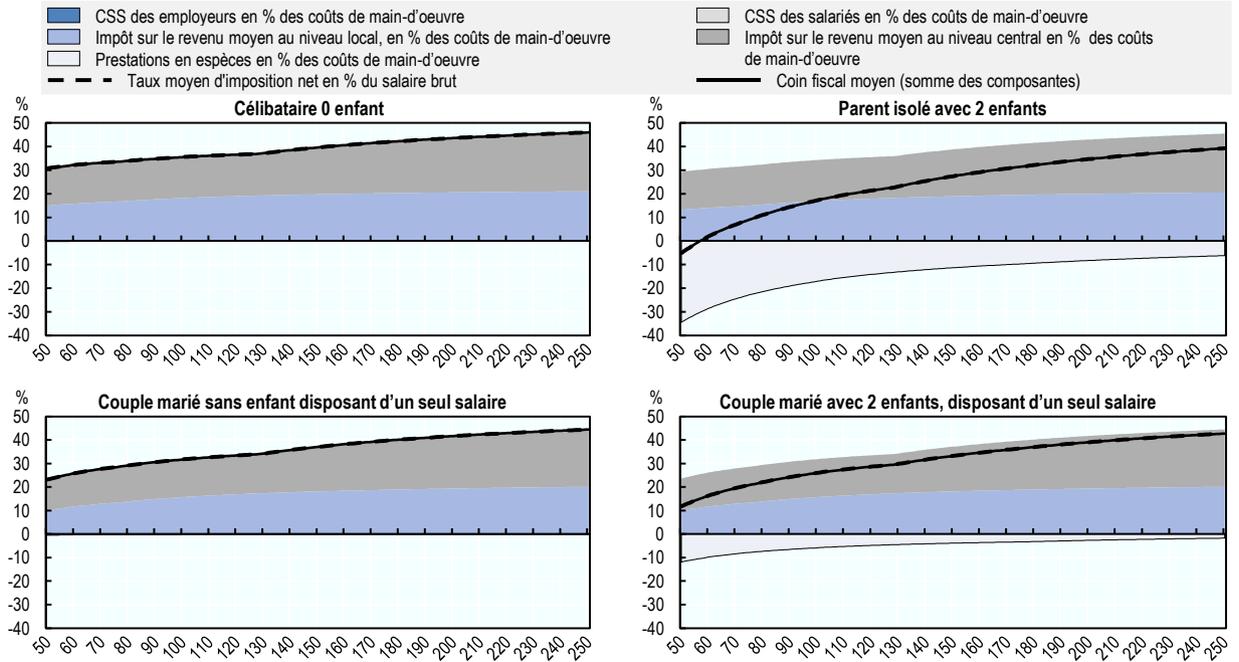
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/bl35k7>

Danemark 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

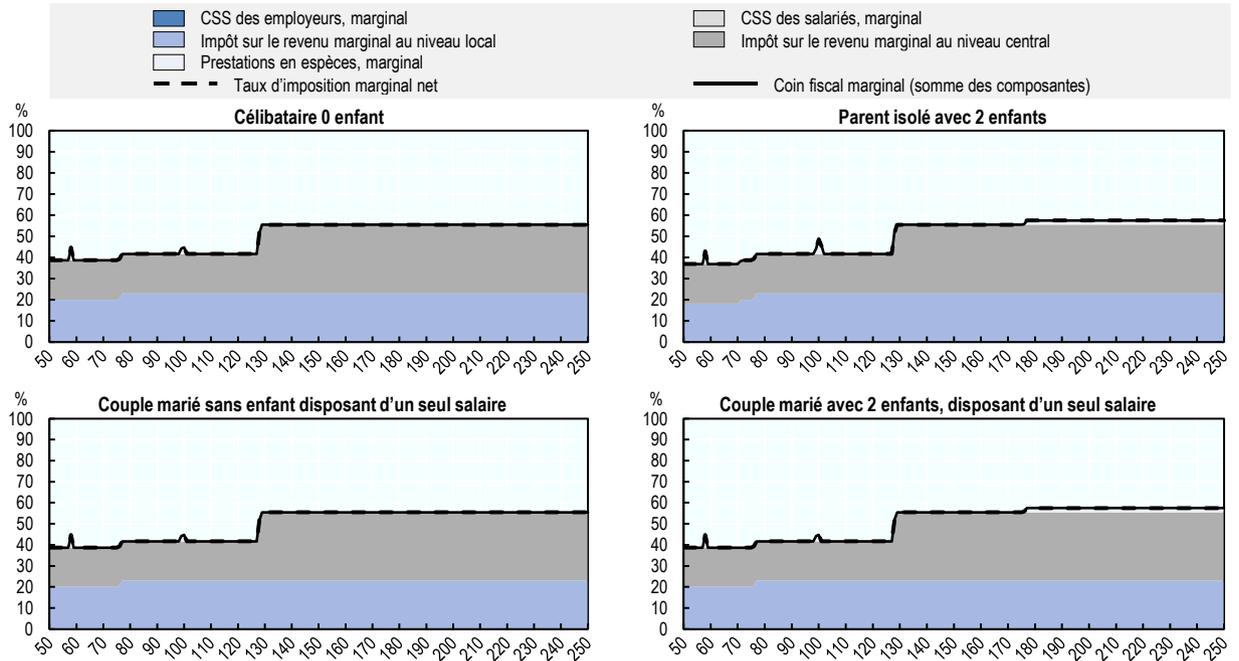
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/s86mux>

Danemark 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

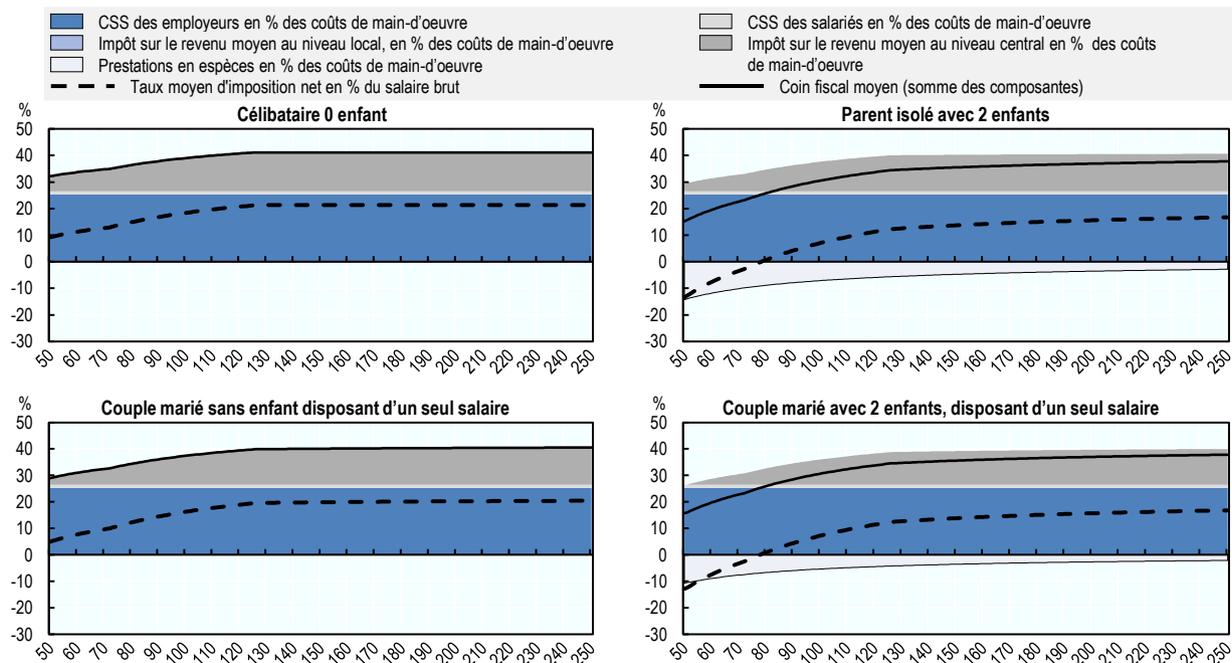
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/sp5xbl>

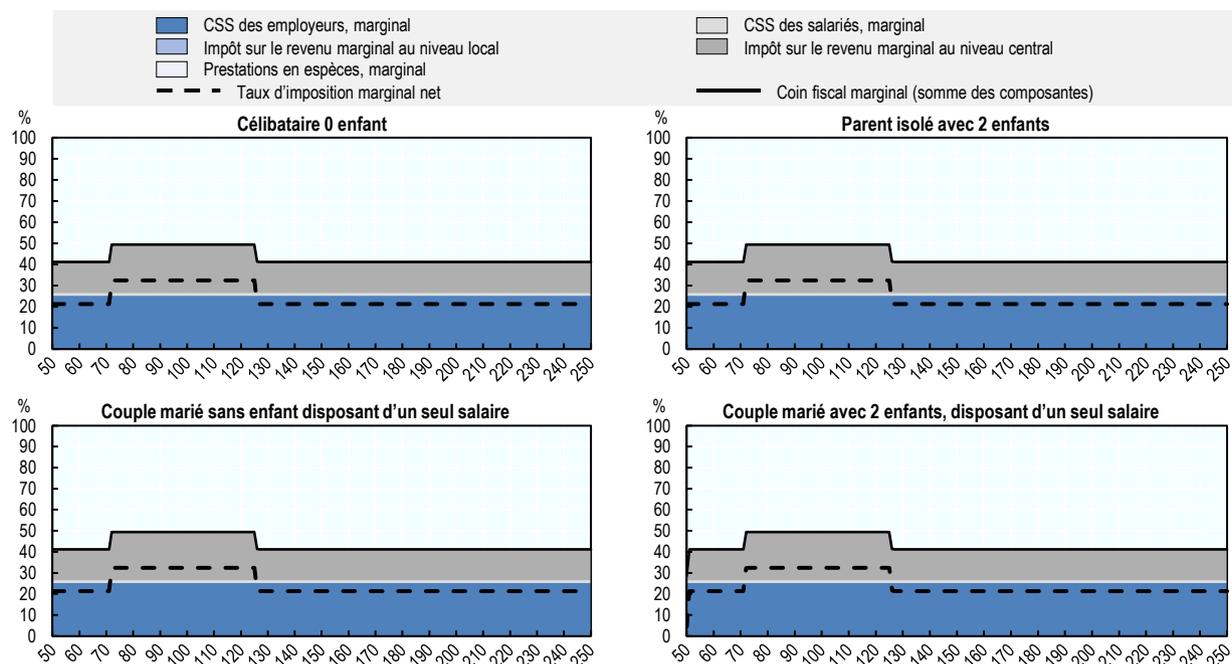
Estonie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



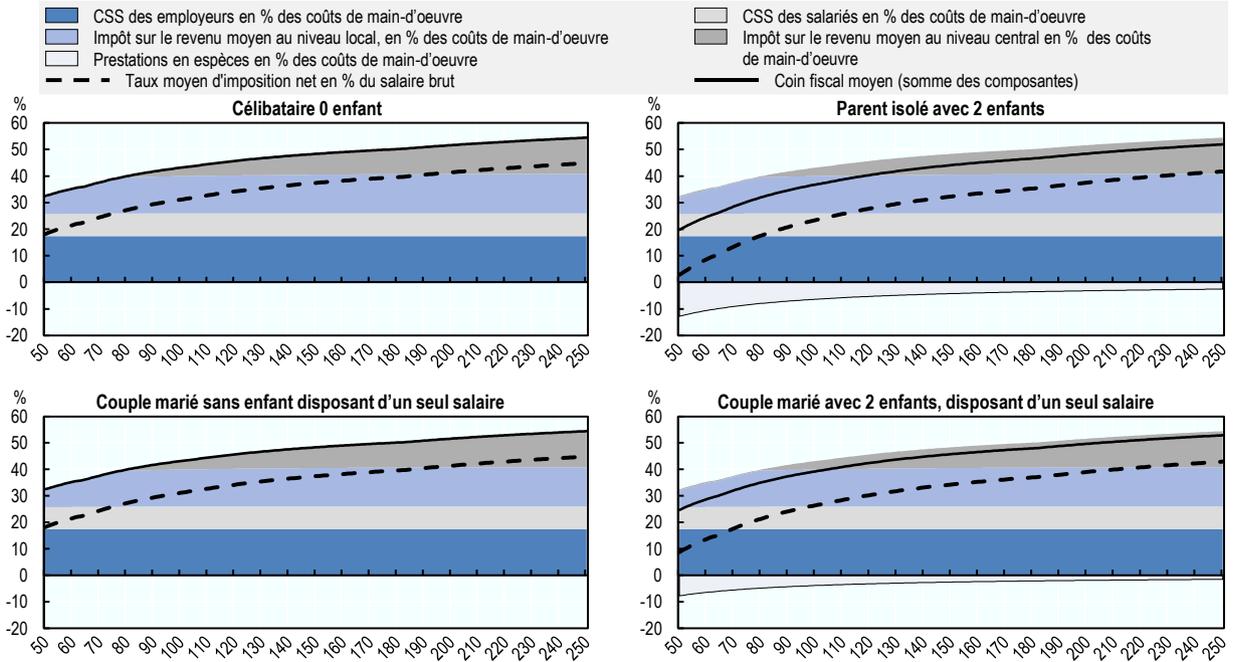
Estonie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



Finlande 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

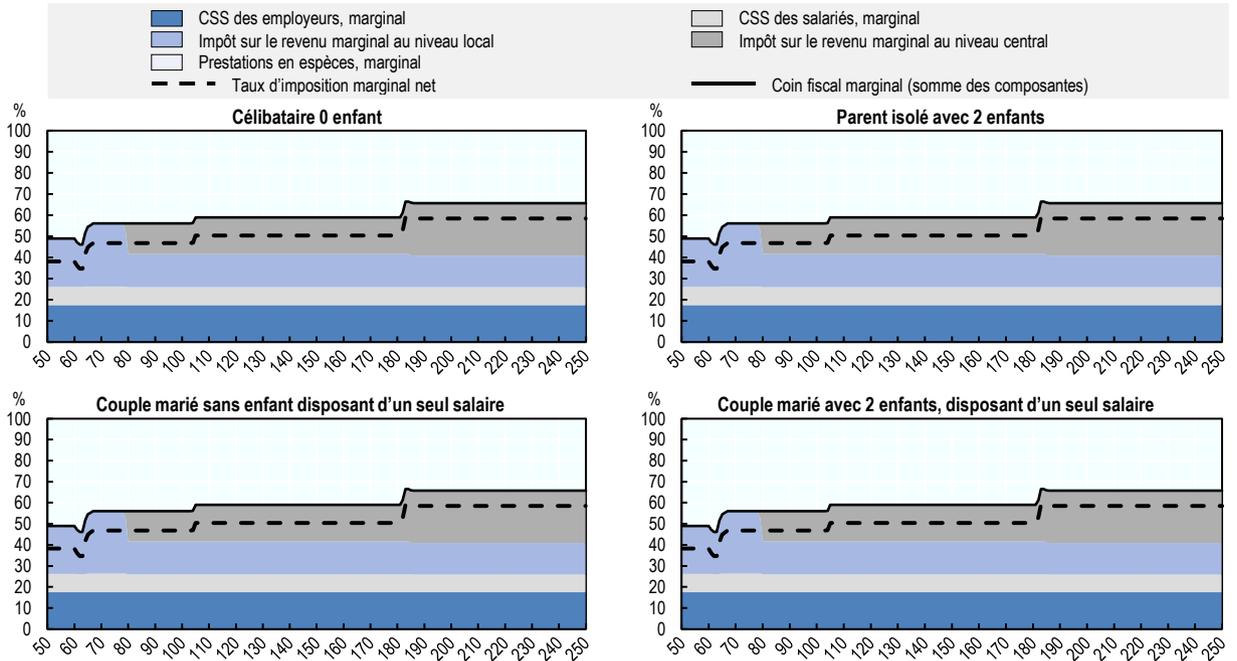
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/pjg9q8>

Finlande 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

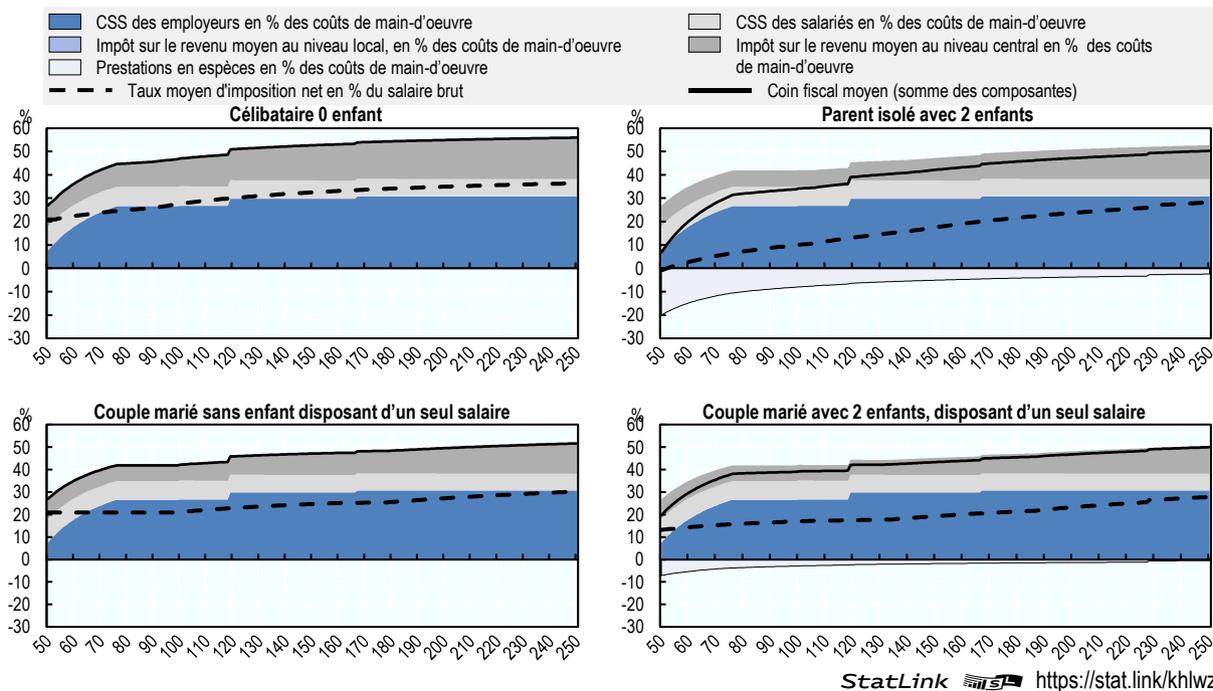
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/jkbond>

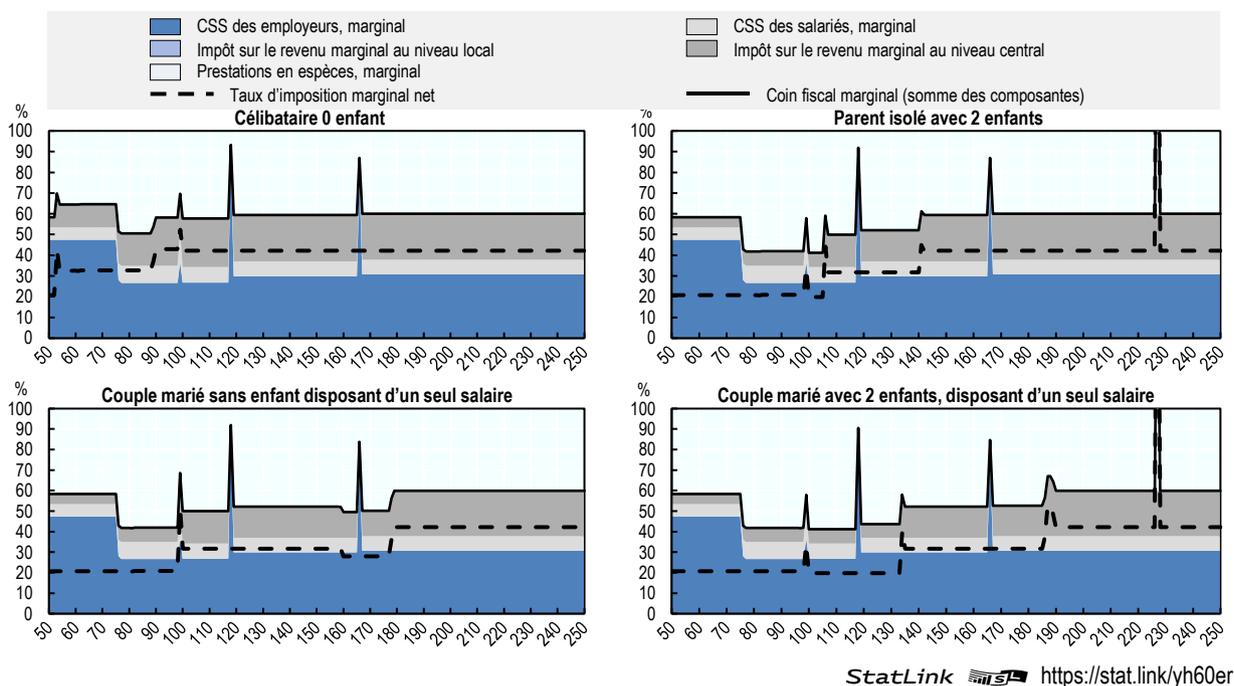
France 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



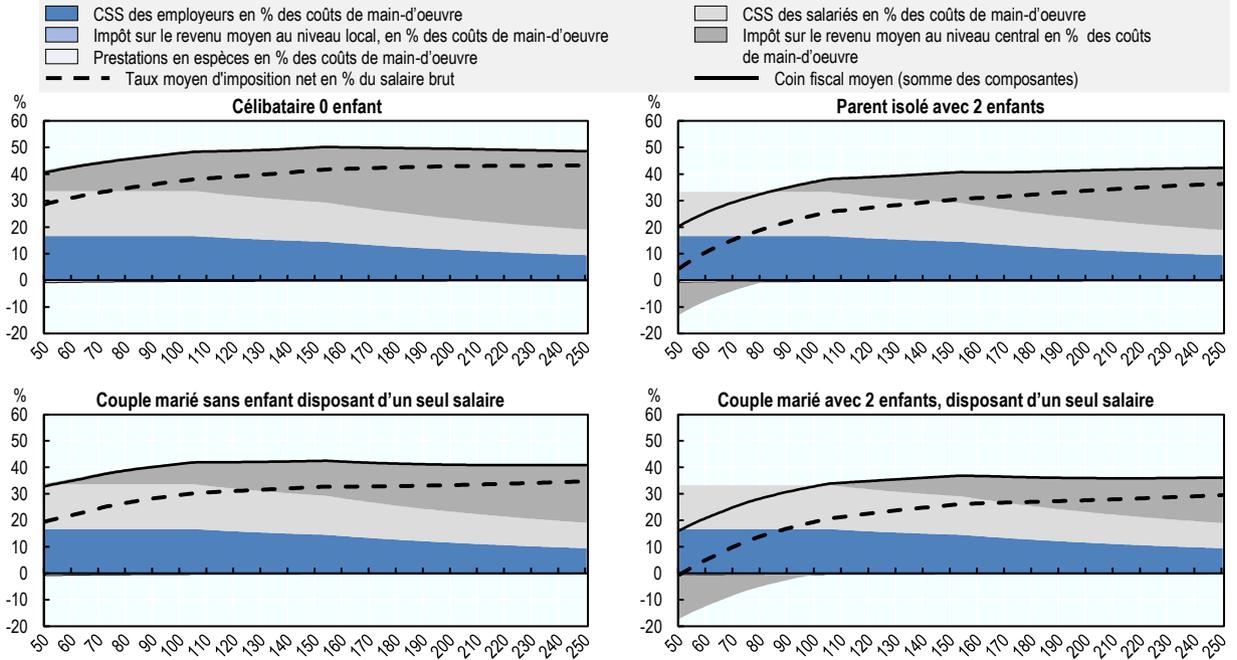
France 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



Allemagne 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

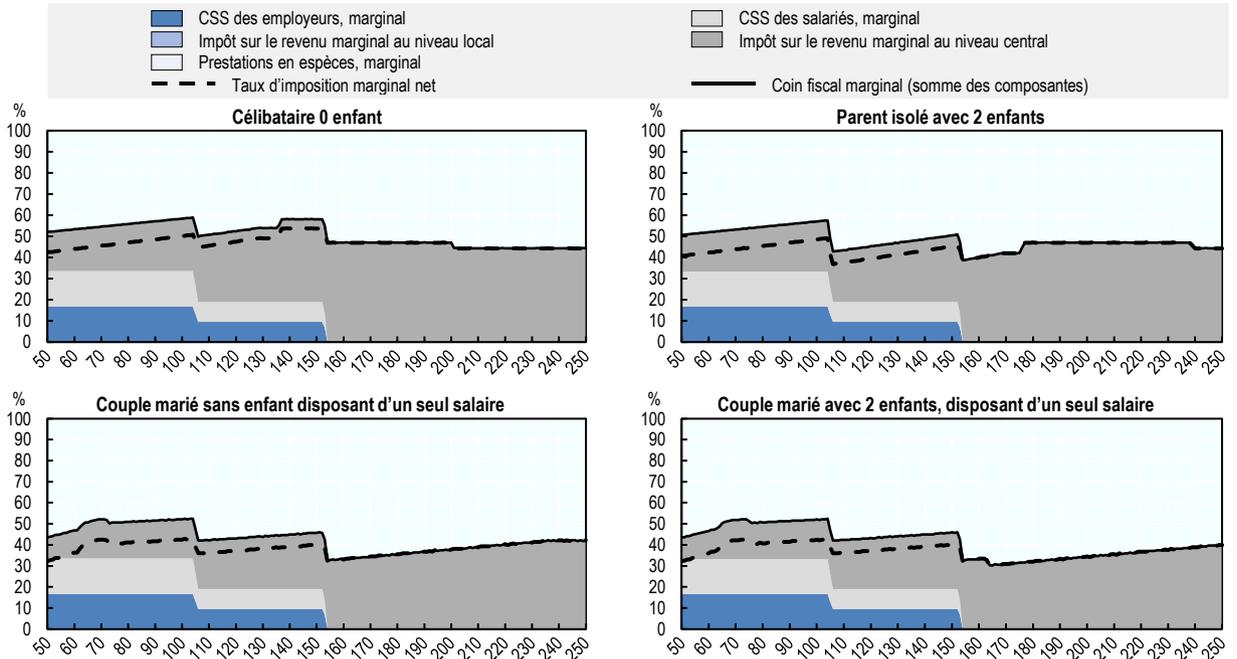
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/balrvd>

Allemagne 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

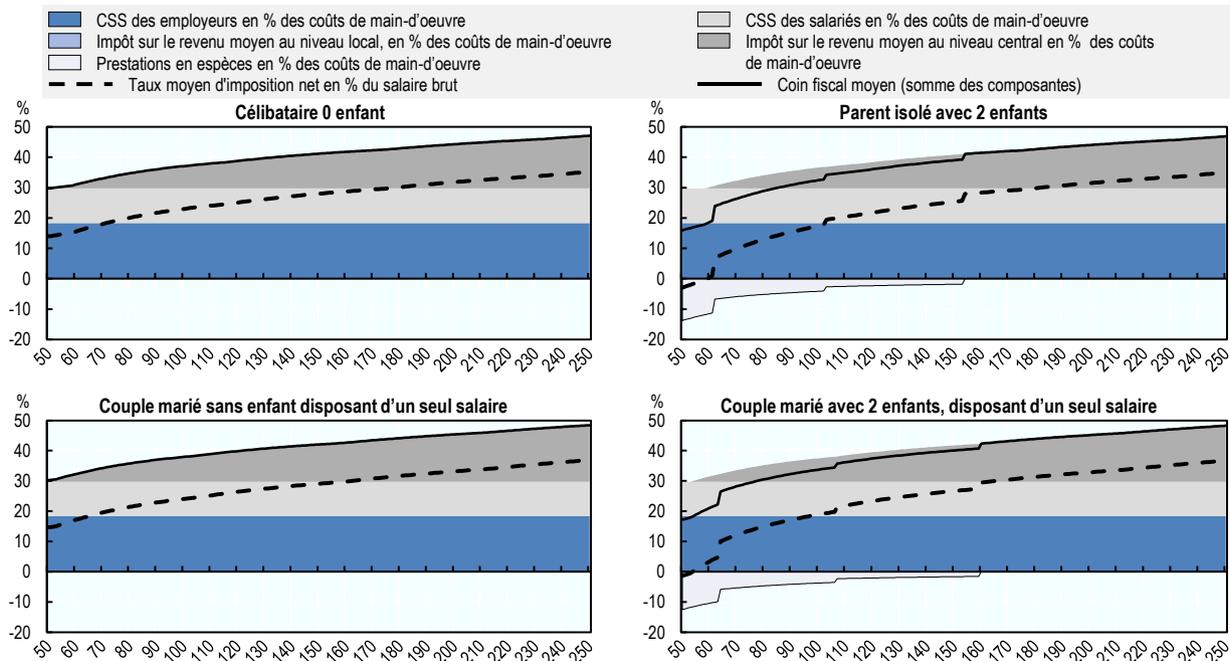
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/mcrgq2>

Grèce 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

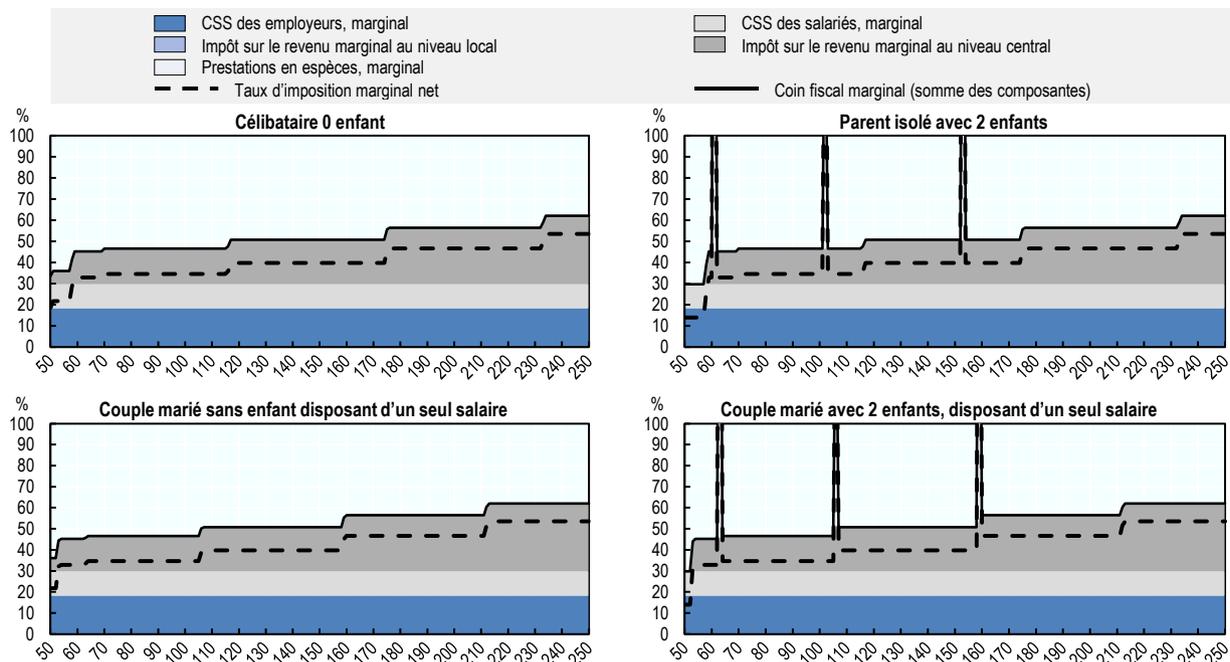
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/ziaqwf>

Grèce 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

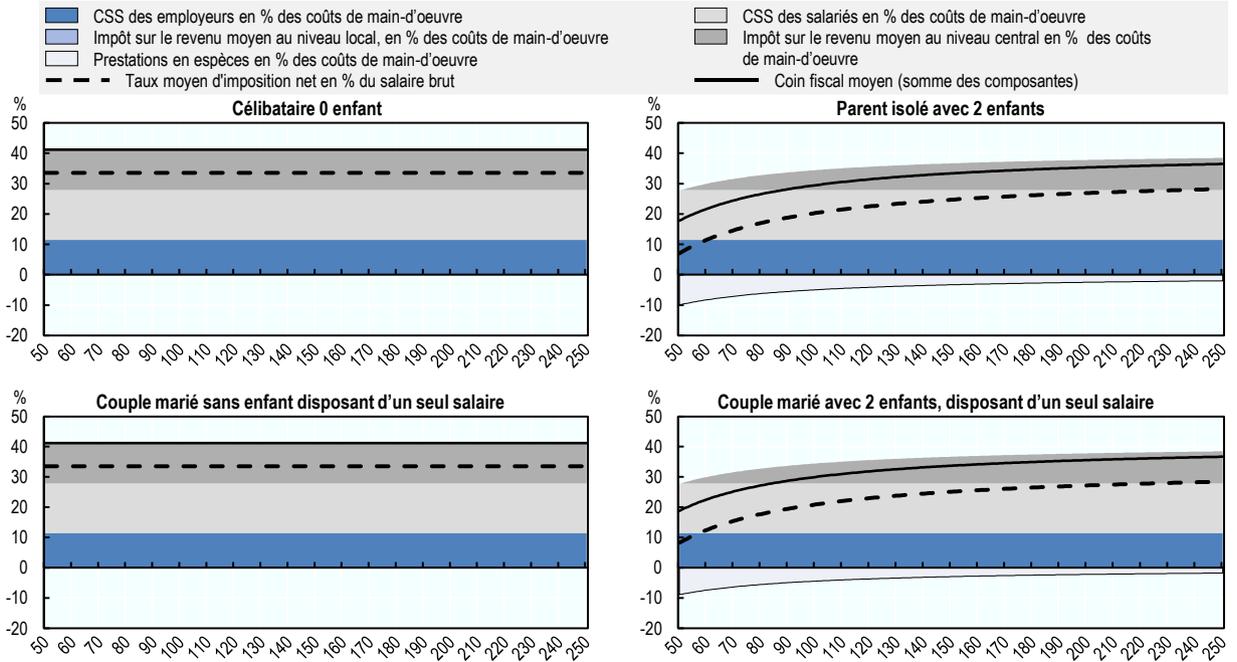
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/l98rqi>

Hongrie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

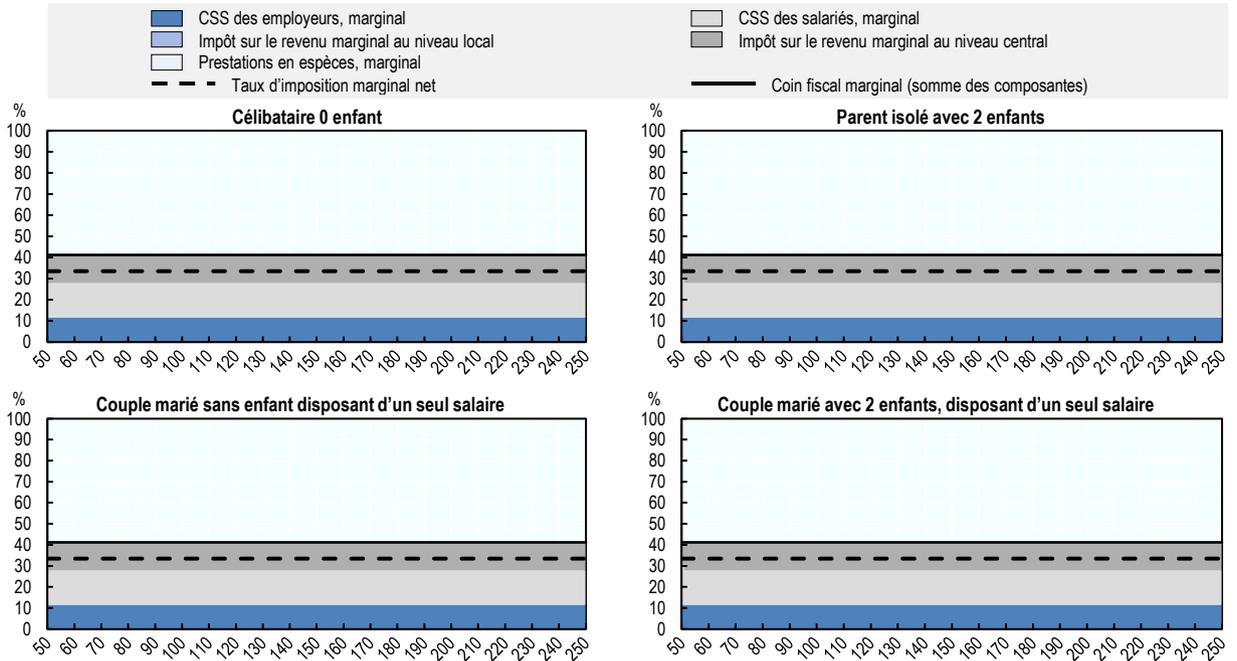
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/a6j9o0>

Hongrie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

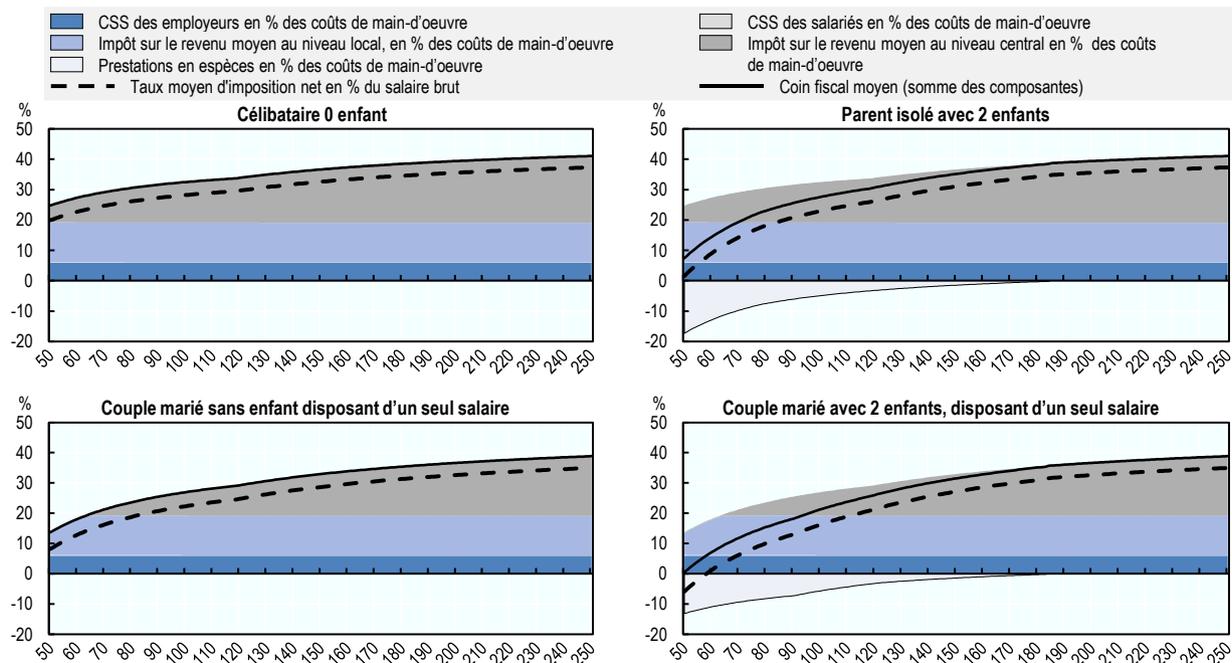
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/2wptix>

Islande 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

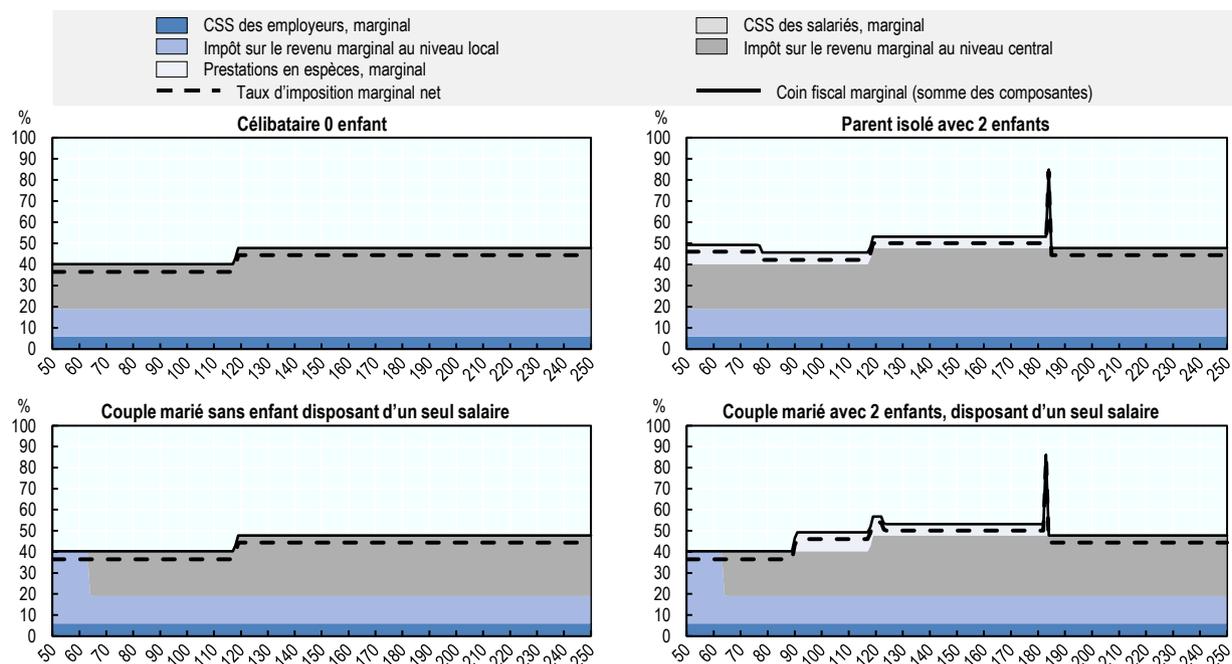
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/6xvphu>

Islande 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

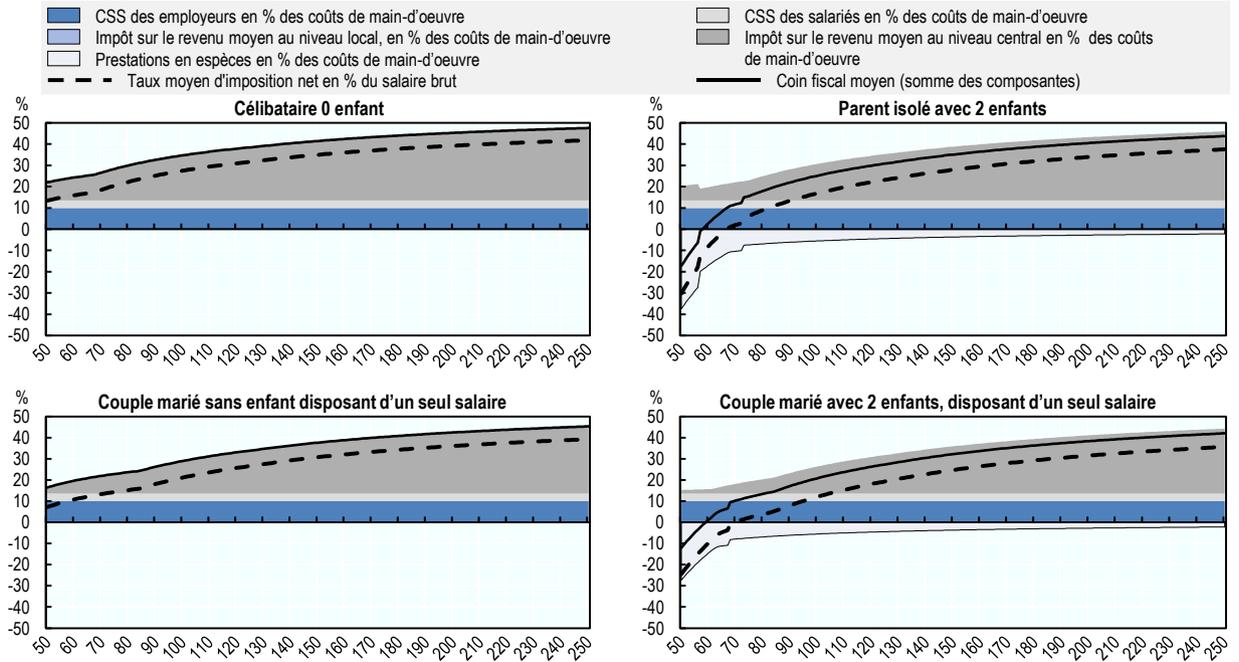
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/u5vqjo>

Irlande 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

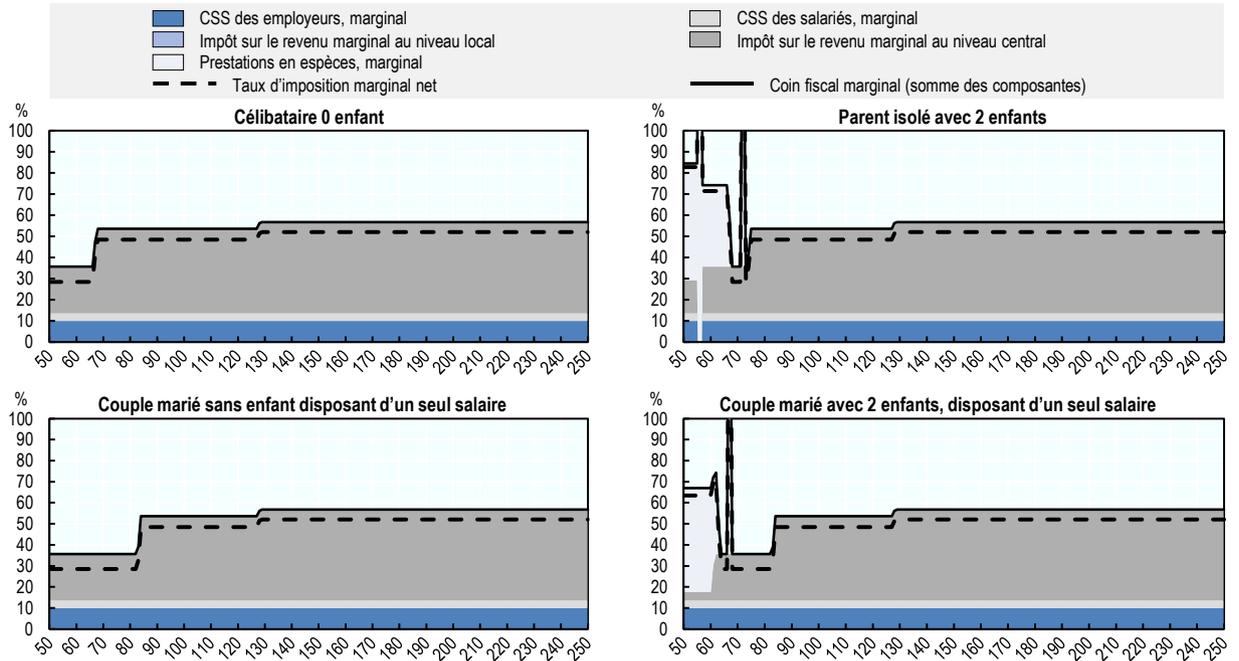
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/o6g3un>

Irlande 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

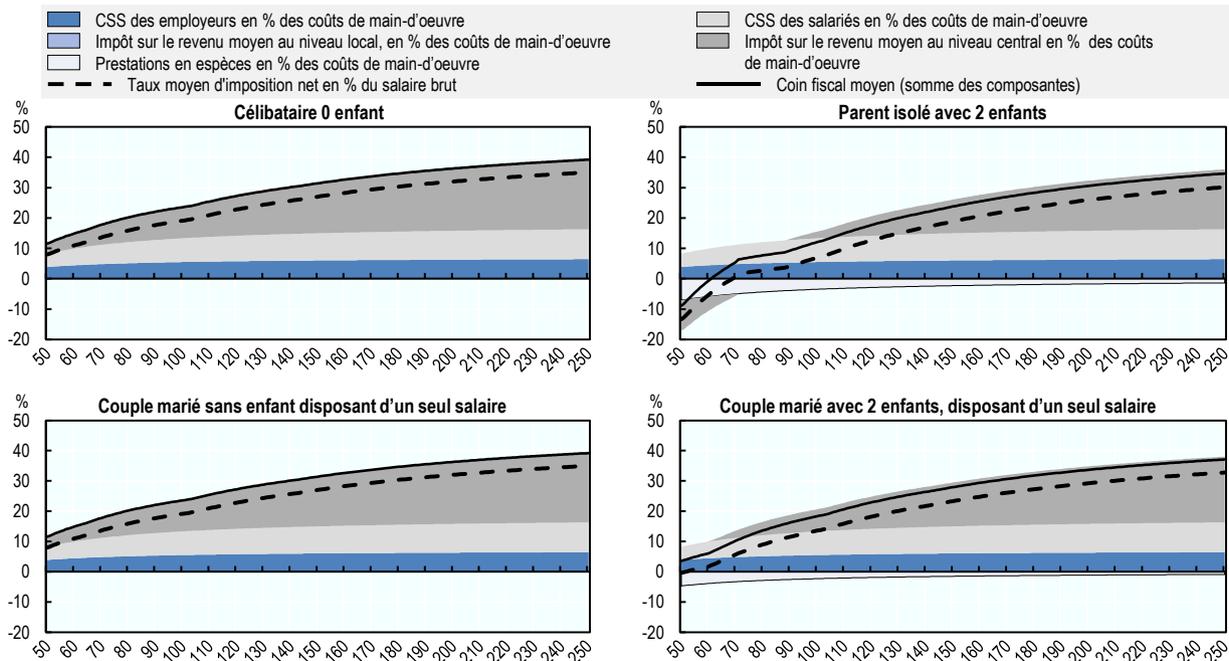
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/k59p28>

Israël 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

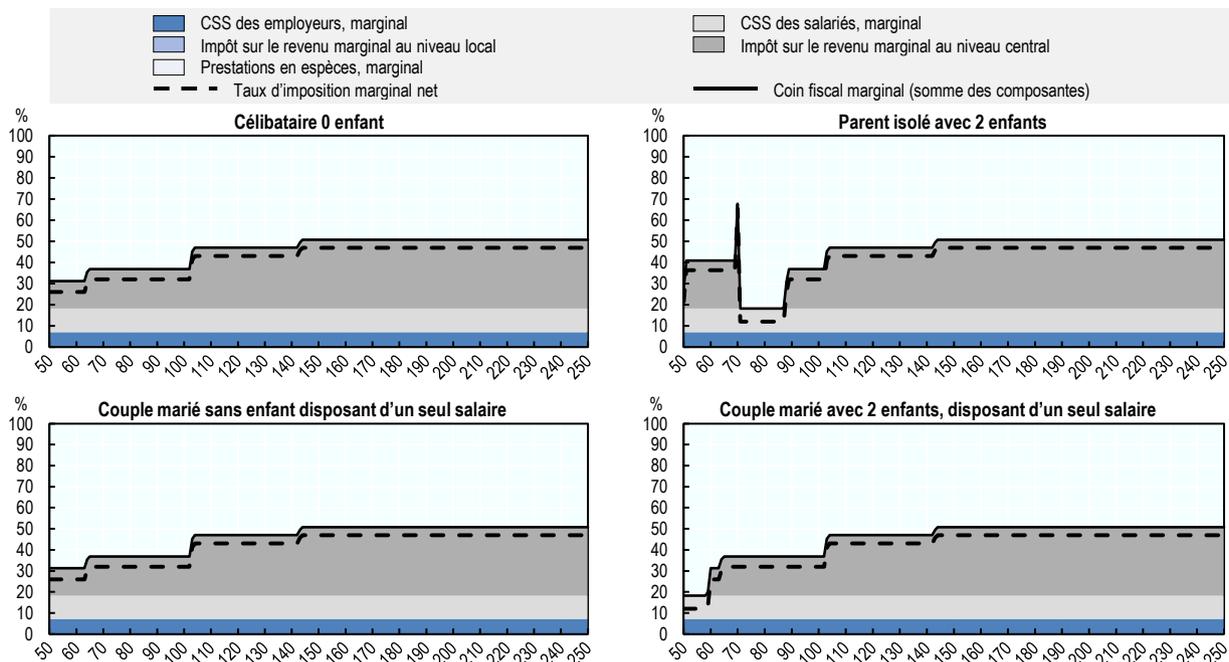
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/je1onr>

Israël 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

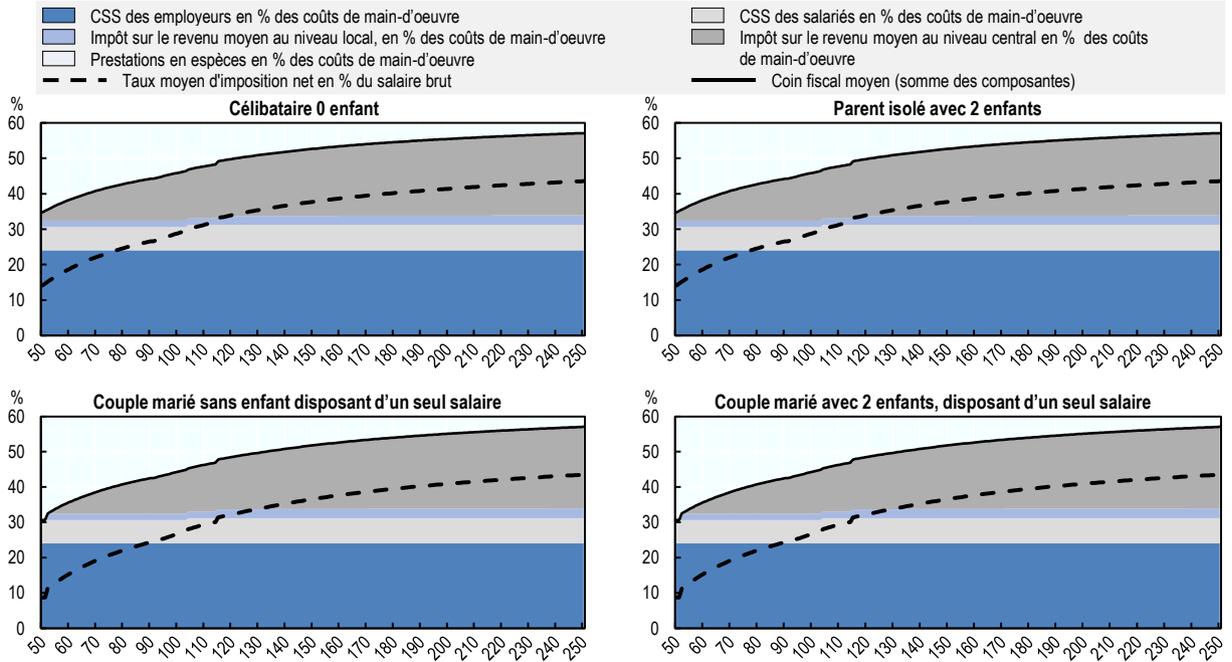
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/9jrb5a>

Italie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

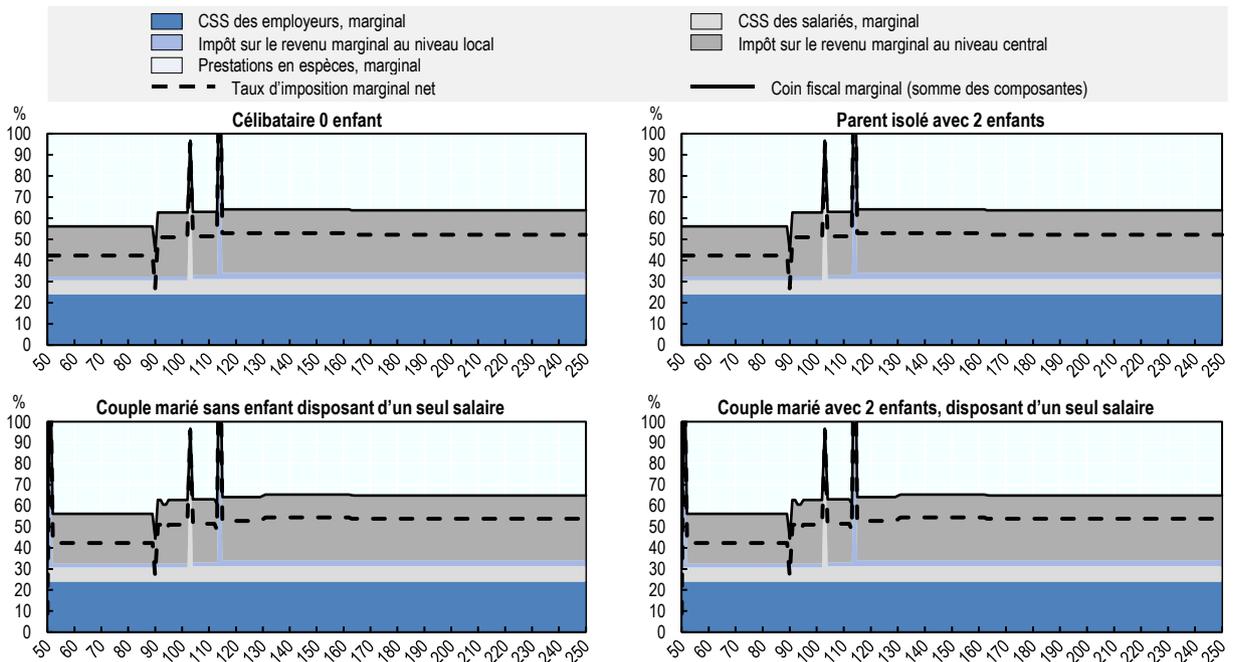
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/49h7i3>

Italie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

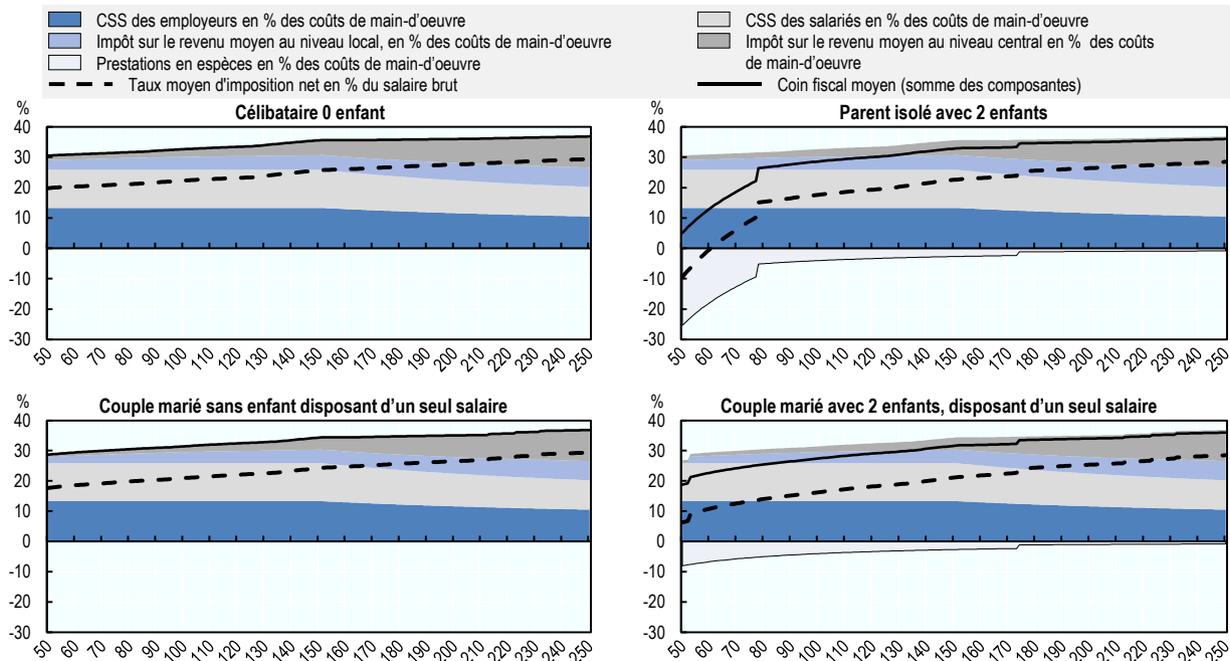
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/oth7n5>

Japon 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

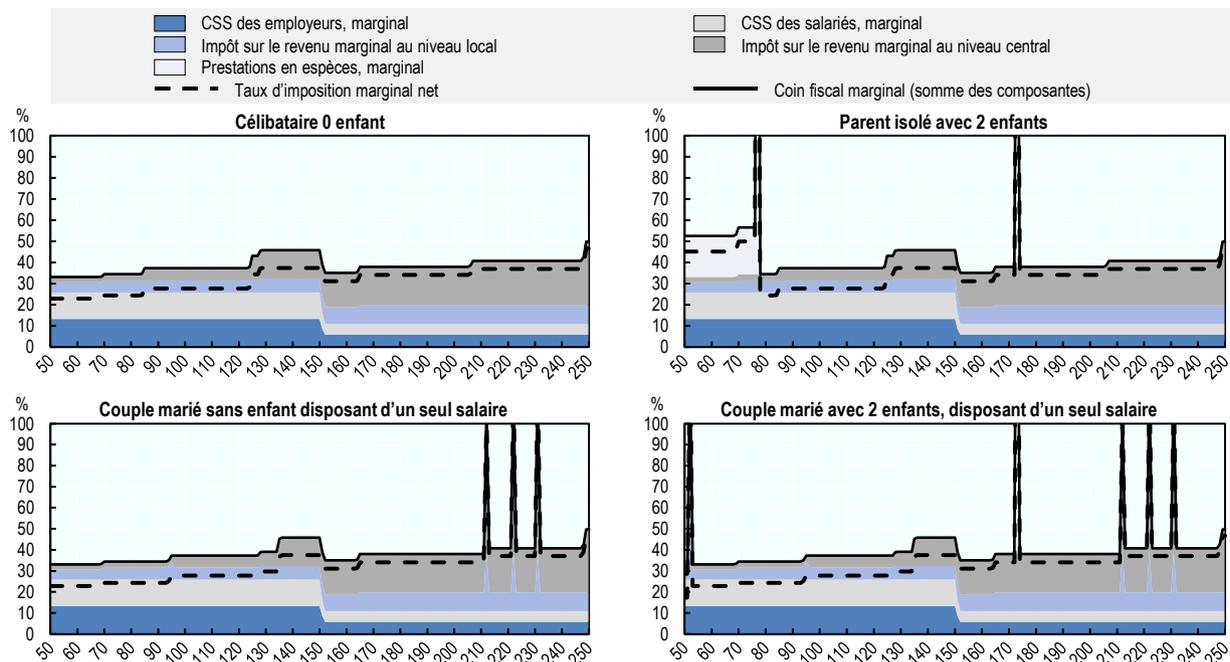
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/4qco93>

Japon 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

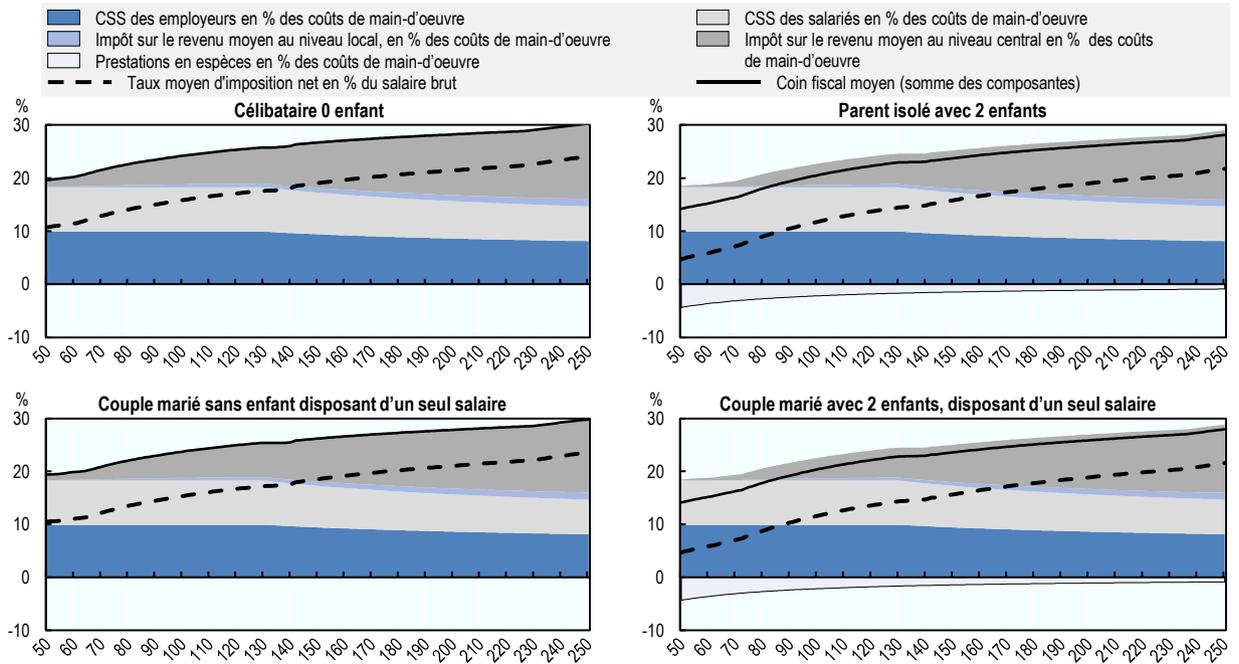
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/c1nw5j>

Corée 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

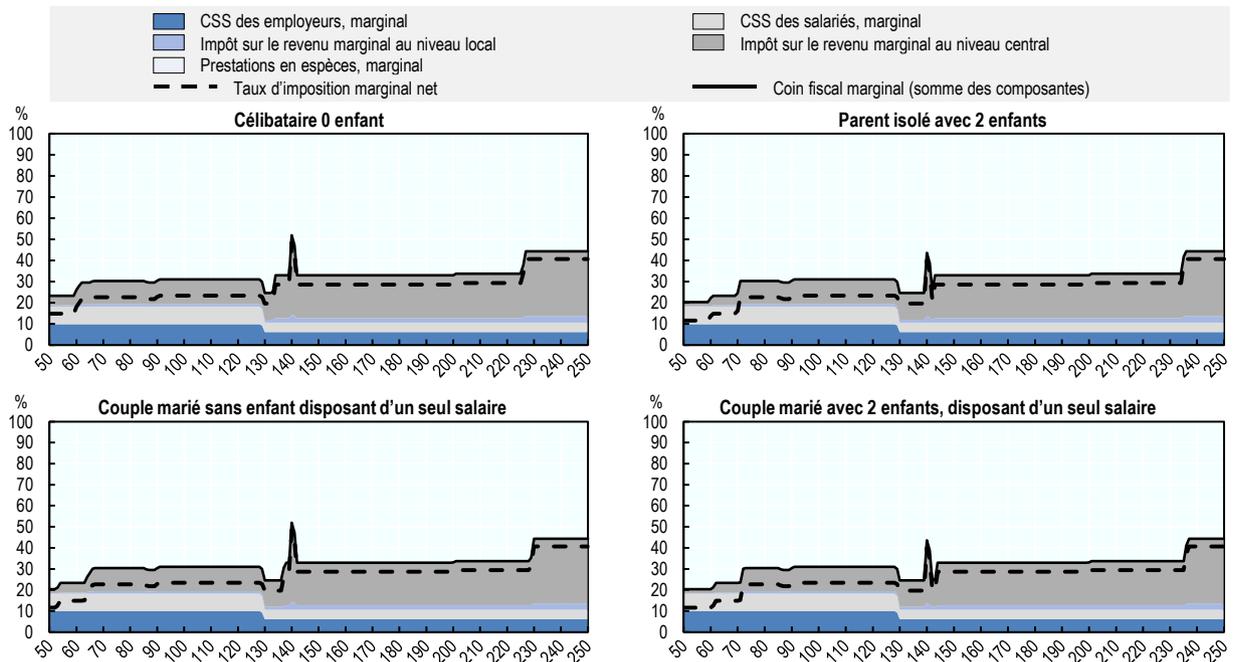
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/o2ny73>

Corée 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

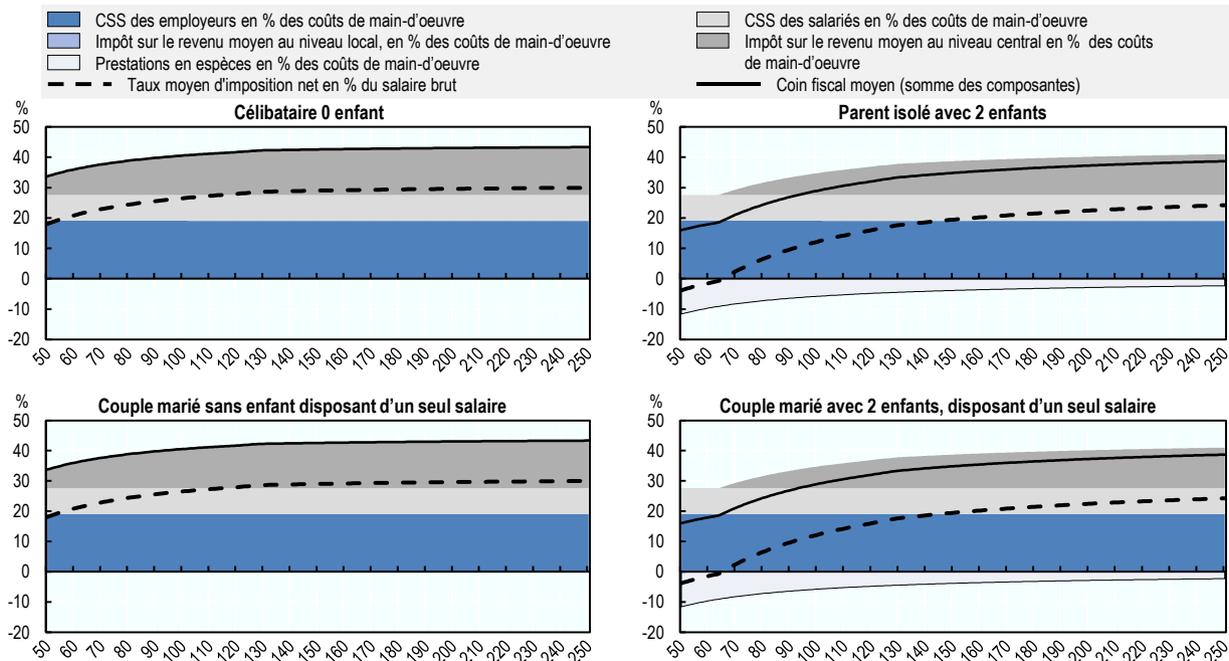
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/u496jc>

Lettonie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

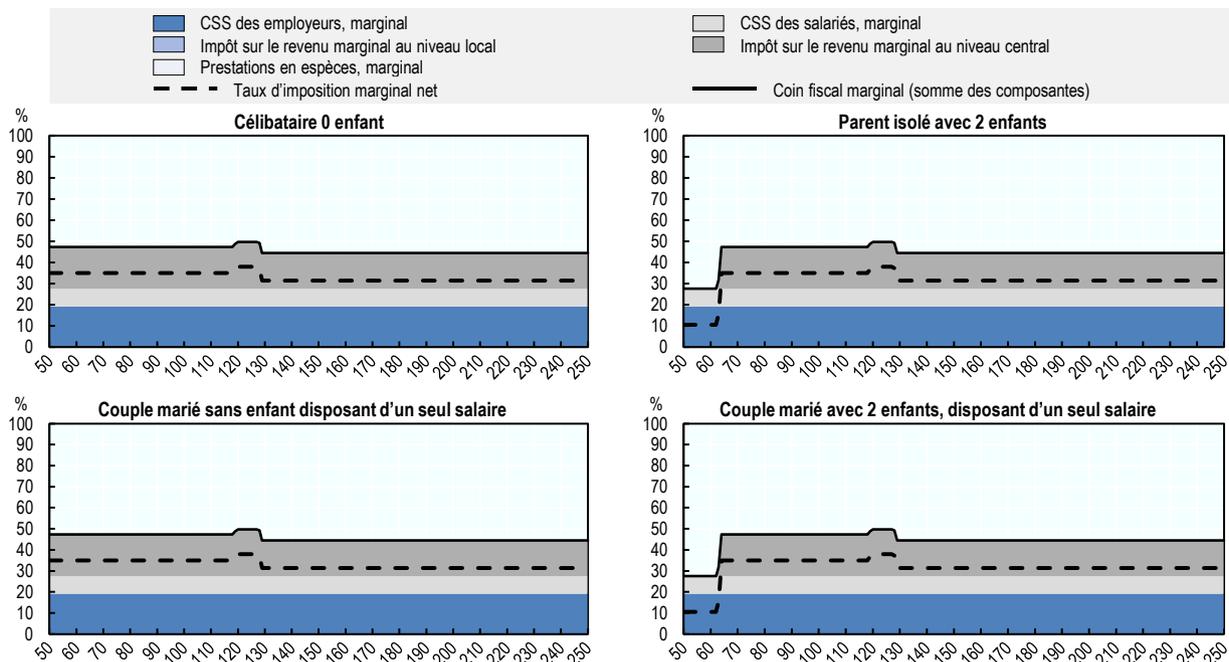
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/hspuke>

Lettonie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

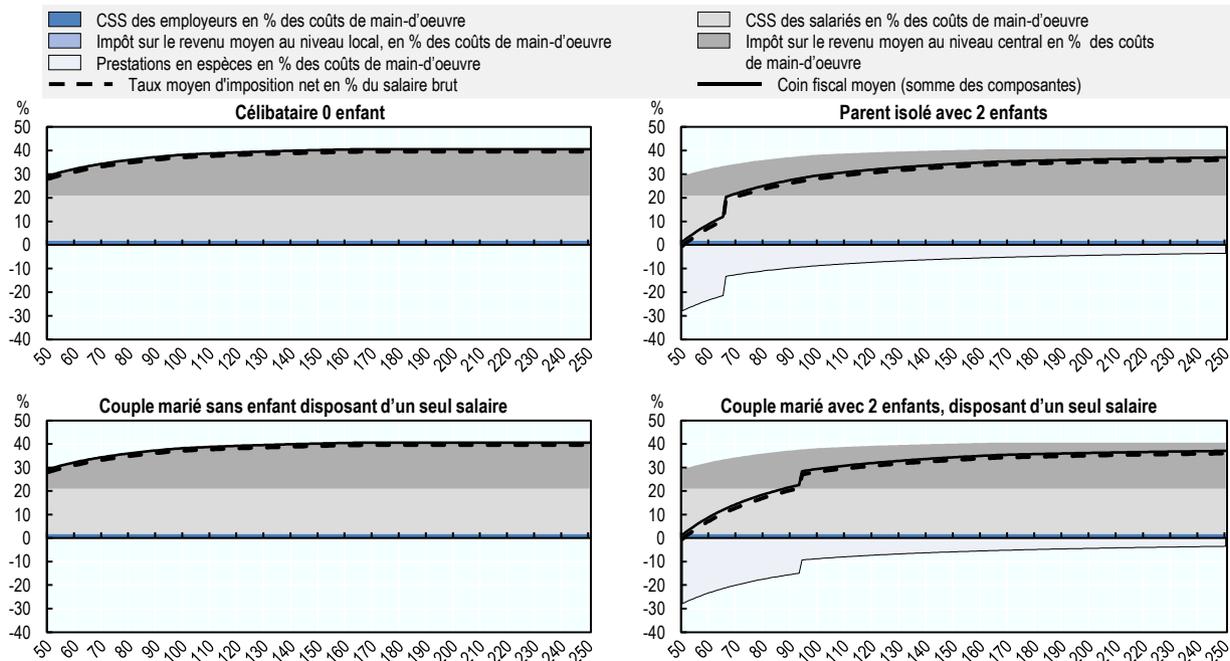
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/01nlv7>

Lituanie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

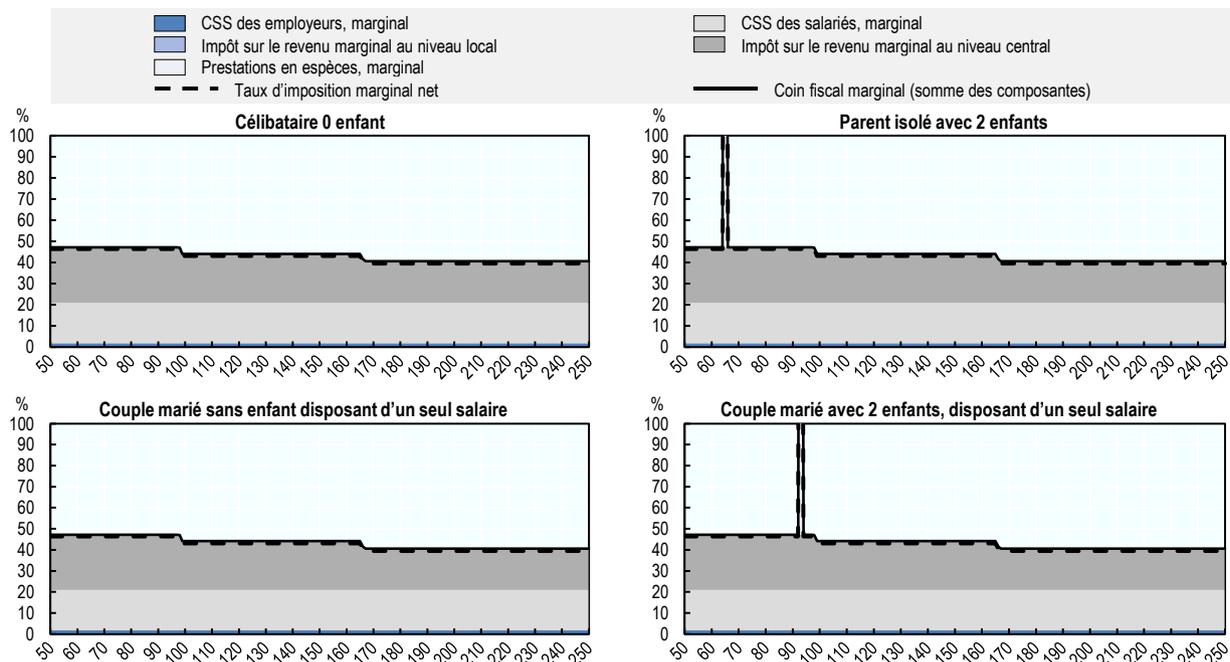
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/fyl6mp>

Lituanie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

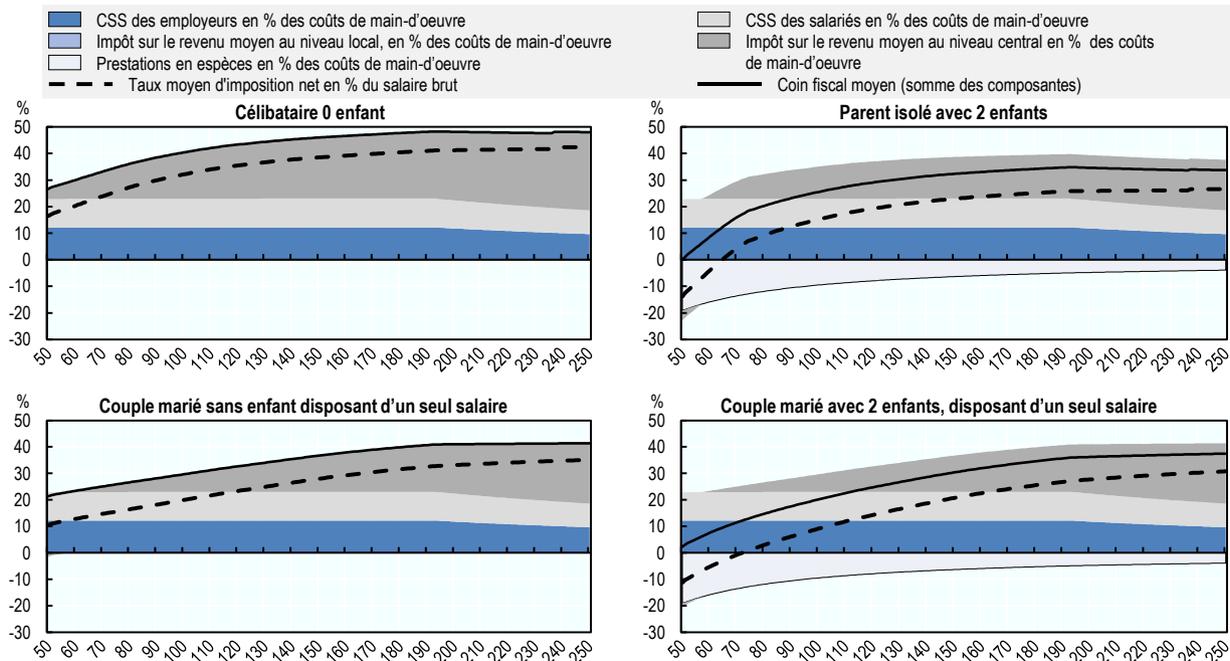
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/7396nc>

Luxembourg 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

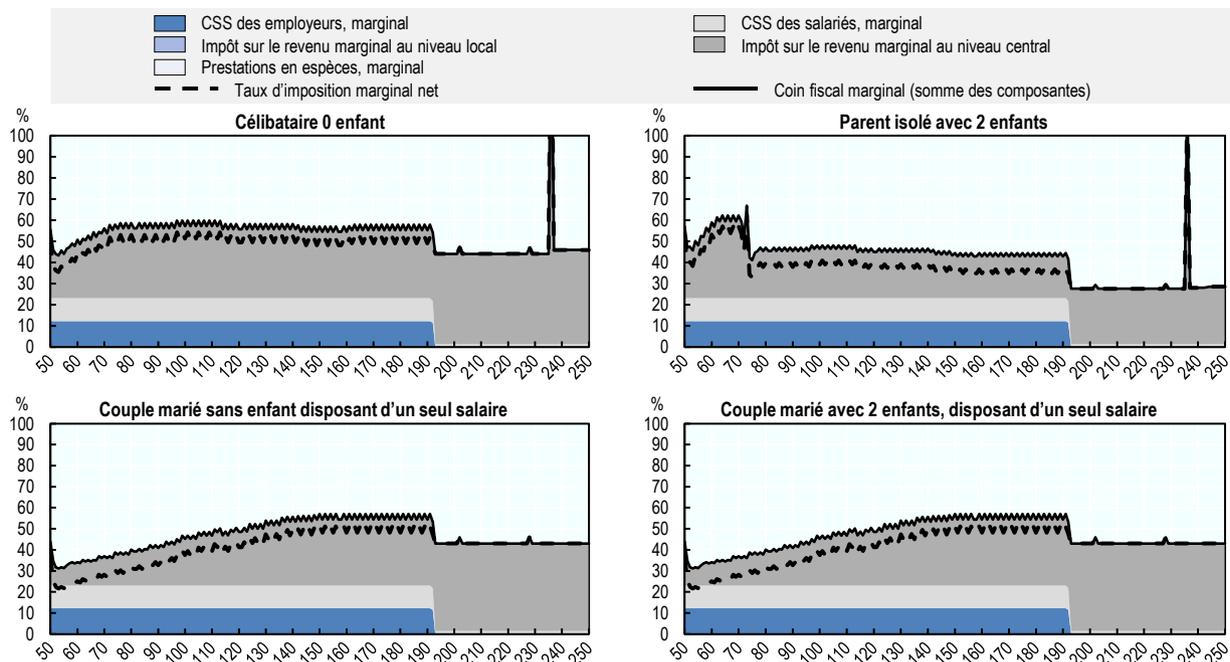
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/q4d2of>

Luxembourg 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

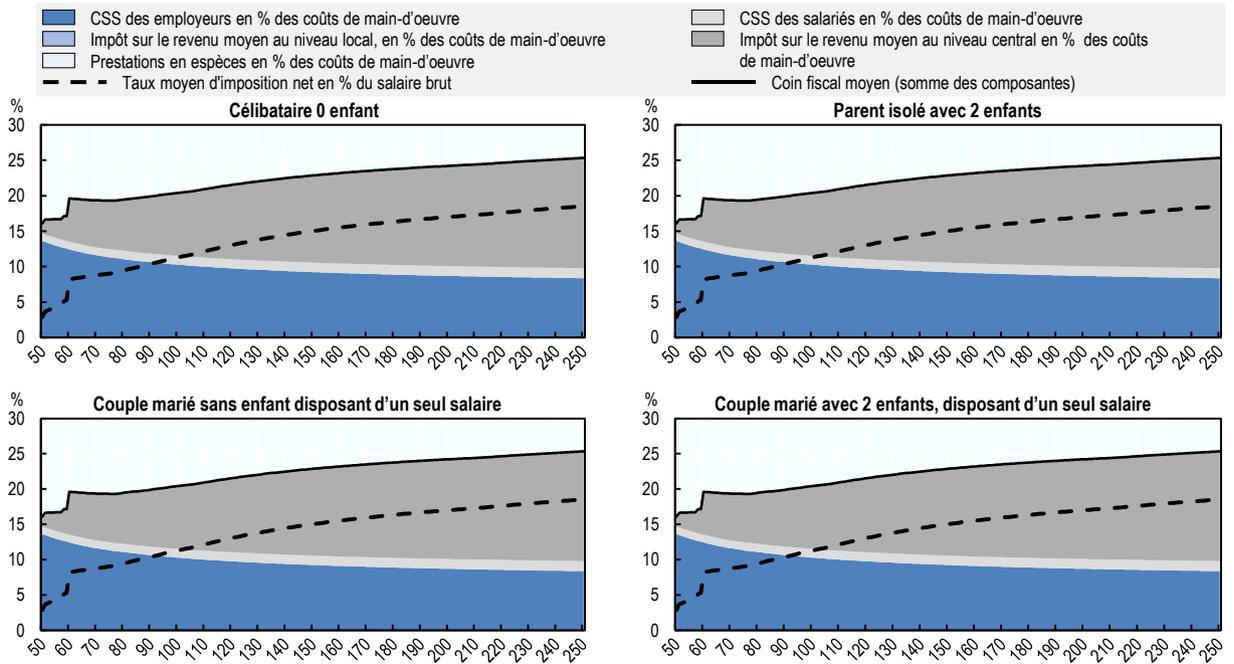
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/9vb24e>

Mexique 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

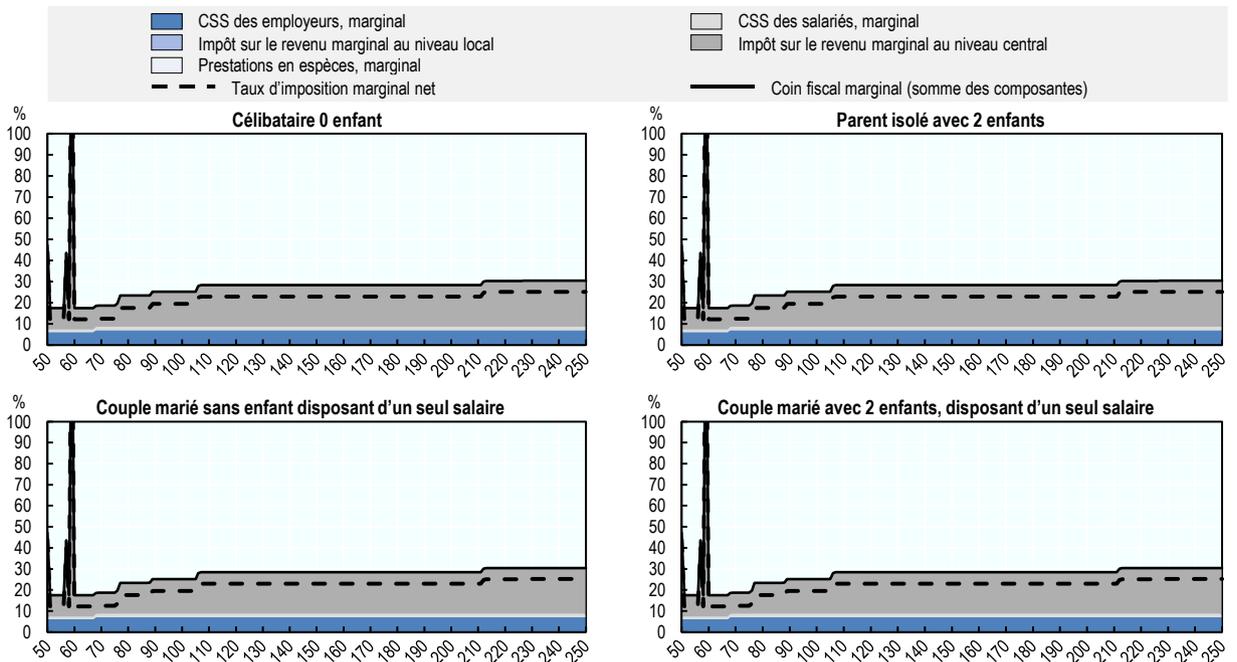
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/o5ewr0>

Mexique 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

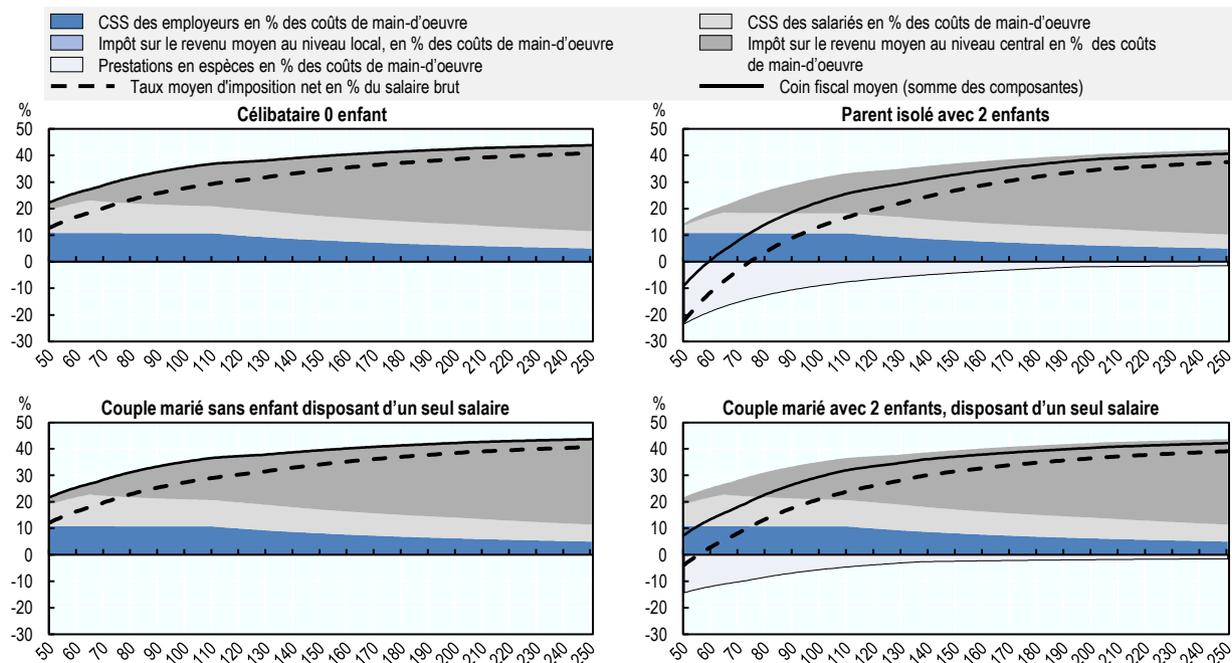
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/vrde60>

Pays-Bas 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

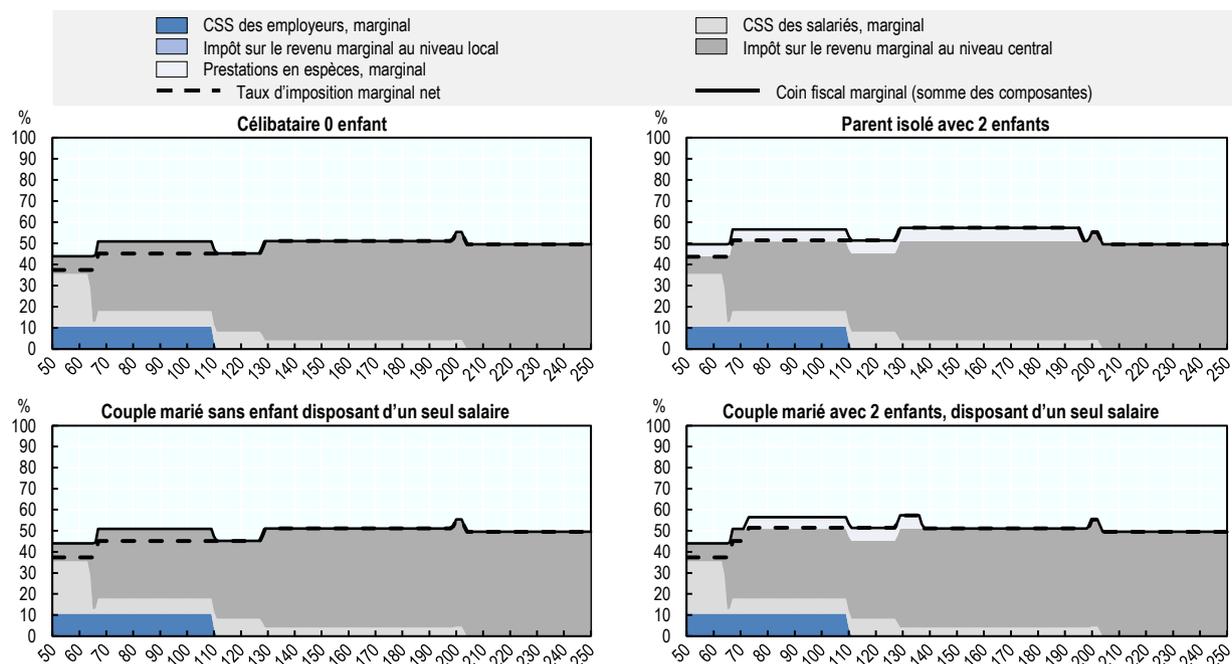
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/g5tci7>

Pays-Bas 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

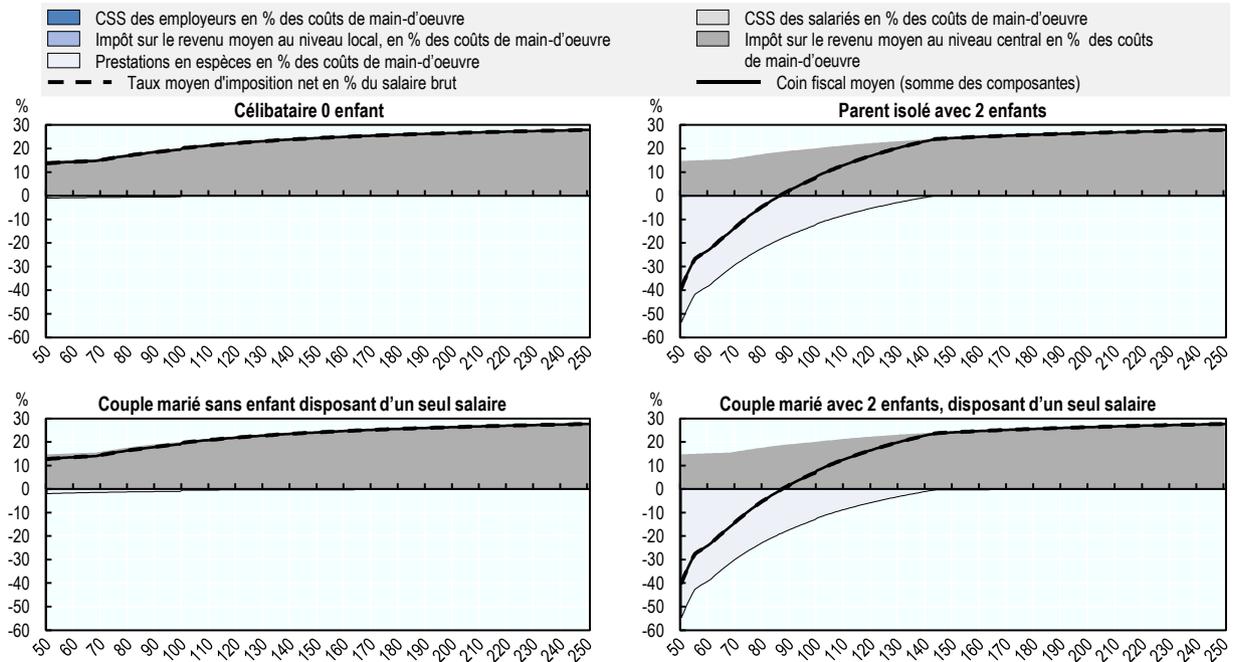
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/6f85i4>

Nouvelle-Zélande 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

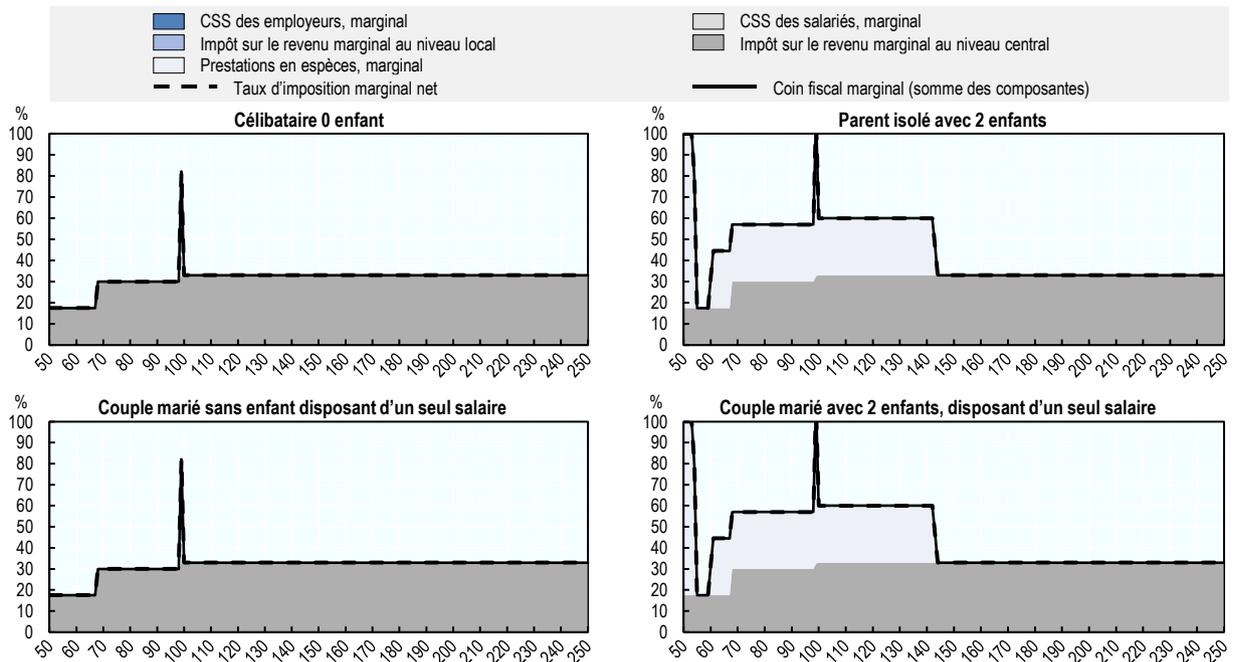
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/15cet4>

Nouvelle-Zélande 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

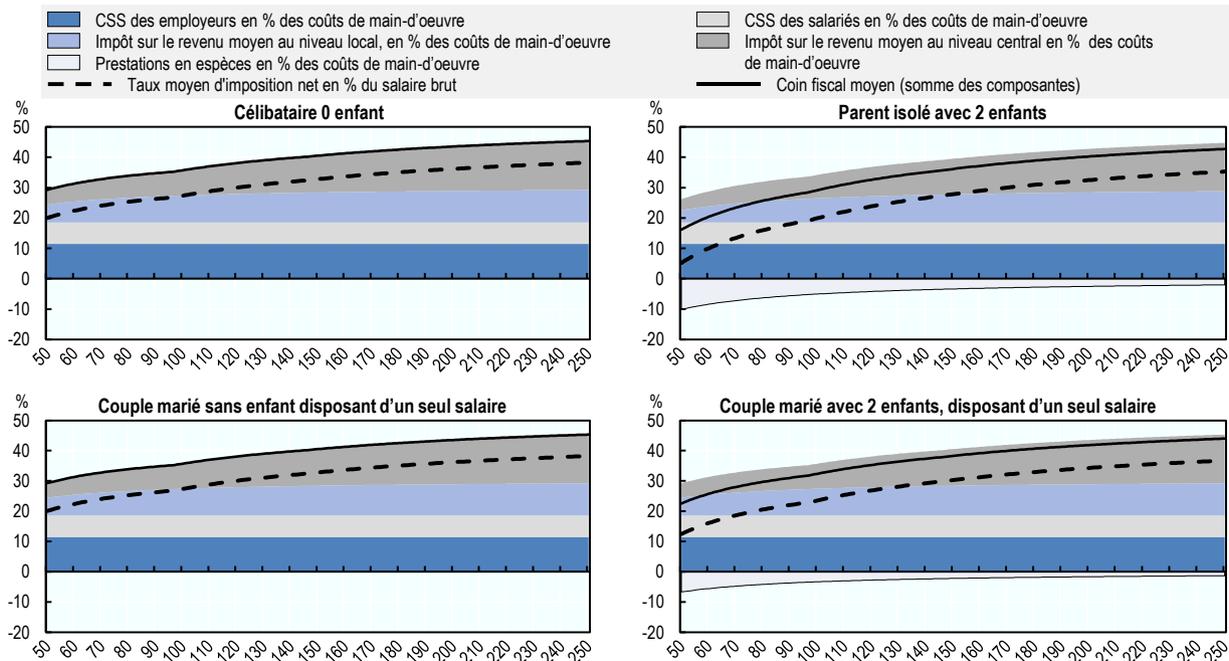
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/djx2s0>

Norvège 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

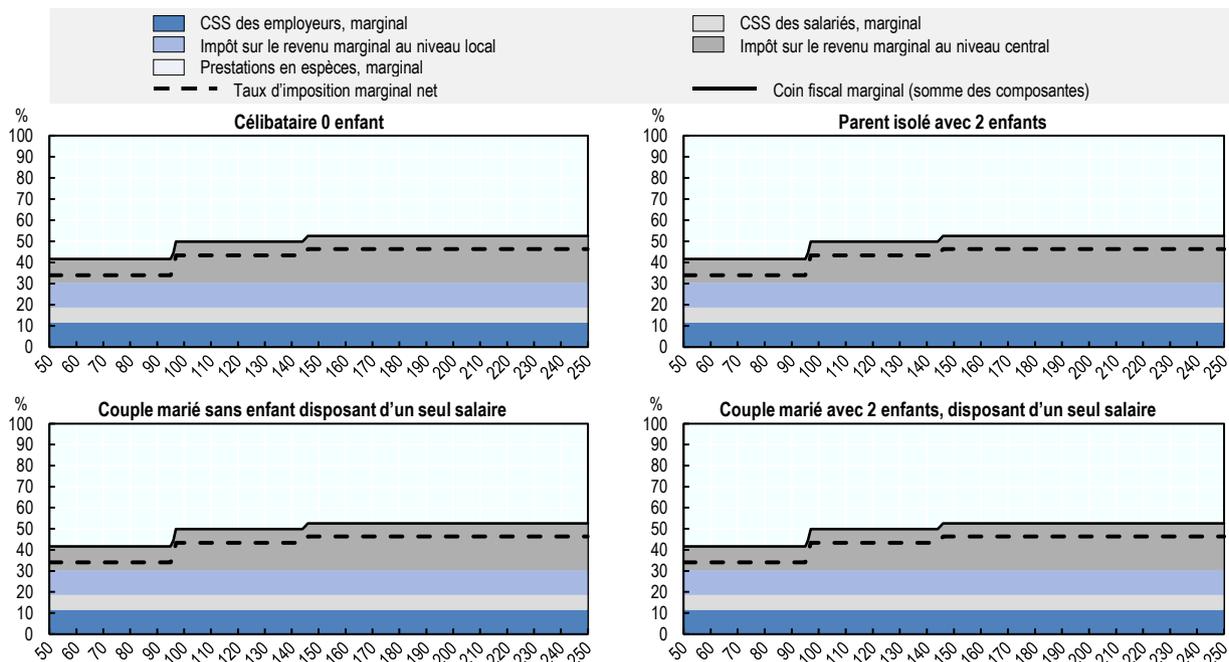
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/dkm0ps>

Norvège 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

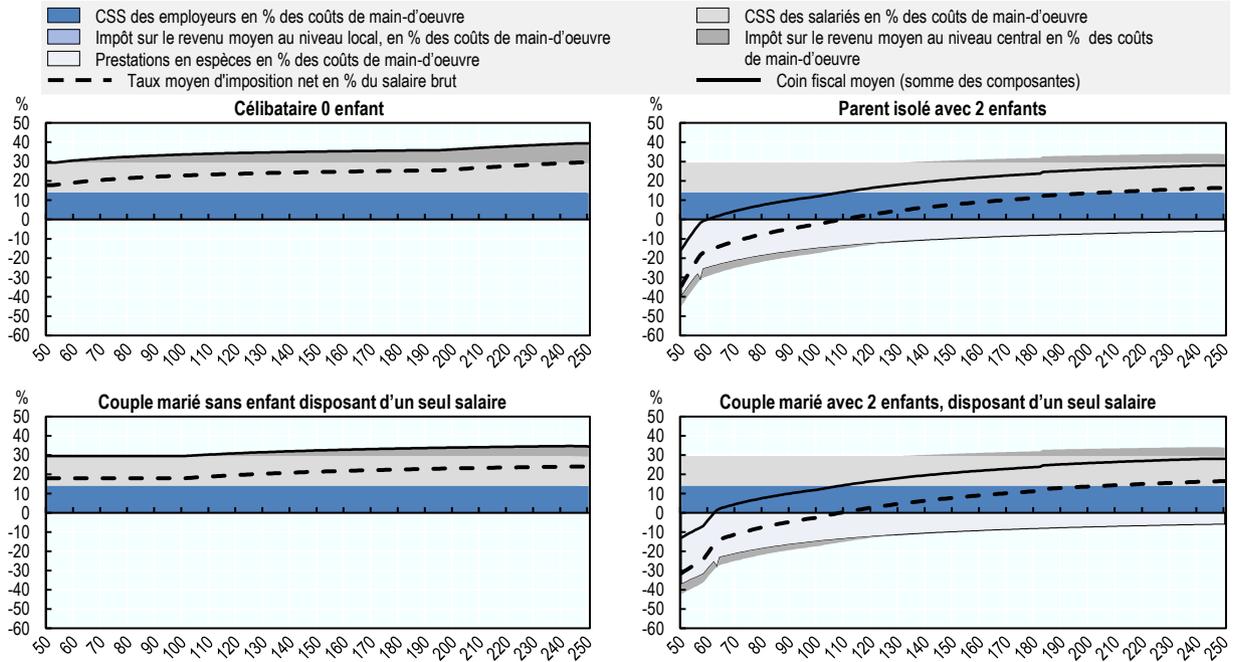
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/boydvm>

Pologne 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

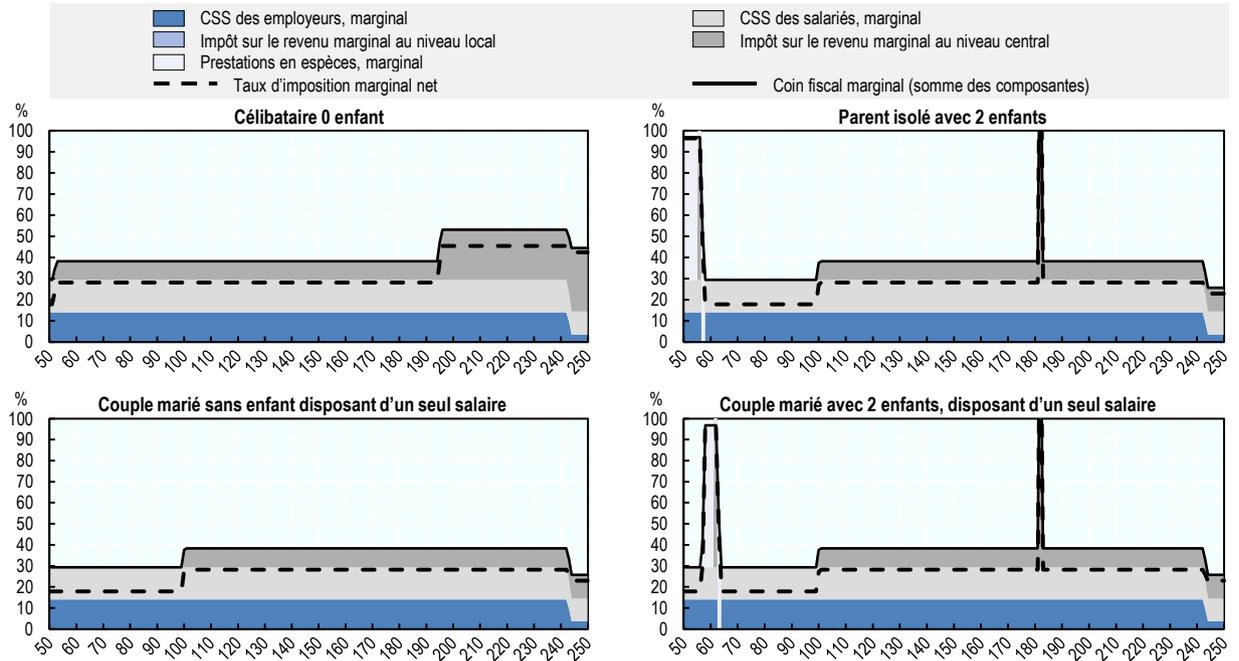
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/yuj3qx>

Pologne 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

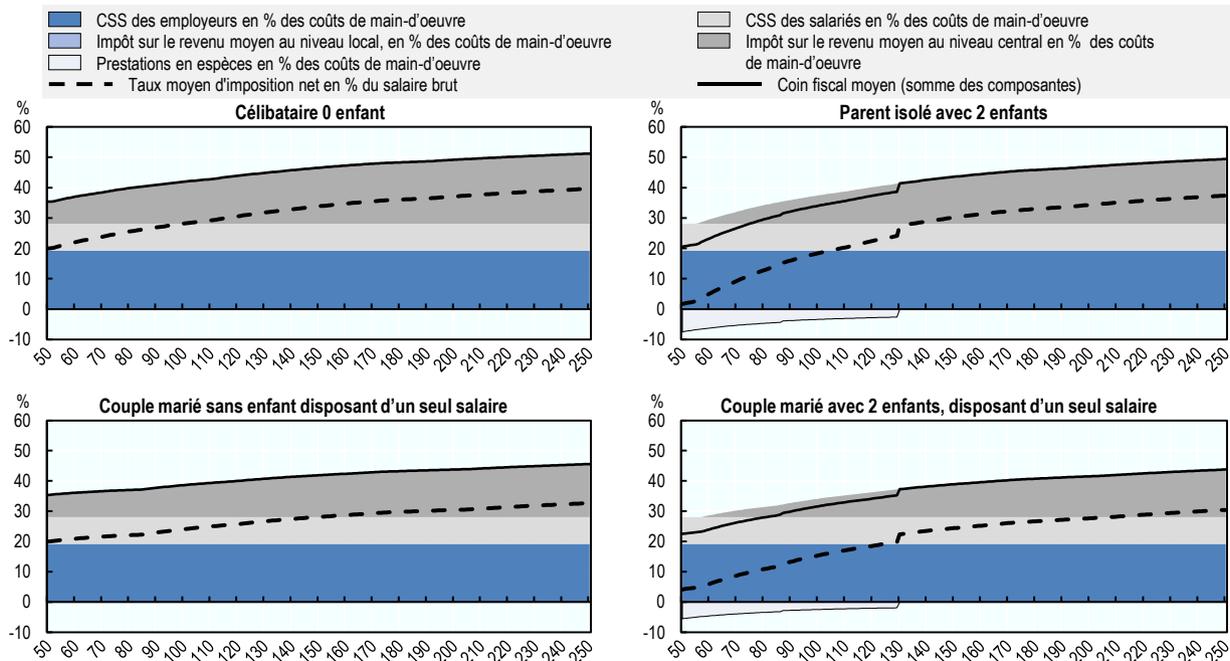
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/k4g85y>

Portugal 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

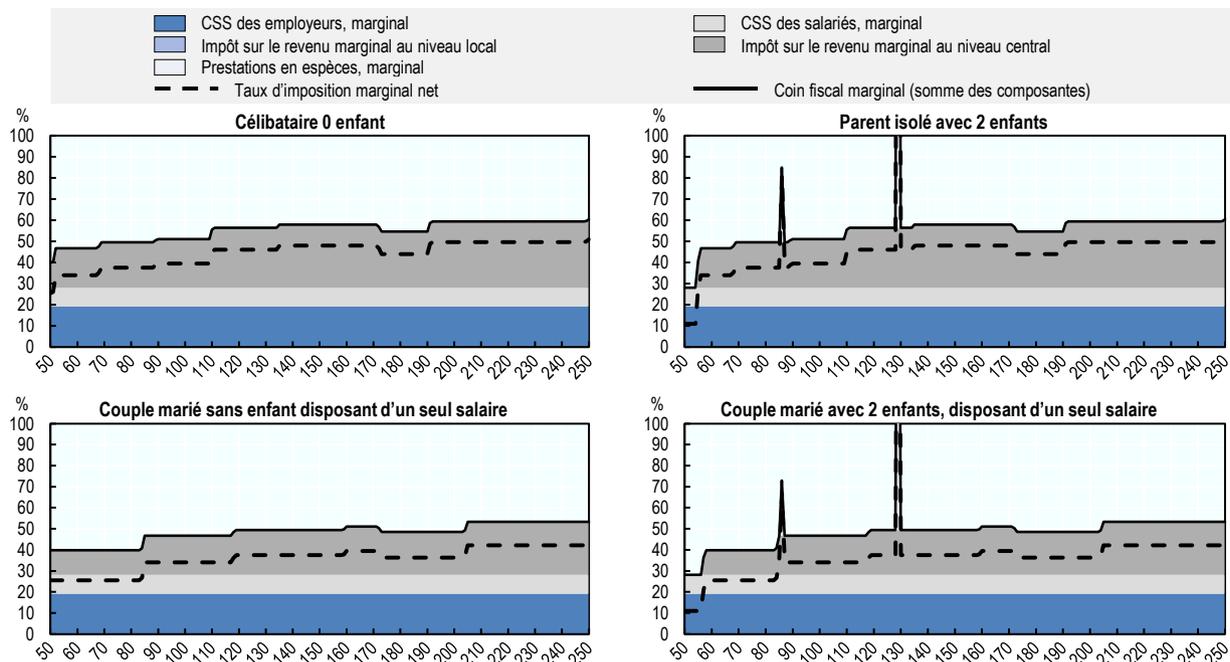
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/ejxhtv>

Portugal 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

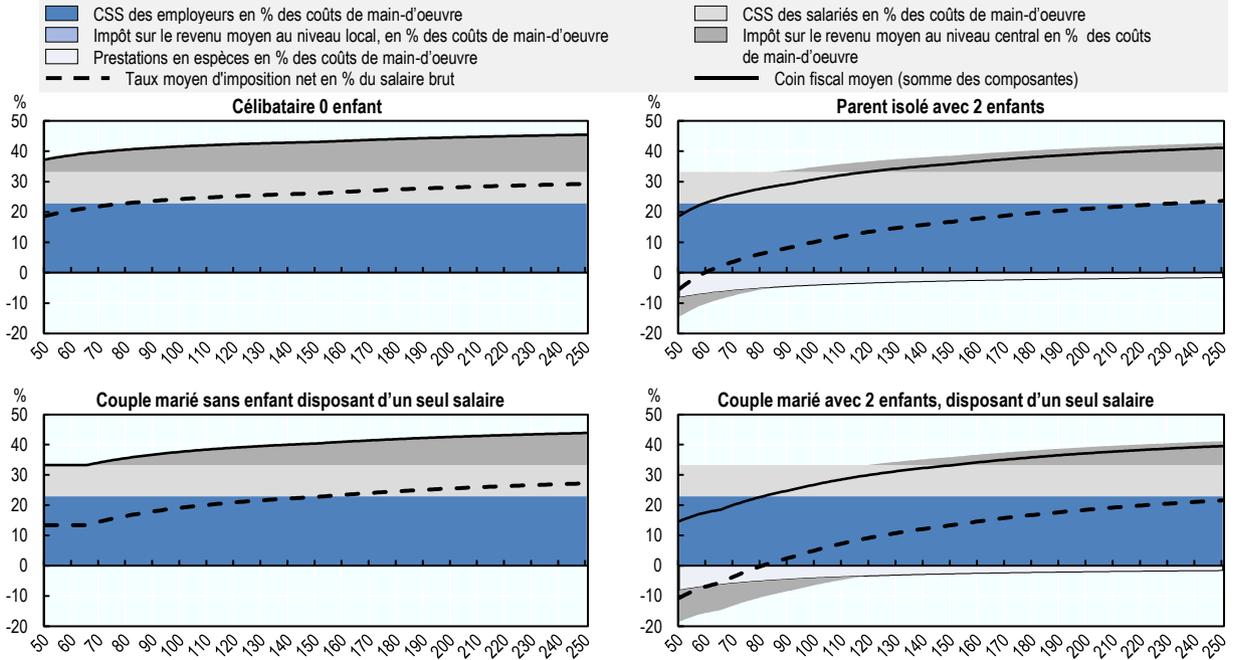
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/7f4m6p>

République slovaque 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

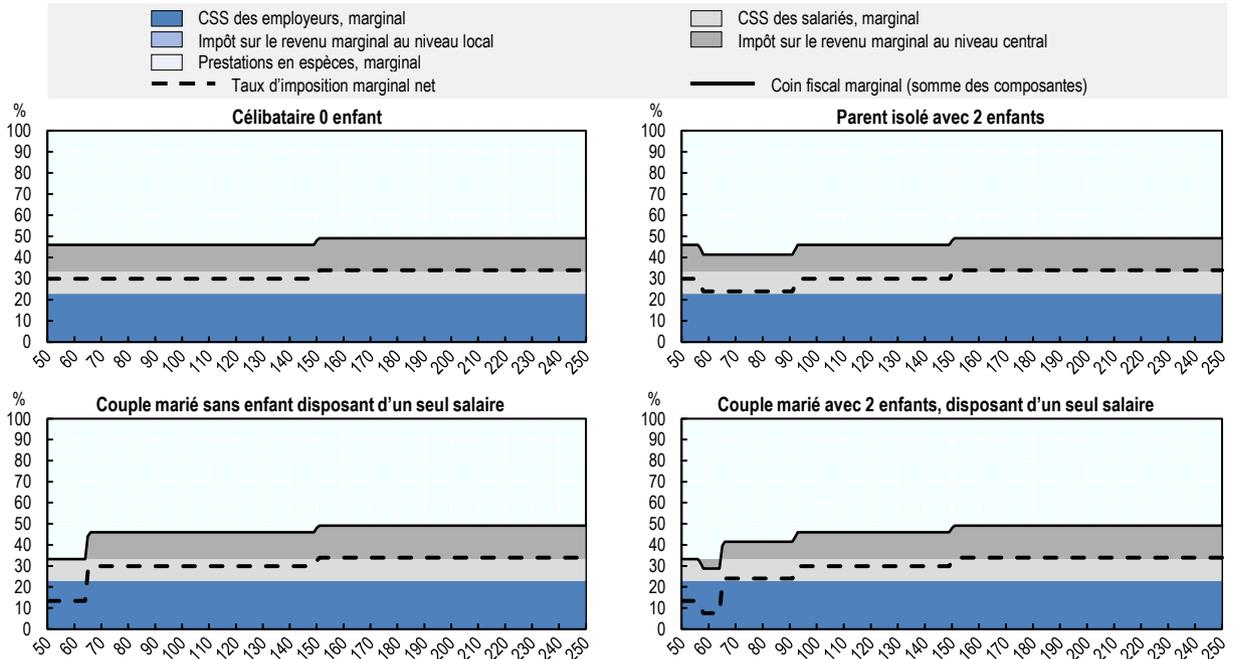
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/du215t>

République slovaque 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

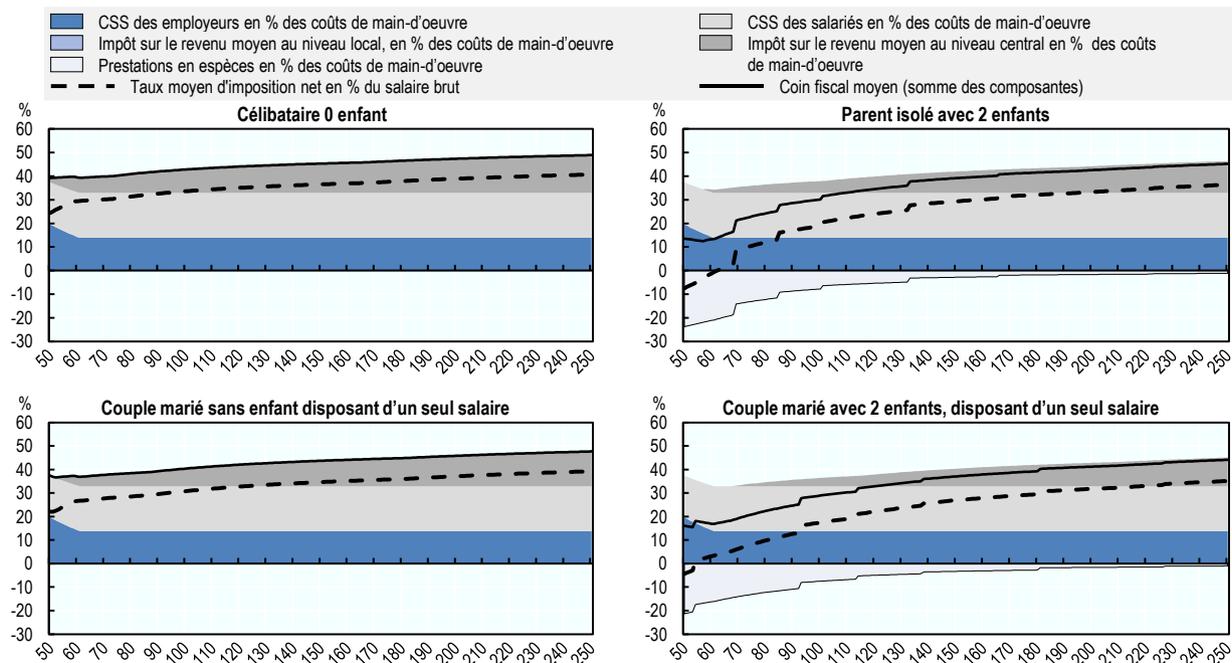
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/ywhds9>

Slovénie 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

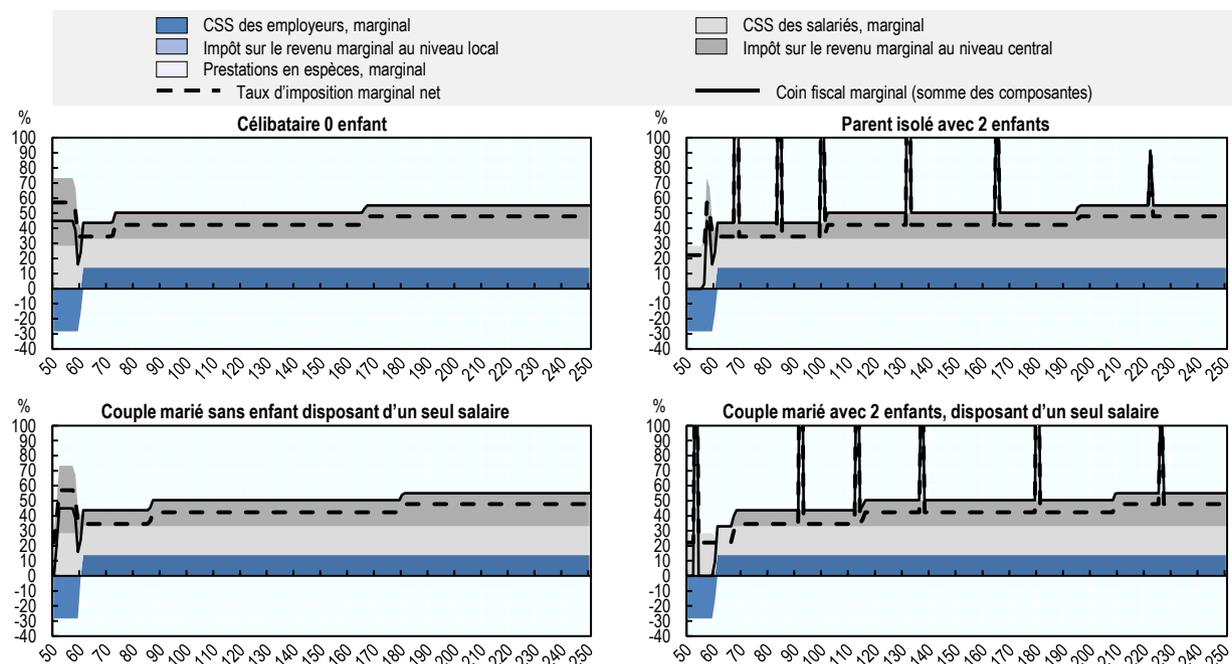
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/o1axgb>

Slovénie 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

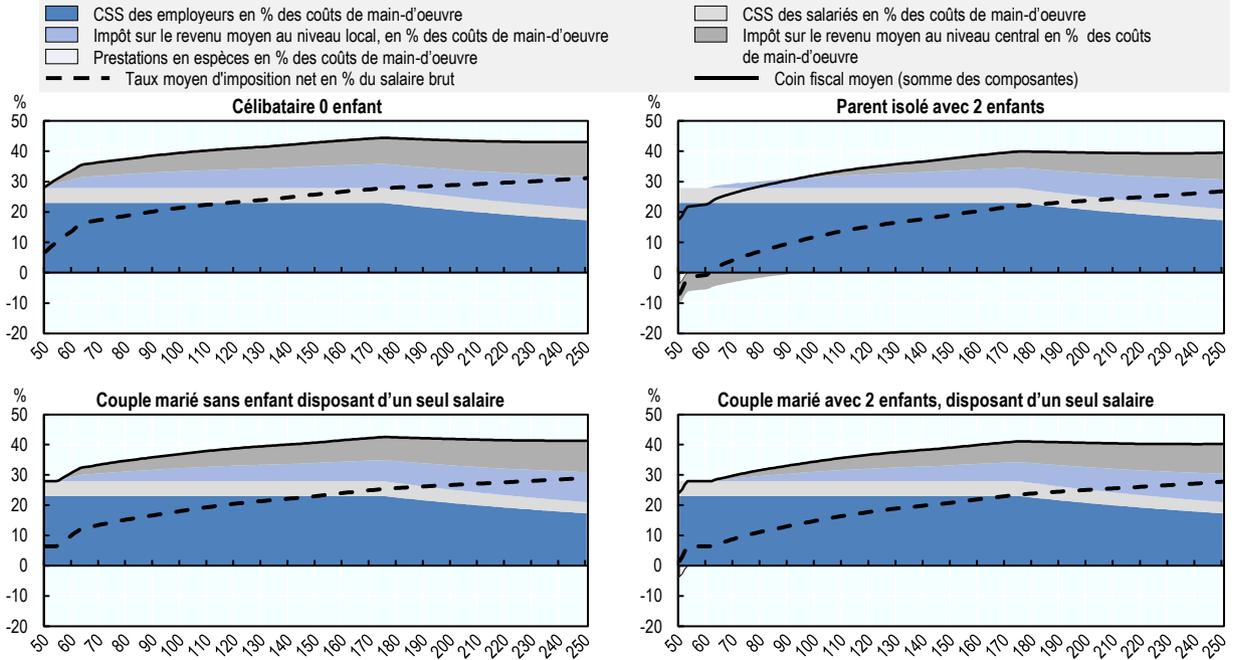
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/ae2pyn>

Espagne 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

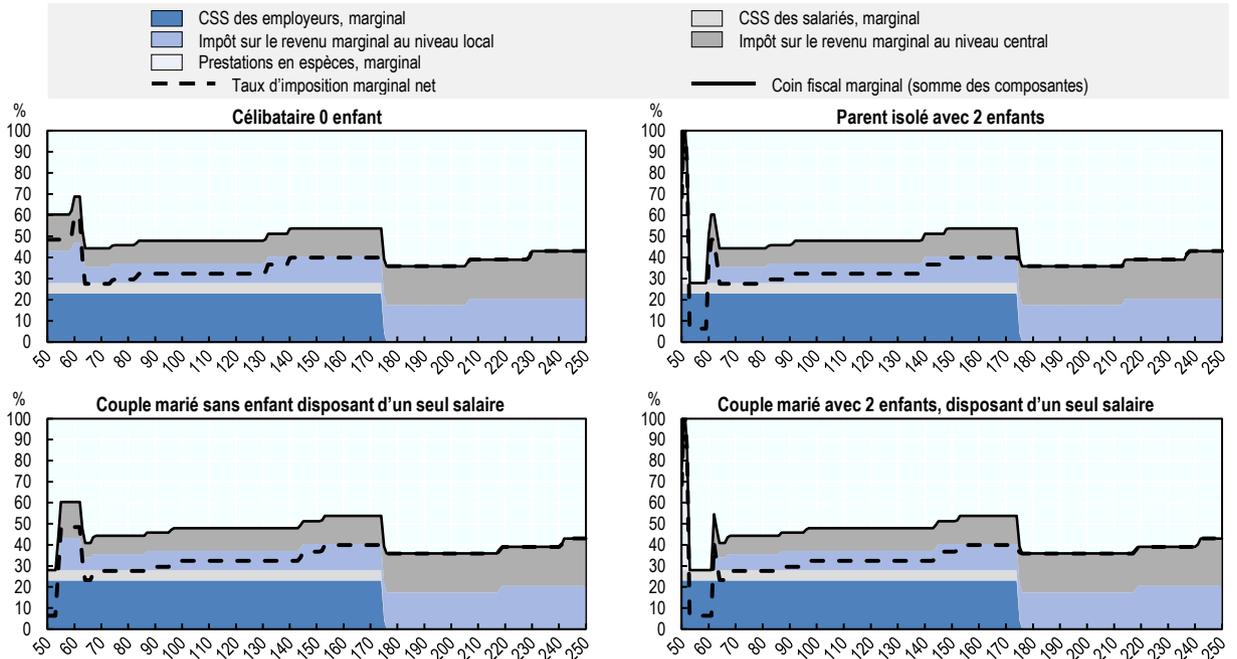
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/qzxdn1>

Espagne 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

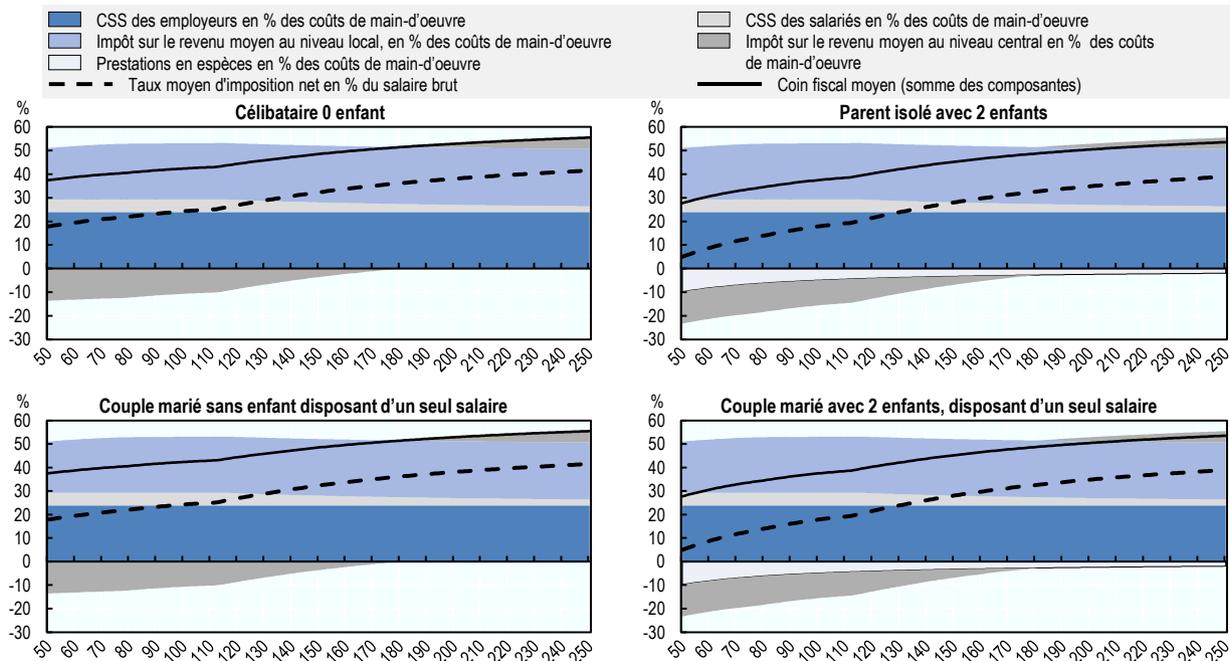
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/4nsc1x>

Suède 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

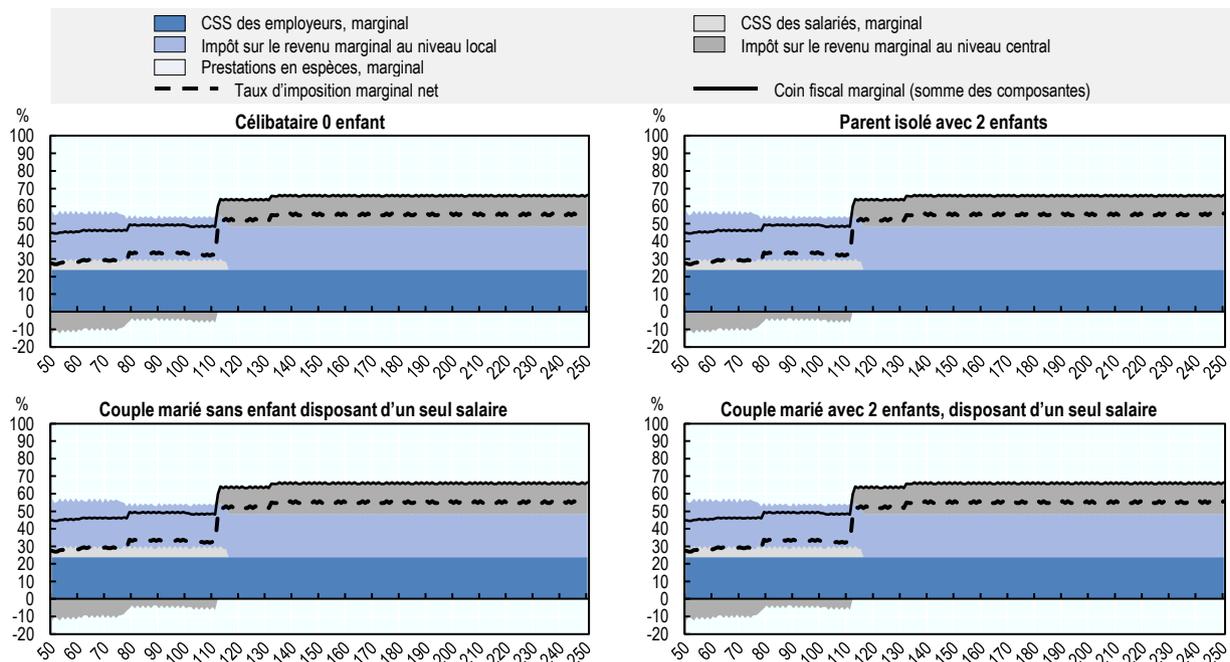
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/dgn6to>

Suède 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

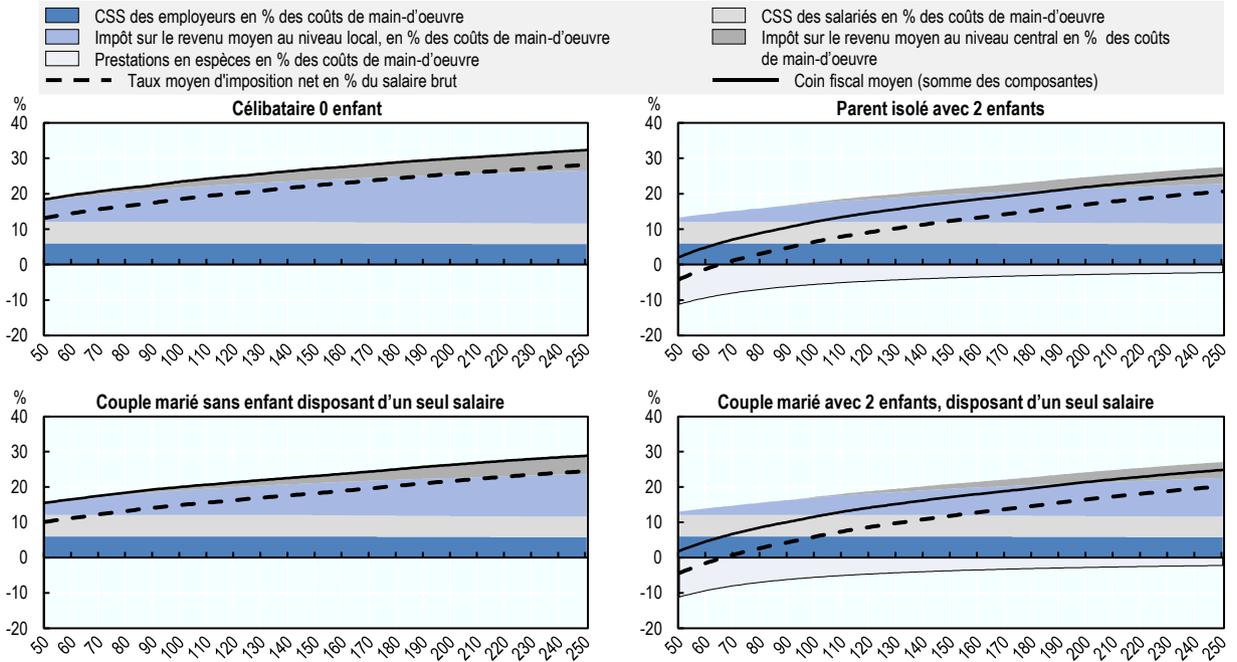
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/qjvnpz>

Suisse 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

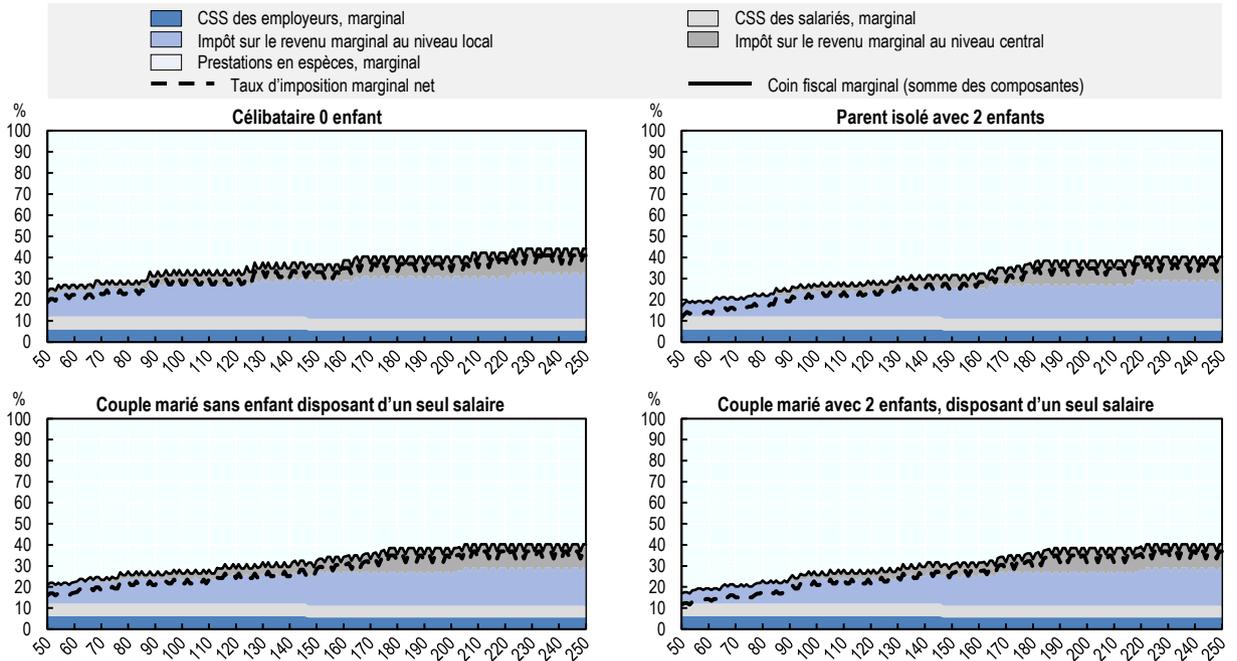
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/rdgjb>

Suisse 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

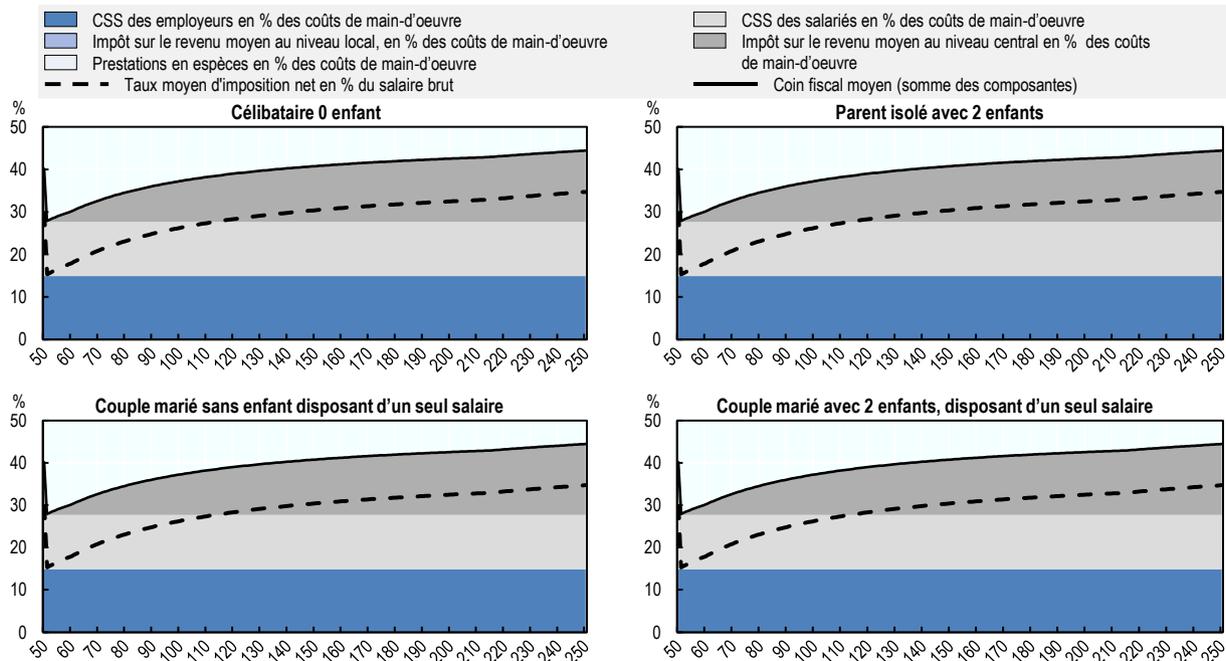
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/wsi4ud>

Türkiye 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

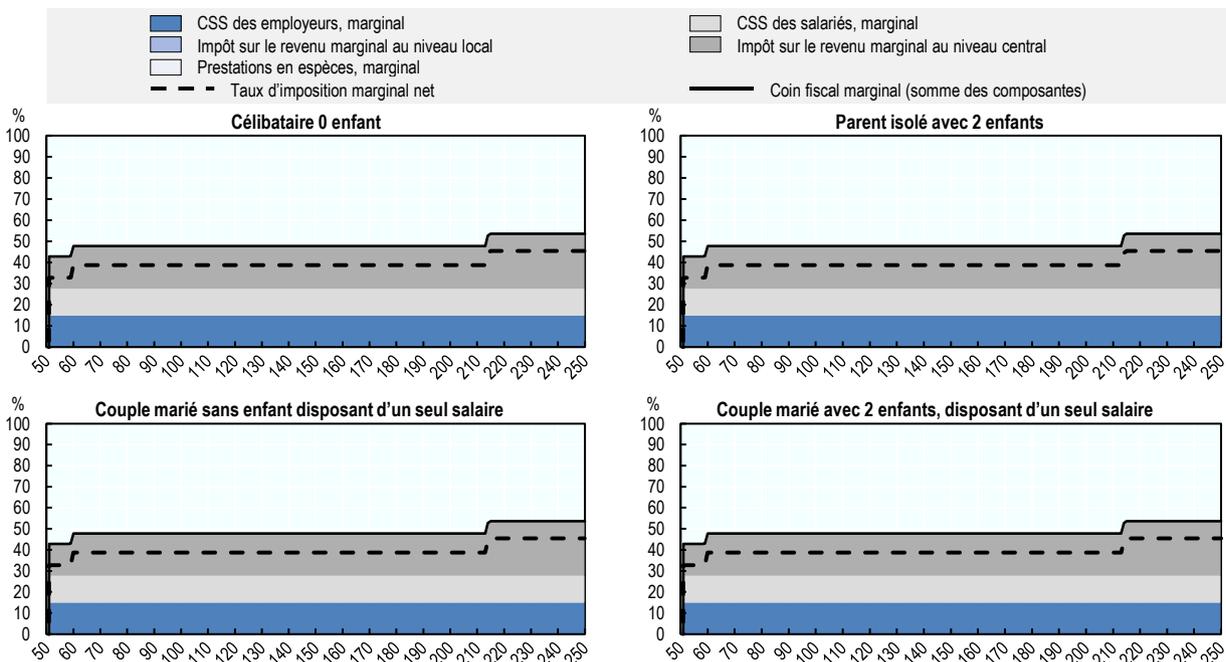
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/yvk5bs>

Türkiye 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

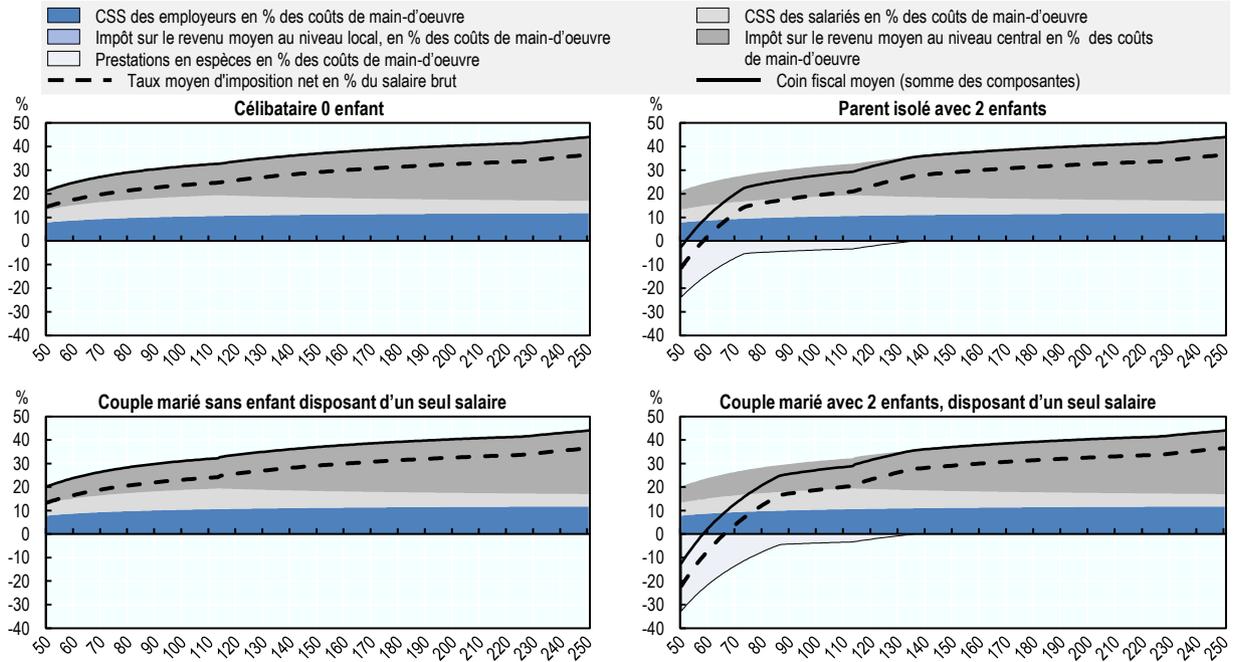
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink <https://stat.link/cdqnbz>

Royaume-Uni 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

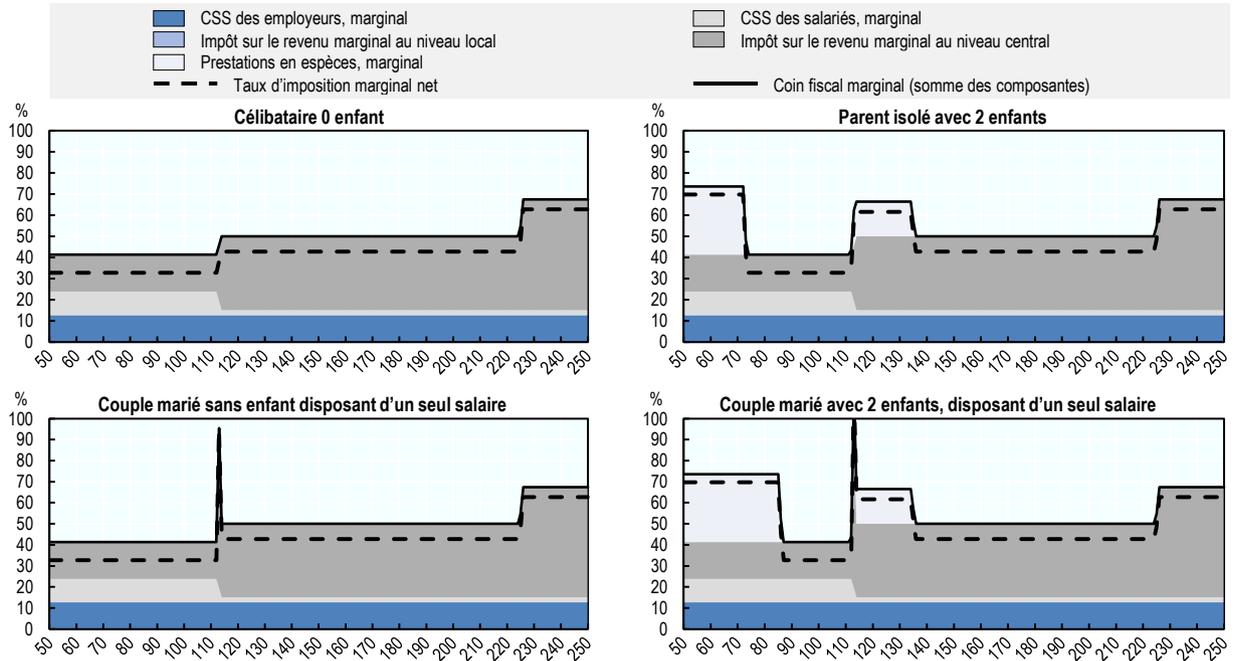
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/tjg7r5>

Royaume-Uni 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

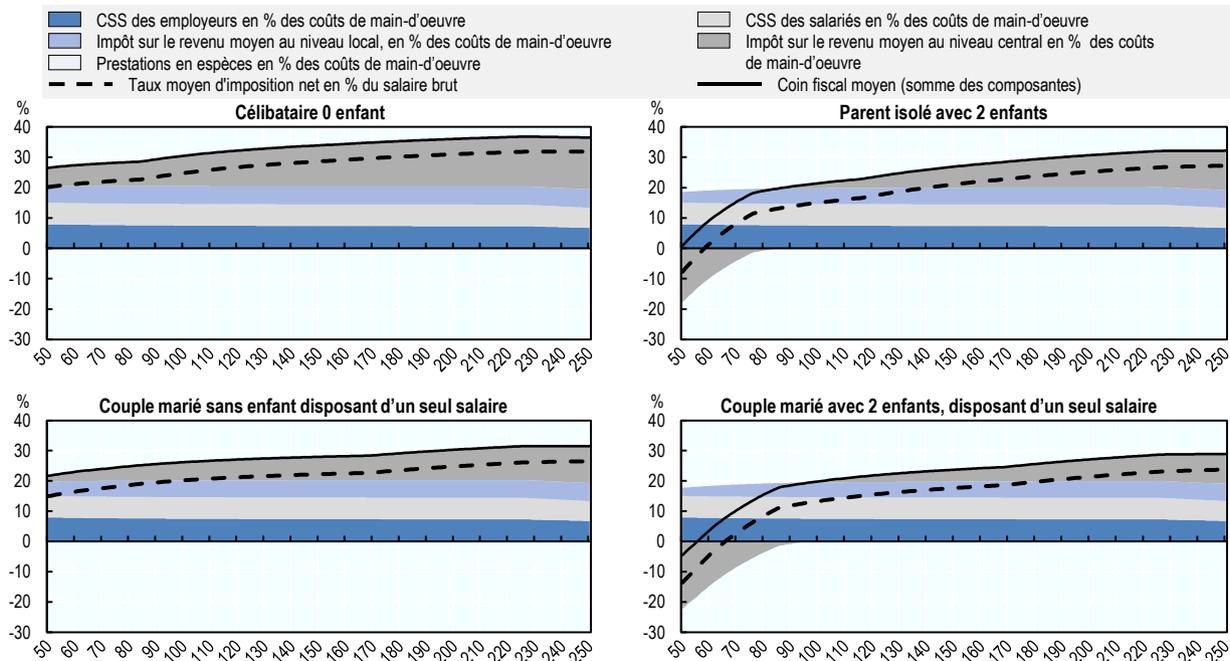
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/ylh50zm>

États-Unis 2022 : décomposition du coin fiscal moyen

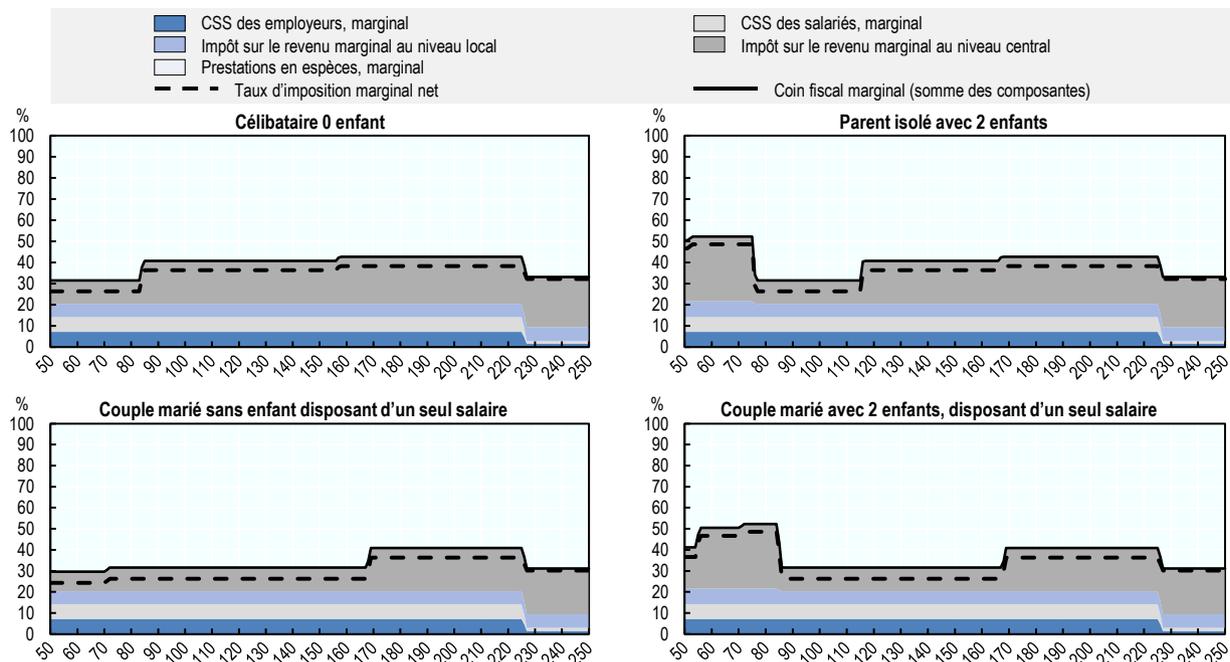
en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/nvr79m>

États-Unis 2022 : décomposition du coin fiscal marginal

en fonction du salaire brut exprimé en % du salaire moyen



StatLink  <https://stat.link/l dj2th>

Notes

¹ Les coins fiscaux marginaux figurant dans les graphiques sont calculés d'une manière légèrement différente de celle adoptée pour les taux d'imposition marginaux figurant dans le reste de la publication *Les Impôts sur les salaires*. Dans cette publication, les taux marginaux sont généralement calculés en majorant les salaires bruts d'une unité monétaire (excepté pour le conjoint d'un couple marié disposant d'un seul salaire dont les gains augmentent de 67 % du salaire moyen). Cependant la démarche fondée sur l'ajout d'une unité monétaire exige que l'on calcule les taux marginaux pour chaque unité monétaire à l'intérieur de la tranche de revenu représentée dans les graphiques ; à défaut, il ne serait pas correct de relier les différents points de données dans la mesure où on ne disposerait pas des données pour les niveaux de revenu situés entre les différents points. Pour réduire le nombre de calculs à effectuer, les taux marginaux qui sont présentés dans les graphiques sont calculés en majorant les salaires bruts d'un point de pourcentage, au lieu d'une unité monétaire, si bien que chaque ligne du graphique se compose de 200 points de données.

² Même si cela n'apparaît pas sur les graphiques, les impôts sur le revenu prélevés par les administrations centrales sont négatifs jusqu'à 58 % du SM pour les parents isolés et les couples avec ou sans enfants.

³ En Colombie, le régime général de sécurité sociale pour les soins de santé est financé par des fonds publics et privés. Le système de retraite est un hybride de deux systèmes différents : un régime de retraite à cotisations définies et entièrement capitalisé, et un régime par répartition. Chacune de ces contributions est obligatoire et plus de 50 % du total des contributions sont versés à des fonds privés. Elles sont par conséquent considérées comme des paiements obligatoires non fiscaux (PONF) (pour de plus amples informations à ce sujet, se reporter à la Partie II du Rapport). En outre, tous les paiements au titre des risques liés à l'emploi sont versés à des fonds privés et sont également considérés comme des PONF. Les PONF existent aussi dans d'autres pays (voir <https://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/>).

5 Taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2021

Ce chapitre présente les taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2021 pour les huit catégories de foyer étudiées. Les tableaux 5.1 à 5.13 présentent un certain nombre de mesures de la charge fiscale moyenne (coin fiscal, taux d'imposition des personnes physiques, taux net d'imposition des personnes physique, taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et taux des cotisations salariales de sécurité sociale) et marginale (coin fiscal et taux net d'imposition des personnes physiques). Les résultats de deux indicateurs de la progressivité de l'impôt sont également examinés : mesures de l'élasticité de l'impôt basée sur le salaire brut et sur les coûts de main-d'œuvre.

Les formats des tableaux sont identiques aux tableaux 3.1 à 3.13 examinés dans le chapitre 3 qui illustrent les taux effectifs d'imposition des revenus du travail en 2022.

Les tableaux qui suivent indiquent les taux effectifs d'imposition des revenus du travail concernant les huit catégories de foyer visées par les modèles des Impôts sur les salaires en 2021 : les célibataires sans enfant percevant le salaire moyen (colonne 2 des tableaux) et les couples mariés ayant deux enfants et disposant d'un seul revenu égal au salaire moyen (colonne 5). En comparant les colonnes 1, 3 à 4 et 6 à 8 des tableaux, on obtiendra les résultats pour les six autres catégories de foyer. Les indicateurs présentés dans les tableaux peuvent être comparés avec les indicateurs correspondants figurant dans le chapitre 3, qui indiquent les résultats pour 2022.

- Le Tableau 5.1 indique le coïncidence fiscale totale (qui correspond à l'impôt sur le revenu des personnes physiques majoré des cotisations de sécurité sociale [CSS] salariales et patronales et diminué des prestations en espèces) par catégorie de foyer et en pourcentage des coûts de main-d'œuvre (salaire brut plus CSS patronales [y compris les taxes sur les salaires]). Dans la majorité des pays, les variations entre 2021 et 2022 de l'écart entre les coûts totaux de main-d'œuvre et le salaire net disponible correspondant étaient comprises entre plus ou moins un point.
- Le Tableau 5.2 indique la charge cumulée de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des CSS salariales sous la forme de taux moyens d'imposition des personnes physiques en pourcentage du salaire brut.
- Le Tableau 5.3 indique le taux moyen net d'imposition des personnes physiques, qui correspond au total de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des CSS salariales diminués du montant des prestations en espèces en pourcentage du salaire brut.
- Le Tableau 5.4 donne des informations sur le montant de l'impôt sur le revenu des personnes physiques dû en pourcentage du salaire brut.
- Le Tableau 5.5 donne des informations sur les CSS salariales en pourcentage du salaire brut.
- Le Tableau 5.6 indique le coïncidence fiscale marginale (taux de l'impôt sur le revenu des personnes physiques majoré des CSS salariales et patronales, ainsi que des taxes sur les salaires, le cas échéant, et diminué des prestations en espèces) en pourcentage des coûts de main-d'œuvre lorsque le salaire brut du principal apporteur augmente d'une unité monétaire.
- Le Tableau 5.7 indique le taux marginal de l'impôt sur le revenu des personnes physiques majoré des CSS salariales et diminué des prestations en espèces (le taux marginal net d'imposition des personnes physiques) par catégorie de foyer et niveau de salaire, lorsque le salaire brut du principal apporteur augmente d'une unité monétaire.
- Le Tableau 5.8 indique le pourcentage d'augmentation du revenu net par rapport au pourcentage d'augmentation du salaire brut lorsque celui-ci s'accroît d'une unité monétaire.
- Le Tableau 5.9 indique le pourcentage d'augmentation du revenu net par rapport au pourcentage d'augmentation des coûts de main-d'œuvre (salaire brut majoré des cotisations patronales de sécurité sociale et des taxes sur les salaires) lorsque ceux-ci s'accroissent d'une unité monétaire. Les résultats réunis dans les tableaux 5.8 et 5.9 dépendent des taux d'imposition marginaux et moyens.
- Les Tableaux 5.10 à Tableau 5.13 donnent des informations générales sur les niveaux des coûts de main-d'œuvre, les salaires bruts et les salaires nets.

Tableau 5.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2021

En % des coûts de main d'œuvre, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	44.3	48.1	50.7	28.1	32.8	41.0	43.5	46.4
Australie	21.6	27.1	33.0	-1.0	19.1	24.9	27.1	24.9
Autriche	43.2	47.8	51.1	22.8	34.1	38.4	41.5	46.0
Belgique	45.7	52.4	58.7	28.0	36.5	44.8	48.1	49.7
Canada	29.5	31.5	35.0	6.1	21.1	28.4	30.4	30.7
Chili	-6.5	7.0	8.3	-24.3	-18.5	-8.6	-5.7	-1.8
Colombie	0.0	0.0	0.0	-7.6	-5.1	-6.1	-5.1	0.0
Corée	20.7	23.8	26.8	15.7	19.9	20.5	22.1	22.6
Costa Rica	29.2	29.2	31.0	29.2	29.2	29.2	29.2	29.2
Danemark	32.6	35.4	40.9	4.9	25.5	30.7	32.4	34.2
Espagne	36.0	39.5	44.0	25.0	34.2	36.5	38.2	38.1
Estonie	33.9	38.2	41.2	20.2	29.1	32.1	34.5	36.5
États-Unis	24.7	28.3	34.6	-0.8	8.2	17.8	21.4	26.0
Finlande	36.8	43.1	49.4	27.0	39.1	38.2	41.1	40.6
France	40.6	46.9	53.9	19.4	39.0	40.6	43.9	44.2
Grèce	32.4	37.1	42.2	25.4	33.7	34.2	37.5	36.2
Hongrie	43.2	43.2	43.2	23.5	30.6	35.6	36.9	43.2
Irlande	25.3	34.5	42.8	8.1	20.0	27.3	31.6	30.8
Islande	28.5	32.3	37.6	17.3	20.7	30.3	32.3	30.8
Israël	16.7	23.4	33.3	4.4	21.1	17.1	20.4	20.3
Italie	40.4	45.4	54.2	24.1	35.8	39.5	42.6	43.4
Japon	31.2	32.6	35.6	16.7	27.3	29.6	30.5	32.0
Lettonie	37.9	40.5	42.6	24.3	31.4	34.0	36.0	39.5
Lituanie	34.3	37.6	40.2	13.2	23.4	30.9	33.1	36.3
Luxembourg	31.8	39.8	46.4	11.6	19.0	28.7	33.4	34.8
Mexique	19.1	20.2	23.3	19.1	20.2	19.8	20.2	19.8
Norvège	32.6	35.7	41.4	22.4	32.1	32.3	33.9	34.4
Nouvelle-Zélande	14.2	19.4	24.8	-16.4	6.4	17.3	19.4	17.3
Pays-Bas	27.1	34.9	40.5	4.3	28.7	27.0	30.9	31.8
Pologne	34.2	34.9	35.9	1.5	14.3	22.7	24.9	34.6
Portugal	37.6	41.9	47.4	24.8	30.9	37.2	39.5	40.0
République slovaque	39.2	41.5	43.4	28.3	30.0	36.2	37.8	40.5
République tchèque	37.7	40.0	41.9	16.7	22.0	33.7	35.5	39.1
Royaume-Uni	25.9	30.8	37.2	17.4	26.3	26.5	28.8	28.9
Slovénie	40.4	43.5	46.4	16.7	29.3	36.3	39.4	42.3
Suède	39.8	42.5	50.3	32.2	37.4	38.3	39.9	41.4
Suisse	20.2	23.2	27.7	6.1	11.2	17.3	19.9	22.9
Türkiye	36.3	39.9	43.1	34.9	38.3	37.9	39.4	38.5
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	30.5	34.6	38.9	15.0	24.6	28.9	31.2	32.8
OCDE-UE 22	37.0	41.3	45.8	19.6	29.9	34.7	37.4	39.5

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/4kc2mi>

Tableau 5.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	33.1	37.8	42.7	13.8	19.4	29.2	32.2	35.7
Australie	17.4	23.2	29.4	17.4	23.2	20.9	23.2	20.9
Autriche	27.3	33.2	38.2	16.5	25.9	27.3	30.2	30.8
Belgique	31.6	39.5	47.5	25.8	27.6	34.7	38.0	36.3
Canada	22.0	25.3	30.9	16.0	22.1	24.0	25.3	24.0
Chili	7.0	7.0	8.3	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	12.1	15.5	19.6	10.2	13.7	13.3	14.9	14.1
Costa Rica	10.5	10.5	12.8	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	32.7	35.5	40.9	31.0	31.6	34.4	35.5	34.4
Espagne	16.8	21.4	27.3	2.5	14.5	17.5	19.7	19.6
Estonie	11.6	17.2	21.3	8.6	12.9	13.8	16.2	15.0
États-Unis	21.7	24.7	29.4	0.8	9.7	16.4	19.5	22.6
Finlande	23.7	31.3	38.9	23.7	31.3	28.2	31.3	28.2
France	23.5	27.6	33.5	20.8	20.8	23.2	25.5	25.5
Grèce	17.2	22.9	29.1	16.3	23.4	21.2	23.4	21.9
Hongrie	33.5	33.5	33.5	20.3	24.7	28.2	29.1	33.5
Irlande	17.1	27.3	36.5	12.3	17.6	23.1	27.3	23.1
Islande	24.2	28.2	33.8	24.2	22.3	26.6	28.2	26.6
Israël	12.6	19.0	29.0	5.2	19.0	14.1	17.1	16.0
Italie	21.6	28.2	39.7	14.3	21.7	22.8	26.0	25.5
Japon	20.6	22.2	26.2	20.6	20.8	21.6	22.2	21.6
Lettonie	23.3	26.5	29.0	11.6	18.6	20.5	22.6	25.2
Lituanie	33.1	36.4	39.1	33.1	36.4	35.1	36.4	35.1
Luxembourg	22.4	31.4	38.9	16.7	19.5	25.8	30.0	25.8
Mexique	8.6	11.3	15.8	8.6	11.3	10.2	11.3	10.2
Norvège	23.9	27.3	33.8	21.2	27.3	25.9	27.3	25.9
Nouvelle-Zélande	14.2	19.4	24.8	15.3	19.4	17.3	19.4	17.3
Pays-Bas	18.9	27.7	36.1	11.4	27.0	21.1	25.2	24.2
Pologne	23.4	24.2	25.4	17.0	19.9	21.8	22.5	23.9
Portugal	22.8	28.1	34.9	14.2	17.8	22.3	25.2	25.8
République slovaque	21.0	23.9	26.5	13.2	13.3	19.6	21.3	22.7
République tchèque	16.6	19.7	22.2	-1.2	2.5	11.3	13.7	18.5
Royaume-Uni	18.9	23.3	29.6	18.9	22.7	21.5	23.3	21.5
Slovénie	30.8	34.5	37.7	25.4	26.6	29.4	31.5	33.0
Suède	20.8	24.4	34.7	20.8	24.4	23.0	24.4	23.0
Suisse	15.1	18.2	23.1	9.2	11.6	15.7	17.8	18.0
Türkiye	25.2	29.4	33.1	23.5	27.5	27.0	28.8	27.7
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	20.4	24.6	29.8	15.2	19.6	21.2	23.2	22.9
OCDE-UE 22	23.8	28.7	34.3	16.7	21.7	24.3	26.7	26.7

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/mjsqh3>

Tableau 5.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	33.1	37.8	42.7	13.8	19.4	29.2	32.2	35.7
Australie	17.4	23.2	29.4	-6.4	14.8	20.9	23.2	20.9
Autriche	27.3	33.2	38.2	1.2	15.7	21.1	25.1	30.8
Belgique	31.6	39.5	47.5	9.3	19.2	30.0	34.0	36.3
Canada	22.0	25.3	30.9	-3.9	14.0	21.5	24.1	24.0
Chili	-6.5	7.0	8.3	-24.3	-18.5	-8.6	-5.7	-1.8
Colombie	0.0	0.0	0.0	-7.6	-5.1	-6.1	-5.1	0.0
Corée	12.1	15.5	19.6	6.5	11.2	11.9	13.6	14.1
Costa Rica	10.5	10.5	12.8	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	32.6	35.4	40.9	4.9	25.5	30.7	32.4	34.2
Espagne	16.8	21.4	27.3	2.5	14.5	17.5	19.7	19.6
Estonie	11.6	17.2	21.3	-6.7	5.1	9.1	12.4	15.0
États-Unis	18.3	22.4	29.4	-9.2	0.7	11.0	15.0	19.9
Finlande	23.7	31.3	38.9	11.9	26.5	25.3	28.9	28.2
France	23.5	27.6	33.5	-4.0	16.8	20.8	23.5	25.5
Grèce	17.2	22.9	29.1	8.6	18.8	19.3	23.4	21.9
Hongrie	33.5	33.5	33.5	10.6	18.8	24.7	26.1	33.5
Irlande	17.1	27.3	36.5	-2.0	11.2	19.2	24.1	23.1
Islande	24.2	28.2	33.8	12.3	15.9	26.1	28.2	26.6
Israël	12.6	19.0	29.0	-0.3	16.6	12.6	15.8	16.0
Italie	21.6	28.2	39.7	0.1	15.5	20.4	24.4	25.5
Japon	20.6	22.2	26.2	3.9	16.1	18.7	19.9	21.6
Lettonie	23.3	26.5	29.0	6.4	15.2	18.4	20.8	25.2
Lituanie	33.1	36.4	39.1	11.7	22.1	29.7	31.9	35.1
Luxembourg	22.4	31.4	38.9	-0.7	7.8	18.8	24.2	25.8
Mexique	8.6	11.3	15.8	8.6	11.3	10.2	11.3	10.2
Norvège	23.9	27.3	33.8	12.3	23.3	23.5	25.3	25.9
Nouvelle-Zélande	14.2	19.4	24.8	-16.4	6.4	17.3	19.4	17.3
Pays-Bas	18.9	27.7	36.1	-6.5	20.8	18.8	23.2	24.2
Pologne	23.4	24.2	25.4	-14.7	0.2	10.0	12.6	23.9
Portugal	22.8	28.1	34.9	6.9	14.5	22.3	25.2	25.8
République slovaque	21.0	23.9	26.5	6.9	9.0	17.1	19.2	22.7
République tchèque	16.6	19.7	22.2	-11.5	-4.4	11.3	13.7	18.5
Royaume-Uni	18.9	23.3	29.6	9.6	18.3	18.9	21.1	21.5
Slovénie	30.8	34.5	37.7	3.3	17.9	26.0	29.6	33.0
Suède	20.8	24.4	34.7	10.9	17.7	19.0	21.1	23.0
Suisse	15.1	18.2	23.1	0.1	5.5	12.0	14.7	18.0
Türkiye	25.2	29.4	33.1	23.5	27.5	27.0	28.8	27.7
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	20.0	24.6	29.8	2.2	13.1	18.1	20.7	22.6
OCDE-UE 22	23.8	28.7	34.3	2.9	14.9	20.9	24.0	26.7

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/k2nzva>

Tableau 5.4. Impôt sur le revenu, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	12.9	17.6	26.1	-6.2	-0.6	9.2	12.3	15.4
Australie	17.4	23.2	29.4	17.4	23.2	20.9	23.2	20.9
Autriche	9.3	15.2	21.8	-1.5	7.9	9.3	12.2	12.8
Belgique	17.7	25.5	33.6	11.9	13.7	20.8	24.2	22.4
Canada	14.2	19.1	27.2	8.1	15.9	17.2	19.1	17.2
Chili	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	3.0	6.4	11.5	1.0	4.5	4.2	5.7	5.0
Costa Rica	0.0	0.0	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	32.7	35.5	40.9	31.0	31.6	34.4	35.5	34.4
Espagne	10.5	15.1	20.9	-3.8	8.1	11.2	13.3	13.2
Estonie	10.0	15.6	19.7	7.0	11.3	12.2	14.6	13.4
États-Unis	14.0	17.0	21.8	-6.8	2.1	8.7	11.8	14.9
Finlande	13.3	20.8	28.4	13.3	20.8	17.8	20.8	17.8
France	12.1	16.3	22.5	9.5	9.5	11.9	14.2	14.2
Grèce	3.1	8.8	15.0	2.2	9.3	7.1	9.3	7.8
Hongrie	15.0	15.0	15.0	1.8	6.2	9.7	10.6	15.0
Irlande	13.1	23.3	32.5	8.3	13.6	19.1	23.3	19.1
Islande	24.0	28.1	33.8	24.0	22.2	26.5	28.1	26.5
Israël	6.3	10.8	19.3	-1.1	10.8	6.7	8.9	8.6
Italie	12.1	18.7	30.1	4.8	12.2	13.3	16.5	16.0
Japon	6.1	7.8	12.5	6.1	6.4	7.1	7.8	7.1
Lettonie	12.8	16.0	18.5	1.1	8.1	10.0	12.1	14.7
Lituanie	13.6	16.9	19.6	13.6	16.9	15.6	16.9	15.6
Luxembourg	10.1	19.1	26.6	4.4	7.2	13.5	17.7	13.5
Mexique	7.4	9.9	14.3	7.4	9.9	8.9	9.9	8.9
Norvège	15.7	19.1	25.6	13.0	19.1	17.7	19.1	17.7
Nouvelle-Zélande	14.2	19.4	24.8	15.3	19.4	17.3	19.4	17.3
Pays-Bas	5.3	15.8	26.6	3.3	15.6	10.8	15.1	11.6
Pologne	5.6	6.4	7.6	-0.8	2.1	4.0	4.6	6.0
Portugal	11.8	17.1	23.9	3.2	6.8	11.3	14.2	14.8
République slovaque	7.6	10.5	13.1	-0.2	-0.1	6.2	7.9	9.3
République tchèque	5.6	8.7	11.2	-12.2	-8.5	0.3	2.7	7.5
Royaume-Uni	11.0	14.0	22.0	11.0	13.4	12.8	14.0	12.8
Slovénie	8.7	12.4	15.6	3.3	4.5	7.3	9.4	10.9
Suède	13.8	17.4	29.8	13.8	17.4	16.0	17.4	16.0
Suisse	8.7	11.8	16.8	2.8	5.2	9.3	11.4	11.6
Türkiye	10.2	14.4	18.1	8.5	12.5	12.0	13.8	12.7
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	10.8	15.0	20.5	5.7	10.0	11.6	13.6	13.2
OCDE-UE 22	11.7	16.7	22.7	4.9	9.7	12.3	14.8	14.6

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/udoyzk>

Tableau 5.5. cotisations sociales des salariés, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	20.2	20.2	16.5	20.0	20.0	20.0	20.0	20.2
Australie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autriche	18.0	18.0	16.4	18.0	18.0	18.0	18.0	18.0
Belgique	13.9	14.0	13.9	13.9	14.0	13.9	13.8	13.9
Canada	7.8	6.2	3.7	7.8	6.2	6.8	6.2	6.8
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	9.1	9.1	8.0	9.1	9.1	9.1	9.1	9.1
Costa Rica	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Espagne	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Estonie	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
États-Unis	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Finlande	10.3	10.5	10.5	10.3	10.5	10.4	10.5	10.4
France	11.3	11.3	11.0	11.3	11.3	11.3	11.3	11.3
Grèce	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1
Hongrie	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5
Irlande	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Islande	0.2	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1
Israël	6.3	8.2	9.7	6.3	8.2	7.4	8.2	7.4
Italie	9.5	9.5	9.6	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
Japon	14.5	14.5	13.7	14.5	14.5	14.5	14.5	14.5
Lettonie	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Lituanie	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5	19.5
Luxembourg	12.2	12.3	12.4	12.2	12.3	12.3	12.3	12.3
Mexique	1.3	1.4	1.5	1.3	1.4	1.3	1.4	1.3
Norvège	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2	8.2
Nouvelle-Zélande	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pays-Bas	13.7	11.9	9.5	8.1	11.4	10.4	10.0	12.6
Pologne	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8	17.8
Portugal	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
République slovaque	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4	13.4
République tchèque	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0	11.0
Royaume-Uni	7.9	9.3	7.5	7.9	9.3	8.7	9.3	8.7
Slovénie	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1	22.1
Suède	7.0	7.0	4.8	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Suisse	6.4	6.4	6.3	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4
Türkiye	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	9.7	9.7	9.3	9.5	9.7	9.6	9.6	9.7
OCDE-UE 22	12.1	12.0	11.6	11.8	12.0	11.9	11.9	12.1

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/fq4cmr>

Tableau 5.6. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	53.9	58.1	47.0	52.6	51.8	55.9	55.6	56.0
Australie	39.2	40.7	42.1	58.2	40.7	40.7	40.7	40.7
Autriche	55.7	59.5	45.7	55.7	59.5	59.5	59.5	59.5
Belgique	68.5	65.1	67.8	68.5	65.1	64.2	64.2	64.2
Canada	41.6	31.9	44.5	76.9	37.4	37.4	37.4	31.9
Chili	7.0	7.0	10.2	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	29.3	30.8	32.8	23.1	30.8	30.8	30.8	30.8
Costa Rica	29.2	29.2	36.5	29.2	29.2	29.2	29.2	29.2
Danemark	38.7	41.7	55.5	36.9	41.7	41.7	41.7	41.7
Espagne	44.6	48.3	54.1	44.6	48.3	48.3	48.3	48.3
Estonie	41.2	49.5	41.2	41.2	49.5	49.5	49.5	49.5
États-Unis	31.5	40.8	42.7	52.3	31.5	31.5	40.8	31.5
Finlande	54.5	56.1	59.0	54.5	56.1	56.1	56.1	56.1
France	64.6	58.2	60.0	74.6	41.9	50.6	58.2	47.9
Grèce	45.3	46.7	50.9	45.3	46.7	46.7	46.7	46.7
Hongrie	43.2	43.2	43.2	43.2	43.2	43.2	43.2	43.2
Irlande	35.6	53.6	56.8	74.2	53.6	53.6	53.6	53.6
Islande	40.1	40.1	47.6	50.5	49.1	46.9	40.1	40.1
Israël	36.8	36.8	50.7	34.4	36.8	36.8	36.8	36.8
Italie	54.7	64.0	62.9	55.9	65.2	64.6	64.6	64.0
Japon	33.1	37.3	35.1	52.5	37.3	37.3	37.3	37.3
Lettonie	45.8	45.8	44.5	45.8	45.8	45.8	45.8	45.8
Lituanie	44.1	44.1	44.1	44.1	44.1	44.1	44.1	44.1
Luxembourg	49.7	57.2	55.7	60.7	43.0	56.4	57.2	56.4
Mexique	18.7	25.2	28.4	18.7	25.2	25.2	25.2	25.2
Norvège	41.8	41.8	52.6	41.8	41.8	41.8	41.8	41.8
Nouvelle-Zélande	30.5	30.0	33.0	42.5	55.0	30.0	30.0	30.0
Pays-Bas	50.8	50.8	51.4	56.4	56.4	50.8	50.8	50.8
Pologne	36.2	36.2	48.3	96.9	36.2	36.2	36.2	36.2
Portugal	46.7	51.1	58.0	46.7	46.7	51.1	51.1	51.1
République slovaque	46.0	46.0	49.2	46.0	46.0	46.0	46.0	46.0
République tchèque	44.7	44.7	44.7	44.7	33.5	44.7	44.7	44.7
Royaume-Uni	40.2	40.2	49.0	70.0	40.2	40.2	40.2	40.2
Slovénie	43.6	50.3	55.0	43.6	43.6	50.3	50.3	50.3
Suède	46.2	49.3	66.0	46.2	49.3	49.3	49.3	49.3
Suisse	26.5	32.5	37.8	20.8	26.3	30.3	35.1	32.8
Türkiye	42.8	47.8	47.8	42.8	47.8	47.8	47.8	47.8
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	40.6	42.9	46.1	47.3	42.2	42.7	43.1	42.3
OCDE-UE 22	47.9	50.9	52.8	53.6	48.5	50.4	50.8	50.2

Note : On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente. Le résultat peut être différent si le salaire du conjoint augmente, surtout si les deux conjoints sont imposés séparément.

1. Couple disposant de deux salaires.

Tableau 5.7. Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2021

En % du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	44.7	49.7	47.0	43.1	42.2	47.1	46.7	47.2
Australie	36.0	37.5	39.0	56.0	37.5	37.5	37.5	37.5
Autriche	43.3	48.2	42.0	43.3	48.2	48.2	48.2	48.2
Belgique	55.6	55.6	59.0	55.6	55.6	54.4	54.4	54.4
Canada	35.2	29.7	43.4	74.3	35.4	35.4	35.4	29.7
Chili	7.0	7.0	10.2	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	21.6	23.3	28.5	14.8	23.3	23.3	23.3	23.3
Costa Rica	10.5	10.5	19.7	10.5	10.5	10.5	10.5	10.5
Danemark	38.7	41.7	55.5	36.9	41.7	41.7	41.7	41.7
Espagne	28.1	32.9	40.4	28.1	32.9	32.9	32.9	32.9
Estonie	21.3	32.4	21.3	21.3	32.4	32.4	32.4	32.4
États-Unis	26.3	36.3	38.3	48.6	26.3	26.3	36.3	26.3
Finlande	45.0	46.9	50.5	45.0	46.9	46.9	46.9	46.9
France	32.6	43.0	42.2	51.6	20.8	32.6	43.0	29.0
Grèce	33.0	34.7	39.9	33.0	34.7	34.7	34.7	34.7
Hongrie	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	28.5	48.5	52.0	71.4	48.5	48.5	48.5	48.5
Islande	36.4	36.4	44.4	47.5	46.0	43.6	36.4	36.4
Israël	32.0	32.0	47.0	29.4	32.0	32.0	32.0	32.0
Italie	40.4	52.6	51.2	42.0	54.2	53.4	53.4	52.6
Japon	22.8	27.7	31.1	45.2	27.7	27.7	27.7	27.7
Lettonie	33.0	33.0	31.4	33.0	33.0	33.0	33.0	33.0
Lituanie	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1	43.1
Luxembourg	42.7	51.3	49.6	55.2	35.1	50.4	51.3	50.4
Mexique	12.5	19.5	22.9	12.5	19.5	19.5	19.5	19.5
Norvège	34.2	34.2	46.4	34.2	34.2	34.2	34.2	34.2
Nouvelle-Zélande	30.5	30.0	33.0	42.5	55.0	30.0	30.0	30.0
Pays-Bas	45.4	45.4	51.4	51.7	51.7	45.4	45.4	45.4
Pologne	25.8	25.8	39.8	96.3	25.8	25.8	25.8	25.8
Portugal	34.0	39.5	48.0	34.0	34.0	39.5	39.5	39.5
République slovaque	29.9	29.9	34.0	29.9	29.9	29.9	29.9	29.9
République tchèque	26.0	26.0	26.0	26.0	11.0	26.0	26.0	26.0
Royaume-Uni	32.0	32.0	42.0	65.9	32.0	32.0	32.0	32.0
Slovénie	34.6	42.4	47.8	34.6	34.6	42.4	42.4	42.4
Suède	29.3	33.4	55.3	29.3	33.4	33.4	33.4	33.4
Suisse	21.8	28.2	34.1	15.8	21.6	25.9	31.0	28.5
Türkiye	32.8	38.7	38.7	32.8	38.7	38.7	38.7	38.7
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	31.1	34.5	38.9	38.8	33.4	34.2	34.7	33.8
OCDE-UE 22	35.8	40.4	43.7	42.6	37.4	39.8	40.3	39.6

Note : On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente. Le résultat peut être différent si le salaire du conjoint augmente, surtout si les deux conjoints sont imposés séparément.

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/nwz4ep>

Tableau 5.8. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage du salaire brut, 2021

Après une augmentation d'une unité monétaire du salaire brut, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	0.83	0.81	0.92	0.66	0.72	0.75	0.79	0.82
Australie	0.77	0.81	0.86	0.41	0.73	0.79	0.81	0.79
Autriche	0.78	0.78	0.94	0.57	0.61	0.66	0.69	0.75
Belgique	0.65	0.73	0.78	0.49	0.55	0.65	0.69	0.72
Canada	0.83	0.94	0.82	0.25	0.75	0.82	0.85	0.93
Chili	0.87	1.00	0.98	0.75	0.78	0.86	0.88	0.91
Colombie	1.00	1.00	1.00	0.93	0.95	0.94	0.95	1.00
Corée	0.89	0.91	0.89	0.91	0.86	0.87	0.89	0.89
Costa Rica	1.00	1.00	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Danemark	0.91	0.90	0.75	0.66	0.78	0.84	0.86	0.89
Espagne	0.86	0.85	0.82	0.74	0.79	0.81	0.84	0.83
Estonie	0.89	0.82	1.00	0.74	0.71	0.74	0.77	0.80
États-Unis	0.90	0.82	0.87	0.47	0.74	0.83	0.75	0.92
Finlande	0.72	0.77	0.81	0.62	0.72	0.71	0.75	0.74
France	0.88	0.79	0.87	0.47	0.95	0.85	0.75	0.95
Grèce	0.81	0.85	0.85	0.73	0.80	0.81	0.85	0.84
Hongrie	1.00	1.00	1.00	0.74	0.82	0.88	0.90	1.00
Irlande	0.86	0.71	0.76	0.28	0.58	0.64	0.68	0.67
Islande	0.84	0.89	0.84	0.60	0.64	0.76	0.89	0.87
Israël	0.78	0.84	0.75	0.70	0.81	0.78	0.81	0.81
Italie	0.76	0.66	0.81	0.58	0.54	0.58	0.62	0.64
Japon	0.97	0.93	0.93	0.57	0.86	0.89	0.90	0.92
Lettonie	0.87	0.91	0.97	0.72	0.79	0.82	0.85	0.90
Lituanie	0.85	0.90	0.93	0.64	0.73	0.81	0.84	0.88
Luxembourg	0.74	0.71	0.83	0.44	0.70	0.61	0.64	0.67
Mexique	0.96	0.91	0.92	0.96	0.91	0.90	0.91	0.90
Norvège	0.86	0.90	0.81	0.75	0.86	0.86	0.88	0.89
Nouvelle-Zélande	0.81	0.87	0.89	0.49	0.48	0.85	0.87	0.85
Pays-Bas	0.67	0.75	0.76	0.45	0.61	0.67	0.71	0.72
Pologne	0.97	0.98	0.81	0.03	0.74	0.82	0.85	0.97
Portugal	0.86	0.84	0.80	0.71	0.77	0.78	0.81	0.82
République slovaque	0.89	0.92	0.90	0.75	0.77	0.85	0.87	0.91
République tchèque	0.89	0.92	0.95	0.66	0.85	0.83	0.86	0.91
Royaume-Uni	0.84	0.89	0.82	0.38	0.83	0.84	0.86	0.87
Slovénie	0.95	0.88	0.84	0.68	0.80	0.78	0.82	0.86
Suède	0.89	0.88	0.68	0.79	0.81	0.82	0.84	0.86
Suisse	0.92	0.88	0.86	0.84	0.83	0.84	0.81	0.87
Türkiye	0.90	0.87	0.92	0.88	0.85	0.84	0.86	0.85
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	0.86	0.86	0.86	0.63	0.76	0.80	0.82	0.85
OCDE-UE 22	0.84	0.83	0.85	0.60	0.73	0.76	0.78	0.82

Note : Le revenu net est calculé à partir du salaire brut diminué de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations sociales et augmentés des prestations versées aux familles. L'augmentation qui est rapportée dans le tableau représente une sorte d'élasticité. Dans un système fiscal proportionnel, l'élasticité est égale à 1. A ce niveau de revenu, plus le système est progressif plus l'élasticité est faible. Les élasticités indiquées dans le tableau 5.8 sont calculées de la manière suivante : $(100 - \text{METR}) / (100 - \text{AETR})$, où METR désigne le taux marginal de l'impôt sur le revenu, augmenté des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 5.7, et AETR désigne le taux moyen augmenté des cotisations salariales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 5.3.

1. Couple disposant de deux salaires. On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente.

Tableau 5.9. Augmentation en pourcentage du revenu net selon l'augmentation en pourcentage des coûts bruts de main d'œuvre, 2021

Après une augmentation d'une unité monétaire des coûts bruts de main d'œuvre, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)	Célibataire sans enfant 100 (% SM)	Célibataire sans enfant 167 (% SM)	Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)	Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹	Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹	Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹
Allemagne	0.83	0.81	1.08	0.66	0.72	0.75	0.79	0.82
Australie	0.77	0.81	0.86	0.41	0.73	0.79	0.81	0.79
Autriche	0.78	0.78	1.11	0.57	0.61	0.66	0.69	0.75
Belgique	0.58	0.73	0.78	0.44	0.55	0.65	0.69	0.71
Canada	0.83	0.99	0.85	0.25	0.79	0.87	0.90	0.98
Chili	0.87	1.00	0.98	0.75	0.78	0.86	0.88	0.91
Colombie	1.00	1.00	1.00	0.93	0.95	0.94	0.95	1.00
Corée	0.89	0.91	0.92	0.91	0.86	0.87	0.89	0.89
Costa Rica	1.00	1.00	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Danemark	0.91	0.90	0.75	0.66	0.78	0.84	0.86	0.89
Espagne	0.86	0.85	0.82	0.74	0.79	0.81	0.84	0.83
Estonie	0.89	0.82	1.00	0.74	0.71	0.74	0.77	0.80
États-Unis	0.91	0.82	0.88	0.47	0.75	0.83	0.75	0.93
Finlande	0.72	0.77	0.81	0.62	0.72	0.71	0.75	0.74
France	0.60	0.79	0.87	0.32	0.95	0.83	0.75	0.93
Grèce	0.81	0.85	0.85	0.73	0.80	0.81	0.85	0.84
Hongrie	1.00	1.00	1.00	0.74	0.82	0.88	0.90	1.00
Irlande	0.86	0.71	0.76	0.28	0.58	0.64	0.68	0.67
Islande	0.84	0.89	0.84	0.60	0.64	0.76	0.89	0.87
Israël	0.76	0.83	0.74	0.69	0.80	0.76	0.79	0.79
Italie	0.76	0.66	0.81	0.58	0.54	0.58	0.62	0.64
Japon	0.97	0.93	1.01	0.57	0.86	0.89	0.90	0.92
Lettonie	0.87	0.91	0.97	0.72	0.79	0.82	0.85	0.90
Lituanie	0.85	0.90	0.93	0.64	0.73	0.81	0.84	0.88
Luxembourg	0.74	0.71	0.83	0.44	0.70	0.61	0.64	0.67
Mexique	1.01	0.94	0.93	1.01	0.94	0.93	0.94	0.93
Norvège	0.86	0.90	0.81	0.75	0.86	0.86	0.88	0.89
Nouvelle-Zélande	0.81	0.87	0.89	0.49	0.48	0.85	0.87	0.85
Pays-Bas	0.68	0.76	0.82	0.46	0.61	0.67	0.71	0.72
Pologne	0.97	0.98	0.81	0.03	0.74	0.82	0.85	0.97
Portugal	0.86	0.84	0.80	0.71	0.77	0.78	0.81	0.82
République slovaque	0.89	0.92	0.90	0.75	0.77	0.85	0.87	0.91
République tchèque	0.89	0.92	0.95	0.66	0.85	0.83	0.86	0.91
Royaume-Uni	0.81	0.86	0.81	0.36	0.81	0.81	0.84	0.84
Slovénie	0.95	0.88	0.84	0.68	0.80	0.78	0.82	0.86
Suède	0.89	0.88	0.68	0.79	0.81	0.82	0.84	0.86
Suisse	0.92	0.88	0.86	0.84	0.83	0.84	0.81	0.87
Türkiye	0.90	0.87	0.92	0.88	0.85	0.84	0.86	0.85
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	0.85	0.86	0.88	0.63	0.77	0.80	0.82	0.85
OCDE-UE 22	0.83	0.83	0.87	0.59	0.73	0.76	0.78	0.82

Note : Le revenu net est calculé à partir du salaire brut diminué de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations sociales et augmentés des prestations versées aux familles. L'augmentation qui est rapportée dans le tableau représente une sorte d'élasticité. Dans un système fiscal proportionnel, l'élasticité est égale à 1. A ce niveau de revenu, plus le système est progressif plus l'élasticité est faible. Les élasticités indiquées dans le tableau 5.9 sont calculées de la manière suivante : $(100 - \text{METR}) / (100 - \text{AETR})$, où METR désigne le taux marginal de l'impôt sur le revenu, augmenté des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 5.6, et AETR désigne le taux moyen augmenté des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale et diminué des transferts en espèces, figurant dans le tableau 5.1.

1. Couple disposant de deux salaires. On fait l'hypothèse que le salaire brut du principal apporteur de revenu du foyer augmente.

Tableau 5.10. Salaire brut annuel et revenu net, célibataire, 2021

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)		Célibataire sans enfant 100 (% SM)		Célibataire sans enfant 167 (% SM)		Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	
	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	47 709	31 902	71 208	44 303	118 918	68 197	47 709	41 128
Australie	43 420	35 859	64 806	49 755	108 225	76 395	43 420	46 195
Autriche	43 848	31 867	65 445	43 735	109 293	67 518	43 848	43 331
Belgique	46 302	31 693	69 108	41 824	115 410	60 549	46 302	42 007
Canada	41 715	32 534	62 262	46 507	103 977	71 869	41 715	43 336
Chili	16 804	17 890	25 081	23 325	41 885	38 408	16 804	20 888
Colombie	9 324	9 324	13 917	13 917	23 241	23 241	9 324	10 029
Corée	38 423	33 783	57 348	48 438	95 772	77 013	38 423	35 936
Costa Rica	17 680	15 823	26 388	23 617	44 067	38 439	17 680	15 823
Danemark	45 909	30 955	68 521	44 297	114 430	67 591	45 909	43 657
Espagne	29 581	24 600	44 151	34 699	73 732	53 633	29 581	28 831
Estonie	22 660	20 033	33 821	27 987	56 480	44 461	22 660	24 185
États-Unis	41 656	34 028	62 172	48 239	103 828	73 276	41 656	45 505
Finlande	39 962	30 506	59 646	40 967	99 608	60 838	39 962	35 225
France	36 421	27 878	54 360	39 375	90 781	60 345	36 421	37 865
Grèce	23 989	19 861	35 805	27 599	59 794	42 366	23 989	21 925
Hongrie	23 503	15 630	35 079	23 328	58 583	38 957	23 503	21 023
Irlande	44 357	36 791	66 205	48 137	110 562	70 224	44 357	45 257
Islande	46 066	34 930	68 755	49 353	114 820	75 965	46 066	40 407
Israël	29 666	25 927	44 277	35 863	73 943	52 522	29 666	29 744
Italie	32 795	25 724	48 948	35 148	81 742	49 290	32 795	32 746
Japon	33 946	26 961	50 666	39 401	84 613	62 440	33 946	32 620
Lettonie	20 214	15 509	30 169	22 178	50 383	35 748	20 214	18 925
Lituanie	26 779	17 902	39 968	25 407	66 747	40 644	26 779	23 649
Luxembourg	51 563	40 021	76 959	52 782	128 522	78 488	51 563	51 903
Mexique	10 246	9 362	15 293	13 570	25 539	21 503	10 246	9 362
Norvège	44 222	33 661	66 003	47 993	110 225	73 005	44 222	38 761
Nouvelle-Zélande	29 731	25 521	44 375	35 759	74 106	55 760	29 731	34 620
Pays-Bas	48 653	39 444	72 617	52 522	121 271	77 493	48 653	51 819
Pologne	23 374	17 905	34 887	26 447	58 262	43 450	23 374	26 801
Portugal	24 241	18 708	36 180	26 026	60 421	39 354	24 241	22 560
République slovaque	17 909	14 150	26 730	20 337	44 640	32 817	17 909	16 676
République tchèque	22 910	19 108	34 195	27 459	57 105	44 412	22 910	25 549
Royaume-Uni	40 500	32 826	60 447	46 390	100 947	71 091	40 500	36 631
Slovénie	26 372	18 246	39 361	25 800	65 732	40 943	26 372	25 492
Suède	36 641	29 009	54 689	41 344	91 330	59 684	36 641	32 661
Suisse	59 403	50 447	88 661	72 494	148 064	113 829	59 403	59 348
Türkiye	20 951	15 676	31 270	22 088	52 221	34 929	20 951	16 024
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	33 143	26 105	49 468	36 537	82 611	56 229	33 143	32 327
OCDE-UE 22	33 441	25 338	49 911	35 077	83 352	53 500	33 441	32 419

StatLink  <https://stat.link/ux8i12>

Tableau 5.11. Salaire brut annuel et revenu net, couple marié, 2021

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)		Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹		Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹		Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹	
	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts	Total des revenus bruts avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	71 208	57 378	118 918	84 194	142 416	96 515	118 918	76 501
Australie	64 806	55 220	108 225	85 614	129 611	99 511	108 225	85 614
Autriche	65 445	55 199	109 293	86 198	130 890	98 066	109 293	75 602
Belgique	69 108	55 812	115 410	80 775	138 216	91 164	115 410	73 528
Canada	62 262	53 529	103 977	81 671	124 523	94 475	103 977	79 042
Chili	25 081	29 715	41 885	45 491	50 162	53 041	41 885	42 621
Colombie	13 917	14 621	23 241	24 650	27 834	29 243	23 241	23 241
Corée	57 348	50 925	95 772	84 416	114 697	99 071	95 772	82 222
Costa Rica	26 388	23 617	44 067	39 440	52 775	47 234	44 067	39 440
Danemark	68 521	51 053	114 430	79 261	137 042	92 604	114 430	75 252
Espagne	44 151	37 751	73 732	60 810	88 301	70 910	73 732	59 299
Estonie	33 821	32 088	56 480	51 330	67 641	59 285	56 480	48 020
États-Unis	62 172	61 722	103 828	92 422	124 345	105 723	103 828	83 177
Finlande	59 646	43 855	99 608	74 360	119 291	84 822	99 608	71 472
France	54 360	45 216	90 781	71 900	108 720	83 129	90 781	67 593
Grèce	39 385	32 000	65 773	53 064	78 770	60 321	65 773	51 388
Hongrie	35 079	28 489	58 583	44 119	70 159	51 817	58 583	38 957
Irlande	66 205	58 816	110 562	89 289	132 409	100 540	110 562	85 022
Islande	68 755	57 823	114 820	84 868	137 509	98 705	114 820	84 282
Israël	44 277	36 949	73 943	64 597	88 554	74 533	73 943	62 134
Italie	48 948	41 362	81 742	65 085	97 895	73 999	81 742	60 872
Japon	50 666	42 507	84 613	68 752	101 333	81 193	84 613	66 362
Lettonie	30 169	25 594	50 383	41 103	60 339	47 772	50 383	37 687
Lituanie	39 968	31 154	66 747	46 926	79 937	54 431	66 747	43 308
Luxembourg	76 959	70 926	128 522	104 344	153 918	116 714	128 522	95 401
Mexique	15 293	13 570	25 539	22 932	30 585	27 140	25 539	22 932
Norvège	66 003	50 608	110 225	84 269	132 006	98 601	110 225	81 655
Nouvelle-Zélande	44 375	41 530	74 106	61 279	88 750	71 517	74 106	61 279
Pays-Bas	72 617	57 515	121 271	98 455	145 234	111 533	121 271	91 966
Pologne	34 887	34 802	58 262	52 421	69 775	60 963	58 262	44 353
Portugal	36 180	30 921	60 421	46 927	72 360	54 151	60 421	44 828
République slovaque	26 730	24 314	44 640	37 013	53 461	43 201	44 640	34 487
République tchèque	34 195	35 697	57 105	50 648	68 389	58 999	57 105	46 567
Royaume-Uni	60 447	49 399	100 947	81 861	120 894	95 426	100 947	79 216
Slovénie	39 361	32 297	65 732	48 643	78 722	55 424	65 732	44 046
Suède	54 689	44 995	91 330	74 004	109 377	86 339	91 330	70 353
Suisse	88 661	83 792	148 064	130 258	177 322	151 168	148 064	121 454
Türkiye	31 270	22 667	52 221	38 112	62 540	44 524	52 221	37 765
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	49 562	42 511	82 768	66 619	99 124	76 942	82 768	62 867
OCDE-UE 22	50 074	42 147	83 624	65 494	100 148	75 123	83 624	60 750

1. Couple disposant de deux salaires.

StatLink  <https://stat.link/9e4c3a>

Tableau 5.12. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, célibataire, 2021

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Célibataire sans enfant 67 (% SM)		Célibataire sans enfant 100 (% SM)		Célibataire sans enfant 167 (% SM)		Célibataire 2 enfants 67 (% SM)	
	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	57 239	31 902	85 432	44 303	138 400	68 197	57 239	41 128
Australie	45 726	35 859	68 247	49 755	113 973	76 395	45 726	46 195
Autriche	56 151	31 867	83 808	43 735	137 970	67 518	56 151	43 331
Belgique	58 370	31 693	87 867	41 824	146 738	60 549	58 370	42 007
Canada	46 157	32 534	67 868	46 507	110 612	71 869	46 157	43 336
Chili	16 804	17 890	25 081	23 325	41 885	38 408	16 804	20 888
Colombie	9 324	9 324	13 917	13 917	23 241	23 241	9 324	10 029
Corée	42 614	33 783	63 602	48 438	105 178	77 013	42 614	35 936
Costa Rica	22 365	15 823	33 380	23 617	55 745	38 439	22 365	15 823
Danemark	45 909	30 955	68 521	44 297	114 430	67 591	45 909	43 657
Espagne	38 426	24 600	57 352	34 699	95 777	53 633	38 426	28 831
Estonie	30 319	20 033	45 252	27 987	75 571	44 461	30 319	24 185
États-Unis	45 164	34 028	67 250	48 239	112 092	73 276	45 164	45 505
Finlande	48 267	30 506	72 040	40 967	120 307	60 838	48 267	35 225
France	46 957	27 878	74 091	39 375	131 006	60 345	46 957	37 865
Grèce	29 396	19 861	43 875	27 599	73 271	42 366	29 396	21 925
Hongrie	27 499	15 630	41 043	23 328	68 542	38 957	27 499	21 023
Irlande	49 259	36 791	73 520	48 137	122 779	70 224	49 259	45 257
Islande	48 876	34 930	72 949	49 353	121 824	75 965	48 876	40 407
Israël	31 110	25 927	46 832	35 863	78 753	52 522	31 110	29 744
Italie	43 151	25 724	64 405	35 148	107 557	49 290	43 151	32 746
Japon	39 161	26 961	58 449	39 401	96 975	62 440	39 161	32 620
Lettonie	24 990	15 509	37 295	22 178	62 277	35 748	24 990	18 925
Lituanie	27 258	17 902	40 684	25 407	67 942	40 644	27 258	23 649
Luxembourg	58 699	40 021	87 610	52 782	146 309	78 488	58 699	51 903
Mexique	11 579	9 362	17 009	13 570	28 031	21 503	11 579	9 362
Norvège	49 971	33 661	74 584	47 993	124 555	73 005	49 971	38 761
Nouvelle-Zélande	29 731	25 521	44 375	35 759	74 106	55 760	29 731	34 620
Pays-Bas	54 129	39 444	80 710	52 522	130 209	77 493	54 129	51 819
Pologne	27 199	17 905	40 595	26 447	67 793	43 450	27 199	26 801
Portugal	29 998	18 708	44 773	26 026	74 771	39 354	29 998	22 560
République slovaque	23 273	14 150	34 736	20 337	58 010	32 817	23 273	16 676
République tchèque	30 654	19 108	45 752	27 459	76 406	44 412	30 654	25 549
Royaume-Uni	44 328	32 826	67 028	46 390	113 116	71 091	44 328	36 631
Slovénie	30 618	18 246	45 698	25 800	76 315	40 943	30 618	25 492
Suède	48 154	29 009	71 872	41 344	120 026	59 684	48 154	32 661
Suisse	63 205	50 447	94 335	72 494	157 456	113 829	63 205	59 348
Turkiye	24 617	15 676	36 742	22 088	61 360	34 929	24 617	16 024
Moyenne non pondérée								
OCDE-Moyenne	38 333	26 105	57 331	36 537	95 561	56 229	38 333	32 327
OCDE-UE 22	40 269	25 338	60 315	35 077	100 564	53 500	40 269	32 419

StatLink  <https://stat.link/rxu7wa>

Tableau 5.13. Coûts annuels de main-d'œuvre et revenu net, couple marié, 2021

En dollars US convertis sur la base des PPA, par type de foyer et niveau de salaire

	Couple marié 2 enfants 100-0 (% SM)		Couple marié 2 enfants 100-67 (% SM) ¹		Couple marié 2 enfants 100-100 (% SM) ¹		Couple marié sans enfant 100-67 (% SM) ¹	
	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts	Coûts bruts de main d'œuvre avant impôts	Revenus nets après impôts
Allemagne	85 432	57 378	142 672	84 194	170 864	96 515	142 672	76 501
Australie	68 247	55 220	113 973	85 614	136 495	99 511	113 973	85 614
Autriche	83 808	55 199	139 959	86 198	167 616	98 066	139 959	75 602
Belgique	87 867	55 812	146 237	80 775	175 734	91 164	146 237	73 528
Canada	67 868	53 529	114 025	81 671	135 736	94 475	114 025	79 042
Chili	25 081	29 715	41 885	45 491	50 162	53 041	41 885	42 621
Colombie	13 917	14 621	23 241	24 650	27 834	29 243	23 241	23 241
Corée	63 602	50 925	106 216	84 416	127 205	99 071	106 216	82 222
Costa Rica	33 380	23 617	55 745	39 440	66 761	47 234	55 745	39 440
Danemark	68 521	51 053	114 430	79 261	137 042	92 604	114 430	75 252
Espagne	57 352	37 751	95 777	60 810	114 704	70 910	95 777	59 299
Estonie	45 252	32 088	75 571	51 330	90 504	59 285	75 571	48 020
États-Unis	67 250	61 722	112 413	92 422	134 500	105 723	112 413	83 177
Finlande	72 040	43 855	120 307	74 360	144 080	84 822	120 307	71 472
France	74 091	45 216	121 047	71 900	148 181	83 129	121 047	67 593
Grèce	48 262	32 000	80 598	53 064	96 525	60 321	80 598	51 388
Hongrie	41 043	28 489	68 542	44 119	82 086	51 817	68 542	38 957
Irlande	73 520	58 816	122 779	89 289	147 041	100 540	122 779	85 022
Islande	72 949	57 823	121 824	84 868	145 898	98 705	121 824	84 282
Israël	46 832	36 949	77 943	64 597	93 665	74 533	77 943	62 134
Italie	64 405	41 362	107 557	65 085	128 810	73 999	107 557	60 872
Japon	58 449	42 507	97 609	68 752	116 897	81 193	97 609	66 362
Lettonie	37 295	25 594	62 285	41 103	74 590	47 772	62 285	37 687
Lituanie	40 684	31 154	67 942	46 926	81 368	54 431	67 942	43 308
Luxembourg	87 610	70 926	146 309	104 344	175 220	116 714	146 309	95 401
Mexique	17 009	13 570	28 588	22 932	34 017	27 140	28 588	22 932
Norvège	74 584	50 608	124 555	84 269	149 167	98 601	124 555	81 655
Nouvelle-Zélande	44 375	41 530	74 106	61 279	88 750	71 517	74 106	61 279
Pays-Bas	80 710	57 515	134 838	98 455	161 420	111 533	134 838	91 966
Pologne	40 595	34 802	67 793	52 421	81 190	60 963	67 793	44 353
Portugal	44 773	30 921	74 771	46 927	89 546	54 151	74 771	44 828
République slovaque	34 736	24 314	58 010	37 013	69 472	43 201	58 010	34 487
République tchèque	45 752	35 697	76 406	50 648	91 505	58 999	76 406	46 567
Royaume-Uni	67 028	49 399	111 356	81 861	134 056	95 426	111 356	79 216
Slovénie	45 698	32 297	76 315	48 643	91 396	55 424	76 315	44 046
Suède	71 872	44 995	120 026	74 004	143 744	86 339	120 026	70 353
Suisse	94 335	83 792	157 540	130 258	188 670	151 168	157 540	121 454
Türkiye	36 742	22 667	61 360	38 112	73 485	44 524	61 360	37 765
<i>Moyenne non pondérée</i>								
OCDE-Moyenne	57 446	42 511	95 857	66 619	114 893	76 942	95 857	62 867
OCDE-UE 22	60 514	42 147	100 917	65 494	121 029	75 123	100 917	60 750

1. Couple disposant de deux salaires.

6 Évolution des taux effectifs d'imposition des revenus du travail (2000-22)

Ce chapitre présente l'évolution des taux effectifs d'imposition des revenus du travail entre 2000 et 2022 pour les huit catégories de foyer. Les tableaux 6.1 à 6.8 indiquent le coin fiscal (moyen), constitué des impôts sur le revenu majorés des cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs (y compris les taxes sur les salaires éventuellement applicables) et diminués des prestations en espèces ; les tableaux 6.9 à 6.16 contiennent des données liées à la charge (moyenne) des impôts sur le revenu des personnes physiques ; et les tableaux 6.17 à 6.24 indiquent la charge (moyenne) des impôts sur le revenu majorés des cotisations de sécurité sociale des salariés et diminués des prestations en espèces (taux moyens nets d'imposition des personnes physiques).

Tendances à long terme de l'imposition du travail depuis 2000 Ce chapitre présente l'évolution des taux effectifs d'imposition des revenus du travail pour les huit catégories de foyer décrites par les modèles des *Impôts sur les salaires* au cours de la période comprise entre 2000 et 2022. Les tableaux 6.1 à 6.24, intitulés « Tableaux indiquant les impôts sur le revenu, les cotisations de sécurité sociale et les prestations en espèces », correspondent à une mesure particulière de la charge fiscale pour une catégorie spécifique de foyer. L'examen est centré sur les principales tendances observables au cours de cette période et met en lumière les variations importantes d'une année sur l'autre¹. Les taux effectifs d'imposition des revenus du travail indiqués dans ce chapitre ont tous baissé entre 2000 et 2022 pour chacune des catégories de foyer étudiées.

- Sur la période considérée, les baisses du coin fiscal moyen constatées dans les pays de la zone OCDE se sont échelonnées entre 1.3 point pour les travailleurs célibataires percevant 167 % du salaire moyen [SM] et 3.0 points pour les parents isolés rémunérés à 67 % du SM.
- La baisse de la charge fiscale moyenne sur le revenu des personnes physiques est comprise entre 0.8 point pour les travailleurs célibataires rémunérés au SM et 1.6 point pour les parents isolés gagnant 67 % du SM.
- La charge fiscale moyenne nette des personnes physiques a également reculé dans les pays de l'OCDE pour toutes les catégories de foyer pendant la période étudiée. Ce repli varie de 0.5 point pour les travailleurs célibataires percevant 167 % du SM et 1.7 point pour les parents isolés gagnant 67 % du SM.

Tableau 6.1. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	47.6	44.9	45.3	45.3	45.4	45.3	45.2	44.7	44.3	43.7
Australie	25.9	21.0	23.1	23.4	23.6	24.1	22.7	23.3	21.6	21.2
Autriche	43.2	43.5	45.1	43.0	43.1	43.3	43.6	42.9	43.2	41.9
Belgique	51.4	50.4	49.4	47.5	47.3	46.1	45.5	45.4	45.7	46.5
Canada	29.4	29.0	29.6	29.3	28.7	28.8	28.2	28.7	29.5	30.0
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-6.5	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	15.0	17.4	18.4	18.6	18.9	19.2	19.7	20.2	20.7	21.1
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	37.4	33.5	33.4	33.4	33.3	32.6	32.7	32.5	32.6	32.9
Espagne	34.9	36.5	35.8	35.8	35.8	35.9	35.9	34.7	36.0	36.0
Estonie	39.8	38.7	38.0	37.9	38.0	32.7	33.2	33.4	33.9	34.5
États-Unis	29.0	28.3	29.2	29.2	29.2	27.6	27.5	23.5	24.7	27.8
Finlande	42.7	36.8	37.9	38.3	36.9	36.5	35.9	36.4	36.8	36.8
France	43.9	46.8	43.6	42.9	42.3	42.3	41.9	39.5	40.6	40.7
Grèce	35.9	35.8	34.6	35.8	36.0	36.2	36.2	33.9	32.4	32.5
Hongrie	51.4	43.8	49.0	48.2	46.2	45.0	44.6	43.6	43.2	41.2
Irlande	27.5	24.2	24.9	24.3	24.0	24.3	24.6	25.0	25.3	25.5
Islande	23.8	28.4	30.2	30.3	29.5	29.6	29.4	29.1	28.5	28.7
Israël	23.2	14.1	14.8	15.2	15.1	15.0	15.4	15.7	16.7	16.9
Italie	43.6	44.0	40.8	40.8	40.7	40.8	41.0	40.9	40.4	40.1
Japon	28.7	28.9	30.9	31.0	31.0	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2
Lettonie	41.7	43.2	41.7	41.2	41.3	39.7	39.6	38.7	37.9	37.2
Lituanie	43.0	38.8	39.3	39.0	37.8	37.2	34.8	33.5	34.3	33.8
Luxembourg	29.8	28.8	32.4	32.5	30.2	30.5	30.7	31.7	31.8	32.2
Mexique	7.6	12.9	15.0	15.3	16.1	16.1	16.8	19.4	19.1	19.4
Norvège	35.1	34.1	33.7	33.2	32.8	32.7	32.6	32.7	32.6	32.4
Nouvelle-Zélande	18.6	14.3	13.5	13.7	13.7	13.8	14.0	14.1	14.2	14.7
Pays-Bas	42.3	33.6	32.0	30.4	30.4	30.8	29.7	28.7	27.1	27.9
Pologne	37.0	33.3	35.0	34.9	35.0	35.2	35.0	34.1	34.2	31.3
Portugal	33.2	32.2	36.3	36.4	36.6	36.7	37.1	37.3	37.6	38.0
République slovaque	40.7	35.0	39.1	39.3	39.4	39.7	39.7	39.0	39.2	39.5
République tchèque	41.3	39.0	40.0	40.3	40.8	41.4	41.7	41.9	37.7	37.4
Royaume-Uni	29.1	29.4	26.0	26.1	26.3	26.2	26.1	25.3	25.9	26.6
Slovénie	42.6	38.6	38.6	38.7	40.0	39.8	40.3	40.2	40.4	39.7
Suède	48.6	40.7	40.6	40.8	40.9	41.0	40.4	40.5	39.8	39.5
Suisse	20.2	19.3	19.1	19.3	19.3	19.4	19.5	19.9	20.2	20.4
Türkiye ¹	39.1	34.4	35.9	32.9	33.4	34.6	36.2	36.2	36.3	32.0
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	33.1	31.3	31.8	31.6	31.4	31.2	31.2	30.9	30.5	30.7
OCDE-UE 22	40.9	38.3	38.8	38.5	38.2	37.9	37.7	37.2	37.0	36.8

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/26vzke>

Tableau 6.2. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	52.9	49.0	49.4	49.5	49.5	49.5	49.3	48.8	48.1	47.8
Australie	31.0	26.8	28.3	28.6	28.6	28.9	27.9	28.4	27.1	26.9
Autriche	47.3	48.2	49.6	47.3	47.4	47.6	47.9	47.5	47.8	46.8
Belgique	57.1	55.9	55.3	53.9	53.8	52.7	52.3	52.2	52.4	53.0
Canada	34.1	31.8	32.5	32.1	31.4	31.4	31.0	31.1	31.5	31.9
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	16.4	20.1	21.4	21.8	22.0	22.4	22.9	23.4	23.8	24.2
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	41.5	35.9	35.9	35.9	35.8	35.4	35.5	35.3	35.4	35.5
Espagne	38.6	39.7	39.4	39.4	39.3	39.4	39.4	39.0	39.5	39.5
Estonie	41.3	40.1	39.0	39.0	39.0	36.2	37.0	37.3	38.2	39.0
États-Unis	30.8	30.7	31.4	31.6	31.8	29.6	29.7	27.2	28.3	30.5
Finlande	47.5	42.3	43.5	44.1	43.0	42.6	42.2	41.8	43.1	43.1
France	50.4	49.9	48.5	48.0	47.4	47.4	47.2	46.5	46.9	47.0
Grèce	38.7	40.0	38.8	40.0	40.2	40.4	40.4	38.9	37.1	37.1
Hongrie	54.7	46.6	49.0	48.2	46.2	45.0	44.6	43.6	43.2	41.2
Irlande	35.3	30.9	33.2	32.7	32.6	32.9	33.3	34.0	34.5	34.7
Islande	28.8	33.4	34.3	33.9	32.8	32.9	32.7	32.5	32.3	32.5
Israël	29.6	20.7	21.8	22.3	22.1	22.0	22.5	22.8	23.4	23.6
Italie	47.1	47.2	47.8	47.8	47.7	47.7	47.9	46.9	45.4	45.9
Japon	29.8	30.2	32.3	32.4	32.5	32.7	32.7	32.6	32.6	32.6
Lettonie	43.2	44.0	42.5	42.5	42.7	42.6	42.5	42.3	40.5	40.6
Lituanie	45.7	40.6	41.2	41.3	41.1	40.7	37.7	37.1	37.6	38.2
Luxembourg	35.8	35.3	39.5	39.6	37.8	38.2	38.5	39.5	39.8	40.4
Mexique	12.7	16.0	19.8	20.1	20.4	19.7	20.2	20.4	20.2	20.4
Norvège	38.6	37.3	36.7	36.2	35.9	35.8	35.7	35.8	35.7	35.7
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	40.0	38.1	37.0	37.2	37.4	37.8	36.9	36.1	34.9	35.5
Pologne	38.2	34.2	35.7	35.6	35.7	35.8	35.6	34.8	34.9	33.6
Portugal	37.3	37.1	42.1	41.5	41.4	40.9	41.4	41.5	41.9	41.9
République slovaque	42.1	38.1	41.5	41.7	41.7	41.9	41.9	41.3	41.5	41.6
République tchèque	42.6	42.1	42.8	43.0	43.4	43.7	44.0	44.1	40.0	39.8
Royaume-Uni	32.6	32.6	30.8	30.9	31.0	31.0	30.9	30.4	30.8	31.5
Slovénie	46.3	42.5	42.6	42.7	42.9	43.2	43.5	43.1	43.5	42.8
Suède	50.1	42.8	42.6	42.8	42.9	43.0	42.6	42.7	42.5	42.4
Suisse	22.9	22.1	21.8	22.1	22.1	22.2	22.3	22.7	23.2	23.4
Türkiye ¹	40.4	37.0	38.2	38.2	38.9	39.2	39.6	39.5	39.9	37.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	36.2	34.5	35.2	35.2	35.1	34.9	34.9	34.6	34.6	34.6
OCDE-UE 22	44.3	41.8	42.6	42.4	42.2	42.0	41.9	41.6	41.3	41.2

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/xh6l7e>

Tableau 6.3. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	56.2	51.5	51.3	51.4	51.5	51.3	51.0	51.3	50.7	50.0
Australie	38.8	32.4	34.0	34.1	34.0	34.3	34.4	34.7	33.0	33.1
Autriche	50.4	51.4	52.1	50.7	50.8	51.0	51.0	50.9	51.1	50.5
Belgique	62.6	61.0	60.7	59.9	59.6	59.0	58.7	58.6	58.7	59.1
Canada	37.0	35.0	35.5	34.8	34.5	34.5	34.0	34.7	35.0	35.4
Chili	8.3	8.0	8.2	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	20.5	21.7	23.3	23.8	24.4	25.0	25.6	26.2	26.8	27.3
Costa Rica	27.8	28.5	29.2	29.6	30.2	30.6	30.7	30.8	31.0	31.3
Danemark	49.3	42.9	42.1	42.0	41.8	41.2	41.2	40.9	40.9	41.2
Espagne	41.0	42.4	43.8	43.8	43.7	43.8	43.9	43.4	44.0	44.0
Estonie	42.5	41.2	39.9	39.9	39.9	41.2	41.2	41.2	41.2	41.2
États-Unis	37.1	35.9	36.3	36.4	36.5	34.1	34.1	33.8	34.6	34.7
Finlande	53.2	48.2	49.4	50.1	49.1	48.8	48.4	48.3	49.4	49.4
France	52.5	53.6	54.3	54.4	54.4	54.0	54.1	53.2	53.9	53.9
Grèce	44.7	45.5	45.1	45.6	45.7	45.9	46.0	44.8	42.2	42.2
Hongrie	59.2	53.1	49.0	48.2	46.2	45.0	44.6	43.6	43.2	41.2
Irlande	42.2	40.7	42.3	41.5	41.4	41.6	41.9	42.4	42.8	43.0
Islande	39.6	37.8	38.6	38.5	37.7	37.5	37.4	37.4	37.6	37.8
Israël	38.1	29.5	30.8	31.4	31.3	31.2	32.0	32.4	33.3	33.4
Italie	51.1	52.5	54.2	54.1	53.8	53.9	54.0	54.2	54.2	53.8
Japon	31.6	33.3	34.9	35.0	35.0	35.1	35.1	35.2	35.6	35.6
Lettonie	44.4	44.7	43.2	43.3	43.5	42.6	42.8	42.9	42.6	42.8
Lituanie	47.9	42.0	42.1	42.1	42.1	42.1	40.0	40.0	40.2	40.6
Luxembourg	44.1	42.5	46.2	46.3	45.3	45.5	45.6	46.2	46.4	47.0
Mexique	19.5	21.4	22.8	23.1	23.4	22.8	23.2	23.4	23.3	23.4
Norvège	45.2	43.0	42.4	41.9	41.6	41.5	41.5	41.5	41.4	41.7
Nouvelle-Zélande	24.2	23.3	23.4	23.7	23.9	24.1	24.4	24.6	24.8	25.3
Pays-Bas	44.9	41.8	42.2	42.0	42.0	42.3	42.1	41.2	40.5	40.8
Pologne	39.1	35.0	36.3	36.2	36.2	36.3	36.1	35.5	35.9	35.5
Portugal	42.3	43.1	48.0	47.0	46.7	46.3	46.8	46.9	47.4	47.7
République slovaque	45.5	40.3	43.5	43.6	43.6	43.7	43.6	43.2	43.4	43.6
République tchèque	44.8	44.7	45.1	45.3	45.5	45.7	45.8	45.9	41.9	41.8
Royaume-Uni	35.8	37.2	37.3	37.5	37.4	37.4	37.1	36.7	37.2	38.4
Slovénie	51.0	47.6	46.5	46.1	46.3	46.7	47.0	46.0	46.4	45.8
Suède	55.7	51.0	50.7	51.5	51.6	51.6	50.7	50.3	50.3	50.3
Suisse	27.4	26.6	26.4	26.7	26.7	26.9	27.0	27.3	27.7	28.0
Türkiye ¹	35.0	39.8	41.8	42.1	42.5	42.7	42.9	42.8	43.1	41.5
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	40.3	38.7	39.3	39.3	39.2	39.1	39.1	39.0	38.9	39.0
OCDE-UE 22	48.4	46.2	46.7	46.6	46.4	46.3	46.2	46.0	45.8	45.7

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/9pf5h7>

Tableau 6.4. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, parent isolé ayant deux enfants

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	31.8	29.8	30.9	31.1	31.3	31.5	31.4	27.6	28.1	28.4
Australie	4.0	-6.5	-1.4	-1.1	0.6	1.9	1.1	1.2	-1.0	0.8
Autriche	25.2	26.1	29.6	27.4	27.7	28.1	22.3	20.2	22.8	19.2
Belgique	36.4	36.8	35.6	33.5	33.4	32.3	31.4	27.9	28.0	29.6
Canada	10.4	11.1	2.4	1.3	1.3	1.3	-0.4	3.0	6.1	7.5
Chili	5.9	6.1	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.1	-24.3	6.1
Colombie	-6.9	-5.6	-6.6	-6.7	-6.6	-6.4	-6.5	-7.2	-7.6	-7.2
Corée	14.4	16.7	17.0	17.0	17.0	17.3	17.0	14.0	15.7	16.0
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	11.5	8.0	6.3	6.2	4.8	4.0	4.4	4.3	4.9	5.6
Espagne	28.6	29.2	24.2	24.2	24.3	24.5	24.8	23.3	25.0	25.5
Estonie	18.5	24.1	21.7	21.8	22.8	17.4	18.1	18.7	20.2	21.8
États-Unis	10.7	8.9	11.7	12.2	13.0	9.7	10.1	2.3	-0.8	13.7
Finlande	28.3	25.5	27.2	27.9	26.5	26.5	26.1	25.2	27.0	27.3
France	34.5	38.8	36.0	24.3	23.6	23.9	20.2	16.1	19.4	20.2
Grèce	35.2	34.4	30.8	31.4	31.6	29.6	29.7	26.7	25.4	25.5
Hongrie	34.0	27.4	27.2	25.5	23.0	21.8	22.0	22.7	23.5	23.7
Irlande	16.6	-4.5	0.1	0.0	1.2	3.8	5.6	7.2	8.1	10.3
Islande	5.9	16.7	20.5	21.0	19.1	17.9	18.1	17.1	17.3	18.1
Israël	3.3	1.6	2.9	0.9	1.7	1.5	2.8	2.8	4.4	3.8
Italie	29.5	28.1	25.3	25.2	25.1	25.3	25.8	24.8	24.1	26.1
Japon	15.9	9.5	17.0	17.2	17.0	17.3	16.9	16.7	16.7	17.2
Lettonie	24.0	29.5	25.0	24.9	26.2	24.9	24.3	23.6	24.3	19.9
Lituanie	38.4	30.0	31.7	29.3	30.6	26.1	23.3	9.1	13.2	20.7
Luxembourg	4.4	2.0	9.0	9.3	6.6	7.6	8.3	10.9	11.6	13.9
Mexique	7.6	12.9	15.0	15.3	16.1	16.1	16.8	19.4	19.1	19.4
Norvège	16.4	20.9	22.2	21.9	21.9	22.2	22.0	22.4	22.4	22.6
Nouvelle-Zélande	-3.0	-17.7	-14.1	-14.1	-12.9	-19.9	-18.8	-17.3	-16.4	-16.1
Pays-Bas	26.4	12.2	10.2	7.0	6.8	7.2	6.0	5.6	4.3	6.0
Pologne	29.8	28.4	23.9	-16.3	-17.2	-10.7	-4.7	-2.0	1.5	3.3
Portugal	26.6	20.6	25.3	21.4	22.0	22.5	23.6	23.9	24.8	25.7
République slovaque	26.1	22.6	27.9	28.4	29.0	29.7	30.0	29.2	28.3	25.0
République tchèque	12.7	15.8	24.7	22.0	22.6	21.4	22.8	23.2	16.7	17.5
Royaume-Uni	15.3	9.3	5.3	7.3	9.5	11.0	12.6	6.0	17.4	17.7
Slovénie	13.4	12.4	10.1	10.5	12.6	13.4	14.8	15.2	16.7	16.1
Suède	39.9	32.3	33.2	33.6	33.9	33.1	32.5	32.7	32.2	32.2
Suisse	6.5	4.7	4.1	4.5	4.5	4.7	4.9	5.4	6.1	6.5
Türkiye ¹	39.1	33.0	34.6	31.3	31.9	33.1	34.8	34.9	34.9	32.0
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	19.6	17.3	17.9	16.1	16.2	16.0	16.0	15.1	15.0	16.6
OCDE-UE 22	26.0	23.2	23.5	20.4	20.4	20.2	20.1	18.9	19.6	20.2

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/wmzi9h>

Tableau 6.5. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, couple marié ayant deux enfants et un seul salaire

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	35.3	32.6	34.0	34.1	34.3	34.3	34.2	32.5	32.8	32.9
Australie	23.4	14.6	17.8	18.0	20.7	21.5	20.8	20.8	19.1	20.2
Autriche	35.2	36.4	39.2	36.8	37.0	37.3	33.7	32.2	34.1	30.2
Belgique	42.6	41.2	40.3	38.5	38.4	37.4	36.6	36.4	36.5	37.8
Canada	27.1	24.7	19.2	20.8	20.2	20.1	19.4	20.0	21.1	21.8
Chili	6.3	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-18.5	7.0
Colombie	-4.6	-3.8	-4.4	-4.5	-4.4	-4.3	-4.3	-4.8	-5.1	-4.8
Corée	15.7	17.8	19.0	19.5	19.7	20.3	20.4	18.5	19.9	20.4
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	28.2	24.9	25.3	25.2	25.2	24.9	25.3	25.2	25.5	26.0
Espagne	32.3	34.0	33.7	33.7	33.7	33.9	34.0	33.4	34.2	34.4
Estonie	32.8	31.0	28.6	28.5	29.0	26.1	27.1	27.6	29.1	30.6
États-Unis	21.2	18.5	20.4	20.6	20.9	18.5	18.6	10.1	8.2	19.8
Finlande	40.3	37.0	38.9	39.6	38.5	38.2	37.9	37.6	39.1	39.2
France	41.3	42.9	40.5	40.0	39.4	39.3	38.6	37.5	39.0	39.2
Grèce	40.3	40.3	37.3	38.1	38.3	37.1	37.2	35.5	33.7	33.7
Hongrie	43.9	36.7	35.3	33.8	31.4	30.2	30.1	30.2	30.6	30.0
Irlande	20.4	14.7	17.7	16.9	16.9	17.6	18.0	19.1	20.0	20.8
Islande	13.1	19.2	23.2	23.3	21.6	20.2	19.9	19.5	20.7	21.2
Israël	25.5	17.5	19.2	19.6	19.5	19.4	20.0	20.4	21.1	18.3
Italie	39.3	37.8	38.6	38.6	38.4	38.6	39.0	37.3	35.8	34.9
Japon	26.4	22.1	27.0	27.2	27.3	27.5	27.5	27.3	27.3	27.4
Lettonie	31.4	34.8	31.4	31.5	32.6	32.6	32.2	32.1	31.4	29.0
Lituanie	45.7	34.7	36.1	37.8	35.7	33.3	30.0	20.7	23.4	29.5
Luxembourg	11.7	12.9	17.5	17.7	16.6	17.1	17.4	18.6	19.0	20.1
Mexique	12.7	16.0	19.8	20.1	20.4	19.7	20.2	20.4	20.2	20.4
Norvège	28.4	30.7	31.9	31.6	31.3	32.3	32.0	32.2	32.1	32.3
Nouvelle-Zélande	13.6	-0.9	5.2	5.9	7.0	2.7	4.3	5.7	6.4	7.9
Pays-Bas	29.9	30.8	31.4	31.9	32.2	32.7	31.9	29.7	28.7	29.6
Pologne	33.3	28.4	30.6	14.4	10.8	15.1	17.4	13.5	14.3	11.9
Portugal	30.2	26.3	30.7	28.2	28.8	29.3	30.1	30.3	30.9	31.6
République slovaque	31.3	23.5	29.0	29.5	30.0	30.7	31.0	30.4	30.0	26.8
République tchèque	22.0	21.1	26.8	25.3	26.0	25.5	26.7	27.2	22.0	22.7
Royaume-Uni	27.8	26.5	25.8	26.0	26.3	26.3	26.4	25.7	26.3	27.2
Slovénie	25.0	22.9	23.6	23.9	24.4	25.1	25.8	28.5	29.3	28.9
Suède	44.3	37.2	37.7	38.0	38.2	37.7	37.3	37.4	37.4	37.5
Suisse	11.7	10.3	9.2	9.6	9.6	9.8	10.0	10.5	11.2	11.6
Türkiye ¹	40.4	35.4	36.7	36.6	37.3	37.7	38.0	37.9	38.3	37.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	27.7	25.4	26.6	26.1	26.0	25.8	25.8	25.1	24.6	25.6
OCDE-UE 22	33.5	31.0	32.0	31.0	30.7	30.7	30.5	29.7	29.9	29.9

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/5i0mlx>

Tableau 6.6. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	45.4	41.4	42.3	42.5	42.5	42.6	42.4	41.2	41.0	40.8
Australie	26.7	23.8	26.2	26.5	26.6	27.0	25.8	26.3	24.9	24.6
Autriche	39.0	40.1	42.2	39.9	40.0	40.3	38.3	37.1	38.4	36.1
Belgique	50.9	48.9	48.1	46.4	46.3	45.1	44.6	44.5	44.8	45.5
Canada	31.9	29.7	28.4	28.1	27.5	27.5	26.9	27.6	28.4	28.9
Chili	6.6	6.6	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.6	-8.6	6.6
Colombie	-5.5	-4.5	-5.3	-5.4	-5.3	-5.2	-5.2	-5.8	-6.1	-5.7
Corée	15.5	17.9	19.0	19.4	19.7	20.1	20.4	19.5	20.5	20.9
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	35.8	31.0	31.1	31.1	31.0	30.6	30.8	30.6	30.7	31.0
Espagne	35.4	36.7	36.3	36.3	36.2	36.3	36.4	35.6	36.5	36.6
Estonie	37.4	35.8	33.7	33.6	33.9	30.0	30.7	31.0	32.1	33.1
États-Unis	26.9	25.3	26.3	26.4	26.5	24.0	24.0	18.9	17.8	24.7
Finlande	41.3	37.0	38.4	39.0	37.8	37.5	37.1	36.7	38.2	38.2
France	43.3	45.3	43.2	42.5	41.8	41.9	41.6	39.9	40.6	40.7
Grèce	39.1	39.2	37.3	38.1	38.3	37.7	37.7	35.8	34.2	35.7
Hongrie	47.0	39.6	40.8	39.6	37.3	36.2	35.9	35.6	35.6	34.5
Irlande	29.3	22.1	24.8	24.3	24.4	24.9	25.6	26.6	27.3	27.7
Islande	25.4	30.4	32.7	32.5	31.4	31.2	31.1	30.4	30.3	30.2
Israël	21.6	14.4	15.5	15.8	15.8	15.7	16.1	16.3	17.1	15.3
Italie	44.2	42.5	41.5	41.5	41.4	41.5	41.7	40.6	39.5	37.4
Japon	28.2	25.4	29.3	29.4	29.5	29.7	29.7	29.6	29.6	29.6
Lettonie	35.5	38.2	35.5	35.4	36.1	35.5	35.2	34.7	34.0	32.3
Lituanie	44.6	38.8	39.3	38.3	36.5	36.3	31.9	29.8	30.9	31.2
Luxembourg	21.4	22.5	27.5	27.7	25.8	26.4	26.8	28.3	28.7	29.9
Mexique	10.6	14.7	17.9	18.2	18.7	18.3	18.8	20.0	19.8	20.0
Norvège	33.0	33.4	33.2	32.8	32.5	32.4	32.2	32.4	32.3	32.4
Nouvelle-Zélande	19.0	13.9	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.0
Pays-Bas	38.1	31.9	30.6	29.5	29.6	30.0	29.0	28.3	27.0	28.0
Pologne	35.8	30.7	33.0	28.0	27.1	27.2	24.9	22.2	22.7	22.2
Portugal	33.0	32.5	35.7	35.9	36.2	35.8	36.5	36.7	37.2	37.5
République slovaque	37.2	31.9	36.0	36.3	36.6	37.0	37.1	36.5	36.2	34.3
République tchèque	36.3	34.3	35.5	34.6	35.1	34.8	35.5	35.7	33.7	33.8
Royaume-Uni	28.4	28.4	26.2	26.4	26.6	26.6	26.6	25.9	26.5	27.3
Slovénie	37.1	34.0	34.6	34.4	35.1	35.3	35.7	35.8	36.3	35.6
Suède	46.0	38.6	38.8	39.1	39.3	39.0	38.5	38.7	38.3	38.3
Suisse	17.7	16.4	15.4	15.8	15.9	16.0	16.2	16.7	17.3	17.7
Türkiye ¹	39.9	35.4	36.7	35.5	36.2	36.8	37.7	37.6	37.9	35.1
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	31.8	29.8	30.5	30.2	30.0	29.9	29.7	29.2	28.9	29.4
OCDE-UE 22	38.8	36.0	36.6	36.1	35.8	35.5	35.2	34.6	34.7	34.6

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/fajtc3>

Tableau 6.7. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	48.3	44.1	44.7	44.8	44.9	44.9	44.7	43.9	43.5	43.2
Australie	29.6	26.8	28.3	28.6	28.6	28.9	27.9	28.4	27.1	26.9
Autriche	41.7	42.9	45.0	42.5	42.7	42.9	41.3	40.4	41.5	39.5
Belgique	53.7	51.8	51.1	49.7	49.5	48.4	48.0	48.0	48.1	48.8
Canada	34.1	31.4	30.9	30.5	29.9	29.8	29.3	29.6	30.4	30.9
Chili	6.6	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-5.7	7.0
Colombie	-4.6	-1.9	-4.4	-4.5	-4.4	-4.3	-4.3	-4.8	-5.1	-4.8
Corée	16.1	19.1	20.5	20.9	21.1	21.6	21.9	21.2	22.1	22.5
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	38.1	32.7	32.7	32.7	32.7	32.3	32.5	32.3	32.4	32.7
Espagne	37.2	38.3	38.0	38.0	37.9	38.0	38.1	37.6	38.2	38.2
Estonie	38.6	36.9	34.9	34.8	35.1	32.2	33.0	33.4	34.5	35.6
États-Unis	28.8	26.8	27.6	27.7	28.0	25.9	26.1	22.1	21.4	27.3
Finlande	43.9	39.7	41.2	41.8	40.7	40.4	40.0	39.7	41.1	41.2
France	46.5	47.1	45.6	45.1	44.4	44.4	44.2	43.4	43.9	44.1
Grèce	40.8	41.0	39.6	40.4	40.6	40.8	40.8	39.4	37.5	37.5
Hongrie	49.3	41.7	42.2	41.0	38.8	37.6	37.3	36.9	36.9	35.6
Irlande	33.7	27.0	29.9	29.3	29.2	29.7	30.2	31.0	31.6	32.0
Islande	28.8	33.3	34.3	33.9	32.8	32.9	32.7	32.2	32.3	32.5
Israël	25.0	16.7	18.2	18.8	18.7	18.6	19.2	19.6	20.4	17.6
Italie	45.9	44.7	45.3	45.3	45.1	45.2	45.5	44.1	42.6	41.4
Japon	28.9	26.6	30.2	30.4	30.5	30.7	30.7	30.5	30.5	30.6
Lettonie	37.3	39.4	36.9	37.0	37.7	37.6	37.3	37.2	36.0	34.8
Lituanie	45.7	39.7	40.3	39.5	38.4	38.2	33.8	32.2	33.1	33.8
Luxembourg	25.9	27.0	32.1	32.3	30.7	31.3	31.6	33.0	33.4	34.4
Mexique	12.7	16.0	19.8	20.1	20.4	19.7	20.2	20.4	20.2	20.4
Norvège	35.1	35.1	34.8	34.4	34.1	34.0	33.8	34.0	33.9	34.0
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	37.6	34.3	33.3	33.0	33.2	33.6	32.7	32.0	30.9	31.7
Pologne	36.6	31.6	33.7	29.5	28.7	28.9	26.9	24.5	24.9	24.9
Portugal	35.5	35.0	38.4	38.4	38.7	38.3	38.9	39.1	39.5	39.7
République slovaque	41.3	33.9	37.8	38.0	38.2	38.5	38.6	38.0	37.8	36.2
République tchèque	39.4	37.2	37.7	36.9	38.8	37.1	39.6	37.8	35.5	35.6
Royaume-Uni	30.2	30.3	28.6	28.7	28.9	28.9	28.9	28.3	28.8	29.6
Slovénie	41.1	37.8	37.2	37.1	37.3	38.7	39.0	38.9	39.4	38.7
Suède	47.2	40.0	40.1	40.4	40.6	40.4	39.9	40.0	39.9	39.9
Suisse	20.1	18.9	17.9	18.3	18.3	18.5	18.7	19.2	19.9	20.3
Türkiye ¹	40.4	36.5	37.7	37.7	38.4	38.8	39.1	39.0	39.4	37.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	33.8	31.9	32.5	32.3	32.2	32.1	31.9	31.5	31.2	31.6
OCDE-UE 22	41.1	38.4	39.0	38.5	38.4	38.2	37.9	37.4	37.4	37.2

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/k0tn9u>

Tableau 6.8. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés et employeurs diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % des coûts de main-d'œuvre, couple marié sans enfant, avec deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	50.5	47.2	47.6	47.6	47.7	47.6	47.4	47.0	46.4	46.0
Australie	29.0	24.5	26.2	26.5	26.6	27.0	25.8	26.3	24.9	24.6
Autriche	45.7	46.3	47.8	45.6	45.7	45.9	46.2	45.6	46.0	45.0
Belgique	56.2	53.8	53.0	51.4	51.2	50.1	49.6	49.5	49.7	50.4
Canada	32.5	30.7	31.3	31.0	30.3	30.3	29.9	30.3	30.7	31.1
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-1.8	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	15.7	19.0	20.2	20.5	20.7	21.1	21.7	22.1	22.6	23.0
Costa Rica	27.8	28.0	28.2	28.2	28.6	29.0	29.0	29.2	29.2	29.2
Danemark	39.8	35.0	34.9	34.9	34.8	34.2	34.4	34.1	34.2	34.5
Espagne	37.1	38.5	38.0	38.0	37.9	38.0	38.0	37.3	38.1	38.1
Estonie	40.7	39.5	38.6	38.6	38.6	34.8	35.5	35.7	36.5	37.2
États-Unis	30.5	29.5	30.2	30.2	30.2	28.3	28.3	25.1	26.0	28.5
Finlande	45.6	40.1	41.3	41.8	40.6	40.2	39.7	39.3	40.6	40.6
France	47.7	48.7	46.7	46.4	45.9	45.8	45.4	43.7	44.2	44.3
Grèce	38.7	39.2	38.0	39.2	39.4	39.6	39.6	38.0	36.2	36.2
Hongrie	53.4	45.5	49.0	48.2	46.2	45.0	44.6	43.6	43.2	41.2
Irlande	31.3	26.7	28.8	28.4	28.4	28.8	29.3	30.1	30.8	31.0
Islande	26.8	31.4	32.7	32.5	31.5	31.6	31.4	31.1	30.8	31.0
Israël	26.4	17.5	18.5	19.0	18.8	18.7	19.2	19.5	20.3	20.5
Italie	45.7	45.9	45.0	45.0	44.9	44.9	45.1	44.5	43.4	43.6
Japon	29.3	29.7	31.7	31.9	31.9	32.1	32.1	32.0	32.0	32.1
Lettonie	42.6	43.7	42.2	42.0	42.2	41.4	41.3	40.8	39.5	39.2
Lituanie	44.6	39.9	40.4	40.4	39.7	39.3	36.5	35.7	36.3	36.5
Luxembourg	30.7	30.6	34.5	34.7	32.7	33.1	33.3	34.5	34.8	35.6
Mexique	10.6	14.7	17.9	18.2	18.7	18.3	18.8	20.0	19.8	20.0
Norvège	37.2	36.0	35.5	35.0	34.6	34.5	34.4	34.5	34.4	34.4
Nouvelle-Zélande	19.0	15.9	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.0
Pays-Bas	41.0	36.3	35.0	34.5	34.6	35.0	34.0	33.2	31.8	32.4
Pologne	37.7	33.8	35.4	35.3	35.4	35.5	35.3	34.5	34.6	32.7
Portugal	35.6	35.1	39.8	39.4	39.5	38.9	39.4	39.6	40.0	40.2
République slovaque	41.6	36.8	40.5	40.7	40.8	41.0	41.0	40.4	40.5	40.7
République tchèque	42.1	40.9	41.7	41.9	42.4	42.8	43.1	43.2	39.1	38.9
Royaume-Uni	31.2	31.3	28.9	29.0	29.1	29.1	29.0	28.4	28.9	29.6
Slovénie	44.8	41.0	41.0	41.1	41.8	41.9	42.2	42.0	42.3	41.5
Suède	49.5	41.9	41.8	42.0	42.1	42.2	41.7	41.8	41.4	41.2
Suisse	22.9	21.8	21.6	21.8	21.9	22.0	22.1	22.5	22.9	23.2
Türkiye ¹	39.9	35.9	37.3	36.1	36.7	37.4	38.2	38.2	38.5	35.1
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	35.0	33.1	33.8	33.7	33.6	33.4	33.3	33.1	32.8	33.0
OCDE-UE 22	42.8	40.3	41.0	40.8	40.6	40.3	40.1	39.7	39.5	39.4

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/sgz4if>

Tableau 6.9. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	16.3	13.8	14.2	14.1	14.0	14.1	14.2	13.6	12.9	13.0
Australie	21.1	16.0	18.5	18.8	19.1	19.6	18.1	18.7	17.4	17.0
Autriche	7.6	9.0	11.1	8.5	8.9	9.3	9.7	8.8	9.3	9.5
Belgique	22.8	22.5	21.5	19.5	19.4	18.3	17.5	17.4	17.7	18.9
Canada	16.2	13.5	13.7	13.5	13.6	13.7	13.5	14.2	14.2	14.4
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	0.8	1.4	1.5	1.7	2.1	2.3	2.5	2.6	3.0	3.2
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	28.4	34.0	33.8	33.7	33.6	32.8	32.9	32.6	32.7	33.0
Espagne	8.6	11.2	10.3	10.3	10.3	10.4	10.4	8.8	10.5	10.5
Estonie	19.9	14.8	15.5	15.3	15.4	8.3	9.0	9.3	10.0	10.7
États-Unis	15.0	13.8	15.2	15.3	15.5	13.7	13.7	13.9	14.0	14.1
Finlande	20.9	15.7	15.8	15.0	13.5	13.1	13.0	13.3	13.3	13.2
France	12.5	12.2	11.8	10.9	10.9	12.7	12.8	11.9	12.1	12.1
Grèce	2.1	1.7	3.0	4.1	4.0	4.2	4.5	2.1	3.1	3.4
Hongrie	17.6	10.8	16.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Irlande	15.8	13.0	12.8	12.1	11.8	12.1	12.4	12.8	13.1	13.3
Islande	20.0	22.0	24.8	25.0	24.6	24.7	24.6	24.4	24.0	24.0
Israël	12.1	4.4	5.0	5.3	5.1	5.1	5.5	5.7	6.3	6.4
Italie	15.2	16.6	12.3	12.4	12.4	12.6	12.8	12.7	12.1	12.5
Japon	5.1	6.1	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.1	6.1	6.2
Lettonie	17.0	20.5	17.4	16.8	16.9	14.2	14.0	12.9	12.8	11.9
Lituanie	22.2	10.7	11.4	11.0	9.4	8.5	14.1	12.8	13.6	13.1
Luxembourg	10.3	7.3	10.0	10.2	8.1	8.5	8.9	10.0	10.1	10.6
Mexique	-5.7	-0.4	2.1	2.4	3.4	3.3	4.3	7.3	7.4	7.4
Norvège	19.0	17.8	16.9	16.3	15.9	15.7	15.6	15.9	15.7	15.6
Nouvelle-Zélande	18.6	14.3	13.5	13.7	13.7	13.8	14.0	14.1	14.2	15.4
Pays-Bas	5.3	5.3	7.2	6.3	6.7	6.8	5.6	5.4	5.3	5.7
Pologne	5.3	5.6	6.3	6.4	6.5	6.7	6.4	5.5	5.6	2.3
Portugal	6.4	5.1	10.2	10.3	10.6	10.6	11.2	11.4	11.8	12.3
République slovaque	6.2	4.6	6.6	6.9	7.3	7.7	8.0	7.1	7.6	8.1
République tchèque	8.3	7.2	8.5	9.0	9.7	10.4	11.0	11.3	5.6	5.3
Royaume-Uni	15.1	14.4	11.2	11.1	11.1	11.1	10.9	10.7	11.0	11.5
Slovénie	10.2	6.6	6.6	6.7	8.3	8.1	8.6	8.5	8.7	7.9
Suède	24.7	15.0	15.0	15.3	15.4	15.4	14.8	14.8	13.8	13.5
Suisse	8.4	8.3	7.8	8.1	8.1	8.2	8.3	8.4	8.7	8.9
Türkiye ¹	13.2	8.6	9.7	9.3	9.7	9.9	10.0	10.1	10.2	5.1
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	12.2	10.6	11.1	11.0	10.9	10.7	10.9	10.8	10.8	10.7
OCDE-UE 22	13.8	12.0	12.6	12.3	12.2	11.8	12.1	11.7	11.7	11.6

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/2ihluf>

Tableau 6.10. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	22.7	18.7	19.2	19.1	19.0	19.1	19.1	18.5	17.6	17.7
Australie	26.6	22.3	24.1	24.3	24.4	24.6	23.6	24.1	23.2	23.0
Autriche	12.9	15.0	17.0	14.1	14.5	14.8	15.2	14.7	15.2	15.2
Belgique	29.0	28.7	28.0	26.8	26.6	25.9	25.4	25.3	25.5	26.4
Canada	21.7	19.0	19.2	18.5	18.7	18.7	18.5	19.2	19.1	19.2
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	2.2	4.5	4.9	5.3	5.5	5.9	6.1	6.1	6.4	6.6
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	32.5	36.3	36.1	36.1	36.0	35.6	35.6	35.4	35.5	35.5
Espagne	13.5	15.4	14.9	14.9	14.7	14.9	14.9	14.4	15.1	15.0
Estonie	21.9	16.7	16.8	16.8	16.8	13.0	14.1	14.5	15.6	16.8
États-Unis	17.3	17.0	18.0	18.2	18.4	16.1	16.2	16.6	17.0	17.2
Finlande	26.9	22.3	22.6	22.0	20.9	20.6	20.5	20.8	20.8	20.8
France	15.7	14.2	14.8	14.7	14.6	16.5	16.7	15.8	16.3	16.2
Grèce	5.7	7.1	8.2	9.3	9.2	9.5	9.7	8.4	8.8	9.0
Hongrie	23.2	14.4	16.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Irlande	24.1	20.1	22.0	21.4	21.3	21.6	22.0	22.7	23.3	23.5
Islande	25.3	27.4	29.2	28.9	28.2	28.2	28.2	28.1	28.1	28.1
Israël	18.0	9.0	9.6	10.0	9.7	9.7	10.1	10.4	10.8	10.9
Italie	19.9	20.7	21.6	21.6	21.6	21.7	22.0	20.6	18.7	20.1
Japon	6.4	7.6	7.8	7.9	7.9	7.9	7.9	7.8	7.8	7.9
Lettonie	18.9	21.5	18.4	18.4	18.7	17.7	17.6	17.3	16.0	16.0
Lituanie	25.8	13.1	13.9	14.0	13.7	13.1	17.0	16.5	16.9	17.6
Luxembourg	17.0	14.6	18.0	18.2	16.7	17.3	17.7	18.8	19.1	19.8
Mexique	1.0	4.8	9.1	9.4	9.8	9.0	9.6	9.9	9.9	9.9
Norvège	22.9	21.5	20.3	19.7	19.3	19.2	19.1	19.3	19.1	19.3
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	9.6	16.2	17.1	16.6	17.2	17.5	16.3	16.0	15.8	16.1
Pologne	6.6	6.7	7.1	7.2	7.3	7.4	7.2	6.3	6.4	4.9
Portugal	11.4	11.2	17.4	16.6	16.5	15.9	16.4	16.6	17.1	17.1
République slovaque	8.2	8.5	9.9	10.1	10.3	10.6	10.8	10.2	10.5	10.9
République tchèque	10.0	11.5	12.4	12.7	13.1	13.6	14.0	14.2	8.7	8.5
Royaume-Uni	17.4	16.2	14.1	14.1	14.0	14.0	13.9	13.7	14.0	14.3
Slovénie	13.5	11.2	11.2	11.4	11.6	12.0	12.3	11.9	12.4	11.5
Suède	26.7	17.8	17.6	17.9	18.0	18.1	17.6	17.6	17.4	17.3
Suisse	11.3	11.3	10.7	11.0	11.0	11.2	11.3	11.4	11.8	12.1
Türkiye ¹	14.7	11.6	12.4	12.4	13.2	13.6	14.0	13.9	14.4	11.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	15.8	14.5	15.2	15.1	15.0	15.0	15.1	15.0	15.0	15.0
OCDE-UE 22	18.0	16.4	17.3	17.0	17.0	16.9	17.1	16.9	16.7	16.9

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/bx623h>

Tableau 6.11. Impôt sur le revenu, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	31.7	27.1	27.8	27.6	27.5	27.6	27.6	26.7	26.1	26.6
Australie	34.9	28.2	30.1	30.2	30.1	30.4	30.5	30.8	29.4	29.6
Autriche	20.4	22.2	23.4	21.2	21.4	21.6	21.9	21.5	21.8	22.1
Belgique	36.0	35.5	35.1	34.5	34.3	33.9	33.5	33.5	33.6	34.2
Canada	28.9	26.5	26.8	25.8	26.1	26.1	25.8	27.1	27.2	27.4
Chili	1.3	1.0	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	6.7	8.6	8.9	9.5	10.1	10.8	11.1	11.1	11.5	11.8
Costa Rica	0.0	0.6	1.3	1.8	1.9	1.9	2.1	1.9	2.3	2.6
Danemark	40.3	42.9	42.1	42.0	41.8	41.2	41.2	40.9	40.9	41.2
Espagne	18.5	20.6	21.1	20.9	20.5	20.7	20.8	20.1	20.9	20.9
Estonie	23.6	18.2	18.0	17.9	18.0	19.7	19.7	19.7	19.7	19.7
États-Unis	24.3	22.9	23.5	23.6	23.7	21.2	21.2	21.5	21.8	21.9
Finlande	34.0	29.5	29.7	29.4	28.5	28.1	28.1	28.4	28.4	28.4
France	21.2	20.3	21.0	20.9	20.8	22.7	22.8	22.2	22.5	22.5
Grèce	13.3	14.2	16.1	16.2	16.1	16.4	16.7	15.8	15.0	15.2
Hongrie	30.3	22.8	16.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Irlande	32.9	30.9	32.1	31.2	31.1	31.3	31.5	32.1	32.5	32.7
Islande	36.6	32.3	33.9	33.9	33.5	33.2	33.2	33.4	33.8	33.7
Israël	26.3	16.4	17.0	17.5	17.3	17.3	18.0	18.5	19.3	19.3
Italie	25.3	27.7	29.9	29.9	29.6	29.7	29.9	30.2	30.1	29.8
Japon	10.6	12.0	12.6	12.8	12.8	12.9	13.0	12.6	12.5	12.7
Lettonie	20.4	22.4	19.3	19.4	19.7	17.8	18.0	18.2	18.5	18.8
Lituanie	28.7	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	19.4	19.4	19.6	20.0
Luxembourg	26.2	22.6	25.7	25.8	25.2	25.5	25.7	26.4	26.6	27.3
Mexique	8.0	11.9	13.6	13.9	14.2	13.5	14.0	14.3	14.3	14.3
Norvège	30.4	27.9	26.7	26.2	25.8	25.7	25.7	25.7	25.6	26.2
Nouvelle-Zélande	24.2	23.3	23.4	23.7	23.9	24.1	24.4	24.6	24.8	25.3
Pays-Bas	25.4	28.4	28.9	27.6	28.0	28.3	27.2	26.6	26.6	26.8
Pologne	7.7	7.5	7.8	7.8	7.9	8.0	7.8	7.1	7.6	7.1
Portugal	17.6	18.5	24.7	23.4	23.1	22.5	23.2	23.3	23.9	24.3
République slovaque	12.8	11.7	12.5	12.6	12.8	13.0	13.0	12.7	13.1	13.5
République tchèque	13.0	14.9	15.5	15.7	15.9	16.2	16.4	16.6	11.2	11.1
Royaume-Uni	23.1	22.4	22.4	22.6	22.4	22.4	21.7	21.3	22.0	23.0
Slovénie	19.1	17.0	15.8	15.3	15.6	16.0	16.3	15.2	15.6	15.0
Suède	36.3	30.9	30.4	31.5	31.7	31.6	30.4	29.9	29.8	29.8
Suisse	16.2	16.3	15.6	16.0	16.0	16.1	16.2	16.4	16.8	17.1
Türkiye ¹	18.0	14.9	16.6	17.0	17.4	17.7	17.9	17.8	18.1	16.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	21.7	20.2	20.6	20.4	20.4	20.4	20.6	20.5	20.5	20.6
OCDE-UE 22	24.3	22.8	23.1	22.8	22.7	22.8	23.0	22.8	22.7	22.8

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/e9bg4r>

Tableau 6.12. Impôt sur le revenu, parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, parent isolé ayant deux enfants

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	-2.6	-4.0	-2.7	-2.6	-2.6	-2.2	-2.0	-6.7	-6.2	-5.1
Australie	15.5	14.3	18.5	18.8	19.1	19.6	18.1	18.7	17.4	17.0
Autriche	5.8	5.8	8.3	5.3	5.7	6.2	-1.6	-2.3	-1.5	-2.4
Belgique	16.7	17.2	16.0	14.0	14.0	12.9	11.6	11.5	11.9	13.4
Canada	8.9	4.9	6.9	6.4	6.8	6.8	6.4	8.0	8.1	8.5
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	0.1	0.7	0.0	0.0	0.0	0.2	0.8	0.9	1.0	1.1
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	28.4	34.0	32.2	32.2	32.1	31.1	31.1	30.9	31.0	31.2
Espagne	0.4	1.7	-4.8	-4.8	-4.7	-4.4	-4.1	-6.0	-3.8	-3.2
Estonie	19.9	9.3	11.2	11.4	11.7	4.8	5.7	6.1	7.0	8.0
États-Unis	-5.0	-7.4	-3.8	-3.1	-2.1	-5.7	-5.2	-3.6	-6.8	-1.2
Finlande	20.9	15.7	15.2	14.3	12.9	13.1	13.0	13.3	13.3	13.2
France	7.1	7.5	7.9	7.9	7.9	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
Grèce	1.2	0.0	3.0	3.3	3.2	3.5	3.8	1.2	2.2	2.4
Hongrie	10.3	10.8	4.7	1.6	0.6	0.0	0.0	0.8	1.8	3.7
Irlande	9.0	6.5	7.2	6.6	6.4	6.9	7.4	7.9	8.3	8.8
Islande	20.0	22.0	24.8	25.0	24.6	24.7	24.6	24.4	24.0	24.0
Israël	1.1	0.0	0.0	-3.4	-2.8	-2.8	-1.9	-2.1	-1.1	-1.9
Italie	10.0	9.3	4.6	4.7	4.7	5.0	5.3	5.5	4.8	12.5
Japon	2.4	2.7	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.1	6.1	6.2
Lettonie	5.4	9.0	3.2	2.6	3.8	2.1	1.2	0.0	1.1	1.2
Lituanie	16.2	7.3	7.6	4.1	0.0	8.5	14.1	12.8	13.6	13.1
Luxembourg	0.0	-0.3	3.3	3.6	0.7	1.5	2.1	4.0	4.4	6.0
Mexique	-5.7	-0.4	2.1	2.4	3.4	3.3	4.3	7.3	7.4	7.4
Norvège	13.3	14.1	13.3	12.8	12.6	12.7	12.8	13.2	13.0	13.0
Nouvelle-Zélande	18.6	15.9	14.9	15.0	15.0	15.1	15.2	15.2	15.3	15.4
Pays-Bas	3.0	3.5	5.7	4.4	4.6	4.7	3.6	3.4	3.3	4.1
Pologne	2.5	0.0	-2.7	-2.3	-1.6	-0.9	5.0	-1.2	-0.8	-4.6
Portugal	3.4	0.6	3.8	0.0	0.6	1.1	2.1	2.4	3.2	4.0
République slovaque	3.6	-2.9	-0.3	0.1	0.7	1.5	1.9	1.1	-0.2	-2.8
République tchèque	2.3	-4.9	-5.1	-9.0	-8.6	-7.8	-6.4	-6.0	-12.2	-11.7
Royaume-Uni	8.6	0.0	-3.9	-2.3	-0.3	1.1	2.6	-3.6	11.0	11.5
Slovénie	3.4	0.0	0.0	0.1	1.8	1.9	2.6	2.7	3.3	2.5
Suède	24.7	15.0	15.0	15.3	15.4	15.4	14.8	14.8	13.8	13.5
Suisse	4.0	3.4	2.2	2.3	2.3	2.4	2.5	2.6	2.8	3.0
Türkiye ¹	13.2	7.0	8.2	7.5	7.9	8.3	8.4	8.5	8.5	5.1
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	7.5	5.7	5.9	5.3	5.3	5.4	5.7	5.3	5.7	6.0
OCDE-UE 22	8.7	6.4	6.1	5.1	5.0	5.2	5.5	4.8	4.9	5.3

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/yiudqw>

Tableau 6.13. Impôt sur le revenu, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et un seul salaire

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	1.5	-0.6	1.0	1.0	1.0	1.2	1.3	-0.8	-0.6	0.0
Australie	25.6	21.1	24.1	24.3	24.4	24.6	23.6	24.1	23.2	23.0
Autriche	11.7	12.8	15.0	11.9	12.2	12.6	7.7	7.3	7.9	6.3
Belgique	18.9	17.7	16.7	15.1	15.0	14.6	13.4	13.3	13.7	15.0
Canada	18.4	14.6	13.7	15.2	15.4	15.5	15.2	15.9	15.9	16.0
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	1.5	1.9	2.2	2.7	3.0	3.5	4.1	4.2	4.5	4.7
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	25.9	32.1	32.2	32.1	32.0	31.5	31.6	31.5	31.6	31.9
Espagne	5.2	7.9	7.6	7.6	7.6	7.8	8.0	7.2	8.1	8.5
Estonie	17.9	9.2	11.2	11.2	11.5	7.9	9.4	9.9	11.3	12.8
États-Unis	6.8	3.6	6.1	6.3	6.7	4.1	4.3	4.8	2.1	5.7
Finlande	26.9	22.3	22.5	21.9	20.9	20.6	20.5	20.8	20.8	20.8
France	7.3	8.3	7.9	7.9	7.9	9.5	9.5	9.5	9.5	9.5
Grèce	7.7	7.6	9.2	9.8	9.7	10.0	10.2	9.1	9.3	9.5
Hongrie	18.4	14.4	8.4	6.0	5.4	4.8	4.6	5.5	6.2	7.4
Irlande	11.1	10.8	12.3	11.5	11.3	11.8	11.9	12.8	13.6	14.2
Islande	16.1	17.3	21.3	21.4	20.7	20.8	20.7	21.2	22.2	22.2
Israël	18.0	9.0	9.6	10.0	9.7	9.7	10.1	10.4	10.8	7.8
Italie	15.6	13.9	14.7	14.7	14.8	14.9	15.3	14.1	12.2	18.0
Japon	2.5	3.9	6.4	6.5	6.5	6.5	6.5	6.4	6.4	6.5
Lettonie	11.1	13.9	8.9	8.8	9.9	9.7	9.0	8.5	8.1	8.9
Lituanie	25.8	10.8	11.4	9.4	6.6	13.1	17.0	16.5	16.9	17.6
Luxembourg	2.3	4.5	6.4	6.5	5.6	5.9	6.2	7.0	7.2	7.6
Mexique	1.0	4.8	9.1	9.4	9.8	9.0	9.6	9.9	9.9	9.9
Norvège	18.1	19.0	19.1	18.6	18.3	19.2	19.1	19.3	19.1	19.3
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	4.8	15.9	16.5	16.1	16.8	17.2	15.9	15.7	15.6	16.0
Pologne	4.8	0.0	1.1	1.3	1.8	6.4	2.4	1.9	2.1	-3.0
Portugal	6.2	3.3	7.3	4.3	4.5	5.1	5.9	6.1	6.8	7.5
République slovaque	5.0	-4.5	-1.4	-0.9	-0.2	0.6	1.0	0.4	-0.1	-3.0
République tchèque	4.0	-5.3	-4.5	-6.8	-6.1	-5.1	-3.7	-3.3	-8.5	-7.9
Royaume-Uni	17.4	14.6	13.5	13.5	13.4	13.4	13.3	13.1	13.4	13.8
Slovénie	4.8	2.9	2.9	3.0	3.3	3.6	3.9	4.1	4.5	4.1
Suède	26.7	17.8	17.6	17.9	18.0	18.1	17.6	17.6	17.4	17.3
Suisse	6.2	5.9	4.3	4.5	4.5	4.6	4.7	4.8	5.2	5.5
Türkiye ¹	14.7	9.8	10.6	10.4	11.3	11.8	12.1	12.1	12.5	11.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	11.3	9.4	10.1	9.8	9.8	10.1	10.0	10.0	10.0	10.1
OCDE-UE 22	12.0	9.8	10.2	9.6	9.5	10.1	9.9	9.8	9.7	9.9

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/er2y9b>

Tableau 6.14. Impôt sur le revenu, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	13.8	9.9	11.0	10.9	10.8	11.1	11.1	9.6	9.2	9.7
Australie	23.8	19.1	21.8	22.1	22.2	22.6	21.4	21.9	20.9	20.6
Autriche	10.8	12.3	14.3	11.3	11.6	12.0	9.3	8.7	9.3	8.4
Belgique	26.4	24.8	23.9	22.4	22.2	21.4	20.7	20.6	20.8	21.9
Canada	19.5	16.2	16.9	16.5	16.6	16.7	16.5	17.2	17.2	17.3
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	1.3	2.0	2.3	2.6	2.9	3.3	3.8	3.9	4.2	4.4
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	30.8	35.4	35.2	35.2	35.1	34.5	34.5	34.3	34.4	34.5
Espagne	9.3	11.5	10.9	10.9	10.8	10.9	11.0	10.0	11.2	11.3
Estonie	21.1	13.7	14.6	14.6	14.8	9.7	10.8	11.1	12.2	13.2
États-Unis	12.8	10.9	12.3	12.4	12.7	9.9	10.1	10.4	8.7	10.9
Finlande	24.5	19.7	19.7	19.0	17.8	17.6	17.5	17.8	17.8	17.8
France	10.8	11.1	11.4	10.9	10.8	12.7	12.9	11.6	11.9	11.9
Grèce	6.1	6.2	7.3	7.8	7.7	8.0	8.2	6.5	7.1	7.3
Hongrie	18.0	13.0	11.5	9.6	9.2	8.9	8.7	9.3	9.7	10.5
Irlande	19.7	15.6	17.1	16.7	16.7	17.1	17.5	18.4	19.1	19.4
Islande	23.2	25.3	27.5	27.3	26.7	26.8	26.7	26.6	26.5	26.4
Israël	12.5	5.4	5.7	6.0	5.8	5.8	6.0	6.2	6.7	4.6
Italie	16.8	16.3	14.9	15.0	15.0	15.2	15.5	14.7	13.3	17.1
Japon	4.5	5.5	7.1	7.2	7.2	7.2	7.2	7.1	7.1	7.2
Lettonie	13.5	16.5	12.3	12.0	12.7	11.5	11.0	10.3	10.0	10.1
Lituanie	24.3	10.8	11.4	10.0	7.7	11.3	15.9	15.0	15.6	15.8
Luxembourg	8.2	9.3	12.4	12.6	10.9	11.4	11.9	13.2	13.5	14.4
Mexique	-1.7	2.7	6.3	6.6	7.2	6.7	7.5	8.9	8.9	8.9
Norvège	20.6	20.0	18.9	18.3	17.9	17.8	17.7	17.9	17.7	17.8
Nouvelle-Zélande	19.0	16.5	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.2
Pays-Bas	7.9	11.7	12.5	11.7	12.2	12.4	11.2	10.9	10.8	11.2
Pologne	6.1	2.6	3.9	4.1	4.4	4.7	4.6	3.8	4.0	2.0
Portugal	8.1	7.3	9.4	9.7	10.1	9.5	10.4	10.6	11.3	11.7
République slovaque	6.0	3.9	5.8	6.1	6.5	7.0	7.2	6.5	6.2	4.5
République tchèque	6.8	4.9	5.4	4.0	4.4	5.0	5.8	6.1	0.3	0.4
Royaume-Uni	16.5	15.4	12.9	12.9	12.8	12.8	12.7	12.5	12.8	13.2
Slovénie	8.1	5.7	5.7	5.8	6.5	6.6	6.9	7.0	7.3	6.6
Suède	25.9	16.7	16.5	16.8	16.9	17.0	16.4	16.5	16.0	15.8
Suisse	9.8	9.5	8.1	8.4	8.4	8.6	8.7	8.9	9.3	9.6
Türkiye ¹	14.1	9.7	10.7	10.5	11.1	11.5	11.7	11.7	12.0	8.8
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	13.1	11.5	11.9	11.7	11.7	11.6	11.7	11.7	11.6	11.7
OCDE-UE 22	14.7	12.7	13.0	12.6	12.5	12.5	12.7	12.4	12.3	12.5

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/auviyq>

Tableau 6.15. Impôt sur le revenu, couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	17.2	13.1	13.8	13.7	13.6	13.8	13.9	12.9	12.3	12.4
Australie	26.6	22.3	24.1	24.3	24.4	24.6	23.6	24.1	23.2	23.0
Autriche	12.9	14.7	16.7	13.6	13.9	14.3	12.1	11.7	12.2	11.4
Belgique	29.0	27.5	26.8	25.5	25.4	24.7	24.1	24.0	24.2	25.1
Canada	21.7	18.5	19.2	18.5	18.7	18.7	18.5	19.2	19.1	19.2
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	2.0	3.4	3.9	4.3	4.6	5.0	5.4	5.4	5.7	5.9
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	32.5	36.3	36.1	36.1	36.0	35.6	35.6	35.4	35.5	35.5
Espagne	11.6	13.5	13.1	13.1	12.9	13.1	13.2	12.6	13.3	13.4
Estonie	21.9	14.8	15.4	15.5	15.6	11.8	13.0	13.5	14.6	15.9
États-Unis	15.1	12.6	13.9	14.0	14.3	12.2	12.3	12.9	11.8	13.7
Finlande	26.9	22.3	22.5	21.9	20.9	20.6	20.5	20.8	20.8	20.8
France	12.5	12.2	12.8	12.7	12.6	14.5	14.7	13.7	14.2	14.2
Grèce	8.3	8.5	9.2	9.8	9.7	10.0	10.2	9.1	9.3	9.5
Hongrie	20.8	14.4	12.2	10.5	10.2	9.9	9.8	10.2	10.6	11.2
Irlande	24.1	20.1	22.0	21.4	21.3	21.6	22.0	22.7	23.3	23.5
Islande	25.3	27.4	29.2	28.9	28.2	28.2	28.2	28.1	28.1	28.1
Israël	15.4	6.5	7.2	7.7	7.5	7.5	8.0	8.4	8.9	5.8
Italie	18.9	18.6	19.3	19.3	19.3	19.4	19.7	18.5	16.5	20.1
Japon	5.3	6.3	7.8	7.9	7.9	7.9	7.9	7.8	7.8	7.9
Lettonie	15.0	17.7	13.7	13.6	14.3	13.7	13.3	12.9	12.1	12.4
Lituanie	25.8	12.0	12.6	11.7	10.2	13.1	17.0	16.5	16.9	17.6
Luxembourg	12.0	12.8	16.4	16.6	15.1	15.7	16.1	17.4	17.7	18.5
Mexique	1.0	4.8	9.1	9.4	9.8	9.0	9.6	9.9	9.9	9.9
Norvège	22.3	21.5	20.3	19.7	19.3	19.2	19.1	19.3	19.1	19.3
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	9.6	16.1	16.6	15.9	16.5	16.9	15.6	15.3	15.1	15.5
Pologne	6.6	3.6	4.7	4.8	5.1	5.4	5.3	4.5	4.6	3.4
Portugal	10.9	10.1	12.8	12.8	13.1	12.6	13.4	13.6	14.2	14.4
République slovaque	7.0	6.0	7.5	7.8	8.1	8.5	8.7	8.2	7.9	6.5
République tchèque	7.9	7.4	7.8	6.7	7.0	7.5	8.2	8.4	2.7	2.8
Royaume-Uni	17.4	16.2	14.1	14.1	14.0	14.0	13.9	13.7	14.0	14.3
Slovénie	10.0	8.1	8.1	8.3	8.5	8.8	9.1	8.9	9.4	8.6
Suède	26.7	17.8	17.6	17.9	18.0	18.1	17.6	17.6	17.4	17.3
Suisse	11.7	11.5	10.0	10.4	10.4	10.6	10.7	10.9	11.4	11.8
Türkiye ¹	14.7	11.0	11.8	11.8	12.6	13.1	13.4	13.3	13.8	11.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	14.9	13.3	13.8	13.6	13.6	13.6	13.8	13.7	13.6	13.7
OCDE-UE 22	16.7	14.9	15.4	15.0	14.9	15.0	15.1	14.9	14.8	15.0

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/937s5v>

Tableau 6.16. Impôt sur le revenu, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié sans enfant, avec deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	19.8	16.5	16.9	16.8	16.7	16.8	16.9	16.3	15.4	15.5
Australie	24.4	19.8	21.8	22.1	22.2	22.6	21.4	21.9	20.9	20.6
Autriche	10.8	12.6	14.6	11.9	12.2	12.6	13.0	12.4	12.8	12.9
Belgique	28.0	26.2	25.4	23.9	23.7	22.9	22.2	22.1	22.4	23.4
Canada	19.5	16.8	17.0	16.5	16.6	16.7	16.5	17.2	17.2	17.3
Chili	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	1.6	3.2	3.5	3.8	4.1	4.4	4.7	4.7	5.0	5.2
Costa Rica	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Danemark	30.8	35.4	35.2	35.2	35.1	34.5	34.5	34.3	34.4	34.5
Espagne	11.5	13.7	13.1	13.1	12.9	13.1	13.1	12.2	13.2	13.2
Estonie	21.1	15.9	16.3	16.2	16.2	11.1	12.1	12.4	13.4	14.4
États-Unis	16.8	15.4	16.5	16.6	16.7	14.7	14.7	14.8	14.9	15.0
Finlande	24.5	19.7	19.9	19.2	18.0	17.6	17.5	17.8	17.8	17.8
France	14.1	13.4	13.8	13.7	13.7	15.5	14.1	14.2	14.2	14.2
Grèce	5.6	6.2	7.3	8.3	8.2	8.5	8.7	7.3	7.8	8.0
Hongrie	21.0	13.0	16.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Irlande	19.7	15.6	17.1	16.7	16.7	17.1	17.5	18.4	19.1	19.4
Islande	23.2	25.3	27.5	27.3	26.7	26.8	26.7	26.6	26.5	26.4
Israël	15.0	6.6	7.2	7.6	7.4	7.4	7.7	8.0	8.6	8.6
Italie	18.0	19.1	17.9	17.9	17.9	18.1	18.3	17.5	16.0	17.1
Japon	5.8	7.0	7.1	7.2	7.2	7.2	7.2	7.1	7.1	7.2
Lettonie	18.1	21.1	18.0	17.8	18.0	16.3	16.2	15.5	14.7	14.3
Lituanie	24.3	12.2	12.9	12.8	11.9	11.3	15.9	15.0	15.6	15.8
Luxembourg	11.3	9.3	12.4	12.6	10.9	11.4	11.9	13.2	13.5	14.4
Mexique	-1.7	2.7	6.3	6.6	7.2	6.7	7.5	8.9	8.9	8.9
Norvège	21.3	20.0	18.9	18.3	17.9	17.8	17.7	17.9	17.7	17.8
Nouvelle-Zélande	19.0	15.9	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.2
Pays-Bas	7.9	11.8	13.1	12.4	13.0	13.2	12.0	11.8	11.6	11.9
Pologne	6.1	6.2	6.8	6.8	7.0	7.1	6.9	6.0	6.0	3.9
Portugal	9.2	8.7	14.5	14.1	14.1	13.4	14.1	14.2	14.8	15.0
République slovaque	7.4	6.9	8.6	8.8	9.1	9.5	9.6	9.0	9.3	9.7
République tchèque	9.3	9.7	10.8	11.2	11.8	12.3	12.8	13.0	7.5	7.2
Royaume-Uni	16.5	15.5	12.9	12.9	12.8	12.8	12.7	12.5	12.8	13.2
Slovénie	12.2	9.4	9.4	9.5	10.3	10.4	10.8	10.5	10.9	10.0
Suède	25.9	16.7	16.5	16.8	16.9	17.0	16.4	16.5	16.0	15.8
Suisse	11.3	11.0	10.5	10.8	10.8	10.9	11.0	11.1	11.6	11.9
Türkiye ¹	14.1	10.4	11.3	11.2	11.8	12.1	12.4	12.4	12.7	8.8
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	14.3	12.9	13.5	13.4	13.3	13.2	13.4	13.3	13.2	13.2
OCDE-UE 22	16.2	14.5	15.3	15.0	15.0	14.8	15.0	14.8	14.6	14.7

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/zc7509>

Tableau 6.17. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 67 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	36.8	34.3	34.7	34.8	34.8	34.7	34.3	33.7	33.1	32.5
Australie	21.1	16.0	18.5	18.8	19.1	19.6	18.1	18.7	17.4	17.0
Autriche	25.6	27.0	29.2	26.5	26.9	27.2	27.7	26.8	27.3	25.7
Belgique	35.8	36.4	35.4	33.4	33.3	32.1	31.4	31.3	31.6	32.5
Canada	21.3	20.8	21.1	20.8	20.8	20.8	20.6	21.2	22.0	22.4
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-6.5	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	7.5	9.2	9.9	10.1	10.5	10.8	11.2	11.6	12.1	12.4
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	37.4	33.5	33.4	33.4	33.3	32.6	32.7	32.5	32.6	32.9
Espagne	15.0	17.5	16.7	16.7	16.6	16.8	16.7	15.2	16.8	16.9
Estonie	19.9	17.6	17.1	16.9	17.0	9.9	10.6	10.9	11.6	12.3
États-Unis	22.6	21.5	22.9	23.0	23.1	21.4	21.4	17.0	18.3	21.7
Finlande	27.8	22.7	24.0	23.6	22.9	22.9	22.8	23.3	23.7	23.4
France	25.9	25.9	26.0	25.2	25.2	24.6	24.2	23.2	23.5	23.5
Grèce	18.0	17.7	18.5	19.9	20.0	20.2	20.4	17.6	17.2	17.3
Hongrie	30.1	27.8	34.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	18.8	16.0	16.8	16.1	15.8	16.1	16.4	16.8	17.1	17.3
Islande	20.2	22.2	25.0	25.2	24.8	24.9	24.8	24.5	24.2	24.1
Israël	19.4	10.4	11.0	11.3	11.2	11.0	11.4	11.7	12.6	12.8
Italie	24.4	26.1	21.8	21.9	21.9	22.1	22.3	22.2	21.6	21.2
Japon	18.4	19.1	20.4	20.5	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6	20.6
Lettonie	26.0	29.5	27.9	27.3	27.4	25.2	25.0	23.9	23.3	22.4
Lituanie	25.2	19.7	20.4	20.0	18.4	17.5	33.6	32.3	33.1	32.6
Luxembourg	21.8	19.4	22.7	22.9	20.3	20.8	21.1	22.3	22.4	22.8
Mexique	-4.4	0.8	3.4	3.7	4.7	4.6	5.5	8.6	8.6	8.6
Norvège	26.8	25.6	25.1	24.5	24.1	23.9	23.8	24.1	23.9	23.6
Nouvelle-Zélande	18.6	14.3	13.5	13.7	13.7	13.8	14.0	14.1	14.2	14.7
Pays-Bas	32.9	27.1	24.7	22.5	22.5	22.8	21.2	20.1	18.9	19.1
Pologne	26.5	23.4	24.1	24.2	24.3	24.5	24.3	23.3	23.4	20.1
Portugal	17.4	16.1	21.2	21.3	21.6	21.6	22.2	22.4	22.8	23.3
République slovaque	18.2	18.0	20.0	20.3	20.7	21.1	21.4	20.5	21.0	21.5
République tchèque	20.8	18.2	19.5	20.0	20.7	21.4	22.0	22.3	16.6	16.3
Royaume-Uni	22.8	22.6	19.2	19.3	19.3	19.3	19.1	18.4	18.9	19.2
Slovénie	32.3	28.7	28.7	28.8	30.4	30.2	30.7	30.6	30.8	30.0
Suède	31.7	22.0	22.0	22.3	22.4	22.4	21.7	21.8	20.8	20.5
Suisse	14.9	14.4	14.1	14.3	14.3	14.4	14.5	14.8	15.1	15.3
Türkiye ¹	27.2	23.6	24.7	24.3	24.7	24.9	25.0	25.1	25.2	20.1
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	21.6	20.0	20.6	20.5	20.5	20.2	20.6	20.4	20.0	20.2
OCDE-UE 22	25.8	23.9	24.5	24.2	24.1	23.6	24.4	23.9	23.8	23.5

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/lk2p7x>

Tableau 6.18. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 100 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	43.2	39.2	39.7	39.7	39.7	39.7	39.2	38.6	37.8	37.4
Australie	26.6	22.3	24.1	24.3	24.4	24.6	23.6	24.1	23.2	23.0
Autriche	31.0	33.1	35.0	32.1	32.4	32.8	33.2	32.7	33.2	32.0
Belgique	43.0	42.7	42.0	40.7	40.6	39.9	39.4	39.3	39.5	40.3
Canada	26.9	25.0	25.3	24.7	24.6	24.6	24.6	25.1	25.3	25.6
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	8.9	12.3	13.3	13.7	13.9	14.4	14.8	15.1	15.5	15.8
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	41.5	35.9	35.9	35.9	35.8	35.4	35.5	35.3	35.4	35.5
Espagne	19.8	21.7	21.3	21.3	21.1	21.3	21.3	20.7	21.4	21.4
Estonie	21.9	19.5	18.4	18.4	18.4	14.6	15.7	16.1	17.2	18.4
États-Unis	24.9	24.6	25.6	25.8	26.1	23.8	23.9	21.3	22.4	24.8
Finlande	33.9	29.4	30.9	30.8	30.2	30.3	30.3	31.0	31.3	31.1
France	29.2	27.8	29.0	29.0	29.0	28.4	28.0	27.1	27.6	27.7
Grèce	21.6	23.1	23.7	25.1	25.2	25.5	25.5	23.9	22.9	23.0
Hongrie	35.7	31.4	34.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	27.5	23.4	26.0	25.4	25.3	25.6	26.0	26.7	27.3	27.5
Islande	25.4	27.6	29.4	29.0	28.3	28.4	28.3	28.2	28.2	28.2
Israël	26.1	17.0	17.5	17.9	17.7	17.6	18.1	18.4	19.0	19.1
Italie	29.0	30.2	31.1	31.1	31.1	31.2	31.5	30.1	28.2	28.8
Japon	19.7	20.6	22.1	22.2	22.3	22.4	22.4	22.2	22.2	22.3
Lettonie	27.9	30.5	28.9	28.9	29.2	28.7	28.6	28.3	26.5	26.5
Lituanie	28.8	22.1	22.9	23.0	22.7	22.1	36.5	36.0	36.4	37.1
Luxembourg	28.7	26.8	30.8	31.0	29.0	29.6	30.0	31.1	31.4	32.1
Mexique	2.5	6.1	10.4	10.8	11.1	10.4	10.9	11.2	11.3	11.3
Norvège	30.7	29.3	28.5	27.9	27.5	27.4	27.3	27.5	27.3	27.3
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	33.6	31.7	30.3	30.2	30.3	30.5	29.4	28.5	27.7	27.7
Pologne	27.8	24.5	24.9	25.0	25.1	25.2	25.0	24.1	24.2	22.8
Portugal	22.4	22.2	28.4	27.6	27.5	26.9	27.4	27.6	28.1	28.1
République slovaque	20.2	21.9	23.3	23.5	23.7	24.0	24.2	23.6	23.9	24.3
République tchèque	22.5	22.5	23.4	23.7	24.1	24.6	25.0	25.2	19.7	19.5
Royaume-Uni	25.8	25.4	23.4	23.5	23.5	23.5	23.4	22.9	23.3	23.6
Slovénie	35.6	33.3	33.3	33.5	33.7	34.1	34.4	34.0	34.5	33.6
Suède	33.7	24.8	24.6	24.9	25.0	25.1	24.5	24.6	24.4	24.3
Suisse	17.8	17.4	17.0	17.2	17.2	17.4	17.5	17.8	18.2	18.5
Türkiye ¹	28.7	26.6	27.4	27.4	28.2	28.6	29.0	28.9	29.4	26.2
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	25.2	23.8	24.6	24.6	24.5	24.4	24.8	24.7	24.6	24.6
OCDE-UE 22	29.9	28.1	29.0	28.8	28.8	28.6	29.3	29.0	28.7	28.8

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/klyn52>

Tableau 6.19. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, célibataire, salaire égal à 167 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, célibataire sans enfant

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	48.8	43.8	43.8	43.9	43.9	43.8	43.4	43.3	42.7	42.1
Australie	34.9	28.2	30.1	30.2	30.1	30.4	30.5	30.8	29.4	29.6
Autriche	36.3	38.3	39.4	37.5	37.7	38.0	38.1	38.0	38.2	37.7
Belgique	50.1	49.5	49.1	48.5	48.3	47.9	47.5	47.4	47.5	48.1
Canada	32.1	30.3	30.6	29.7	29.8	29.8	29.6	30.6	30.9	31.3
Chili	8.3	8.0	8.2	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3	8.3
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	13.4	15.0	16.2	16.8	17.4	18.1	18.6	19.0	19.6	20.0
Costa Rica	9.0	9.8	10.6	11.1	11.8	12.3	12.4	12.4	12.8	13.1
Danemark	49.3	42.9	42.1	42.0	41.8	41.2	41.2	40.9	40.9	41.2
Espagne	24.4	26.5	27.3	27.2	26.8	27.0	27.1	26.5	27.3	27.2
Estonie	23.6	21.0	19.6	19.5	19.6	21.3	21.3	21.3	21.3	21.3
États-Unis	31.9	30.6	31.1	31.2	31.4	28.8	28.9	28.5	29.4	29.5
Finlande	41.1	36.6	38.1	38.2	37.8	37.9	37.9	38.6	38.9	38.7
France	33.1	33.4	34.5	34.5	34.5	33.9	33.8	33.3	33.5	33.5
Grèce	29.2	30.2	31.6	32.0	32.1	32.4	32.5	31.3	29.1	29.2
Hongrie	42.8	39.8	34.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	35.6	34.4	36.1	35.2	35.1	35.3	35.5	36.1	36.5	36.7
Islande	36.7	32.4	34.0	34.0	33.5	33.3	33.3	33.5	33.8	33.8
Israël	35.0	26.0	26.5	27.1	26.9	26.9	27.6	28.1	29.0	29.1
Italie	34.5	37.3	39.5	39.5	39.2	39.3	39.5	39.8	39.7	39.3
Japon	22.6	24.5	25.9	25.9	26.0	26.1	26.1	25.9	26.2	26.3
Lettonie	29.4	31.4	29.8	29.9	30.2	28.8	29.0	29.2	29.0	29.3
Lituanie	31.7	24.0	24.0	24.0	24.0	24.0	38.9	38.9	39.1	39.5
Luxembourg	37.9	34.9	38.6	38.7	37.6	37.9	38.1	38.7	38.9	39.7
Mexique	10.1	13.4	15.1	15.4	15.7	15.0	15.5	15.8	15.8	15.8
Norvège	38.2	35.7	34.9	34.4	34.0	33.9	33.9	33.9	33.8	34.2
Nouvelle-Zélande	24.2	23.3	23.4	23.7	23.9	24.1	24.4	24.6	24.8	25.3
Pays-Bas	40.6	37.7	38.2	37.7	37.7	37.9	37.5	36.5	36.1	36.1
Pologne	28.9	25.4	25.6	25.7	25.7	25.8	25.6	24.9	25.4	24.9
Portugal	28.6	29.5	35.7	34.4	34.1	33.5	34.2	34.3	34.9	35.3
République slovaque	24.8	24.9	25.9	26.0	26.2	26.4	26.4	26.1	26.5	26.9
République tchèque	25.5	25.9	26.5	26.7	26.9	27.2	27.4	27.6	22.2	22.1
Royaume-Uni	28.8	30.0	29.8	29.9	29.9	29.9	29.5	29.1	29.6	30.5
Slovénie	41.2	39.1	37.9	37.4	37.7	38.1	38.4	37.3	37.7	37.1
Suède	41.1	35.6	35.2	36.2	36.5	36.4	35.2	34.7	34.7	34.7
Suisse	22.7	22.2	21.8	22.2	22.2	22.3	22.4	22.7	23.1	23.5
Türkiye ¹	26.9	29.9	31.6	32.0	32.4	32.7	32.9	32.8	33.1	31.2
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	30.3	29.0	29.5	29.5	29.5	29.5	29.9	29.8	29.8	29.9
OCDE-UE 22	35.4	33.7	34.2	34.0	33.9	34.0	34.6	34.5	34.3	34.3

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/2s8n1b>

**Tableau 6.20. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées,
parent isolé, salaire égal à 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, parent isolé ayant deux enfants**

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	17.9	16.2	17.5	17.8	17.9	18.2	17.8	13.2	13.8	14.1
Australie	-2.1	-13.2	-7.5	-7.2	-5.3	-3.9	-4.8	-4.7	-6.4	-4.5
Autriche	2.0	4.6	9.3	6.4	7.1	7.7	0.4	-2.2	1.2	-3.4
Belgique	16.1	18.9	17.8	15.7	15.7	14.7	13.6	9.3	9.3	11.2
Canada	0.0	0.8	-9.4	-10.6	-9.7	-9.7	-10.9	-7.1	-3.9	-2.5
Chili	5.9	6.1	6.2	6.2	6.2	6.2	6.2	6.1	-24.3	6.1
Colombie	-6.9	-5.6	-6.6	-6.7	-6.6	-6.4	-6.5	-7.2	-7.6	-7.2
Corée	6.8	8.5	8.4	8.4	8.4	8.7	8.2	4.7	6.5	6.8
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	11.5	8.0	6.3	6.2	4.8	4.0	4.4	4.3	4.9	5.6
Espagne	6.8	8.1	1.5	1.5	1.6	2.0	2.3	0.3	2.5	3.2
Estonie	-8.5	-2.1	-4.8	-4.6	-3.2	-10.5	-9.5	-8.8	-6.7	-4.6
États-Unis	2.6	0.2	3.9	4.5	5.5	2.0	2.4	-5.9	-9.2	6.5
Finlande	9.7	8.9	10.9	10.7	10.2	10.8	10.9	11.2	11.9	11.9
France	13.5	14.8	16.0	0.9	1.0	0.4	-4.2	-6.5	-4.0	-2.9
Grèce	17.1	16.0	13.9	14.4	14.4	11.9	12.2	8.7	8.6	8.9
Hongrie	5.0	6.7	6.5	4.3	4.9	5.4	6.4	8.8	10.6	13.8
Irlande	6.6	-15.8	-10.7	-10.7	-9.5	-6.6	-4.8	-3.1	-2.0	0.4
Islande	1.4	9.5	14.5	15.2	13.7	12.4	12.7	11.8	12.3	12.9
Israël	-1.5	-2.6	-1.5	-3.7	-2.9	-3.0	-1.8	-1.8	-0.3	-0.9
Italie	5.5	5.1	1.3	1.4	1.4	1.7	2.3	1.0	0.1	2.7
Japon	3.8	-3.0	4.6	4.7	4.4	4.7	4.1	3.9	3.9	4.4
Lettonie	3.5	12.4	7.3	7.1	8.7	6.7	6.0	5.2	6.4	1.0
Lituanie	19.2	8.2	10.3	7.3	9.0	3.0	22.0	7.5	11.7	19.3
Luxembourg	-6.4	-10.9	-4.1	-3.5	-6.6	-5.3	-4.3	-1.4	-0.7	2.0
Mexique	-4.4	0.8	3.4	3.7	4.7	4.6	5.5	8.6	8.6	8.6
Norvège	5.7	10.8	12.1	11.8	11.7	12.1	11.9	12.3	12.3	12.5
Nouvelle-Zélande	-3.0	-17.7	-14.1	-14.1	-12.9	-19.9	-18.8	-17.3	-16.4	-16.1
Pays-Bas	14.5	3.6	0.6	-3.5	-3.8	-3.6	-5.3	-5.8	-6.5	-5.4
Pologne	18.0	17.8	11.2	-35.4	-36.5	-28.9	-21.9	-18.7	-14.7	-12.5
Portugal	9.1	1.7	7.6	2.8	3.5	4.1	5.5	5.8	6.9	8.1
République slovaque	-2.0	2.3	5.4	6.1	7.0	8.1	8.7	7.8	6.9	2.8
République tchèque	-17.9	-12.9	-0.9	-4.5	-3.7	-5.3	-3.3	-2.7	-11.5	-10.3
Royaume-Uni	7.7	0.6	-3.4	-1.4	0.9	2.6	4.3	-2.7	9.6	9.4
Slovénie	-2.0	-1.7	-4.4	-3.9	-1.5	-0.5	1.0	1.5	3.3	2.5
Suède	20.1	11.1	12.2	12.8	13.1	12.1	11.3	11.6	10.9	10.9
Suisse	0.3	-1.1	-1.9	-1.5	-1.4	-1.2	-1.0	-0.6	0.1	0.6
Türkiye ¹	27.2	22.0	23.2	22.5	22.9	23.3	23.4	23.5	23.5	20.1
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	5.6	3.9	4.5	2.4	2.8	2.4	3.1	2.1	2.2	3.8
OCDE-UE 22	7.2	5.5	5.9	2.2	2.5	2.3	3.2	2.1	2.9	3.6

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/ic3v5u>

Tableau 6.21. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, salaire égal à 100 % du salaire moyen

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et un seul salaire

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	22.0	19.6	21.2	21.4	21.5	21.6	21.2	19.1	19.4	19.5
Australie	18.4	9.3	12.9	13.1	16.0	16.9	16.0	16.1	14.8	15.9
Autriche	15.1	17.9	21.6	18.6	19.1	19.6	15.0	13.2	15.7	10.7
Belgique	23.7	23.6	22.6	20.9	20.9	20.4	19.4	19.2	19.2	21.0
Canada	19.3	17.1	10.6	12.1	12.3	12.3	12.0	13.0	14.0	14.6
Chili	6.3	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-18.5	7.0
Colombie	-4.6	-3.8	-4.4	-4.5	-4.4	-4.3	-4.3	-4.8	-5.1	-4.8
Corée	8.2	9.7	10.6	11.1	11.4	12.0	12.0	9.7	11.2	11.6
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	28.2	24.9	25.3	25.2	25.2	24.9	25.3	25.2	25.5	26.0
Espagne	11.5	14.2	13.9	13.9	13.9	14.1	14.3	13.5	14.5	14.8
Estonie	10.6	7.3	4.5	4.3	5.0	1.1	2.4	3.1	5.1	7.2
États-Unis	14.4	11.2	13.7	13.9	14.3	11.8	11.9	2.7	0.7	13.3
Finlande	24.8	23.0	25.2	25.2	24.8	25.0	25.1	26.0	26.5	26.4
France	16.1	17.7	18.0	18.1	18.1	17.4	16.3	14.8	16.8	17.0
Grèce	23.6	23.6	21.9	22.7	22.8	21.4	21.5	19.7	18.8	18.9
Hongrie	20.5	18.7	16.9	15.0	15.3	15.5	16.1	17.7	18.8	20.9
Irlande	10.9	5.6	8.9	8.0	7.9	8.7	9.0	10.2	11.2	12.0
Islande	8.9	12.2	17.5	17.7	16.3	14.8	14.6	14.4	15.9	16.2
Israël	21.8	13.6	14.8	15.1	15.0	14.9	15.4	15.8	16.6	13.6
Italie	18.6	17.8	19.0	19.0	19.0	19.2	19.7	17.5	15.5	14.3
Japon	15.8	11.3	16.0	16.2	16.2	16.4	16.4	16.1	16.1	16.3
Lettonie	12.8	19.1	15.2	15.3	16.7	16.4	15.8	15.7	15.2	12.2
Lituanie	28.8	14.4	16.1	18.4	15.6	12.4	28.7	19.3	22.1	28.2
Luxembourg	1.9	1.5	5.7	6.0	4.8	5.5	6.0	7.4	7.8	9.1
Mexique	2.5	6.1	10.4	10.8	11.1	10.4	10.9	11.2	11.3	11.3
Norvège	19.3	21.8	23.1	22.7	22.4	23.5	23.2	23.4	23.3	23.6
Nouvelle-Zélande	13.6	-0.9	5.2	5.9	7.0	2.7	4.3	5.7	6.4	7.9
Pays-Bas	22.4	23.6	24.1	24.3	24.5	24.9	23.8	21.2	20.8	21.1
Pologne	22.1	17.8	18.9	0.3	-3.9	1.2	3.9	-0.7	0.2	-2.5
Portugal	13.6	8.8	14.3	11.2	11.9	12.5	13.5	13.7	14.5	15.4
République slovaque	5.2	3.4	6.9	7.5	8.4	9.5	10.0	9.4	9.0	5.1
République tchèque	-5.3	-5.7	1.9	-0.2	0.8	0.2	2.0	2.6	-4.4	-3.4
Royaume-Uni	20.6	18.7	17.8	18.0	18.2	18.3	18.4	17.7	18.3	18.8
Slovénie	10.1	10.4	11.3	11.7	12.3	13.1	13.8	17.0	17.9	17.4
Suède	26.0	17.4	18.1	18.5	18.8	18.2	17.6	17.8	17.7	17.8
Suisse	5.9	4.9	3.6	4.0	4.0	4.2	4.4	4.8	5.5	6.0
Türkiye ¹	28.7	24.8	25.6	25.4	26.3	26.8	27.1	27.1	27.5	26.2
<i>Moyenne non pondérée</i>										
OCDE-Moyenne	15.0	13.1	14.3	13.8	13.9	13.7	14.2	13.5	13.1	14.1
OCDE-UE 22	16.5	14.8	16.0	14.8	14.7	14.7	15.5	14.7	14.9	15.0

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/59eu4q>

Tableau 6.22. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, deux enfants, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	34.3	30.1	31.2	31.3	31.4	31.4	31.0	29.5	29.2	29.0
Australie	22.0	19.0	21.8	22.1	22.2	22.6	21.4	21.9	20.9	20.6
Autriche	20.1	22.6	25.5	22.5	23.0	23.4	20.9	19.5	21.1	18.2
Belgique	35.0	33.9	33.1	31.5	31.3	30.5	29.8	29.8	30.0	30.9
Canada	24.4	22.2	20.3	19.9	19.9	20.0	19.8	20.8	21.5	21.9
Chili	6.6	6.6	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	6.6	-8.6	6.6
Colombie	-5.5	-4.5	-5.3	-5.4	-5.3	-5.2	-5.2	-5.8	-6.1	-5.7
Corée	8.0	9.8	10.7	11.0	11.3	11.8	12.0	10.8	11.9	12.2
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	35.8	31.0	31.1	31.1	31.0	30.6	30.8	30.6	30.7	31.0
Espagne	15.6	17.8	17.2	17.2	17.1	17.3	17.4	16.3	17.5	17.6
Estonie	16.8	13.7	11.2	11.1	11.6	6.3	7.2	7.7	9.1	10.5
États-Unis	20.5	18.5	20.0	20.1	20.3	17.6	17.7	12.2	11.0	18.5
Finlande	26.0	22.9	24.6	24.4	23.9	24.2	24.2	24.9	25.3	25.2
France	21.4	22.2	23.2	22.7	22.7	22.1	21.8	20.4	20.8	20.9
Grèce	22.0	22.2	22.0	22.7	22.8	22.1	22.2	20.1	19.3	21.3
Hongrie	24.3	22.3	23.9	22.4	22.6	22.8	23.1	24.0	24.7	25.9
Irlande	20.8	13.7	16.7	16.2	16.2	16.8	17.4	18.5	19.2	19.7
Islande	21.9	24.4	27.6	27.5	26.8	26.5	26.5	26.0	26.1	25.8
Israël	17.7	10.5	11.2	11.5	11.4	11.3	11.6	11.9	12.6	10.7
Italie	25.1	24.0	22.8	22.8	22.8	23.0	23.3	21.9	20.4	17.6
Japon	17.9	15.1	18.6	18.8	18.8	18.9	18.9	18.7	18.7	18.8
Lettonie	18.1	23.3	20.3	20.1	21.0	19.9	19.5	19.0	18.4	16.3
Lituanie	27.3	19.8	20.4	19.0	16.7	16.4	30.7	28.5	29.7	30.0
Luxembourg	12.6	12.3	17.1	17.4	15.3	16.1	16.7	18.4	18.8	20.2
Mexique	-0.3	4.0	7.6	7.9	8.5	8.0	8.8	10.2	10.2	10.2
Norvège	24.4	24.8	24.6	24.1	23.7	23.6	23.4	23.7	23.5	23.6
Nouvelle-Zélande	19.0	13.9	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.0
Pays-Bas	30.1	24.9	23.2	21.6	21.7	21.9	20.5	19.6	18.8	19.3
Pologne	25.0	20.4	21.7	16.2	15.1	15.3	12.6	9.4	10.0	9.5
Portugal	17.0	16.5	20.4	20.7	21.1	20.5	21.4	21.6	22.3	22.7
République slovaque	13.3	14.0	16.1	16.5	17.0	17.6	18.0	17.3	17.1	14.7
République tchèque	14.0	12.0	13.6	12.4	13.0	12.6	13.6	14.0	11.3	11.4
Royaume-Uni	21.5	21.1	18.7	18.9	19.0	19.1	19.0	18.4	18.9	19.3
Slovénie	25.1	23.4	24.1	23.8	24.6	24.9	25.3	25.4	26.0	25.3
Suède	28.3	19.3	19.6	20.0	20.2	19.9	19.2	19.4	19.0	18.9
Suisse	12.3	11.3	10.1	10.6	10.6	10.8	11.0	11.4	12.0	12.4
Türkiye ¹	28.1	24.7	25.7	25.5	26.1	26.5	26.7	26.7	27.0	23.8
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	19.9	18.2	19.0	18.6	18.6	18.4	18.7	18.3	18.1	18.5
OCDE-UE 22	23.1	21.0	21.8	21.1	21.0	20.7	21.2	20.7	20.9	20.7

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/3v5a8n>

Tableau 6.23. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées,

couple marié, deux salaires égaux à 100% du salaire moyen chacun

Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié ayant deux enfants et deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	37.7	33.3	34.1	34.2	34.2	34.2	33.7	32.8	32.2	31.9
Australie	25.1	22.3	24.1	24.3	24.4	24.6	23.6	24.1	23.2	23.0
Autriche	23.7	26.3	29.1	25.9	26.3	26.8	24.8	23.7	25.1	22.6
Belgique	38.4	37.4	36.6	35.3	35.1	34.4	33.9	33.9	34.0	34.9
Canada	26.9	24.4	23.5	22.9	22.9	22.9	22.8	23.5	24.1	24.5
Chili	6.6	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-5.7	7.0
Colombie	-4.6	-1.9	-4.4	-4.5	-4.4	-4.3	-4.3	-4.8	-5.1	-4.8
Corée	8.7	11.2	12.3	12.7	13.0	13.5	13.6	12.7	13.6	14.0
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	38.1	32.7	32.7	32.7	32.7	32.3	32.5	32.3	32.4	32.7
Espagne	18.0	19.9	19.4	19.4	19.3	19.5	19.6	18.9	19.7	19.8
Estonie	18.3	15.2	12.9	12.8	13.2	9.2	10.4	10.9	12.4	13.9
États-Unis	22.7	20.3	21.5	21.6	22.0	19.8	20.0	15.7	15.0	21.4
Finlande	29.3	26.2	28.0	28.0	27.5	27.7	27.7	28.5	28.9	28.8
France	23.5	23.8	25.0	25.0	24.9	24.4	24.0	22.9	23.5	23.7
Grèce	24.2	24.5	24.7	25.6	25.7	26.0	26.1	24.6	23.4	23.5
Hongrie	28.1	25.0	25.7	24.2	24.4	24.5	24.8	25.6	26.1	27.2
Irlande	25.7	19.2	22.3	21.7	21.6	22.1	22.6	23.4	24.1	24.4
Islande	25.4	27.5	29.4	29.0	28.3	28.4	28.3	27.9	28.2	28.2
Israël	21.3	12.8	13.8	14.3	14.2	14.1	14.7	15.1	15.8	12.9
Italie	27.4	27.0	27.8	27.8	27.8	27.9	28.2	26.4	24.4	22.9
Japon	18.6	16.5	19.7	19.9	19.9	20.1	20.1	19.9	19.9	20.0
Lettonie	20.4	24.8	22.0	22.1	22.9	22.6	22.2	22.0	20.8	19.4
Lituanie	28.8	21.0	21.6	20.7	19.2	18.9	32.6	31.0	31.9	32.7
Luxembourg	17.6	17.4	22.4	22.7	20.9	21.6	22.2	23.8	24.2	25.4
Mexique	2.5	6.1	10.4	10.8	11.1	10.4	10.9	11.2	11.3	11.3
Norvège	26.8	26.8	26.3	25.8	25.5	25.4	25.2	25.5	25.3	25.5
Nouvelle-Zélande	19.4	17.0	17.6	18.0	18.3	18.6	19.0	19.3	19.4	20.1
Pays-Bas	30.9	27.5	26.2	25.5	25.7	25.9	24.7	23.9	23.2	23.6
Pologne	25.9	21.4	22.5	18.0	17.1	17.2	14.9	12.1	12.6	12.6
Portugal	20.2	19.5	23.8	23.8	24.1	23.6	24.4	24.6	25.2	25.4
République slovaque	19.0	16.6	18.4	18.7	19.1	19.7	19.9	19.3	19.2	17.2
République tchèque	18.2	15.9	16.5	15.5	18.0	15.7	19.2	16.8	13.7	13.8
Royaume-Uni	23.2	22.8	20.9	21.0	21.2	21.2	21.2	20.6	21.1	21.5
Slovénie	29.4	27.8	27.1	26.9	27.3	28.8	29.1	29.0	29.6	28.8
Suède	29.9	21.1	21.3	21.7	21.9	21.6	21.1	21.2	21.1	21.1
Suisse	14.8	14.0	12.8	13.2	13.3	13.5	13.7	14.1	14.7	15.2
Türkiye ¹	28.7	26.0	26.8	26.8	27.6	28.1	28.4	28.3	28.8	26.2
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	22.3	20.7	21.4	21.1	21.1	21.0	21.4	21.0	20.7	21.1
OCDE-UE 22	26.0	23.8	24.6	24.0	24.0	23.8	24.5	24.0	24.0	23.9

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/6osgpa>

Tableau 6.24. Impôt sur le revenu et cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, couple marié, deux salaires égaux à 100 % et 67 % du salaire moyen
Pression fiscale en % du salaire brut, couple marié sans enfant, avec deux salaires

	2000	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Allemagne	40.3	37.0	37.4	37.5	37.5	37.4	37.0	36.4	35.7	35.2
Australie	24.4	19.8	21.8	22.1	22.2	22.6	21.4	21.9	20.9	20.6
Autriche	28.8	30.7	32.7	29.9	30.2	30.6	31.0	30.3	30.8	29.6
Belgique	42.0	40.2	39.4	37.8	37.7	36.8	36.2	36.1	36.3	37.1
Canada	25.0	23.4	23.6	23.2	23.1	23.1	23.1	23.8	24.0	24.3
Chili	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	-1.8	7.0
Colombie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Corée	8.3	11.0	11.9	12.2	12.5	12.9	13.4	13.7	14.1	14.5
Costa Rica	9.0	9.2	9.3	9.3	9.8	10.3	10.3	10.5	10.5	10.5
Danemark	39.8	35.0	34.9	34.9	34.8	34.2	34.4	34.1	34.2	34.5
Espagne	17.9	20.1	19.4	19.4	19.3	19.5	19.5	18.5	19.6	19.6
Estonie	21.1	18.7	17.9	17.8	17.8	17.8	13.7	14.0	15.0	16.0
États-Unis	24.4	23.1	24.2	24.2	24.3	22.3	22.4	18.9	19.9	22.6
Finlande	31.5	26.7	28.1	27.9	27.3	27.4	27.3	27.9	28.2	28.0
France	27.5	27.1	28.0	28.0	28.0	27.4	26.9	25.4	25.5	25.6
Grèce	21.5	22.2	22.8	24.1	24.2	24.5	24.6	22.8	21.9	22.0
Hongrie	33.5	30.0	34.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5	33.5
Irlande	23.0	18.8	21.1	20.7	20.7	21.1	21.5	22.4	23.1	23.4
Islande	23.3	25.4	27.6	27.5	26.9	27.0	26.9	26.8	26.6	26.6
Israël	22.8	13.7	14.3	14.7	14.6	14.5	14.9	15.2	16.0	16.1
Italie	27.2	28.6	27.4	27.4	27.4	27.5	27.8	27.0	25.5	25.8
Japon	19.2	20.0	21.4	21.5	21.6	21.7	21.7	21.6	21.6	21.6
Lettonie	27.1	30.1	28.5	28.3	28.5	27.3	27.2	26.5	25.2	24.8
Lituanie	27.3	21.2	21.9	21.8	20.9	20.3	35.4	34.5	35.1	35.3
Luxembourg	22.9	21.4	25.2	25.4	23.2	23.7	24.1	25.5	25.8	26.7
Mexique	-0.3	4.0	7.6	7.9	8.5	8.0	8.8	10.2	10.2	10.2
Norvège	29.1	27.8	27.1	26.5	26.1	26.0	25.9	26.1	25.9	25.8
Nouvelle-Zélande	19.0	15.9	16.0	16.3	16.5	16.7	16.9	17.2	17.3	18.0
Pays-Bas	33.3	29.8	28.0	27.1	27.2	27.4	26.1	25.1	24.2	24.3
Pologne	27.3	24.1	24.6	24.7	24.8	24.9	24.7	23.8	23.9	21.7
Portugal	20.2	19.7	25.5	25.1	25.1	24.4	25.1	25.2	25.8	26.0
République slovaque	19.4	20.3	22.0	22.2	22.5	22.9	23.0	22.4	22.7	23.1
République tchèque	21.8	20.7	21.8	22.2	22.8	23.3	23.8	24.0	18.5	18.2
Royaume-Uni	24.6	24.3	21.7	21.8	21.8	21.8	21.7	21.1	21.5	21.8
Slovénie	34.3	31.5	31.5	31.6	32.4	32.5	32.9	32.6	33.0	32.1
Suède	32.9	23.7	23.5	23.8	23.9	24.0	23.4	23.5	23.0	22.8
Suisse	17.8	17.1	16.7	17.0	17.0	17.1	17.2	17.5	18.0	18.3
Türkiye ¹	28.1	25.4	26.3	26.2	26.8	27.1	27.4	27.4	27.7	23.8
Moyenne non pondérée										
OCDE-Moyenne	23.7	22.2	23.0	22.9	22.9	22.7	23.1	22.9	22.6	22.8
OCDE-UE 22	28.2	26.2	27.1	26.9	26.8	26.5	27.2	26.9	26.7	26.6

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/kho9jg>

Tableau 6.25. Salaire brut et net annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-22

Dollars US convertis à l'aide du PPA

	2000		2010		2015		2020		2021		2022	
	Brut	Net										
Allemagne	36 471	20 715	51 843	31 519	60 530	36 512	69 073	42 382	71 208	44 303	75 137	47 013
Australie	31 507	23 127	44 385	34 494	54 774	41 591	62 838	47 707	64 806	49 755	65 455	50 403
Autriche	32 758	22 615	45 719	30 599	54 970	35 708	64 257	43 241	65 445	43 735	69 202	47 090
Belgique	35 156	20 036	51 906	29 733	58 099	33 692	67 488	40 966	69 108	41 824	74 273	44 305
Canada	35 272	25 773	48 125	36 104	52 562	39 273	61 089	45 773	62 262	46 507	64 941	48 314
Chili	12 857	11 957	17 179	15 977	21 682	20 164	24 604	22 874	25 081	23 325	26 719	24 848
Colombie	7 117	7 117	10 936	10 936	11 718	11 718	13 554	13 554	13 917	13 917	14 644	14 644
Corée	26 546	24 171	43 848	38 465	46 293	40 124	56 698	48 133	57 348	48 438	60 090	50 569
Costa Rica	11 125	10 123	15 876	14 421	20 355	18 454	25 850	23 136	26 388	23 617	28 169	25 211
Danemark	32 486	19 019	49 543	31 737	55 247	35 418	66 338	42 939	68 521	44 297	69 941	45 104
Espagne	23 408	18 762	34 097	26 687	39 828	31 358	41 486	32 887	44 151	34 699	47 019	36 962
Estonie	8 382	6 543	18 966	15 271	24 266	19 789	32 123	26 940	33 821	27 987	34 099	27 828
États-Unis	33 129	24 877	45 665	34 429	50 963	37 900	59 517	46 867	62 172	48 239	64 889	48 793
Finlande	26 787	17 712	43 749	30 876	47 665	32 959	56 905	39 282	59 646	40 967	61 778	42 550
France	28 711	20 340	40 594	29 290	46 958	33 336	51 780	37 765	54 360	39 375	59 445	43 006
Grèce	23 081	18 096	33 458	25 717	33 648	25 658	34 070	25 914	35 805	27 599	35 772	27 550
Hongrie	9 867	6 342	19 872	13 635	23 935	15 677	33 896	22 541	35 079	23 328	39 542	26 296
Irlande	30 642	22 200	49 418	37 832	54 012	39 947	63 372	46 432	66 205	48 137	69 624	50 473
Islande	32 006	23 864	39 554	28 638	54 010	38 155	63 653	45 685	68 755	49 353	73 897	53 060
Israël	27 796	20 540	30 468	25 286	35 609	29 374	41 851	34 157	44 277	35 863	46 020	37 219
Italie	26 758	18 986	36 531	25 488	41 357	28 498	48 532	33 907	48 948	35 148	53 498	38 087
Japon	32 239	25 874	42 728	33 913	49 134	38 272	50 204	39 045	50 666	39 401	53 769	41 776
Lettonie	6 418	4 629	14 981	10 408	19 270	13 696	27 686	19 842	30 169	22 178	31 864	23 416
Lituanie	7 055	5 026	14 954	11 646	19 341	14 919	36 973	23 878	39 968	25 407	41 708	26 229
Luxembourg	37 532	26 773	53 354	39 073	63 384	43 836	74 527	51 333	76 959	52 782	82 660	56 104
Mexique	7 964	7 766	11 416	10 717	12 915	11 566	14 259	12 655	15 293	13 570	15 204	13 489
Norvège	32 838	22 758	51 545	36 460	55 743	39 884	62 123	45 056	66 003	47 993	70 726	51 384
Nouvelle-Zélande	24 186	19 501	32 070	26 621	38 184	31 451	45 249	36 534	44 375	35 759	47 539	37 966
Pays-Bas	35 822	23 779	52 942	36 182	61 162	42 657	70 684	50 572	72 617	52 522	76 635	55 373
Pologne	12 580	9 082	20 214	15 264	26 138	19 618	34 537	26 202	34 887	26 447	38 493	29 735
Portugal	16 520	12 811	26 547	20 653	29 693	21 269	34 944	25 300	36 180	26 026	38 546	27 699
République slovaque	10 177	8 126	19 105	14 925	22 344	17 143	24 943	19 056	26 730	20 337	28 711	21 748
République tchèque	11 228	8 703	21 015	16 296	24 782	18 994	33 107	24 762	34 195	27 459	36 411	29 319
Royaume-Uni	35 353	26 229	48 839	36 438	51 950	39 784	58 024	44 740	60 447	46 390	64 134	48 972
Slovénie	16 890	10 885	26 516	17 690	30 392	20 263	37 478	24 738	39 361	25 800	41 498	27 560
Suède	28 762	19 062	40 800	30 694	46 768	35 272	53 063	39 992	54 689	41 344	57 432	43 496
Suisse	40 757	33 494	58 025	47 938	70 005	58 137	82 311	67 657	88 661	72 494	94 601	77 082
Türkiye ¹	19 689	14 032	19 587	14 381	26 832	19 489	33 194	23 612	31 270	22 088	29 336	21 639
OCDE moyenne	23 891	17 406	34 904	25 959	40 435	29 778	47 692	35 207	49 468	36 537	52 195	38 482

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/mevcd2>

Tableau 6.26. Salaire brut et net annuel moyen, célibataire sans enfant, 2000-22
(en monnaie nationale)

		2000		2010		2015		2020		2021		2022	
		Brut	Net										
Allemagne	EUR	34 400	19 539	41 736	25 374	47 100	28 411	51 000	31 293	52 800	32 850	55 041	34 439
Australie	AUD	41 322	30 332	66 724	51 856	80 720	61 292	90 864	68 984	93 254	71 597	94 685	72 911
Autriche	EUR	29 732	20 526	38 504	25 770	43 911	28 524	49 087	33 032	50 447	33 712	52 666	35 837
Belgique	EUR	31 644	18 035	43 423	24 873	46 479	26 954	50 312	30 540	51 328	31 064	55 332	33 006
Canada	CAD	43 300	31 639	58 800	44 113	65 600	49 015	76 100	57 020	78 018	58 277	81 704	60 785
Chili	CLP	3 690 623	3 432 280	6 181 738	5 749 016	8 481 551	7 887 842	10 277 863	9 555 132	10 793 531	10 037 984	11 492 895	10 688 332
Colombie	COP	1 604 324	1 459 935	5 191 869	4 715 774	7 205 069	6 532 116	8 294 100	7 423 220	8 761 423	7 841 473	9 445 151	8 453 410
Corée	KRW	19 849 729	18 073 190	36 876 204	32 348 478	39 695 196	34 405 928	46 753 752	39 690 849	48 600 252	41 049 322	49 775 096	41 888 689
Costa Rica	CRC	5 283 845	5 283 845	12 382 986	12 382 986	15 107 886	15 107 886	17 892 648	17 892 648	18 908 349	18 908 349	21 137 925	21 137 925
Danemark	DKK	281 700	164 922	376 073	240 914	403 600	258 738	440 000	284 802	451 800	292 079	468 195	301 934
Espagne	EUR	17 319	13 882	24 786	19 400	26 475	20 845	26 028	20 633	27 570	21 669	28 360	22 294
Estonie	EUR	3 931	3 068	9 712	7 820	13 045	10 638	17 224	14 445	18 489	15 300	19 996	16 319
États-Unis	USD	33 129	24 877	45 665	34 429	50 963	37 900	59 517	46 867	62 172	48 239	64 889	48 793
Finlande	EUR	26 362	17 431	39 395	27 804	43 268	29 918	48 083	33 192	49 491	33 992	50 774	34 972
France	EUR	26 712	18 923	34 693	25 032	37 975	26 959	37 660	27 467	39 429	28 559	41 540	30 053
Grèce	EUR	15 459	12 120	24 156	18 567	20 494	15 628	18 834	14 325	19 614	15 119	19 912	15 335
Hongrie	HUF	1 086 240	698 166	2 512 020	1 723 560	3 172 680	2 078 105	5 043 851	3 354 161	5 431 692	3 612 075	6 328 111	4 208 194
Irlande	EUR	28 924	20 956	41 981	32 139	43 733	32 345	50 771	37 199	52 135	37 907	54 649	39 617
Islande	ISK	2 712 000	2 022 102	5 256 000	3 805 407	7 668 000	5 417 104	9 528 000	6 838 404	10 357 357	7 434 574	10 959 626	7 869 300
Israël	ILS	95 664	70 691	121 581	100 905	139 728	115 260	161 172	131 544	168 240	136 268	172 609	139 601
Italie	EUR	21 550	15 291	28 243	19 705	30 550	21 052	32 216	22 508	32 029	22 999	33 855	24 102
Japon	JPY	4 987 116	4 002 481	4 773 076	3 788 423	5 083 906	3 960 010	5 082 722	3 952 907	5 087 487	3 956 352	5 154 009	4 004 449
Lettonie	EUR	2 316	1 670	7 296	5 069	9 588	6 815	13 656	9 787	15 276	11 229	16 758	12 315
Lituanie	EUR	3 187	2 270	6 735	5 245	8 623	6 652	16 844	10 788	18 560	11 798	20 667	12 997
Luxembourg	EUR	35 875	25 591	49 387	36 167	55 858	38 631	64 424	44 374	65 517	44 935	70 189	47 640
Mexique	MXN	48 607	47 400	87 672	82 301	107 551	96 320	138 349	122 787	153 588	136 288	154 646	137 204
Norvège	NOK	298 385	206 788	471 696	333 655	553 670	396 149	628 685	455 971	638 564	464 323	666 115	483 940
Nouvelle-Zélande	NZD	34 923	28 159	48 007	39 850	56 436	46 485	64 994	52 476	65 957	53 150	70 588	56 374
Pays-Bas	EUR	31 901	21 176	45 215	30 901	49 540	34 552	54 710	39 143	55 904	40 433	57 513	41 557
Pologne	PLN	23 061	16 649	36 482	27 548	46 136	34 628	61 839	46 915	64 095	48 589	72 945	56 349
Portugal	EUR	10 922	8 470	16 542	12 870	17 369	12 441	19 868	14 384	20 680	14 876	21 606	15 526
République slovaque	EUR	5 256	4 197	9 593	7 494	10 983	8 427	13 418	10 251	14 438	10 985	15 538	11 769
République tchèque	CZK	160 922	124 729	287 320	222 803	320 624	245 750	423 535	316 783	441 784	354 760	472 783	380 699
Royaume-Uni	GBP	24 910	18 481	34 297	25 589	35 978	27 552	39 978	30 825	41 878	32 139	44 300	33 827
Slovénie	EUR	8 894	5 732	16 915	11 284	18 092	12 062	21 054	13 897	22 276	14 601	23 332	15 495
Suède	EUR	263 581	174 686	368 208	277 001	414 105	312 312	464 186	349 843	476 276	360 056	494 513	374 518
Suisse	CHF	72 910	59 918	85 068	70 280	86 512	71 845	93 816	77 114	97 927	80 071	100 885	82 203
Türkiye ¹	TRY	5 545	3 952	18 026	13 235	31 191	22 654	72 933	51 880	86 989	61 446	137 340	101 304

1. Les données sur les salaires sont basées sur l'ancienne définition de l'ouvrier moyen (CITI D, Rév. 3) pour les années 2000 à 2006.

StatLink  <https://stat.link/p9lbt6>

Notes

¹ Les tableaux 6.1 à 6.24 présentent des chiffres arrondis à la première décimale. Du fait des opérations d'arrondi, les variations en points présentées dans le texte peuvent différer d'un dixième de point.

Annexe A. Méthodologie et limites

Méthodologie

Introduction

La situation personnelle des contribuables est très variable. Aussi le présent rapport fait-il appel à une méthodologie spécifique pour la production de statistiques comparatives englobant les impôts, les prestations sociales et les coûts de main-d'œuvre à l'échelle des pays membres de l'OCDE¹. Cette méthodologie repose sur le cadre suivant:

- L'accent est mis sur huit catégories de foyer distinctes, qui se différencient par leur composition et le montant des revenus d'activité ;
- Chaque ménage comprend un adulte travaillant à temps plein dans l'un des divers secteurs d'activité de chaque économie de l'OCDE. Certains ménages comptent également un conjoint travaillant à temps partiel ;
- Par hypothèse, le revenu d'activité annuel est égal à une fraction donnée du salaire brut moyen de ces travailleurs ;
- Des hypothèses supplémentaires sont formulées concernant d'autres éléments significatifs de la situation personnelle de ces travailleurs salariés, afin de permettre la détermination de leur situation au regard de l'impôt et des prestations sociales.

Les principes exposés dans les paragraphes qui suivent forment la base de calcul des données figurant dans le Chapitre 1 et les parties I, II et III. Le Tableau A A.1 indique la terminologie utilisée. Lorsqu'un pays a dû s'écarter de ces principes, cela est précisé dans le texte et/ou dans les chapitres par pays qui constituent la partie III du rapport. Le nombre de contribuables qui présentent les caractéristiques définies ci-dessous et le niveau de salaire du travailleur moyen diffèrent selon les économies de l'OCDE.

Caractéristiques des contribuables

Les huit catégories de ménage retenues dans le rapport sont décrites dans le Tableau A A.2. On admet que tout enfant du ménage a entre 6 et 11 ans inclus.

On suppose que les seules sources de revenu du foyer sont ses salaires et les prestations en espèces dont il bénéficie.

Tableau A A.1. Termes utilisés

Termes d'utilisation générale	
Salarié moyen	Salarié adulte employé à plein temps dans l'un des secteurs couverts et dont les gains sont égaux au salaire moyen dans ces secteurs.
Célibataire	Hommes et femmes non mariés
Couple avec deux enfants	Couple marié avec deux enfants à charge âgés de six ans à onze ans inclus.
Coûts bruts de main-d'oeuvre	La somme du salaire brut plus les cotisations patronales de sécurité sociale plus les taxes sur les salaires.
Rémunération nette	Rémunération brute après impôt et cotisations obligatoires de sécurité sociale des salariés et

	augmentée des prestations sociales reçues des administrations publiques.
Taux moyen de l'impôt (charges fiscales)	La somme de l'impôt sur le revenu plus les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés, en pourcentage du salaire brut.
Coin fiscal	La somme de l'impôt sur le revenu plus les cotisations de sécurité sociale à la charge des salariés et des employeurs plus les taxes sur les salaires moins le montant des prestations sociales, en pourcentage des coûts de main-d'œuvre.
Élasticité du revenu après impôt	Le pourcentage de variation d'un revenu donné après impôt à la suite d'une augmentation d'une unité monétaire du revenu avant impôt (selon une définition plus précise, ce terme correspond à un moins un taux marginal d'imposition divisé par un moins le taux moyen d'imposition correspondant).
Termes utilisés en matière d'impôt sur le revenu	
Allègements fiscaux	Terme générique qui couvre l'ensemble des moyens par lesquels est donné un traitement favorable du point de vue de l'impôt sur le revenu aux contribuables potentiels.
Abattements fiscaux	Montants déduits du salaire brut pour obtenir le revenu imposable.
Crédits d'impôt	Montant de la déduction que le contribuable peut opérer sur son imposition. Un crédit d'impôt est considéré comme payable s'il peut excéder l'impôt dû ; (les termes « remboursable » et « récupérable » sont parfois utilisés).
Allègements forfaitaires	Les allègements non liés à des dépenses effectivement supportées par les contribuables et accordés automatiquement à tous ceux qui remplissent les conditions requises en vertu de la loi sont également comptés comme allègements forfaitaires, y compris les déductions des cotisations obligatoires de sécurité sociale.
Abattement à la base	Tout abattement forfaitaire qui peut être accordé quelle que soit la situation de famille.
Abattement en raison du mariage	Abattement fiscal complémentaire attribué aux couples mariés (dans certains pays, il ne se distingue pas de l'abattement à la base qui peut être doublé en cas de mariage).
Allègements non forfaitaires	Allègements entièrement déterminés par référence à des dépenses réellement effectuées.
Taux moyen de l'impôt sur le revenu	Montant de l'impôt sur le revenu à verser, après avoir tenu compte de tout allègement, calculé sur la base des dispositions fiscales envisagées dans cette étude, divisé par le salaire brut.
Taux du barème	Taux qui figure dans les barèmes de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale.
Termes utilisés en matière de prestations en espèces	
Prestations sociales	Versements en espèces effectués par les administrations publiques (agences) au profit des familles ayant en général des enfants à charge.

Tableau A A.2. Caractéristiques des contribuables étudiés

Situation maritale	Enfants	Salaire principal	Second salaire
Célibataire	Pas d'enfant	67% du salaire moyen	
Célibataire	Pas d'enfant	100% du salaire moyen	
Célibataire	Pas d'enfant	167% du salaire moyen	
Célibataire	2 enfants	67% du salaire moyen	
Couple marié	2 enfants	100% du salaire moyen	
Couple marié	2 enfants	100% du salaire moyen	67% du salaire moyen
Couple marié	2 enfants	100% du salaire moyen	100% du salaire moyen
Couple marié	Pas d'enfant	100% du salaire moyen	67% du salaire moyen

Éventail des secteurs couverts

Le calcul des salaires moyens repose normalement sur l'hypothèse selon laquelle les travailleurs relèvent des secteurs B à N de la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique* (CITI, Révision 4, ONU)² (voir le Tableau A A.3). De nombreux pays (pour plus de détails sur les pays, voir le tableau 1.8) optent désormais pour cette méthode.

Cette méthode correspond d'une manière générale au précédent mode de calcul, fondé sur les secteurs C à K inclus de la Révision 3.1 de la CITI, qui a été adopté dans l'édition 2005 des *Impôts sur les salaires*. Les motifs de ce passage à une définition élargie du salaire moyen avaient été exposés dans l'étude spéciale de l'édition 2003-2004.

Définition du salaire brut

Dans cette section sont présentées les hypothèses sur lesquelles repose le calcul de la rémunération moyenne du « travailleur moyen ». Les niveaux de salaire brut ont été établis à partir de données statistiques, et les méthodes de calcul des données sur les rémunérations utilisées dans chaque pays sont indiquées dans le Tableau A A.4. On trouvera des informations complémentaires sur le calcul de ces données dans les chapitres par pays de la partie III. Les sources des données statistiques pour chaque pays sont indiquées dans le Tableau A A.5.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Les données se rapportent à la rémunération moyenne dans le secteur d'activité pour l'ensemble du pays ;
- Les calculs se fondent sur la rémunération d'un adulte exerçant une activité (manuelle ou non) à temps plein. Ils renvoient à la rémunération moyenne de l'ensemble des travailleurs du secteur considéré. Il n'est pas tenu compte des écarts de rémunération entre hommes et femmes ou entre travailleurs d'âges différents ou de régions distinctes ;
- Le travailleur est considéré comme employé à temps plein pendant toute l'année sans interruption pour cause de maladie ou de chômage. Néanmoins, plusieurs pays ne sont pas en mesure d'isoler et d'exclure les travailleurs à temps partiel des données sur les rémunérations (voir le Tableau A A.4). La plupart d'entre eux déclarent dans ce cas des montants en équivalent temps plein. Dans quatre pays (le Chili, l'Irlande, la République slovaque et la Türkiye), les rémunérations des travailleurs à temps partiel ne peuvent être ni exclues ni converties en équivalent temps plein en raison de la manière dont les échantillons de rémunérations sont constitués. De ce fait, les salaires moyens déclarés pour ces pays seront inférieurs à la moyenne des salaires à temps plein (par exemple, l'analyse effectuée par le Secrétariat des données disponibles d'Eurostat concernant les rémunérations pour certains pays européens a montré que l'inclusion des travailleurs à temps partiel réduisait la rémunération moyenne d'environ 10 %). En outre, dans la plupart des pays de l'OCDE où les indemnités de maladie sont versées par l'employeur, soit pour le compte de l'État, soit pour le compte de régimes privés d'assurance maladie, ces montants sont pris en compte dans les calculs concernant les salaires. Il y a peu de chances que ces différences aient une incidence notable sur les résultats obtenus, dans la mesure où les employeurs effectuent généralement ces versements pendant une courte période et où les montants versés sont d'ordinaire très proches des salaires horaires normaux ;

Tableau A A.3. Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique

Révision 3.1 (CITI Rév. 3.1)	
A	Agriculture, chasse et sylviculture
B	Pêche
C	Activités extractives
D	Activités de fabrication
E	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau
F	Construction
G	Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles, de biens personnels et domestiques
H	Hôtels et restaurants
I	Transports, entreposage et communications
J	Intermédiation financière
K	Immobilier, location et activités de services aux entreprises
L	Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
M	Éducation
N	Santé et action sociale
O	Autres activités de services collectifs, sociaux et personnels
P	Ménages privés employant du personnel domestique
Q	Organisations et organismes extraterritoriaux
Révision 4 (CITI Rév. 4)	
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Activités extractives
C	Activités de fabrication
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et climatisation
E	Distribution d'eau; réseau d'assainissement; gestion des déchets et remise en état
F	Construction
G	Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles
H	Transport et entreposage
I	Activités d'hébergement et de restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurances
L	Activités immobilières
M	Activités professionnelles, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et d'appui
O	Administration publique et défense; sécurité sociale et obligatoire
P	Éducation
Q	Santé et activités d'action sociale
R	Arts, spectacles et loisirs
S	Autres activités de services
T	Activités des ménages privés employant du personnel domestique; activités non différenciées de production de biens et de services des ménages privés pour usage propre
U	Activités des organisations et organismes extra-territoriaux

Tableau A A.4. Mode de calcul des salaires moyens

	Éléments compris ou non compris dans la base de calcul					Types de travailleurs inclus ou exclus dans la base de calcul			Méthode de base utilisée pour le calcul	Fin de l'exercice budgétaire	Période à laquelle se réfère le calcul des salaires
	Maladie ¹	Vacances	Heures supplémentaires	Paiements en espèces réguliers	Prime	Superviseur	Manager	Travailleurs à temps partiel			
Allemagne	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gains annuels	31 décembre	Année civile
Australie	C	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain hebdomadaire moyen x 52	30 juin	Année fiscale
Autriche	NC	C	C	C	C Valeur imposable	C	C	NC	Gain moyen annuel	31 décembre	Année civile
Belgique	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain moyen annuel	31 décembre	Année civile
Canada	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain annuel, salaires et commissions de la taxe administrative	31 décembre	Année civile
Chili	NC	C	C	C	NC	C	C	C	Gains horaires x nombre d'heures travaillées	31 décembre	Année civile
Colombie	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gains horaires x nombre d'heures travaillées	31 décembre	Année civile
Corée	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Costa Rica	C	C	C	C	NC	C	C	C	Gain moyen annuel	31 décembre	Année civile
Danemark	NC	C	NC	C	NC	C	C	C ⁶	Gains horaires x nombre d'heures travaillées	31 décembre	Année civile
Espagne	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel pondéré x 12	31 décembre	Année civile
Estonie	C	C	C	C	NC	C	C	C	Gains moyens	31 décembre	Année civile
États-Unis	NC	C	C	C ²	NC	C	C	C ⁶	Gain moyen hebdomadaire x 52	31 décembre	Année civile

Finlande	NC	C	C	C	NC	C	C ⁵	NC	Salaire horaire x nombre d'heures usuelles travaillées (ou gains mensuels x mois)+ indemnités de congés payés + primes périodiques	31 décembre	Année civile
France	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gains annuels	31 décembre	Année civile
Grèce	NC	C	C	C ²	C	C	C	NC	Gain horaire x nombre d'heures travaillées	31 décembre	Année civile
Hongrie	NC	C	C	C	NC	C	C ⁵	NC	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Irlande	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain moyen annuel	31 décembre	Année civile
Islande	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain horaire x nombre d'heures travaillées x 12	31 décembre	Année civile
Israël	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gains moyens	31 décembre	Année civile
Italie	NC ³	C	C	C	NC ⁴	C	C	C ⁶	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Japon	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel en juin x 12	31 décembre	Année civile
Lettonie	C	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Lituanie	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Luxembourg	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain annuel total divisé par le nombre moyen de salariés à plein temps. Une partie de gains qui excèdent la limite supérieure de cotisation sociale (7 fois le salaire minimum) n'est pas incluse dans le calcul.	31 décembre	Année civile
Mexique	NC	C	NC	C	NC	C	C	NC	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Norvège	NC	NC	C	C	NC	C	C	C ⁵	Salaire annuel + les heures supplémentaires estimées	31 décembre	Année civile
Nouvelle-Zélande	NC	C	C	C	NC	C	C ⁵	C ⁶	Gain moyen hebdomadaire de chaque trimestre x 13	31 mars	Année fiscale
Pays-Bas	NC	C	NC	C	NC	C	C	NC	Salaire brut annuel	31 décembre	Année civile
Pologne	C	C	C	C	NC	C	C	C ⁶	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile

Portugal	NC	C	C	C	C	C	C	NC	Gain mensuel pondéré x 12	31 décembre	Année civile
Rép. Slovaque	NC	C	C	C	NC	C	C ⁵	C ⁶	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Rép. tchèque	NC	C	C	C	NC	C	C	C ⁶	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Royaume-Uni	NC	C	C	C	NC	C	C	NC	Gain brut annuel moyen	5 avril	Année fiscale
Slovénie	C	C	C	C	NC	C	C	C	Gain mensuel moyen x 12	31 décembre	Année civile
Suède	NC	C	C	C	C Valeur actuelle	C	C	C ⁶	Gain horaire moyen en septembre x heures travaillées; et gain mensuel en septembre x 12	31 décembre	Année civile
Suisse	NC	C	C	C	NC	C	C	C ⁶	Gain mensuel x 12	31 décembre	Année civile
Türkiye	NC	C	C	C	Actual value C	NC	NC	C	Gain annuel moyen	31 décembre	Année civile

Note : Exc = Exclus Inc = Inclus '-' = information non disponible.

1. Inclut généralement les indemnités versées par l'employeur pour le compte du régime général ou d'un régime privé d'assurance-maladie.

2. Exclut les primes de participation aux bénéfices en Grèce et aux États-Unis, et aussi les primes de fin d'année aux États-Unis.

3. Les paiements des indemnités de maladie sont inclus seulement dans la partie payée par les employeurs. Pour les travailleurs manuels, c'est seulement le cas pendant les 3 premiers jours de congés de maladie et à partir du 4^e jour, les paiements sont faits par l'INPS.

4. Partiellement : la (petite) part imposable des avantages en nature est incluse.

5. Sauf pour les hauts dirigeants (Finlande) ; sauf si le revenu issu des bénéfices excède 50 % du total de revenu (Hongrie) ; sauf pour les propriétaires (Nouvelle-Zélande) ; seulement les revenus provenant d'un contrat de travail standard sont inclus (République Slovaque).

6. Les salaires des personnes travaillant à temps partiel sont convertis en équivalent temps plein avant de calculer le salaire moyen. Pour la République Slovaque, les travailleurs à temps partiel munis d'un contrat de travail temporaire non-standard sont exclus.

- Le calcul du revenu d'activité tient compte de tous les éléments de rémunération en espèces versés aux travailleurs des secteurs considérés, y compris les montants moyens généralement versés au titre des heures supplémentaires, des compléments de salaire (prime de fin d'année, treizième mois, par exemple) et des congés payés. Néanmoins, tous les pays ne sont pas en mesure de prendre en compte la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les primes en espèces conformément à la définition qui est donnée ;
- Les travailleurs exerçant des fonctions d'encadrement et/ou de direction apparaissent dans les données sur les rémunérations, bien que certains pays ne soient pas en mesure de les y faire figurer. Dans ces pays, les moyennes communiquées sont inférieures à la normale (par exemple, l'analyse faite par le Secrétariat de l'OCDE des données disponibles d'Eurostat concernant certains pays européens a montré que l'exclusion de cette catégorie de travailleurs pouvait réduire la rémunération moyenne de 10 % à 18 %).
- Les avantages hors salaire, qui consistent, par exemple, dans la fourniture par l'employeur de produits alimentaires, d'un logement ou de vêtements gratuitement ou à des prix inférieurs à ceux du marché sont, lorsque cela est possible, exclus du calcul des rémunérations moyennes, ce qui pourrait affecter la comparabilité des coins fiscaux, dans la mesure où le recours aux avantages hors salaire peut varier selon les pays et selon les périodes. Toutefois, le manque de comparabilité est limité par le fait que ces avantages représentent rarement plus de 1 % à 2 % des coûts de main-d'œuvre et sont normalement plus fréquents pour les salaires élevés que pour les travailleurs qui se situent dans la fourchette de revenus couverte par *Les impôts sur les salaires* (50 % à 250 % des rémunérations moyennes). Le Tableau A A.4 indique que certains pays membres ne sont pas en mesure d'isoler les avantages hors salaire des chiffres sur les rémunérations déclarés et utilisés dans *Les impôts sur les salaires*. La décision concernant cette exclusion a été prise pour les raisons suivantes :
 - les avantages de ce type sont difficiles à évaluer de manière cohérente (ils peuvent être évalués en fonction soit de leur coût réel pour l'employeur, soit de leur valeur imposable du point de vue du salarié, soit de leur juste valeur marchande) ;
 - dans la plupart des pays, ces avantages ont une importance minimale pour les travailleurs qui perçoivent le salaire moyen ;
 - le calcul des impôts serait sensiblement plus compliqué s'il fallait prendre en compte le régime fiscal des avantages hors salaire ;
- Les cotisations versées par les employeurs pour le compte de leurs salariés à des caisses de retraite complémentaire ou à des systèmes privés d'allocations familiales, d'assurance maladie ou d'assurance vie ne sont pas intégrées dans les calculs, bien que les montants en jeu puissent être non négligeables. Aux États-Unis, par exemple, il n'est pas rare que ces cotisations représentent plus de 5 % de la rémunération des salariés. Les chapitres par pays de la partie II donnent des indications sur l'existence de systèmes susceptibles de s'appliquer au travailleur moyen.

Calcul du salaire brut moyen

Le Tableau A A.4 indique la méthode de calcul de base utilisée dans chaque pays, méthode dont une description plus détaillée figure, le cas échéant, dans les chapitres par pays de la partie II. En principe, il est recommandé aux pays de calculer la rémunération annuelle en prenant la moyenne hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle de la rémunération horaire, pondérée par le nombre d'heures travaillées au cours de la période retenue, et en la multipliant par le nombre moyen d'heures travaillées au cours de l'année, y compris les périodes de congés payés, considérant que le travailleur n'a été ni malade ni au chômage. Le recours à une méthode analogue a été préconisé pour le calcul des heures supplémentaires. Pour les pays qui ne sont pas en mesure d'isoler les données concernant les travailleurs à temps partiel, il est recommandé de convertir ces données en équivalent temps plein, dans la mesure du possible.

Les données statistiques concernant les salaires bruts moyens en 2022 ne sont pas disponibles lors de la rédaction du présent rapport. C'est pourquoi, pour la majorité des pays, le Secrétariat a établi des estimations du salaire brut des travailleurs moyens en 2022 en adoptant une approche uniforme : l'ensemble des revenus d'activité enregistrés en 2021 sont multipliés par la variation nationale annuelle des salaires en pourcentage indiquée pour l'économie dans son ensemble dans l'édition la plus récente des *Perspectives économiques de l'OCDE (Perspectives économiques de l'OCDE no 2, Volume 2022)*. Cette procédure transparente vise à éviter tout résultat biaisé. Pour certains pays, diverses approches s'écartant de la précédente ont été adoptées :

- Les chiffres définitifs sur le salaire brut moyen en 2022 ont été utilisés dans le cas de l'Australie;
- On a eu recours à des estimations nationales en ce qui concerne le Chili, la Colombie, le Costa Rica, la Nouvelle-Zélande et la Türkiye, étant donné qu'aucune variation des salaires en pourcentage n'est indiquée pour ces pays dans les *Perspectives économiques de l'OCDE no 2, Volume 2022*;
- Dans certains pays, les salaires moyens au titre d'années antérieures ont également été estimés pour le Canada (2021), la Corée (2021), la Finlande (2021), la France (2021), l'Islande (2021), l'Irlande (à partir de 2019), les Pays-Bas (2021), la Pologne (2021), le Portugal (à partir de 2013) et la Suisse (2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019 et 2021) dans la mesure où aucune donnée nationale sur les rémunérations moyennes n'était disponible pour les années mentionnées dans ces pays.
- Dix-huit des pays de l'OCDE ont choisi de fournir des estimations nationales du niveau de salaire brut des travailleurs moyens en 2022. Ces estimations n'ont pas été utilisées dans les calculs des *Impôts sur les salaires* (sauf pour les pays énumérés ci-dessus) car elles risquaient d'être incohérentes avec les estimations établies par le Secrétariat pour d'autres pays. Elles figurent néanmoins dans le Tableau A A.6 pour qu'il soit possible d'effectuer des comparaisons entre les estimations du Secrétariat et celles de sources nationales. Dans bien des cas, les premières et les secondes sont relativement proches.

Tableau A A.5. Source des données concernant les gains, 2021

Pays	Type d'échantillon	Source
Allemagne	Enquête du Bureau fédéral de statistiques.	Bureau national des statistiques.
Australie	Échantillon représentatif des salariés dans chaque industrie. Enquête trimestrielle.	Australian Bureau of Statistics "Average Weekly Earnings, Australia" and "Labour Force, Australia".
Autriche	Statistiques annuelles sur l'imposition des salaires.	"Lohnsteuerstatistik".
Belgique	Données collectées ou estimées sur la base d'une enquête annuelle et des registres de sécurité sociale des salariés.	Division statistiques du Ministère de l'économie (service public fédéral, économie, PME, travailleurs indépendants et énergie). Même source que les données sur "gains bruts annuels" de l'Eurostat.
Canada	Enquête annuelle auprès des ménages	Statistiques Canada, "Enquête sur la dynamique du travail et du revenu" et "Enquête canadienne sur le revenu".
Chili	Échantillon d'entreprises de plus de 10 employés. Enquête mensuelle.	Institut National des Statistiques du Chili (INE)
Colombie	La Grande enquête intégrée auprès des foyers.	Département administratif national des statistiques (DANE)
Corée	Enquête sur le travail auprès des entreprises.	Ministère de l'emploi et du travail.
Danemark	Enquête sur les salaires effectués par la Confédération danoise du patronat.	Rapport annuel de la Confédération danoise du patronat (Dansk Arbejds Giverforening).
Espagne	Enquête trimestrielle auprès des entreprises.	Instituto Nacional de Estadística "Encuesta Trimestral de Coste Laboral" (Enquête sur le coût du travail).
Estonie	-	Statistiques Estonie/Ministère des Finances.
États-Unis	Enquête mensuelle du Ministère du travail par	Emploi, heures travaillées et salaires de l'étude sur les statistiques

	voie de questionnaire couvrant plus de 40 millions de travailleurs et de salariés non agricoles.	de l'emploi.
Finlande	(1) Enquête de la Fédération finlandaise du patronat sur les salaires horaires en mensuels; (2) Enquête 'non officielle' du patronat "Structure des statistiques sur les salaires" publiée par l'Office central des statistiques.	"Statistiques sur les salaires" publiées par l'Office central des statistiques.
France	Registres d'assurance sociale des employeurs.	INSEE, "Déclarations Sociales Nominatives" (DSN).
Grèce	Enquête effectuée par l'Institut de la Statistique et les établissements de la sécurité sociale.	Service national de statistiques: statistiques sur le travail. Même source que les données sur "gains bruts annuels" de l'Eurostat.
Hongrie	Enquêtes mensuelles auprès des entreprises ayant plus de cinq salariés.	Bureau central de statistiques.
Irlande	Enquête trimestrielle sur l'emploi, les gains et la durée du travail dans l'industrie.	Office central de statistiques.
Islande	Enquête mensuelle sur les salaires du secteur privé.	Statistiques, Islande.
Israël	-	Bureau Central des Statistiques.
Italie	Indicateurs trimestriels de salaires dans les secteurs industries et services (OROS).	Institut national de statistiques.
Japon	Enquête de base sur la structure des salaires de l'ensemble des établissements employant plus de 10 salariés.	Ministère de la santé, du travail et du bien-être, Rapport annuel.
Lettonie	Salaires mensuels moyens (DSG01).	Bureau Central des Statistiques de la Lettonie.
Lituanie	-	Statistiques, Lituanie.
Luxembourg	Fichiers mensuels agrégés des services de sécurité sociale.	Office national des statistiques et Services de sécurité sociale.
Mexique	Données administratives de l'Institut de sécurité sociale (Instituto Mexicano del Seguro Social (IMSS)).	Commission sur "le salaire national minimum" (Comisión Nacional de Salarios Mínimos (CONASAMI)).
Norvège	Échantillon d'entreprises (excluant l'agriculture, la pêche et les ménages privés). Les données sont basées sur les statistiques publiées du 3e trimestre.	Statistiques sur les salaires.
Nouvelle-Zélande	L'enquête trimestrielle sur l'emploi est un sondage auprès des entreprises.	Statistiques de Nouvelle-Zélande INFOS.
Pays-Bas	Enquête sur l'emploi et le salaire.	Bureau central de statistiques, Statline.
Pologne	Estimations des différents secteurs.	Bulletin mensuel des statistiques.
Portugal	Enquête sur la Structure des Gains.	Ministère de l'emploi.
République slovaque	Données trimestrielles auprès des employeurs.	Bureau national des statistiques.
République tchèque	Données provenant d'enquête auprès des employeurs.	Bureau national des statistiques.
Royaume-Uni	1% de l'échantillon du système de retenue à la source de l'impôt sur les salaires.	Office national de statistiques, enquête annuelle sur les heures travaillées et le salaire (ASHE).
Slovénie	Enquête mensuelle auprès des employés.	Office Statistiques de la République de Slovénie.
Suède	Enquête effectuée au mois de septembre par le patronat.	Statistiques, Suède.
Suisse	Personnes actives occupées selon la branche économique.	La vie économique, SECO (Secrétariat d'État à l'économie) table B.8.1, http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04.html .
Türkiye	Enquête annuelle de l'industrie manufacturière.	Institut national de statistiques.

Tableau A A.6. Salaire brut estimé, 2021-2022 (en monnaie nationale)

	Salaire moyen 2021	Salaire moyen 2022(Estimation Secrétariat)	Salaire moyen 2022 (Estimation pays)	EO 2022 (issue 2), taux prévus pour 2022 ¹
Allemagne	52 800	55 041		4.2
Australie	93 254		94 685	3.1
Autriche	50 447	52 666	52 314	4.4
Belgique	51 328	55 332		7.8
Canada	78 018	81 704		4.7
Chili ¹	10 793 531		11 492 895	
Colombie ¹	18 908 349		21 137 925	
Corée	48 600 252	49 775 096		2.4
Costa Rica ¹	8 761 423		9 445 151	
Danemark	451 800	468 195		3.6
Espagne	27 570	28 360		2.9
Estonie	18 489	19 996	19 782	8.2
États-Unis	62 172	64 889		4.4
Finlande	49 491	50 774	50 253	2.6
France	39 429	41 540	41 741	5.4
Grèce	19 614	19 912	19 614	1.5
Hongrie	5 431 692	6 328 111		16.5
Irlande	52 135	54 649		4.8
Islande	10 357 357	10 959 626		5.8
Israël	168 240	172 609	171 600	2.6
Italie	32 029	33 855		5.7
Japon	5 087 487	5 154 009		1.3
Lettonie	15 276	16 758	16 188	9.7
Lituanie	18 560	20 667	21 010	11.3
Luxembourg	65 517	70 189		7.1
Mexique ²	153 588	154 646		0.7
Norvège	638 564	666 115	662 191	4.3
Nouvelle-Zélande ¹	65 957		70 588	
Pays-Bas	55 904	57 513		2.9
Pologne	64 095	72 945		13.8
Portugal	20 680	21 606		4.5
République slovaque	14 438	15 538	15 748	7.6
République tchèque	441 784	472 783	462 106	7
Royaume-Uni	41 878	44 300		5.8
Slovénie	22 276	23 332	22 872	4.7
Suède	476 276	494 513		3.8
Suisse	97 927	100 885		3
Türkiye ¹	86 989		137 340	

1. Dans les calculs des *Impôts sur les salaires*, l'estimation du salaire moyen faite par le pays est utilisée au lieu de l'estimation du Secrétariat de l'OCDE.
2. Les estimations du salaire moyen national diffèrent des estimations de l'OCDE car ces dernières ne tiennent pas compte de l'impact de la réforme de l'externalisation de la main-d'œuvre de 2021, qui a entraîné une augmentation du salaire de base entre 2020 et 2022.

StatLink  <https://stat.link/jmo7sl>

Le Tableau A A.7 indique les taux de change et parités de pouvoir d'achat des monnaies nationales en 2022 qui sont utilisés pour calculer les données comparatives sur les salaires entre pays dans le rapport.

Tableau A A.7. Parités de pouvoir d'achat et taux de change pour 2022

	Unité monétaire	Taux de change ¹	Parités de pouvoir d'achat
Allemagne	EUR	0.96	0.7
Australie	AUD	1.50	1.4
Autriche	EUR	0.96	0.8
Belgique	EUR	0.96	0.7
Canada	CAD	1.30	1.3
Chili	CLP	882.20	430.1
Colombie	COP	4293.90	1443.4
Corée	KRW	1307.30	828.3
Costa Rica	CRC	0.00	335.3
Danemark	DKK	7.20	6.7
Espagne	EUR	0.96	0.6
Estonie	EUR	0.96	0.6
États-Unis	USD	1.00	1
Finlande	EUR	0.96	0.8
France	EUR	0.96	0.7
Grèce	EUR	0.96	0.6
Hongrie	HUF	377.20	160
Irlande	EUR	0.96	0.8
Islande	ISK	136.20	148.3
Israël	ILS	3.40	3.8
Italie	EUR	0.96	0.6
Japon	JPY	132.90	95.9
Lettonie	EUR	0.96	0.5
Lituanie	EUR	0.96	0.5
Luxembourg	EUR	0.96	0.8
Mexique	MXN	20.10	10.2
Norvège	NOK	9.70	9.4
Nouvelle-Zélande	NZD	1.60	1.5
Pays-Bas	EUR	0.96	0.8
Pologne	PLN	4.50	1.9
Portugal	EUR	0.96	0.6
République slovaque	EUR	0.96	0.5
République tchèque	CZK	23.60	13
Royaume-Uni	GBP	0.80	0.7
Slovénie	EUR	0.96	0.6
Suède	SEK	10.20	8.6
Suisse	CHF	0.96	1.1
Türkiye	TRL	16.60	4.7

1. Moyenne sur 12 mois de taux journaliers.

StatLink  <https://stat.link/fa7y38>

Impôts et prestations sociales pris en compte

Le rapport traite de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et des cotisations sociales à la charge des salariés et des employeurs dues sur les salaires. De plus, les taxes sur les salaires (voir la section *Taxes sur les salaires*) sont prises en compte dans le calcul du coin fiscal total entre les coûts de main-d'œuvre pour l'employeur et le revenu net disponible du salarié. Dans ce rapport, des mesures liées à l'impôt et aux prestations sociales qui ont été prises face à la pandémie du COVID-19 et qui sont en accord

avec les hypothèses de base telles que détaillées dans cette annexe, sont incluses dans les calculs. Des informations détaillées sont disponibles dans le chapitre 2, l'étude spéciale.

Le calcul du revenu après impôt intègre les prestations familiales versées par l'État sous forme de prestations en espèces (voir la section *Prestations familiales en espèces versées par l'État*). L'impôt sur les revenus du capital et du travail non salarié, plusieurs impôts directs (impôt sur l'actif net, impôt sur les bénéficiaires des sociétés), ainsi que l'ensemble des impôts indirects ne sont pas pris en compte dans ce rapport. En revanche, les données tiennent compte de tous les impôts sur le revenu prélevés par les administrations centrales et locales.

Dans ce rapport, les cotisations sociales versées à l'État sont traitées comme des recettes fiscales. Dans la mesure où elles constituent des paiements obligatoires à l'administration publique, elles s'apparentent clairement à des impôts. Elles peuvent s'en distinguer, cependant, du fait que l'obtention de prestations sociales est subordonnée au versement préalable des cotisations applicables, même si le montant des prestations n'est pas nécessairement lié au montant des cotisations. Les pays financent à des degrés divers leurs programmes de sécurité sociale obligatoire à l'aide des recettes fiscales et non fiscales du budget général, d'une part, et de cotisations spécifiques, d'autre part. Si l'on obtient une meilleure comparabilité entre les pays en traitant comme des impôts les cotisations sociales, celles-ci sont néanmoins énumérées sous une rubrique distincte de sorte que leurs montants puissent être isolés dans le cadre d'une éventuelle analyse.

Calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques

Les chapitres pays de la partie III décrivent la méthode utilisée pour le calcul de l'impôt sur le revenu. On détermine d'abord les déductions fiscales applicables au salaire brut annuel d'un contribuable présentant les caractéristiques et se situant au niveau de revenu du travailleur moyen. En second lieu, on applique le barème d'imposition au revenu imposable, et l'impôt exigible ainsi calculé est minoré des crédits d'impôt éventuels. Une difficulté importante que soulève le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques réside dans la détermination des allègements fiscaux à retenir. On peut distinguer deux grandes catégories d'allègements fiscaux :

- *Les allègements à caractère forfaitaire* : il s'agit de mesures d'allègement fiscal qui sont sans lien avec les dépenses réellement engagées par le contribuable et qui sont automatiquement consenties à tous les contribuables remplissant les conditions prévues par la législation. Ils prennent généralement la forme de montants forfaitaires ou de pourcentages fixes du revenu et constituent la principale catégorie d'allègements prise en compte pour déterminer l'impôt sur le revenu versé par les travailleurs. Les allègements forfaitaires sont pris en compte pour le calcul. Ils comprennent :
 - *L'abattement à la base* qui est fixe et dont bénéficient tous les contribuables ou tous les apporteurs de revenu quelle que soit leur situation matrimoniale ou de famille ;
 - *L'abattement forfaitaire* accordé aux contribuables en fonction de leur situation matrimoniale ;
 - *L'abattement forfaitaire pour enfants à charge* accordé aux foyers avec deux enfants d'un âge compris entre 6 et 11 ans inclus ;
 - *L'abattement forfaitaire pour frais professionnels* qui est généralement fixe ou déterminé en pourcentage du salaire (brut) ;
 - Les allègements fiscaux consentis au titre des cotisations sociales et des autres *impôts sur le revenu* (versés aux administrations infranationales) sont également considérés comme des allègements forfaitaires dès lors qu'ils s'appliquent à l'ensemble des apporteurs de revenu et qu'ils concernent des versements obligatoires à l'État;³

- *Les allègements non forfaitaires* : il s'agit d'allègements qui sont entièrement déterminés par référence à des charges effectivement supportées. Leur montant n'est ni forfaitaire ni calculé par application de pourcentages fixes du revenu. On peut en donner comme exemples les déductions au titre des intérêts des emprunts remplissant certaines conditions (emprunts destinés à l'acquisition d'un logement, par exemple), des primes d'assurance, des cotisations à des régimes de retraite complémentaire et des dons à des organismes de bienfaisance. Ces déductions n'entrent pas en ligne de compte pour la détermination de la situation fiscale des salariés.

Les allègements forfaitaires sont appréhendés de manière distincte et leur incidence sur le taux moyen de l'impôt sur le revenu fait l'objet d'un calcul séparé dans les tableaux de résultats des chapitres par pays. Dans la plupart des cas, ces derniers offrent une brève description des principaux allègements non forfaitaires.

Impôts sur le revenu perçus par les administrations infranationales

Les impôts sur le revenu des personnes physiques prélevés par les administrations infranationales (États, provinces, cantons ou collectivités locales) entrent dans le champ de la présente étude. Des impôts sur le revenu sont perçus à l'échelon des États fédérés au Canada, aux États-Unis et en Suisse. En 1997, l'Espagne a introduit un impôt sur le revenu pour les régions autonomes. Des impôts sur le revenu sont perçus à l'échelon local en Belgique, en Corée, au Danemark, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Islande, en Italie, au Japon, en Norvège, en Suède et en Suisse. En Belgique, au Canada (hors Québec), en Corée, au Danemark, en Espagne, en Islande, en Italie et en Norvège, ces impôts sont calculés en pourcentage du revenu imposable ou de l'impôt perçu par l'administration centrale. En Finlande, au Japon, en Suède et en Suisse, les administrations infranationales appliquent des allègements fiscaux différents de ceux qui sont applicables dans le cadre du système de l'impôt sur le revenu de l'administration centrale. Aux États-Unis, les administrations infranationales appliquent un système d'imposition du revenu distinct en vertu duquel elles disposent d'un pouvoir discrétionnaire à l'égard de l'assiette et du taux d'imposition. Sauf au Canada, aux États-Unis et en Suisse, ces impôts de niveau infranational sont perçus sur la base d'un taux unique.

En raison des différences pouvant exister à l'intérieur d'un même pays en matière de taux et/ou d'assiette de l'impôt sur le revenu collecté par les administrations infranationales, il est parfois fait l'hypothèse que le travailleur moyen assujéti à l'impôt a son domicile dans une zone type et que ce sont les impôts sur le revenu (et les prestations sociales) applicables dans cette zone qui sont indiqués. C'est la formule qui a été adoptée par le Canada, les États-Unis, l'Italie et la Suisse, où l'assiette et les taux d'imposition sont très variables sur l'étendue du territoire. La Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Islande et la Suède ont préféré, pour leur part, retenir le taux moyen d'imposition du revenu appliqué par les administrations infranationales pour l'ensemble du pays. Concernant la France, les taux des impôts locaux qui varient grandement d'une municipalité à l'autre, ne sont ni estimés ni inclus dans les calculs figurant dans *Les impôts sur les salaires*. En Corée et en Norvège, ce problème ne se pose pas, les taux d'imposition locaux n'étant, dans les faits, pas différents les uns des autres. L'Espagne et le Japon ont retenu le barème général le plus largement appliqué.

Cotisations de sécurité sociale

Le présent rapport prend en compte les cotisations sociales obligatoires versées par les salariés et les employeurs à l'État ou à des caisses de sécurité sociale effectivement contrôlées par l'État. Dans la plupart des pays, ces cotisations sont prélevées sur les salaires bruts et affectées au financement de prestations sociales. En Finlande, en Islande et aux Pays-Bas, certaines de ces cotisations dépendent du revenu imposable (c'est-à-dire du salaire brut déduction faite de la plupart/l'ensemble des allègements fiscaux). L'Australie, le Danemark et la Nouvelle-Zélande ne prélèvent pas de cotisations sociales.

Les cotisations à des régimes de sécurité sociale ne relevant pas de l'administration publique ne sont pas prises en compte dans les calculs. Néanmoins, des informations sur les prélèvements obligatoires non fiscaux ainsi que des indicateurs de prélèvements obligatoires figurent dans la Base de données fiscales de l'OCDE, qui est accessible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/tax/tax-policy/tax-database/>.

Taxes sur les salaires

Les taxes sur les salaires ont une base d'imposition qui est soit un pourcentage des salaires, soit un montant fixe par salarié. Les taxes sur les salaires sont indiquées à la rubrique 3000 des *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE. Seize pays de l'OCDE déclarent des recettes provenant de taxes sur les salaires : l'Australie, l'Autriche, le Canada, la Corée, le Danemark, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, la Lettonie, le Mexique, la Pologne, la Slovénie et la Suède.

Les taxes sur les salaires sont comprises dans les coïns fiscaux totaux indiqués dans cette publication, dans la mesure où elles ont pour effet d'accroître l'écart entre les coûts bruts de main-d'œuvre et la rémunération nette disponible de la même manière que l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales. La principale différence avec ces dernières est le fait que le paiement des taxes sur les salaires ne donne pas droit à des prestations sociales. Par ailleurs, la base des taxes sur les salaires peut être différente de la base des cotisations sociales patronales. Par exemple, certains avantages hors salaire peuvent n'être assujettis qu'à la taxe sur les salaires. Comme ce rapport porte sur le cas général, la base de la taxe sur les salaires peut correspondre, selon la législation en vigueur, au salaire brut (à l'exclusion des avantages hors salaire et autres éléments de rémunération, qui varient d'un salarié à l'autre), au salaire brut majoré des cotisations sociales patronales, ou à un montant forfaitaire par salarié.

Sept des pays de l'OCDE tiennent compte des taxes sur les salaires dans les calculs figurant dans *Les impôts sur les salaires* : l'Australie, l'Autriche, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne et la Suède. Pour diverses raisons, les autres pays qui font état dans les *Statistiques des recettes publiques* de recettes tirées de taxes sur les salaires n'ont pas intégré ces taxes dans les calculs effectués en vue de la présente étude.

Prestations familiales en espèces versées par l'État

Les déductions fiscales et les prestations familiales en espèces de caractère général accordées au titre des enfants à charge de 6 à 11 ans inclus en cours de scolarité s'inscrivent dans le champ de l'étude. Si les déductions fiscales ou les transferts en espèces varient à l'intérieur de cette tranche d'âge, ce sont les dispositions les plus avantageuses qui sont retenues, le cas des jumeaux étant explicitement laissé de côté. Leurs implications sont illustrées ci-dessous - supposons que le programme d'allocations pour enfant à charge d'un pays présente la structure suivante :

Tranche d'âge	Prestation par enfant à charge
Enfants de 6 à 8 ans	100 unités
Enfants de 9 à 10 ans	120 unités
Enfants de 11 à 14 ans	150 unités

Le résultat le plus favorable est obtenu pour des jumeaux de 11 ans : 300 unités. Toutefois, comme on exclut le cas des jumeaux, le meilleur résultat (tenant compte que les enfants ont entre 6 et 11 ans) est ramené à 270 unités (un enfant de 11 ans et un enfant de 9 ou 10 ans). Ce montant serait inclus dans le tableau par pays. Souvent, le montant des prestations se trouve relevé lorsque l'âge des enfants augmente. En supposant que les enfants sont nés le 1er janvier, le montant annuel des allocations perçues pour enfant à charge peut être calculé à partir du barème de prestations en vigueur au début de l'année en question, toute révision de ce montant intervenue au cours de l'année étant prise en compte.

Les prestations sociales pertinentes sont celles qui émanent de l'État. Dans certains cas, les allocations en espèces englobent les montants payés indépendamment du nombre d'enfants.

Crédits d'impôt remboursables

Les crédits d'impôt remboursables (ou récupérables) sont des crédits d'impôt pouvant excéder le montant des impôts à verser, l'excédent éventuel étant reversé au contribuable sous forme de transfert d'espèces. En principe, on peut traiter ces crédits d'impôt de différentes manières selon qu'on les considère comme des dispositions fiscales, des transferts en espèces, ou une combinaison des deux. L'étude spéciale figurant dans l'édition 2016 des *Statistiques des recettes publiques* aborde ces différentes options, ainsi que les problèmes d'ordre conceptuel et pratique qui se posent pour choisir la méthode la mieux adaptée à la présentation de statistiques des recettes fiscales internationalement comparables. Elle présente également des chiffres qui montrent l'impact des différentes façons d'interpréter les ratios de l'impôt sur le PIB.⁴

Sur la base de cette étude, le guide d'interprétation des *Statistiques des recettes publiques* impose :

- que seule la fraction du crédit d'impôt remboursable qui a pour effet de réduire ou d'effacer la dette fiscale du contribuable (composante « dépense fiscale ») soit déduite dans la présentation des recettes ;
- que la fraction du crédit d'impôt qui est supérieure à la somme à payer par le contribuable et qui lui est remboursée (composante « transfert en espèces ») soit traitée comme une dépense et ne soit pas déduite des chiffres de recettes fiscales.

Toutefois, les *Statistiques des recettes publiques* donnent des informations complémentaires sur les montants totaux réclamés par le fisc et l'élément « transferts totaux » des crédits d'impôt remboursables pour montrer les résultats de différents traitements statistiques.

Dans *Les impôts sur les salaires*, la situation est différente comme le montant total du crédit d'impôt remboursable est pris en compte dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Si l'on s'en tenait strictement au guide d'interprétation des *Statistiques des recettes publiques*, il faudrait que seule la composante « dépense fiscale » soit déduite de l'impôt sur le revenu, tout dépassement éventuel étant traité comme un transfert en espèces. Cependant, cette méthode aurait pour effet d'affaiblir et non de renforcer la valeur informative des résultats présentés dans *Les impôts sur les salaires*. En particulier, limiter les créances de crédit d'impôt à la dépense fiscale se traduirait par un impôt nul et un taux moyen d'imposition du revenu également nul lorsque des remboursements en espèces sont effectués. Si l'on ne limite pas de la sorte les créances de crédit d'impôt, on fera apparaître, en cas de transferts en espèces, un impôt sur le revenu négatif et des taux moyens d'imposition du revenu également négatifs. On peut soutenir que ces montants négatifs donnent une idée plus claire de la situation du contribuable (plutôt que de considérer une situation de non-imposition). En outre, le fait de ne pas inclure la fraction des crédits d'impôts remboursables correspondant à des transferts en espèces à la rubrique « Prestations en espèces versées par les administrations » des tableaux par pays permet une plus grande transparence de cette rubrique, consacrée aux seuls transferts en espèces « véritables ».

Néanmoins, pour étoffer les informations données dans les tableaux par pays sur les crédits d'impôt remboursables, la rubrique pour mémoire qui se trouve au bas des tableaux des pays concernés indique, sur une première ligne, les montants de dépenses fiscales et, sur une deuxième ligne, les montants des transferts en espèces. Là où il existe plusieurs dispositifs de crédits d'impôt remboursables, les données présentées correspondent à des montants totaux couvrant l'ensemble de ces dispositifs. Pour chaque catégorie de ménage considérée, on peut, en faisant la somme des dépenses fiscales et des transferts en espèces, obtenir le coût global des dispositifs.

Calcul des taux marginaux d'imposition

Dans tous les cas excepté un, les taux marginaux d'imposition sont calculés en prenant en compte l'incidence d'une faible augmentation des salaires bruts sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques,

les cotisations sociales et les prestations en espèces. L'exception est le cas d'un conjoint inactif, où le passage d'un revenu nul à un revenu faiblement positif n'est pas représentatif des variations de revenu et présente donc peu d'intérêt. C'est pourquoi les taux marginaux applicables au conjoint sont calculés dans ce cas en prenant en compte l'incidence d'une augmentation de revenu de 0 à 67 % du salaire moyen.

Limites de l'étude

Limites de caractère général

L'utilisation de la méthode simple consistant à comparer la situation au regard de l'impôt et des avantages sociaux des huit foyers modélisés permet d'échapper aux nombreux problèmes conceptuels et de définition que soulèvent des comparaisons internationales plus complexes des charges fiscales et des programmes de transferts sociaux. Toutefois, l'une des faiblesses de cette méthode est liée au fait que la place de la rémunération du salarié moyen sur l'éventail des salaires varie d'une économie à l'autre, bien que les salaires en question concernent des ouvriers accomplissant des tâches de même nature dans les différents pays membres de l'OCDE.

En raison des limites qui affectent les impôts et les prestations sociales couvertes par le rapport, les données réunies ne peuvent être considérées comme représentatives de l'impact global des administrations sur le niveau de vie des contribuables et de leurs familles. Il faudrait pour cela étudier l'incidence des impôts indirects, le régime applicable en matière d'imposition des revenus du travail non salariaux ainsi que des autres revenus et l'incidence des autres mesures d'allègement fiscal et prestations en espèces. Il faudrait aussi tenir compte de l'incidence sur le niveau de vie des services fournis par l'État soit gratuitement soit en dessous de leur coût et de l'incidence sur les salaires et les prix des impôts sur les sociétés et des autres impôts directs. Il est impossible de couvrir un champ d'étude aussi étendu dans le cadre d'une comparaison internationale concernant l'ensemble des pays de l'OCDE. L'importance des écarts entre les résultats présentés ici et ceux auxquels aboutirait une étude complète de l'impact global des interventions publiques sur la situation des salariés serait variable d'un pays à l'autre, notamment en fonction de la part relative des différents impôts dans les recettes publiques et de l'étendue et de la nature des dépenses sociales des administrations.

Le rapport indique l'incidence formelle de l'impôt sur les salariés et les employeurs. L'incidence économique finale de la charge fiscale peut être répercutée des employeurs aux salariés et vice versa à la suite d'ajustements des salaires bruts opérés sur le marché.

Le revenu restant à la disposition du contribuable peut correspondre à des niveaux de vie différents selon les pays, parce que l'éventail des biens et services auxquels le revenu est affecté ainsi que leurs prix relatifs diffèrent d'un pays à l'autre. Dans les pays où les administrations fournissent une gamme importante de biens et services (régimes de retraite de base généreux, services de santé gratuits, logements sociaux, éducation tertiaire, etc.) le contribuable peut disposer d'un revenu en espèces plus faible tout en ayant un niveau de vie identique à celui d'un contribuable percevant un revenu en espèces plus élevé mais vivant dans un pays où les biens et services publics sont plus limités.

Exemples de limites spécifiques affectant le calcul de l'impôt sur le revenu

Étant donné le nombre limité des allègements fiscaux considérés ainsi que l'exclusion des revenus non salariaux, les taux moyens d'impôt sur le revenu calculés dans les tableaux de cette publication ne rendent pas nécessairement compte des taux effectifs des impôts versés par les contribuables se situant aux niveaux de salaires indiqués. L'exclusion des abattements de caractère non forfaitaire liés à des frais réels peut conduire à surestimer les taux réels d'imposition dans le calcul. D'autre part, l'exclusion des revenus autres que ceux du travail peut tendre à les sous-estimer.

La décision de ne pas procéder à un calcul séparé de l'impôt sur le revenu après prise en compte de l'effet des allègements fiscaux non forfaitaires a été prise pour les raisons suivantes:

- dans de nombreux cas, les allègements liés à des dépenses effectives représentent des substituts d'aides financières directes. Prendre en considération ces allègements sans prendre en compte par ailleurs les éventuelles aides directes correspondantes conduirait à fausser les comparaisons des rémunérations nettes plus transferts en espèces;
- le régime fiscal particulier de certaines dépenses peut s'accompagner d'un régime spécial des revenus associés à ces dépenses (par exemple, le régime fiscal des cotisations de sécurité sociale et des pensions de retraite) qui se situe en dehors du champ de la présente étude;
- quelques pays n'ont pas été en mesure d'estimer la valeur de ces allègements et même les pays qui ont pu effectuer une telle estimation n'ont pas été en mesure de la limiter aux contribuables présentant les caractéristiques prises par hypothèse dans la partie qui précède sur la méthodologie ; et,
- tous les pays n'ont pas été en mesure de calculer séparément les allègements applicables aux différents types de foyer. Lorsqu'on calcule séparément les allègements applicables aux célibataires et aux familles avec enfants, on observe des écarts importants entre les montants des allègements dont bénéficient normalement ces deux catégories de foyer.

Limites relatives aux comparaisons de séries chronologiques

Les calculs de la charge fiscale des revenus du travail dans les pays de l'OCDE qui sont indiqués dans l'édition de 2004 et les précédentes des *impôts sur les salaires*, sont fondés sur un indicateur du salaire moyen pour les travailleurs manuels à temps complet du secteur manufacturier (« l'ouvrier moyen »).

Toute analyse longitudinale des résultats doit prendre en compte le fait que les données concernant les salaires ne portent pas nécessairement sur le même contribuable pendant toute la période. Les rémunérations moyennes sont calculées pour chaque année. En tant que tels, les résultats ne font pas apparaître les variations de salaire et la situation fiscale des différentes personnes concernées au fil du temps, mais plutôt la situation de salariés dont le salaire est égal au niveau moyen dans les secteurs industriels concernés pour chaque année considérée. Cela pourrait également signifier que les niveaux de salaires mentionnés pourraient se situer à des points différents de la distribution des revenus sur la période couverte et que les variations des taux d'imposition pourraient subir l'influence de cette évolution.

Il y a eu des changements de définition du salarié moyen dans le temps. À partir de l'édition de 2005, *Les impôts sur les salaires* ont déclaré des calculs des impôts effectués à partir d'une définition élargie du salarié moyen qui inclut tous les salariés à temps complet appartenant aux secteurs industriels C à K (référence à la CITI)⁸. Les conséquences de l'adoption de cette nouvelle définition pour les comparaisons de séries chronologiques sont examinées dans l'édition de 2005 des impôts sur les salaires.

Note sur les équations fiscales

Chaque chapitre par pays contient une section qui décrit les équations présentées sous une forme normalisée indiquant les calculs nécessaires pour obtenir le montant de l'impôt sur le revenu, des cotisations de sécurité sociale et des transferts en espèces. Ces algorithmes représentent sous une forme algébrique les dispositions légales décrites dans le chapitre et correspondent aux chiffres indiqués dans les tableaux par pays et les tableaux comparatifs. Cette section décrit les conventions utilisées dans la définition des équations et indique la manière dont elles pourraient être appliquées à d'autres recherches

Les sections précédentes des chapitres par pays décrivent le mode de fonctionnement des systèmes fiscaux et des autres systèmes ainsi que les valeurs des paramètres de ces systèmes, tels que le montant des abattements et des crédits d'impôt et les barèmes d'imposition.

La première partie de la section concernant les équations est un tableau qui décrit brièvement chaque paramètre (tel que le « Crédit d'impôt de base »), indique le nom du paramètre tel qu'il est utilisé dans l'équation algébrique (« Basic_cred ») et la valeur actuelle pour l'année considérée (telle que « 1098 »). Lorsqu'il existe un tableau de valeurs – par exemple un barème des taux d'imposition et des seuils de revenu imposable correspondants –, un nom est donné à l'ensemble du tableau (par exemple « tax_sch »). Ces noms de variables sont ceux qui sont utilisés dans les équations.

À la suite du tableau des paramètres se trouve le tableau d'équations. Les quatre colonnes contiennent les informations suivantes:

- Les deux premières colonnes contiennent une description et indiquent le nom de la variable correspondant au résultat de l'équation mentionnée sur la même ligne. Elles incluent toujours les treize principales rubriques financières des tableaux par pays. Des lignes supplémentaires définissent des valeurs intermédiaires qui sont calculées soit pour faire apparaître de manière plus détaillée les données figurant dans les tableaux (telles que la ventilation des abattements fiscaux totaux entre les différentes catégories) ou des montants qui facilitent les calculs
- La troisième colonne indique l'intervalle de calcul dans cette ligne. Cette indication est nécessaire pour tenir compte des différents modes de calcul possibles de l'impôt dû par les couples mariés. Les différentes options sont les suivantes:
 - **B** Le calcul est effectué séparément aussi bien en ce qui concerne le revenu principal que celui du conjoint et en utilisant les niveaux de rémunération de chacun d'entre eux. Cela vaut pour les cas où il y a imposition séparée et aussi en général pour les cotisations de sécurité sociale.
 - **P** Le calcul s'applique uniquement au revenu principal. On peut citer comme exemple le cas où le titulaire du revenu principal peut utiliser tous les abattements à la base de son conjoint qui ne peuvent être déduits des revenus de celui-ci.
 - **S** Le calcul s'applique seulement au conjoint (le second apporteur de revenu) dont le salaire est égal ou plus faible que celui du principal apporteur de revenu.
 - **J** Le calcul est effectué une seule fois sur la base du revenu cumulé. Cela vaut pour les systèmes d'imposition conjointe ou par foyer et cette méthode est également courante pour le calcul des prestations en espèces au titre des enfants à charge.
- La dernière colonne contient l'équation elle-même. Celle-ci peut se référer aux variables figurant dans le tableau des paramètres et aux variables qui résultent de l'une des lignes du tableau d'équations lui-même. On utilise également deux variables standards, « marié », qui prend la valeur 1 si le foyer est constitué par un couple marié et 0 dans le cas d'un célibataire, et « enfants », qui indique le nombre d'enfants. Parfois, il est fait référence à une variable à laquelle s'ajoute l'afixe « total » qui indique la somme des valeurs des variables à prendre en compte pour le titulaire du revenu principal et son conjoint. De même les affixes « _princ » et « _conjoint » indiquent respectivement les valeurs concernant le titulaire du revenu principal et son conjoint.

Dans les équations, un certain nombre de fonctions sont utilisées. Certaines d'entre elles sont utilisées de la même manière que dans un certain nombre de programmes informatiques d'utilisation courante. Par exemple, MAX(X, Y) et MIN(X, Y) permettent de trouver respectivement la valeur maximum et la valeur minimum. IF (condition, X, Y) choisit l'expression X si la condition est vérifiée et l'expression Y si elle ne l'est pas. Des expressions booléennes sont également utilisées et l'on admet qu'elles ont la valeur 1 si l'expression est vérifiée et 0 si elle ne l'est pas. Par exemple (enfants=2*CB_2 est équivalent à IF(enfant=2, CB_2,0).

Il y a aussi trois fonctions spéciales généralement utilisées qui font apparaître les calculs souvent nécessaires dans le cadre des systèmes d'impôt et de sécurité sociale. Ces fonctions sont les suivantes:

- Tax (taxinc, tax_sch) : cette fonction calcule le résultat obtenu en appliquant le barème d'imposition et les différents seuils dans « tax_sch » à la valeur du revenu imposable représenté par « taxinc ». Cette fonction peut être utilisée dans toutes les parties des équations et non pas seulement dans le calcul de l'impôt sur le revenu. Pour certains pays, elle est utilisée en ce qui concerne les cotisations de sécurité sociale ou même pour les niveaux de prestations qui pourraient dépendre des revenus.
- Positive (X) : cette fonction donne le résultat X lorsque cette valeur est positive et 0 dans les autres cas. Elle est donc équivalente à $\text{MAX}(0,X)$.
- Taper (valeur, revenu, seuil, taux) : cette fonction indique le montant représenté par « valeur » si le « revenu » est inférieur au « seuil ». Sinon elle indique la « valeur » réduite par le « taux » multiplié par (revenu-seuil) à moins que cela ne donne un résultat négatif auquel cas on revient à zéro. Cette fonction indique le calcul qui est parfois nécessaire lorsque, par exemple, un crédit d'impôt peut être accordé en totalité sous réserve que le revenu total soit inférieur à un certain seuil mais se trouve ensuite retiré à un taux donné pour chaque unité monétaire à partir de ce seuil jusqu'à son retrait complet.

Dans certains cas, il existe des fonctions VBA spécifiques à chaque pays. Ces fonctions VBA font intervenir un programme conçu pour simplifier les calculs fiscaux. Ce programme repose sur la mesure fiscale décrite dans le chapitre par pays à la partie II. Par exemple, le crédit d'impôt pour les revenus du travail en vigueur aux États-Unis est calculé à l'aide de la fonction VBA appelé EIC.

Quiconque souhaite utiliser ces équations à d'autres fins devra établir des fonctions VBA correspondant à ces fonctions spéciales ou apporter les modifications appropriées aux équations qui les utilisent.

Notes

¹ Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

² Les organismes nationaux de statistique n'utilisent pas tous la Révision 3.1 ou 4 de la CITI pour classer les secteurs d'activité. Néanmoins, la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE), le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et l'*Australian and New Zealand Standard Industrial Classification* (ANZSIC) coïncident à peu près avec les Révisions 3.1 et 4 de la CITI au niveau des secteurs C à K et B à N, respectivement.

³ Dans ce cas, le montant de l'allègement fiscal est fonction des cotisations de sécurité sociale effectivement versées par le/la salarié(e) ou retenues sur son salaire ; cette forme d'allègement forfaitaire s'écarte donc à ce titre de la définition générale selon laquelle il n'existe pas de lien entre l'allègement forfaitaire et les dépenses réellement engagées.

⁴ OCDE, *Statistiques des recettes publiques, 1965-2017*, p. 62.

DISPONIBLE EN LIGNE

Les impôts sur les salaires

(VERSION ABRÉGÉE)

INDEXATION DE LA FISCALITÉ DU TRAVAIL ET DES PRESTATIONS DANS LES PAYS DE L'OCDE

Cette publication annuelle contient des informations détaillées sur les impôts payés sur les salaires dans les pays de l'OCDE. L'édition de cette année met l'accent sur l'impact de l'inflation récente sur la fiscalité du travail dans les pays OCDE et sur la façon dont ces derniers adaptent leurs systèmes fiscaux en conséquence. Pour l'année 2022, le rapport couvre également les impôts sur le revenu et les cotisations de sécurité sociale payés par les salariés, les cotisations de sécurité sociale et taxes sur les salaires versés par leurs employeurs, et les transferts en espèces perçus par les travailleurs. L'objectif est de montrer comment ces taxes et prestations sont calculées dans chaque pays membre et d'examiner leurs impacts sur le revenu des ménages. Les résultats permettent aussi de faire des comparaisons internationales quantitatives des coûts de main-d'œuvre et de la situation globale vis-à-vis de l'impôt et des prestations des célibataires et des familles à différents niveaux de revenus. Cette publication présente des taux effectifs moyens et marginaux d'imposition sur les coûts de main-d'œuvre pour huit types de ménages représentatifs dont le niveau du salaire et la composition diffèrent (célibataires, parents isolés, couples avec un ou deux salaires et avec ou sans enfant). Les taux moyens d'imposition mettent en évidence le pourcentage de la rémunération brute ou des coûts de main-d'œuvre représenté par les impôts et les prélèvements sociaux, avant et après transferts en espèces, et les taux marginaux d'imposition correspondent à la partie d'une augmentation minimale de la rémunération brute ou des coûts de main-d'œuvre reversée sous la forme d'impôts.

Les informations détaillées par pays sont disponibles en anglais seulement.

ÉGALEMENT DISPONIBLE EN LIGNE

Cette publication est également disponible sous forme de base de données en ligne via www.oecd-ilibrary.org sous le titre *Statistiques fiscales de l'OCDE* (<https://doi.org/10.1787/tax-data-fr>).

2023



IMPRIMÉ ISBN 978-92-64-47706-3
PDF ISBN 978-92-64-68945-9

